

**Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019.**

**Rapport général de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

**Préambule**

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano, les travaux budgétaires ont débuté le 29 août 2018 par la présentation à la commission des finances du projet de budget 2019 qui a été présenté au Conseil municipal le 11 septembre 2018 et se sont achevés le 28 novembre 2018.

Le Service du Conseil municipal, dirigé par M<sup>me</sup> Marie-Christine Cabussat, a prêté son concours au bon déroulement des travaux qui ont permis l'élaboration du présent rapport; que ses collaboratrices et collaborateurs en soient remerciés, ainsi que les services du département des finances et du logement, dont leurs collaboratrices et collaborateurs sont aussi chaleureusement remerciés pour leur assistance aux travaux de la commission des finances.

Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, M<sup>me</sup> Shadya Ghemati, M. Nicolas Rey et M. Vadim Horcik, que la rapporteuse remercie pour la précision et la qualité de leur précieux travail.

Les conseillères et conseillers administratifs, accompagnés de leurs collaboratrices et collaborateurs, ont également été auditionnés dans le cadre de l'étude de ce projet de budget 2019; qu'ils soient remerciés pour leur contribution et leurs réponses orales et écrites aux différentes interrogations et questions des commissaires de la commission des finances et des commissions spécialisées.

1. Introduction de la rapporteuse . . . . .	p. 5
2. Séance du 18 septembre 2018: audition de M <sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de ses collaboratrices et collaborateurs . . . . .	p. 11
3. Séance du 19 septembre 2018: audition de M. Sami Kanaan, maire, pour le département des Autorités, et de M. Jacques Moret, directeur général de l’administration municipale, accompagné de ses collaborateurs . . . . .	p. 24
4. Séance du 26 septembre 2018: audition de M <sup>me</sup> Claudine Gachet, présidente de l’association Face à Face . . . . .	p. 30
5. Séance du 9 octobre 2018: audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l’aménagement (DCA), accompagné de ses collaborateurs. . . . .	p. 37
6. Séance du 10 octobre 2018: audition de M. Sami Kanaan, maire, chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de ses collaborateurs et collaboratrices. . . . .	p. 63
7. Séance du 30 octobre 2018: audition de M. Steeve Ray, président du comité du Centre d’édition contemporaine (CEC), et de M. Philippe Davet, membre du comité. . . . .	p. 83
8. Séance du 31 octobre 2018: audition de M <sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices. . . . .	p. 90
9. Séance du 7 novembre 2018: audition de M <sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M. Philippe Krebs, directeur adjoint (DFL), et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN). . . . .	p. 106
10. Séance du 20 novembre 2018: audition de M <sup>me</sup> Anouk Thibaud, présidente du Refuge de Darwin, MM. Manuel Tornare et Jim Galbraith, trésorier depuis 2004, et M <sup>me</sup> Marie-Claire Moinat, bénévole qui s’occupe de la collecte des fonds . . . . .	p. 117

11. Séance du 28 novembre 2018 . . . . .	p. 121
12. Rapport de la commission des travaux et des constructions (CTC) chargée d'examiner le projet de budget 2019 . . . . .	p. 144
13. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) chargée d'examiner le projet de budget 2019 . . . . .	p. 156
14. Rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) chargée d'examiner le projet de budget 2019 . . . . .	p. 169
15. Rapport de la commission des sports (CS) chargée d'examiner le projet de budget 2019 . . . . .	p. 184
16. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) chargée d'examiner le projet de budget 2019 . . . . .	p. 195

*Liste des annexes (à consulter sur le site internet)*

- pièce 1
- pièce 2
- pièce 2 bis
- pièce 2 ter
- pièce 3
- pièce 3 bis
- pièce 3 ter
- pièce 4
- pièce 5
- pièce 6
- pièce 6 bis
- pièce 7
- pièce 8
- pièce 9
- pièce 10
- pièce 11
- pièce 12
- pièce 13
- pièce 14
- pièce 14 bis
- pièce 14 ter
- pièce 15
- pièce 16
- pièce 17
- PB2019 amendé pièce 17
- pièce 18
- pièce 19
- diverses annexes du rapport de la CARTS (voir p. 184)
- lettre DCSS réponses aux questions du 20 septembre 2018

## **Introduction de la rapporteuse**

Lors de la séance du 29 août 2018, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), M. Philippe Krebs, directeur adjoint au DFL, M<sup>me</sup> Valentina Wenger-Andreoli, collaboratrice personnelle au DFL, M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du DFL, M. Samuel Blanchot, directeur à la Direction financière (DFIN), ont présenté le projet de budget 2019.

M<sup>me</sup> Salerno énonce plusieurs priorités politiques dans le projet de budget 2019. Tout d’abord, le Conseil administratif entend poursuivre le développement de la prise en charge collective des enfants en Ville de Genève. Son objectif est d’atteindre une couverture des places de crèche à 100% d’ici la fin de la législature.

Ensuite, le Conseil administratif a prévu de financer le fonctionnement de la Nouvelle Comédie par étapes. Le montant pour 2019 s’élève à 2,5 millions de francs, tandis que 4,3 millions de francs supplémentaires seront nécessaires en 2020.

Autre élément important, la nouvelle victoire du Conseil administratif dans le litige qui l’oppose au Canton sur la perception des amendes sur son territoire. L’année passée, la justice avait déjà rendu une première décision favorable aux communes qui s’estimaient privées des revenus provenant des horodateurs. Cette fois-ci, le tribunal a annulé la loi cantonale qui permettait à la Fondation des parkings (FdP) d’encaisser les recettes liées au stationnement. Fort de cet arrêt publié durant l’été, le Conseil administratif va exiger que l’Etat lui rembourse plusieurs millions de francs. Les chiffres incorporés dans le projet de budget 2019 sont ceux produits par la FdP pour le compte de l’Etat.

En ce qui concerne la promotion de la finance durable, le Conseil administratif a décidé de durablement soutenir l’association Sustainable Finance Geneva (SFG). Cette association avait déjà reçu des soutiens ponctuels de la Ville dans ses actions de sensibilisation aux solutions d’investissement responsable. Pour rappel, la Ville a décidé en 2010 d’inclure dans son portefeuille des principes de financement socialement et écologiquement responsables, décision suivie de près par la Caisse d’assurance du personnel (CAP). Le soutien nominal à la SFG est important car il s’inscrit dans la mutation vers une finance durable de sociétés financières qui sont de grandes contributrices à la taxe professionnelle communale.

M. Krebs affirme que le projet de budget 2019 maintient le statu quo puisqu’il est à l’équilibre. Selon les nouvelles normes du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), le compte de fonctionnement est fractionné comme suit: charges et revenus d’exploitation; charges et revenus financiers; charges et revenus extraordinaires. La somme de ces trois parties correspond au résultat net. Les revenus

d'exploitation comprennent: les revenus fiscaux; les émoluments; les taxes; le produit des amendes; les produits des prestations facturées, les revenus de transfert.

En d'autres termes, ils regroupent les revenus de l'action publique. Les charges d'exploitation comprennent: les salaires et charges sociales de tout le personnel sauf de celui affecté à la gestion du patrimoine financier (PF); les charges liées aux politiques publiques; les amortissements du patrimoine administratif (PA); les dédommagements, subventions et effets de péréquation.

Dans les revenus financiers, on retrouve: les revenus des biens du patrimoine financier; les revenus des biens-fonds (PA et PF); les revenus des participations (PA et PF), les revenus des entreprises publiques. En face, les charges financières regroupent les charges d'intérêt de la dette et les charges liées aux éléments de patrimoine dont les revenus figurent en tant que revenus financiers.

Selon cette configuration, la Ville se retrouve avec un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de 81,9 millions de francs. Ce déficit est à compenser par le résultat financier qui est de 81,9 millions de francs. Cette situation est similaire à celle du budget 2018. Au niveau des revenus fiscaux, on compte une progression de 15,4 millions de francs. La courbe de l'imposition des personnes physiques connaît une hausse de 9,7 millions de francs (+4,5 millions de francs pour les impôts au barème ordinaire et +5,3 millions pour les impôts à la source). Celle des personnes morales augmente de 2,9 millions de francs.

M<sup>me</sup> Salerno rappelle que le Conseil administratif avait affirmé l'année passée que le secteur financier allait connaître une reprise économique. Ce diagnostic se confirme aujourd'hui. Les banques ont terminé leur mutation et les grandes entreprises présentes sur le territoire genevois connaissent une reprise de leur chiffre d'affaires. Pour une vision plus précise, il faut attendre les perspectives fiscales prévues vers la fin du mois d'octobre. Le Conseil administratif pourrait déposer des amendements complémentaires en fonction de ces chiffres. En l'état, il a le sentiment que le trend est plutôt positif. Les discussions avec l'administration fiscale cantonale vont dans ce sens. Comme en 2018, le Conseil administratif a évalué la taxe professionnelle, qui s'élèverait à 107 millions de francs.

M. Krebs indique que les taxes connaissent une progression de 12,2 millions de francs. Ce montant correspond au produit estimé des amendes dressées par la FdP. Comme l'a annoncé la magistrate, la décision du tribunal permettra à la Ville de récupérer la gestion des amendes de stationnement. Le montant de 12,2 millions correspond à 300 000 amendes à 54 francs avec un taux de recouvrement de 75%. Au niveau des revenus de transfert, on note une progression de 7,9 millions de francs. Selon le MCH2, les revenus du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) (4,4 millions de francs) ont été transférés du chapitre 44 au chapitre 46.

Outre cette opération, les revenus de transfert bénéficient de la péréquation LRPFI (+0,8 million de francs) qui fait suite au dernier volet de sa modification, de la participation des communes au Service d'incendie et de secours (SIS) (+0,8 million de francs) conformément à la convention à ce sujet et d'une augmentation des revenus du FIA (+0,6 million de francs).

En ce qui concerne les revenus financiers, la courbe connaît une diminution de 8,2 millions de francs. Outre le transfert des revenus du FIA, cette baisse s'explique par la révision des tarifs du domaine public (-3,6 millions de francs) et le retrait du dividende extraordinaire de la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc (SITMB).

En parallèle, le DFL s'attend à recevoir une rente de superficie pour le parking de Plainpalais à hauteur de 1,2 million de francs. Au total, on constate que les revenus nets sont en relative stabilité depuis 2010 et connaissent une progression de 31,6 millions de francs par rapport au budget 2018. La moitié des revenus nets est issue de l'imposition des personnes physiques. L'autre moitié regroupe l'imposition des personnes morales (15,7%), les revenus financiers (12,8%), la taxe professionnelle (9,4%) et d'autres revenus.

Le projet de budget 2019 ne propose pas de nouveaux postes. Les mécanismes salariaux et les ajustements de gels augmentent les charges de personnel de 8,3 millions de francs.

Toutefois, ce montant est tempéré par l'effet de noria (économies obtenues lors du remplacement des départs à la retraite par des employés plus jeunes) et d'autres ajustements. Au niveau des biens, services et marchandises, on note une progression de 7 millions de francs dont l'augmentation de 8,5 millions de francs liée au mandat du prestataire chargé de dresser les amendes qui est tempérée par la TVA sur les frais d'énergie (-1,2 million de francs) et la restitution de préfinancement de tiers (-0,6 million de francs).

Quant aux charges de transfert, elles ne comprennent pas seulement des subventions. Les hausses y relatives regroupent les mécanismes salariaux (+3,1 millions de francs), le budget de la Nouvelle Comédie (+2,5 millions de francs), la compensation aux communes frontalières (+2,1 millions de francs), l'extension de l'offre de la petite enfance (+2 millions de francs), l'ajustement des frais de police/frais de routes (+2 millions de francs).

M<sup>me</sup> Salerno ajoute que la Ville doit percevoir une contribution de 8 millions de francs de la part du Canton pour l'entretien de son domaine public sur le territoire communal. Or, le Canton n'a versé que 6 millions de francs l'année passée. Suite à ce constat, le Conseil municipal avait décidé de retirer ce montant de la facture de 15 millions de francs. Comme le budget est à l'équilibre, le Conseil administratif a réintégré le différentiel de 2 millions de francs dans les charges de transfert.

M. Krebs relève que les charges financières sont quasiment identiques à celles de l'année dernière. La progression de 200 000 francs correspond aux mécanismes salariaux pour le personnel affecté au patrimoine financiers. Au total, les charges nettes sont en progression de 31,8 millions de francs. Les charges nettes par nature comptable se décomposent comme suit: charges de personnel (42,2%); biens, services et marchandises (16,4%); charges de transferts (28,4%); amortissements PA (6,7%); charges financières (5,6%).

L'enveloppe annuelle d'investissements s'élève à 130 millions de francs. L'enveloppe prévue pour le PA est de 100 millions de francs. L'autofinancement est de 79,6 millions de francs, ce qui induit une insuffisance théorique de financement de 20,4 millions de francs. En résumé, les revenus nets de 1143,3 millions de francs équivalent aux charges nettes. Enfin, les investissements nets s'élèvent à 100 millions de francs.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire souhaiterait que les prochaines présentations du budget comportent un graphique sur l'évolution de la dette. Elle ajoute que les discussions avec l'Etat sur le contrôle du stationnement restent ouvertes. Les propos de la magistrate n'étaient pas exhaustifs à ce sujet.

M<sup>me</sup> Salerno prend note de la demande sur le graphique. Elle propose à la présidente de laisser les commissaires formuler leurs questions afin d'y répondre de manière groupée.

M. Krebs énonce que le budget 2019, s'il est voté, comprendra une insuffisance de financement de 20 millions de francs. Pour connaître la valeur provisionnelle de l'année 2019, il faut attendre la réception des comptes 2018. Sans cet élément, il est difficile de définir l'augmentation de l'endettement.

M<sup>me</sup> Salerno confirme que l'insuffisance de financement sera pertinente dans les comptes. Elle tient à rappeler que les comptes ont toujours été meilleurs que le budget projeté. En ce qui concerne le gel des postes vacants, l'économie de charges est estimée à 15 millions de francs. Ce montant a été évalué en prenant en compte une période de cinq à sept ans. Quant à la contribution pour l'entretien du domaine public cantonal sur le territoire de la Ville, l'Etat n'a effectivement pas versé les 2 millions de francs restants.

Après plusieurs demandes d'explication, la magistrate a finalement reçu un courrier indiquant que le Département du territoire avait estimé que le versement d'un montant de 6 millions de francs était suffisant dans la mesure où le transfert de routes communales au Canton était en négociation. Suite à cette réponse, la magistrate n'a pas introduit de procédure judiciaire contre le Canton. Elle a préféré déplorer cette façon de procéder devant le président du Conseil d'Etat.

Ce dernier lui a garanti que ce défaut de paiement ne se reproduirait plus. Pour ce qui est du mandat pour le prestataire chargé de dresser des amendes, le montant de 8,5 millions de francs comprend la perception de l'argent des horodateurs et le contrôle du stationnement.

Un commissaire remarque en page 9 du document de présentation que le résultat net prévisionnel ne peut pas arriver à zéro.

M. Krebs confirme ce propos. Il y a eu une erreur d'impression.

Un commissaire aimerait savoir comment le Conseil administratif compte récupérer les 2 millions de francs que doit le Canton à la Ville. Ensuite, il souhaiterait connaître le nombre de postes gelés. Quant au montant de 8,5 millions de francs lié au contrôle du stationnement, il demande s'il comprend la récupération des horodateurs.

Une commissaire demande s'il y a eu des arbitrages au sein du département de la culture et du sport (DCS) pour parvenir à l'augmentation de 2 millions de francs sur la Nouvelle Comédie.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur le terme interface RH figurant à la page 23.

Une commissaire aimerait connaître les critères qui ont été pris en compte pour estimer le produit des amendes dressées par un prestataire, en page 15. Ensuite, en page 22, il serait intéressant d'avoir des précisions sur le montant de 2,5 millions de francs lié à la Nouvelle Comédie.

M<sup>me</sup> Salerno indique que l'équipe de la Nouvelle Comédie commence à engendrer des frais. Actuellement, deux éléments s'entrecroisent. La Ville poursuit le financement de la structure actuelle tout en donnant les moyens à la Nouvelle Comédie d'être effective le jour de son inauguration. Le montant de 2,5 millions de francs correspond au premier financement de la nouvelle structure. Il s'agit d'un coût de fonctionnement, et non d'investissement. Le Conseil administratif n'a pas procédé à des arbitrages sur la Nouvelle Comédie, mais sur l'entier du budget.

En ce qui concerne le produit estimé des amendes, le DFL a repris les chiffres de la FdP. Ces estimations sont sages dans la mesure où le renforcement des contrôles (dû à l'introduction du système de scan car) va amener les conducteurs à payer plus facilement l'horodateur. Quant aux litiges entre la Ville et l'Etat, une troisième procédure porte sur le recouvrement des amendes. Dans les faits, le Service des contraventions est dans l'incapacité de restituer le parcours des amendes infligées sur le territoire municipal. Ces problèmes de traçabilité ont amené le Conseil administratif à entreprendre une procédure contre l'Etat.

En ce qui concerne l'argent des horodateurs et des amendes perçu sur le domaine public municipal, aucune étape n'a été omise par le Conseil administratif. La décision de justice prévoit que la Ville, l'Etat et la FdP signent une

convention d'ici le 31 décembre 2018. Si aucun accord n'est trouvé, la loi sera cassée le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dès lors, la Ville pourrait mandater un tiers pour effectuer le travail de la FdP. Cela dit, il n'y a aucune raison pour que les discussions n'aboutissent pas. Fort des deux décisions de justice, le Conseil administratif estime que l'affaire est close.

Une commissaire aimerait connaître le pourcentage de l'augmentation des charges. M<sup>me</sup> Salerno lui répond que ce pourcentage est de 2,8%.

M. Krebs précise que le système MCH2 prévoit des allers-retours entre les charges et les revenus. Une partie des augmentations de charges provient de cette écriture comptable.

M<sup>me</sup> Salerno tient à souligner que la comptabilité MCH1 ne peut pas être comparée au nouveau système. Le pourcentage de 2,8% ne doit pas inquiéter les commissaires.

M. Krebs confirme qu'il vaut mieux prendre les augmentations au cas par cas. Plusieurs éléments de charges sont neutralisés par des perceptions de revenus. Une représentation des charges à périmètre constant peut être réalisée en un temps T. En revanche, elle évoluera très rapidement. En outre, il n'est pas possible de remonter aux comptes précédant ceux de 2016. Les natures comptables du nouveau système ont créé une rupture. L'augmentation des charges et des revenus correspondent à une optimisation de la transparence. Ces éléments restaient invisibles dans l'ancien système. En d'autres termes, le modèle MCH2 induit des augmentations des flux qui génèrent des augmentations de charges.

M. Blanchot ajoute que la commission des finances recevra la brochure complète du projet de budget 2019. Ce document comprend l'évolution de chaque ligne de 2018 à 2019.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur le mandat pour le prestataire chargé de dresser les amendes et le retrait du montant de la SITMB.

Une commissaire demande si le revenu lié à la rente de superficie du parking de Plainpalais est confirmé.

Un commissaire demande où en est la problématique des frais de route/frais de police. Il aimerait également savoir pourquoi les imputations internes ont doublé entre 2017 et 2019.

M. Krebs rappelle que les gratuités figuraient jusqu'en 2017 dans les chapitres 36, 42 et 43. En 2018, elles ont été déplacées dans les chapitres 39 et 49. Ce transfert explique pourquoi les imputations internes sont passées de 40 à 80 millions de francs.

M<sup>me</sup> Salerno relève que la problématique des frais de route/frais de police n'a pas évolué. Il est vrai que le montant de 15 millions de francs n'a pas de sens. Au

niveau comptable, il s'agit d'une opération blanche. Ensuite, le montant dévolu à l'entretien des routes par la Ville devrait faire l'objet d'une négociation. Si la Ville n'arrive pas à discuter avec l'Etat de ce sujet, il est possible de saisir la justice. En ce qui concerne le montant relatif à la SITMB, il s'agissait d'un dividende extraordinaire. Cela explique pourquoi il ne figure qu'au budget 2018. Quant à la gestion des amendes, seul l'Etat peut apporter une réponse sur le choix de la FdP. Le choix du mandataire pour cette prestation n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. La Ville s'est également posé la question sur cette façon de procéder. Enfin, les analyses du Contrôle financier (CFI) et la DFIN ont conclu que la Ville devait percevoir plus d'argent sur le parking de Plainpalais. Le différentiel d'interprétation avec la FdP porte sur le calcul de la rente. Même si les négociations permettaient d'aboutir à un accord, la Ville demanderait un arbitrage afin d'accélérer la procédure.

### **Séance du 18 septembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du DFL, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint au DFL et de M. Samuel Blanchot, directeur à la direction financière (DFIN)*

*Note de la rapporteuse: une note explicative sur les prévisions fiscales est distribuée aux commissaires (cf. pièce 1).*

M<sup>me</sup> Salerno explique que cette note est toujours distribuée en début de processus et n'a pas d'intervention particulière à faire en préambule.

La présidente propose d'aborder la brochure «Projet de budget 2019» page par page.

#### *Page 6*

M<sup>me</sup> Salerno fait une parenthèse: un document va être distribué car dans certaines rubriques il y a le projet de budget 2019, le 2018, mais il n'y a pas les comptes. Aussi, une extraction uniquement sur les comptes a été faite.

Un commissaire aimerait comprendre ce qu'est l'autofinancement du patrimoine administratif (PA). Et il demande les détails.

M. Krebs répond qu'il s'agit de la formule de calcul d'autofinancement selon le manuel MCH2. Il s'agit du solde de tous les mouvements qui ont trait au fonds dont on dispose. Quand on fait la somme de toutes les lignes (chapitres 35 et 45), on obtient ce montant.

M<sup>me</sup> Böhler complète en ajoutant qu'à partir de 2018 avec MCH2, tous les prélèvements sont budgétisés, dans le compte de fonctionnement.

Une commissaire souhaite mieux comprendre. Elle aborde le Fonds Galland: elle a compris qu'au moment où la donation a été faite, la destination du montant n'a pas été spécifiée. Donc cela va dans la fortune. Qu'est-ce qui a empêché le Conseil administratif de créer une ligne spécifique pour préciser ce qu'il est advenu de ce montant en mentionnant «anciennement Fonds Galland», elle demande s'il n'est pas possible de créer des lignes à la place.

M<sup>me</sup> Salerno répond que c'est parce qu'il n'est pas affecté. Et l'affectation de l'argent figure dans la fortune. Si après, on veut utiliser une partie de l'argent dit du Fonds Galland pour une rénovation ou autre, il faut déposer une proposition.

M. Krebs explique que MCH2 a introduit une distinction entre les fonds propres et les fonds de tiers. Avant, lorsqu'un tiers léguait de l'argent, il était versé dans un fonds et on pouvait financer des projets avec. Il permettait de financer directement des attributions. La Ville de Genève agissait comme exécuteur testamentaire. Maintenant, avec la distinction introduite par MCH2, pour être défini en tant que fonds de tiers, la destination du fonds a dû être définie par le donateur. Mais si ce n'est pas spécifié par le donateur, comme pour le Fonds Galland, le fonds est alors défini comme fonds propre et va figurer dans la fortune de la Ville. On ne peut plus y toucher en dehors des écritures de bouclément. Il est possible par la suite d'imputer lors du bouclément une dépense se référant à un fonds de tiers qualifié en tant que fonds propre. On peut se référer à un tel fonds comme un argument verbal et non pas comptable, en ce sens que le montant voté dans la proposition ne se verra pas réduit d'une participation d'un fonds de ce type.

La même commissaire demande comment il est possible d'y avoir accès, par quel biais, par quelle écriture.

M. Krebs dit que c'est par le biais d'une proposition. Le Conseil municipal a la possibilité de voter une proposition de crédit supplémentaire ou une proposition d'investissement, en se référant au legs Galland.

Un commissaire demande, quant aux fonds propres qui viennent augmenter la fortune, s'il est possible de voir quelque part ces variations, ces transferts, et quelle est la contrepartie juste de l'écriture.

M. Krebs répond que cela va se voir dans le bilan d'ouverture, il explique que le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) fonctionne de la même manière. On verra apparaître une augmentation dans le bilan d'ouverture par le biais de la réserve de réévaluation. Et il y aura énormément d'ajustements. Il y aura du plus et du moins. Ces éléments seront visibles lors des comptes 2018.

Une commissaire demande où on peut trouver la liste des fonds.

M. Krebs dit qu'elle figure aux comptes dans une annexe au bilan. Il y a un tableau qui s'appelle fonds spéciaux. Dans le budget on ne voit passer que les flux budgétés (cf. pièce 2).

*Page 7*

Un commissaire a une question sur les revenus fiscaux dont la croissance est estimée à 1,8%. Dans le budget de l'Etat la croissance est de 2%. Il aimerait comprendre.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il faut regarder page 19.

Un commissaire aborde les chiffres 35 et 45. Il commente qu'il s'agit juste des flux.

M. Krebs répond en calculant, si on fait 45 moins 35, on a la réponse à sa précédente question.

La présidente continue de parcourir le document.

*Pages 8, 9, 10, 11*

Une commissaire a une question page 11, ligne «Finances et logement», et demande si on va mieux voir plus loin.

M<sup>me</sup> Salerno suggère d'attendre l'autre document avec toutes les lignes.

La présidente reprend la brochure et s'arrête page 15.

*Page 15*

Un commissaire a une question concernant les postes gelés. Il avait posé la question pour savoir à quel niveau le Conseil administratif avait budgété et on lui avait répondu 15 millions de francs, maintenant il voit 12 millions et quelques. Il veut comprendre cette variation.

M<sup>me</sup> Salerno l'informe qu'il y a plus de réponses et détails à la page 32.

M<sup>me</sup> Böhler explique qu'il faut faire la somme de trois chiffres pour arriver à 15 millions de francs. Il y a 12,9 millions de francs à la page 32, au milieu de la page, et puis à la page d'après, il y a 1,1 million de francs de cotisations CAP et 1 million de francs de cotisations sur la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) dans les charges sociales. L'addition de ces trois chiffres permet d'arriver aux 15 millions.

Le même commissaire aimerait un tableau pour savoir ce qui a été budgété pour les horodateurs et les zones bleues en termes de recettes. Pour comprendre ce qu'ils coûtent et ce qu'ils rapportent. Là, il n'y a que des chiffres globaux.

M<sup>me</sup> Böhler donne les chiffres: pour les horodateurs, c'est 10 millions de recettes et 1,5 million de coûts, et pour le contrôle du stationnement, c'est 12 millions de

recettes auxquels on a appliqué le taux de recouvrement moyen des amendes et 9 millions de coûts, soit 3 millions de marge. Ce sont des montants arrondis.

Le commissaire insiste: il veut un tableau (cf. pièce 2 bis).

M. Krebs donne des explications complémentaires: il y a 300 000 amendes à 54 francs, ce qui fait 16,2 millions avec 75% de taux de recouvrement ce qui fait 12 150 000 francs de revenus qui ont été portés au budget et les charges estimées pour la FdP ont été évaluées à 8,5 millions. Cela pour le volet stationnement.

Un autre commissaire a aussi une question pour les horodateurs. Il constate que le montant des recouvrements n'a pas été budgété, il n'y a que les amendes encaissées, et il demande quel est le montant du contentieux. Et si la Ville ne peut pas encaisser directement ces montants.

M<sup>me</sup> Salerno répond que la Ville a fait une provision pour le contentieux. Celui-ci est estimé à 15 millions de francs, même si elle sait qu'ils n'auront certainement pas l'entier de la somme. En effet, il ne s'agit que d'une estimation car divers cas de figure entrent en ligne de compte: par exemple, les personnes qui ont des actes de défaut de biens, les personnes qui ont quitté la Suisse. De plus, il y a une procédure pendante avec l'Etat. Il est donc difficile de savoir ce qu'il va rester. Elle signale aussi un problème de matériel obsolète qui rend les calculs difficiles. Un nouveau matériel informatique a été nécessaire et demande un temps d'adaptation. Elle ajoute que la Ville de Genève avait essayé de négocier un montant sur le contentieux des amendes perçues sur son territoire mais il y a eu une fin de non-recevoir: M. Maudet n'a pas souhaité entrer en matière, ni rendre de comptes sur la gestion de son service. Il y a donc une créance inscrite. L'Etat a demandé à la Ville d'effacer la créance de 15 millions de ses livres. La Ville a refusé. Ensuite, une procédure a été lancée contre l'Etat avec pour but d'entrer en discussion. M<sup>me</sup> Salerno constate ainsi qu'il y a un conflit irrésolu et affirme que la Ville de Genève voulait arriver à une solution négociée.

Un commissaire veut une clarification page 17 concernant le chapitre 36 intitulé «charges de transfert». Concernant la péréquation financière et la compensation des charges il demande confirmation qu'il ne s'agit pas de transfert de charges.

M<sup>me</sup> Salerno l'infirmes. Elle revient à la page 16 concernant la TVA des frais d'énergie. Elle dit qu'une discussion a été ouverte avec les Services industriels de Genève (SIG). Elle dit que les SIG ne font pas payer la TVA à l'Etat alors qu'ils la font payer aux communes et à la Ville, alors que celle-ci est propriétaire à hauteur de 30%. Avec M. Krebs, ils ont rencontré M. Brunier pour lui dire que les propriétaires doivent tous être traités à la même enseigne.

Un commissaire a une question page 16: il ne comprend pas la variation de 800 000 francs sur le Musée d'art et d'histoire (MAH).

M. Krebs répond qu'il s'agit du début de l'amortissement du Carré-Vert.

Un commissaire a un commentaire page 19 concernant les entrées fiscales, qu'il met en parallèle avec la note explicative reçue. Pour l'année 2019, on voit une augmentation de 3% et il n'a pas trouvé d'explications. En théorie, la loi a changé et il veut savoir si elle est déjà en vigueur.

M. Krebs explique que les pourcentages sont donnés par rapport à l'année 2018. Mais le taux de 3% qui est pris est réalisé sur des régressions historiques. Il y a des ajustements qui doivent être effectués ce qui explique les différences de taux annoncés. Il y a toujours des corrections, mais elles sont moins importantes que les années précédentes.

Le même commissaire aimerait savoir quelle est la qualité d'information que l'on peut obtenir.

M<sup>me</sup> Salerno confirme que la loi est passée, mais qu'elle est très restrictive. Elle en a fait usage et a pu le constater. M<sup>me</sup> Salerno explique comment se passe l'entretien à l'AFC: on n'a pas le droit d'être accompagné, on n'a pas le droit d'avoir des documents, on est dans une salle avec des tableaux, et on ne peut que consulter les tableaux. Elle n'a pas été plus éclairée par rapport aux informations dont elle disposait. Cet entretien n'a pas été une valeur ajoutée. Elle informe qu'elle avait demandé de connaître les entreprises et personnes physiques les plus importantes, mais qu'il n'y avait que des informations sommaires et portant sur des années passées.

La présidente passe les pages 20 à 28 jusqu'au paragraphe «logistique et manifestations». Elle saute ensuite à la page 31.

### *Page 31*

Une commissaire demande ce que concerne l'achat de matériel de communication (311).

M. Blanchot répond que c'est tout ce qui permet la communication, les serveurs de téléphonie et les e-mails.

Une commissaire a une question sur la page 56. Elle veut savoir où en sont les procédures d'intérêts négatifs.

M. Krebs répond qu'ils sont en procédure et en attente de jugement. La temporalité est assez longue.

Elle demande ce qui changera avec le logiciel Quorum.

M<sup>me</sup> Salerno répond que l'ancien logiciel ne fonctionnait plus. Le changer a pris deux ou trois ans. Il a fallu en choisir un nouveau adapté aux besoins de la

gérance. Il est en cours de test pour voir comment il résiste aux sollicitations des collaborateurs. En principe, le processus doit être achevé au premier trimestre 2019. Il devra permettre de passer à une dématérialisation des dossiers de la Gérance immobilière (GIM). Une proposition a été envoyée à ce sujet.

Une commissaire constate que peu d'informations sont données sur le Fonds d'apprentissage. Elle ne ressent pas un enthousiasme débordant sur les résultats de ce fonds. Elle aimerait un état de situation, le nombre de place, les montants (cf. pièce 2 ter).

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'un petit topo pourrait être fait pour expliquer comme les sommes sont dépensées et si le paragraphe n'est pas dithyrambique cela ne veut pas dire que cela ne fonctionne pas, sans quoi la Ville l'aurait supprimé. Elle relève que les prestations ont évolué et propose un compte rendu.

Elle demande une présentation en commission des finances.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'ils étaient déjà venus et qu'un rapport existe.

La même commissaire aborde la question des outils modernes au service des usagers. Elle est surprise de voir qu'il n'y a pas de nouvelles prestations en ligne proposées et demande si quelque chose est prévu. Ce sera l'année du numérique mais elle ne voit rien.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il faut s'adresser à M. le maire car cela concerne son département. Elle ajoute qu'il existe un plan directeur qui donne les objectifs de la DSIC sur une cinquantaine de pages. Une discussion peut être prévue, cela vaut la peine d'en parler avec M. le maire mais avant il faut consulter le plan directeur.

Cette même commissaire aimerait le plan et demande quels sont les outils modernes qui vont être développés tels qu'ils sont mentionnés.

M<sup>me</sup> Salerno répond que toute la GIM va être dématérialisée, mais aussi qu'un système d'information SIRH est en train d'être mis au point. Il faut équilibrer entre les outils destinés à la population et les outils nécessaires à l'administration, qui n'est pas à jour sur certains points de base. Les outils externes sont plus du ressort du département de M. Kanaan.

Un commissaire a une question sur les missions. Il est question de soutenir le développement économique local mais il ne retrouve rien à ce sujet dans les perspectives ni les objectifs. Quels sont les leviers dont dispose le DFL?

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il y en a un général, la Fondetec, même s'il ne s'agit pas de faire le débat ici. Même s'il faudra avoir une discussion sur la Fondetec. Et se réfère également au projet de la Zone industrielle de Châtelaine (ZIC) mentionnée page 57.

Il commente que la Fondetec concerne la création d'entreprises et le projet industriel est porteur de création de nouvelles industries; est-ce que le DFL a des leviers d'action pour le maintien des commerces?

M<sup>me</sup> Salerno répond que la Fondetec aborde aussi le maintien.

Il demande encore si la pépinière d'artistes et d'artisans qui s'y trouvent va trouver une place dans le développement industriel de Châtelaine ou s'ils devront déménager. Et s'il y aura des propositions en relation à ces développements.

M<sup>me</sup> Salerno répond que les personnes qui ont des baux les conservent. L'idée est de mieux utiliser la zone industrielle, notamment les espaces de dépôt de la Ville. La priorité est de se concentrer sur les espaces Ville, ceux qui sont libres, ceux qui sont à vider, ceux que l'on voudrait voir partir ailleurs. L'idée est de travailler sur ce qui est existant.

Une commissaire a une question sur les luttes contre les discriminations page 56. Certains ont déposé une motion afin que le DFL indique comment se répartissent les subventions entre les hommes et les femmes, et s'il y a des égalités entre hommes et femmes. Des indicateurs avaient été demandés afin qu'ils figurent dans le budget.

M<sup>me</sup> Böhler répond que deux chargées de projet travaillent sur cette thématique. C'est un peu compliqué. Seules deux collectivités en Europe le font, c'est ce qu'on appelle le budget sensible au genre. Ils ont approché Bâle qui avait tenté une démarche un peu similaire. Actuellement, la phase est consacrée à l'étude de ce qui s'est fait et la manière dont cela pourrait être introduit en Ville de Genève. La première étape sera la mise en place d'indicateurs qualitatifs, ensuite quantitatifs. Et l'idée est de choisir deux services pilotes. Le projet sera présenté aux directeurs et directrices de départements.

Elle a lu un rapport de Ciné Forum constatant que les femmes avaient moins d'argent dans le domaine du cinéma.

M<sup>me</sup> Böhler ajoute que pour le DFL ce sera l'Agenda 21 qui sera choisi notamment en ce qui concerne le versement des subventions. Lorsqu'ils auront avancé, une présentation sera faite à la commission des finances.

Un commissaire parle des panneaux solaires. Il estime qu'il y a un travail à faire au niveau des décideurs et des représentants de la population qui siègent dans les conseils municipaux et administratifs. La commission des finances a visité le site des Evaux. Alors que le bâtiment se prête à l'installation de panneaux solaires, cela n'a pas été fait. Il a été demandé pourquoi et la présidente a répondu: «Parce qu'on a peur de vous et des élus municipaux.» Il y a donc un travail à faire auprès des décideurs.

M<sup>me</sup> Salerno ajoute qu'ils font déjà beaucoup via l'Agenda 21 et G'innove. Elle a donné une conférence de presse avec M. Barazzone sur un projet qui s'appelle «Nos arbres», avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et l'Université de Genève (UNIGE), qui est tout sauf anecdotique. Les chercheurs ont cartographié le million d'arbres sur le territoire, analysé les quartiers, les arbres présents et leur utilité. Car les arbres ont une grande importance dans une perspective de changement climatique. Ils transforment le CO<sub>2</sub>, apportent des espaces d'ombre. Aussi, il y a des projets qui, même s'ils paraissent anecdotiques, s'inscrivent dans une dimension porteuse. C'est un projet important pour le Service des espaces verts (SEVE) et pour Genève qui, dans une perspective de réchauffement climatique, va vivre les plus grandes hausses de température, plus deux à trois degrés. Cela veut dire qu'assez rapidement, tous les étés seront caniculaires et cela va poser des questions au niveau de la gestion des populations sensibles. Les trois grosses problématiques sont le chauffage, la mobilité et l'alimentation. Elle évoque le programme «Nourrir en Ville».

Un commissaire demande si la délégation G'innove figure dans le budget des Charmilles. Il lit une phrase qui l'interpelle: «L'objectif sera de faire de cet espace un lieu d'expression et de collaboration entre des acteurs variés, tels que les locataires actuels, les milieux culturels, académiques et entrepreneuriaux» comme si les locataires actuels n'étaient pas des entrepreneurs, et demande une explication sur le concept de durabilité urbaine. Il a de la peine à voir à quoi cela correspond concrètement.

M<sup>me</sup> Salerno répond que le fonds figure sous l'Agenda 21. Pour le deuxième point, elle relève juste que c'est une bonne remarque. Enfin, pour la ZIC, elle souligne à nouveau qu'ils essaient d'utiliser l'existant. Elle donne l'exemple du Moulin à danses (MàD): c'est un espace vide qu'il faut rafraîchir et revoir. Certains acteurs ont des activités qui nécessitent ce type d'espace: ceux qui besoin d'un lieu seulement sur deux ou trois semaines parce qu'ils font du son, du mapping, de l'audio. Ils peuvent trouver dans cet espace une façon de travailler et de travailler ensemble. L'ambition est aussi d'ouvrir le quartier. D'attirer les makers, les faiseurs, les Fablab. Cette diversité crée des synergies. Pour la durabilité urbaine, l'explication est simple: cela coûte très cher de tout faire tout seul, et la mutualisation de la créativité, de l'innovation, le partage des compétences et des outils sont les données sur lesquelles s'appuie cette durabilité urbaine. Enfin, il s'agit d'une zone industrielle, sauf si elle change de statut à la faveur d'un plan directeur cantonal.

Il constate encore qu'on ne voit rien sur l'objectif du 0,7% pour la solidarité internationale. Le principe a été voté d'atteindre ce pourcentage, or il ne figure nulle part.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il n'y a pas de sommes supplémentaires au projet 2019. Il y avait d'autres priorités. L'objectif était d'équilibrer le projet de budget.

Un commissaire estime qu'il manque une vision transversale sur les luttes pour le climat. Et le projet d'en parler sur les réseaux sociaux est limité. Il demande s'il y a un plan pour les risques de crues. Il a le sentiment qu'il n'y a pas de vision sur la question du climat.

M<sup>me</sup> Salerno explique qu'il n'y a pas une vision transversale et compilée de tout ce qui se fait en Ville. Les enjeux autour du climat et des changements climatiques n'ont jamais été présentés comme une priorité du Conseil administratif, mais le niveau de maturité commence à venir. La problématique augmentant, les pratiques évoluent. Les enjeux sur le climat portent à tout repenser tout comme la question du vieillissement de la population. Elle estime également que l'articulation de multiples mesures qui paraissent anecdotiques donne une autre lecture de l'action. Par exemple, les potagers urbains réintroduisent des îlots de verdure en Ville. MM. Mugny et Tornare ont fait des choses qui paraissaient à l'époque des gadgets à bobo, mais ces mesures prennent leur sens sur une dizaine d'année. Mais il faudra passer à la vitesse supérieure.

M<sup>me</sup> Salerno parle ensuite du Praille-Acacias-Vernets (PAV). Remettre à ciel ouvert le Nant coûte 60 millions de francs: le montant l'avait surprise, cela paraît énorme, mais mis dans une perspective de réchauffement climatique cela prend son sens car le fait est qu'il faudra un maximum de points d'eau à ciel ouvert. Aujourd'hui, en Ville, c'est la révolution dans la manière de penser les projets.

Une commissaire reprend sur la ZIC. Il y a quelques années, il n'y avait pas de volonté partagée du Conseil administratif de revaloriser cette zone. Qu'en est-il en 2019? Elle veut savoir s'il s'agit juste de belles intentions.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'ils ont avancé et que l'arrivée de M. Barazzone a été déterminante. Sa première note concernant les Charmilles date de 2007. Les deux grands utilisateurs de la zone sont les départements 3 et 4. L'arrivée de la Haute école d'art et de design (HEAD) a changé la dynamique. Avant cette zone était uniquement le dépôt de la Ville. Maintenant, trois magistrats s'occupent du lieu et il y a des plans directeurs. Même s'il prend du temps, le changement est réel. L'endroit a un grand potentiel.

Un commissaire espère que cette zone puisse se développer tout en restant industrielle.

Une commissaire est surprise que la Ville mette 50 000 francs sur pour l'association SFG.

M<sup>me</sup> Salerno estime qu'il faudrait faire une séance ad hoc. Toutefois, elle explique brièvement que c'est une jeune association qui fait un bon travail sur la finance durable, qui s'inscrit dans l'orientation prise par la Ville. Elle relève qu'une bonne partie de la substance fiscale vient de la finance. Historiquement, les acteurs financiers ont toujours fait Genève. La Ville en tant que collectivité

publique se doit de soutenir une association qui travaille dans ce champ avec une volonté de tenir compte des enjeux climatiques, qui fait venir des experts et apporte une réflexion. Mais il serait bien qu'ils viennent se présenter. Les 50 000 francs leur permettent de faire face à une crise de croissance.

*Page 58*

Un commissaire aborde l'objectif de rendre hommage aux saisonniers et saisonnières qui ont fait Genève. Il aimerait connaître les dates, le lieu.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il s'agit d'un projet du Conseil municipal, qui va se tenir sur deux ans, 2019 et 2020. Elle propose une réponse écrite sur le concept tel qu'il est aujourd'hui (cf. pièce 3).

Il y a aussi une question sur la sécurité des systèmes d'information. Le facteur humain est le principal problème. Trois ou quatre sessions de formation sont certes indispensables, mais n'y a-t-il pas d'autres mesures si oui lesquelles?

M<sup>me</sup> Salerno répond que beaucoup est déjà fait en Ville de Genève et l'ambition est d'avoir des informations de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville.

La présidente reprend pour parcourir les pages 60, 61, 62, 63.

*Page 63*

Un commissaire demande des explications sur les diminutions des charges du personnel à la rubrique «sports et loisirs».

M<sup>me</sup> Böhler répond que pour La ville est à vous il est fait appel à des stagiaires, et il y a eu un effet de noria entre le départ et l'engagement de fixes, ce qui a diminué les charges.

Il demande à quoi correspondent les 190 000 francs.

M<sup>me</sup> Böhler explique que les 190 000 francs sont les subventions versées aux comités des quartiers (cf. pièce 3 bis).

M<sup>me</sup> Salerno relève que M<sup>me</sup> Richard est très au courant de ce qui se passe dans le cadre de La ville est à vous vu que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse travaille depuis deux ans sur ce sujet, suite à une motion qu'elle a déposée.

Un autre commissaire rebondit sur le sujet des saisonniers et espère que la Ville collabore avec les syndicats qui sont une source d'information remarquable.

M<sup>me</sup> Salerno répond que le Collège du travail participe.

Un commissaire a une question concernant les 5,5 millions de francs pour la solidarité internationale. Il veut les données pour connaître le pourcentage et le nombre de postes.

*Réponse écrite*

Il est de 0,63%.

*Page 67, Ressources humaines*

Un commissaire a une question sur les auxiliaires.

M. Blanchot explique qu'il y a eu des variations, des remplacements, et des auxiliaires qui coûtent moins cher.

M<sup>me</sup> Böhler explique la nature du poste: c'est un poste d'auxiliaire à la centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). C'est un 70%.

Elle demande si des postes sont ouverts pour les auxiliaires afin de réduire leur nombre.

M<sup>me</sup> Salerno constate que le Conseil municipal ne veut pas de nouveaux postes. Concrètement, il n'y a aucune majorité politique pour créer des postes supplémentaires. Et même si des postes étaient créés, un auxiliaire est toujours nécessaire. Si quelqu'un tombe malade, l'auxiliaire est nécessaire. L'auxiliaire est un volant financier qui n'est pas dans l'effectif fixe. Ce sont des personnes qui ont des contrats de travail sur des durées déterminées et courtes. Ils ne sont jamais engagés ensuite.

Elle demande encore ce qu'il advient de ces personnes au bout de trois ans et si chaque fois ils doivent réengager des auxiliaires.

M<sup>me</sup> Salerno répond que ce sont des personnes qui ne restent pas. Par exemple, un chargé de mairie reste un an et part. Il y a aussi les personnes qui ne veulent pas rester.

Un commissaire demande à quoi vont servir les 50 000 francs destinés à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) qui figurent page 68.

*Réponse écrite*

La subvention n'est pas affectée à un projet ou une activité en particulier. Elle contribue à soutenir les actions de sensibilisation de la CICAD, qui se déclinent en

quatre axes: la lutte contre l'antisémitisme dans la sphère publique, la prévention des discriminations au sein des établissements scolaires, le travail de mémoire par le biais de témoignages ainsi que le respect et le dialogue intercommunautaires. Elle offre également écoute, soutien et conseil aux victimes d'antisémitisme. La subvention de la Ville de Genève représente environ 2,85% du budget total de la CICAD (1 738 000 francs en 2018).

M<sup>me</sup> Salerno répond que le Conseil municipal leur a accordé une ligne qui n'est pas liée à des prestations en particulier et de manière générale les réponses obtenues des associations sont assez larges concernant leur activité.

Il en déduit que l'évaluation sera faite au moment des comptes de l'association, et aimerait recevoir les détails.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il est toujours demandé à quoi la somme va servir.

Un commissaire revient sur la subvention accordée à La ville est à vous et il a une question de répartition du montant et demande pourquoi le montant est toujours identique.

M<sup>me</sup> Salerno répond que tout dépend de ce que va faire le quartier concerné. Mais cela n'excède pas 20 000 francs pour le quartier.

M<sup>me</sup> Böhler dit qu'il existe un tableau avec la répartition des subventions par manifestation.

Un coommissaire demande si la subvention du Cœur des Grottes va être maintenue.

M<sup>me</sup> Salerno répond que c'est un très gros subventionné mais souligne que le montant n'est jamais versé d'un coup. Suite aux problèmes surgis, des personnes ont rencontré le conseil de fondation. Un rapport a été fait. Une dizaine d'associations ont eu des doléances. Une personne a été engagée pour vérifier. Cette façon de faire était juste. Elle attend les documents pour le mois de novembre. Le conseil de fondation a eu le bon réflexe.

Un commissaire veut savoir à quoi sert la subvention au Centre F-Information.

M<sup>me</sup> Salerno répond que c'est pour couvrir une partie des besoins de l'association qui est submergée par les plaintes et les demandes de femmes. Il y avait une situation d'urgence et la subvention correspondait à leurs besoins.

Une commissaire remercie pour les explications sur le Cœur des Grottes. Elle demande quelle est la protection fournie aux personnes qui ont témoigné. Elle a le souci qu'elles soient bien protégées.

M<sup>me</sup> Salerno estime qu'il faut poser cette question au conseil de fondation.

*Page 69*

Un commissaire demande comment s'explique la différence de rabais octroyés aux salles communales, si c'est une application du nouveau règlement.

M<sup>me</sup> Salerno confirme.

Un commissaire demande quelle est cette nouvelle subvention pour la Fondation Martin Ennals.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'en fait cette somme est versée depuis des années. Simplement maintenant, elle apparaît. C'est un prix co-organisé avec six associations, qui sont les grosses organisations non gouvernementales (ONG) de défense de droits d'asile et politique. Martin Ennals a entre autres créé Amnesty. C'est en réalité un pool de dix ONG qui mettent en lumière dans leurs réseaux respectifs des personnes qui s'engagent pour les droits humains. Ces ONG donnent une visibilité qui rend plus difficile pour certains Etats de faire disparaître certaines personnes.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'Hôtel du Rhône-Mandarin.

M. Krebs dit qu'il reviendra à la Ville de Genève le 28 septembre 2040. Elle en sera propriétaire.

*Page 70*

Un commissaire a consulté les statuts de l'Association de médiatrices interculturelles (AMIC) et il a l'impression qu'elle fait le même travail qu'une autre association (cf. pièce 3 ter).

Un commissaire demande pourquoi la gratuité augmente pour les locataires de la ZIC.

M<sup>me</sup> Böhler répond qu'il s'agit de frais de chauffage. Il y a des déperditions de chaleur dans les bâtiments et les frais d'énergie ont augmenté. C'est la Ville, qui est le bailleur, qui prend en charge ces coûts.

Un commissaire demande pourquoi la dette augmente; il veut mieux comprendre la politique appliquée à ce sujet.

M. Krebs répond que la dette projetée augmente car le taux d'autofinancement budgété est inférieur à 100%. Si le budget se réalise tel quel, il y a mécaniquement un endettement qui augmente.

Il estime que c'est une réponse mathématique, mais il aimerait une réponse politique. Il comprend le mécanisme, mais quelle est la philosophie derrière cela? Ou peut-être qu'il n'y a pas de réflexion, commente-t-il.

M<sup>me</sup> Salerno ne répond pas.

## **Séance du 19 septembre 2018**

*Audition de M. Sami Kanaan, maire, pour le département des Autorités, et de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, accompagné de ses collaborateurs*

La brochure «Projet de budget 2019» est abordée dès la page 42.

Un commissaire a une question à la rubrique «Priorités et perspectives». Elle veut savoir à quoi correspond concrètement cette phrase: «En 2019, la priorité principale et récurrente du département des Autorités consistera à anticiper les besoins de l'Administration municipale afin de garantir aux Autorités le fonctionnement optimal de l'administration en toutes circonstances.»

M. Kanaan dit que le mot qu'il faut retenir est «récurrent». Il ajoute qu'un des événements importants de 2019 est le départ de M. Moret qui va faire valoir ses droits à la retraite. C'est un changement important.

Un commissaire s'étonne de l'absence de la mise en place des mesures pour les votations. Il n'est pas fait mention de la directive.

M. Moret répond que les mesures ont été prises l'année passée, ce ne sont donc pas des objectifs pour 2019. Une directive a été faite par le Conseil administratif et qui concerne les mesures prises.

M. Kanaan ajoute que la directive pour la procédure à respecter est déjà en vigueur. Elle a été appliquée lors des nombreuses votations du mois de mars.

Un commissaire a une question sur la communication et la mise en ligne du nouveau site web. Il est dit qu'il sera bilingue, français-anglais. Il demande si d'autres langues seront envisagées car l'anglais n'est pas forcément la langue principale des populations étrangères concernées.

M. Moret répond qu'il fallait déjà finaliser le site en français. L'anglais est un premier essai, à cause de la Genève internationale. Pour l'instant, c'est l'objectif qui a été fixé.

Le même commissaire aimerait un éclairage sur cette information: le Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR) «poursuivra l'implémentation du système de contrôle interne (SCI) (...)». Il demande s'il ne faut pas plutôt dire «commencera». Il constate que M. Chrétien a dit qu'il y avait un retard considérable.

M. Moret répond que beaucoup de travail a déjà été fait. Cela avance. A l'Etat, cela aura pris dix ans, ils ont débuté il y a quatre ans.

Il passe à la lutte contre le réchauffement climatique en spécifiant qu'il pose la question à chaque département. M<sup>me</sup> Salerno avait quelques lignes sur le

réchauffement et il est étonné de constater qu'il y a peu ou pas d'objectifs dans ce domaine de la part des autorités. Il lance cette supposition: peut-être quelque chose est-il fait mais cela n'est pas communiqué. Il veut savoir s'il y a une prise de conscience, une planification.

M. Kanaan estime qu'à une époque Genève était précurseur. La Ville de Genève est très active dans les réseaux de vie avec un constat assez douloureux qui est que les Villes sont en bout de chaîne. Il évoque un Sommet de chefs d'Etat qui s'est tenu en 2015 à Paris qui a invité pour la première fois une délégation des maires des Villes. A l'époque, c'était M<sup>me</sup> Alder qui avait représenté la Ville de Genève. Les villes vivent le problème du réchauffement au premier plan. M. Kanaan témoigne à titre personnel: il vit depuis trente ans aux Eaux-Vives et cet été la nuit il faisait 29 degrés, car les villes ne se refroidissent plus. Il faut mettre à jour le cadre politique dans ce domaine et revaloriser cette action.

M. Moret explique qu'ils sont un département d'état-major et ils ont peu de leviers pour agir directement. Mais il note une prise de conscience.

Toujours le même commissaire estime que c'est quand même eux qui assurent la coordination. Il se demande ainsi s'il y a des objectifs.

M. Moret répond que ce sont des objectifs départementaux.

Un commissaire veut la position de M. Kanaan sur la gestion de Châtelaine.

M. Kanaan répond que cela doit être soutenu. Il s'agit de préserver le tissu industriel. La ZIC sert plutôt comme un lieu de dépôt. L'objectif est de libérer cette partie pour développer des activités. Il s'agit donc de préserver et développer.

Un commissaire a une question sur l'inventaire du fonds d'archives. Il aimerait en savoir plus.

M. Moret répond qu'il y a pour commencer les propres archives de la Ville qui sont en train d'être numérisées et, parfois, ils reçoivent des archives de l'extérieur qu'il faut classer et numériser.

M. Kanaan ajoute que la Ville a hébergé les archives de peuples indigènes qui viennent défendre leurs droits à Genève.

Le même commissaire aimerait savoir ce qu'il en est des documents scientifiques.

M. Kanaan répond qu'elles sont plutôt à la Bibliothèque de Genève (BGE) et dans le Musée scientifique.

Un commissaire a une question complémentaire concernant le site. Il veut savoir s'il sera parlant comme le suggérait une motion de M. Maudet de 2007. De plus il est perplexe quant à l'objectif favoriser l'intégration professionnelle et soutenir le projet fédéral de préapprentissage et d'intégration (PAI).

M. Moret répond que pour le moment des dispositions ont été prises uniquement pour les malvoyants, avec la taille des écrans et des caractères.

Pour la deuxième partie de la question, c'est un programme fédéral pour l'intégration de réfugiés-apprentis. En fait, l'objectif est déjà atteint. Une apprentie a déjà été engagée.

M. Schweri complète que c'est déjà un gros effort car cela veut dire dégager deux postes et deux formateurs qui doivent suivre l'apprenti sur place toute l'année. Chaque apprenti est suivi par un formateur sur la place de travail, qui organise son programme, sa planification et le suivi. Et il y a aussi un effort de formation.

Une commissaire aimerait revenir sur le contrôle interne. Elle partage le scepticisme d'un autre commissaire et relève que M. Chrétien n'était pas enthousiaste quant à la situation. Elle constate qu'il n'y a aucun objectif sur le contrôle interne alors que c'est un élément essentiel pour une collectivité publique et qu'il est mis un indicateur sur le préapprentissage qui n'amène rien. Or, elle estime que les objectifs et les indicateurs doivent permettre de comprendre comment est gérée l'administration.

M. Kanaan répond qu'il y a dans chaque département un contrôle interne et il pense que M. Chrétien a été un peu sévère. Il souligne également que l'environnement normatif se complexifie.

M. Moret ajoute que l'objectif du contrôle interne doit être dans le département I et pas dans le département des Autorités.

Le même commissaire aborde ensuite la question du site qu'elle trouve obsolète. Maintenant ce sont les applications qui sont développées – elle donne l'exemple de la Ville de Lausanne – et demande s'il y a des objectifs dans ce sens. «Genève en été» a été un outil très apprécié.

M. Kanaan répond qu'il est vital de suivre les évolutions technologiques et la Ville de Genève n'est pas en avance. Il s'intéresse au cas d'autres villes, une note va arriver au Conseil administratif pour mettre en place une stratégie. Il note qu'il y a des initiatives mais également qu'il est vital d'avoir une approche coordonnée.

Un commissaire a une remarque concernant le lexique page 182. Il constate que de multiples termes ne figurent pas comme CODIR ou Comité d'attribution immobilière (COATTRIM).

M. Moret répond qu'ils pensaient qu'à ce stade ils les connaissaient.

Il s'étonne également de l'absence de certains points au département des Autorités dont les missions lui paraissent peu claires, voire un grand mystère. En gros, ils coiffent un peu le tout sans vraiment diriger. Il constate que certaines branches sont d'un intérêt collectif mais qu'ils ne s'en occupent pas. A titre

d'exemple, il constate que «lutter contre toute forme de discrimination» est traité uniquement par le DFL. Or, il estime que c'est du ressort du département des Autorités. Il demande pourquoi il ne traite plus les discriminations.

M. Moret répond qu'il faut poser la question directement au Conseil administratif. Cela concerne les départements. Le département des Autorités regroupe les services d'état-major.

Une commissaire demande, à la page 45, à quoi correspondent les taxes aux lignes 42.

M. Moret explique que cela peut être des restitutions d'indemnités, des remboursements divers, des ventes, des cartes des Chemins de fer fédéraux (CFF), des jetons.

Elle demande également ce qu'est la subvention de 80 000 francs à la ligne 47 de la page 45.

M. Moret répond qu'il s'agit des subventions pour les vélos électriques.

Un commissaire a une question page 46, rubrique «Conseil municipal». Il demande si les jetons de présence sont dans les charges de personnel.

M. Moret répond que c'est la terminologie de MCH2. Il faut s'adresser à la Direction des ressources humaines (DRH). Le libellé est automatique.

Il demande aussi si tout est compris, même les charges d'assurance-vieillesse et survivants (AVS), il demande si le Conseil municipal va moins siéger. Il y a une diminution et il veut comprendre.

La diminution observée ne concerne pas les jetons de présence, car ces derniers restent inchangés entre 2018 et 2019 soit précisément 1 708 210 francs pour les deux exercices (voir tableau ci-dessous).

		PB 19	PB 18	Delta	Réel 17
3000.020	C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	1 708 210,00	1 708 210,00		1 872 035,68
3000.040	Indemnités du CM pour charges des familles	15 000,00	20 000 00	-5 000,00	9 209,70
3050.010	C-DRH Assurance maternité part ADM	596,23	531,43	64,80	351,85
3050.020	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG	66 752,11	66 752,11		43 996,50
3050.030	C-DRH Cotisations assurance chômage	13 609,65	13 609,65		9 150,85
3050.040	C-DRH Part aux frais administratifs AVS	1 892,39	1 892,39		1 253,05
3053.010	C-DRH Coti. assurance accidents professionnels	4 912,44	4 912,44		2 345,70
3053.030	C-DRH Coti. assurance accidents non professionnels				53,74
3054.010	C-DRH Cotisations allocations familiales	31 755,86	31 755,86		21 032,35
3090.010	C-DRH Formation et perfectionnement du personnel				475,00

La baisse de 4935 francs résulte de la diminution du compte 3000. 040 «indemnités du Conseil municipal pour charges de familles» de 5000 francs. Ce montant a été adapté aux dépenses réelles de 9209,70 francs comptabilisées en 2017.

Cette diminution est légèrement atténuée par l'augmentation de 64,80 francs de la ligne 3050. 010 «assurance maternité part ADM» modifiée par la DRH (service compétent en la matière).

La résultante (S'OOO – 64,80) donne le montant arrondi de 4935 francs.

Il demande également où apparaît l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il ne voit cela nulle part alors que cela fait une année et demie qu'ils sont au courant.

M. Moret répond que le contrat n'a été signé qu'il y a quelques jours. Cela s'est fait in extremis, raison pour laquelle il ne figure pas.

Toujours le même commissaire demande pourquoi le montant n'est pas budgété. L'excuse comme quoi le contrat n'avait pas encore été signé ne tient pas debout.

M. Kanaan répond qu'il aurait effectivement fallu le mettre dans le budget.

Une commissaire aimerait un éclaircissement concernant l'OMM, elle évoque un courriel de M<sup>me</sup> Magnin et demande s'il est possible de faire une économie de 160 000 francs.

M. Moret répond qu'il faut poser cette question à M. Pagani. Il ajoute que le Conseil administratif a mandaté M. Pagani pour trouver une solution moins chère pour la deuxième année. Ce montant lui a également paru astronomique. Mais c'est M. Pagani qui a suivi le dossier.

M. Kanaan confirme qu'il a été demandé à M. Pagani de revoir ce montant.

Un commissaire demande rapidement si le Conseil administratif a des augmentations de salaire étant donné qu'il y a une augmentation de 3,5%.

M. Moret confirme mais précise que l'augmentation exacte est de 1,2%. Il s'agit de l'indexation du coût de la vie.

Le personnel a la même augmentation.

M. Kanaan rappelle que sur les douzièmes votés en début d'année, il y a 1% de renchérissement. Il précise aussi qu'il y aura encore des renchérissements. Ils ont assumé leurs devoirs.

Un commissaire veut rassurer en précisant que sa question n'a pas pour objectif de diminuer quoi que ce soit. Le commissaire aborde ensuite la diminution qu'il constate pour les charges de personnel du Service du Conseil municipal et demande s'ils ont aussi droit à une augmentation.

M. Kanaan précise que l'égalité salariale s'adresse à tout le monde.

M. Moret répond que ce qui se passe au Service du Conseil municipal est un exemple typique de ce que l'on appelle l'effet de noria. L'effet de noria est le suivant: quand quelqu'un part à la retraite, la personne qui remplace sera moins bien payée et il y aura un différentiel dans les comptes. Et il y a trois personnes qui sont parties ou vont partir du Service du Conseil municipal qui explique cette diminution de 33 000 francs des revenus. Il ajoute qu'il s'agit de M<sup>me</sup> Aeby, M. Touma et M<sup>me</sup> Pont.

Une commissaire demande pourquoi il y a une augmentation de 2 millions de francs pour les frais de route.

M. Moret répond que ce sont les frais de police.

La même commissaire dit que ce sont donc les fameux frais de police qu'un commissaire conteste depuis des années et demande s'ils trouvent cela juste.

M. Kanaan infirme. C'est le Canton qui gère.

Elle demande s'ils vont aller au tribunal.

M. Kanaan répond que s'il le faut, ils le feront.

Un commissaire demande une clarification page 47, ligne 57 «Aide sociale et domaine de l'asile». Il veut savoir si c'est le montant qu'on trouve plus loin.

M. Moret confirme.

Il est surpris à la page 51 par le montant ridicule de 70 000 francs accordé pour la Genève internationale.

M. Moret répond que ce n'est pas l'époque pour augmenter les budgets.

Il demande encore à quoi correspondent les subventions diverses et imprévues de 180 450 francs à la page 51. Il veut savoir si c'est une réserve.

M. Moret répond qu'il s'agit d'une prévision.

Il veut savoir à quoi correspond le Fonds municipal d'aide humanitaire. Par exemple, les inondations au Bangladesh.

M. Moret répond qu'il est destiné aux catastrophes.

Une commissaire à la page 51, ligne 32, veut savoir à quoi correspondent les 60 150 francs de subventions diverses et imprévues pour la culture.

M. Moret répond que c'est le même compte, ajusté aux différentes politiques publiques.

Elle demande ce qu'est la ligne 56, toujours à la page 51, rubrique A800.

M. Moret répond qu'il s'agit d'une subvention annuelle pour le logement.

Un commissaire demande quelle est la raison du montant pour la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN). Il veut savoir s'il s'agit d'une convention.

M. Moret répond qu'il s'agit d'une convention de subvention qui a été signée entre le Canton et la CGN. Et la Ville de Genève participe pour une part et après cela entre dans le fonctionnement global de la CGN.

Il demande s'il peut avoir le double de cette convention (cf. pièce 4).

M. Moret répond qu'il peut la demander au Canton.

Une commissaire voit que la chaîne de télévision Léman Bleu bénéficie d'un montant, c'est une prestation, or ce montant figure sous la rubrique «subventions monétaires». Elle est surprise et veut comprendre.

M. Moret répond que c'est une question de terminologie. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) dit que ce n'est pas une subvention et la TVA dit c'est une subvention. Il ne sait pas si c'est une subvention. Mais cela correspond à une prestation.

Elle demande si on peut imaginer une subvention aux autres médias.

M. Kanaan mène une réflexion actuellement. Les discussions en cours sont complexes. Il y a actuellement une centaine de milliers de francs pour les annonces. La question va se poser pour savoir comment aiguiller les soutiens.

## **Séance du 26 septembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Claudine Gachet, présidente de l'association Face à Face*

Un fascicule est distribué aux commissaires.

M<sup>me</sup> Gachet explique que l'association Face à Face a sollicité cette audition, car cela fait plusieurs années qu'elle réclame une subvention.

Cette association s'occupe de jeunes qui viennent pour une part de la commune de Genève.

Or, Face à Face connaît depuis quelque temps déjà de grandes difficultés financières et la Ville de Genève ne l'a jamais aidée (à l'exception d'une courte période il y a quelques années).

M<sup>me</sup> Gachet a fondé cette association en 2001, avant tout pour les femmes auteures de violence.

Face à Face faisait office de pionnière dans ce domaine, notamment par son centre de thérapie brève.

M<sup>me</sup> Gachet a travaillé quinze ans dans un centre de thérapie brève, et la seule réponse qu'on y donnait à ces femmes en état de crise était de nature psychiatrique.

Face à Face accueille des femmes qui viennent la plupart du temps spontanément.

En 2008 (après deux programmes pilotes avec des filles) un programme visant les ados âgés de 13 à 20 ans a été ouvert. Il a connu un très grand succès.

Il vise les filles ou les garçons qui ont des comportements d'opposition si ce n'est violent.

Les jeunes sont souvent adressés par leurs parents, les écoles, ou même la justice.

L'implémentation d'un programme similaire dans le canton du Tessin est en cours et le canton de Vaud est également intéressé.

Il s'agit d'un travail particulièrement exigeant qui décourage bon nombre de fondations à se lancer dans pareil projet.

Dès 2011, Face à Face a bénéficié d'une subvention substantielle de 150 000 francs de la part du Canton. Ce qui a permis l'engagement de personnel fixe et de monter une équipe qui fait du bon travail.

En 2015, une consultation avec les familles a été ouverte, et beaucoup d'outils ont été développés afin de proposer des solutions aux familles qui ne parviennent plus à communiquer.

En 2017, Face à Face a ouvert un centre médicalisé, ce qui a permis de demander un forfait aux assurances maladie. L'engagement de psychologues et d'un médecin référent a permis un remboursement par l'assurance de base.

L'activité de Face à Face repose sur quatre postulats: tout le monde peut faire preuve de comportements violents ou en être victime à des échelles différentes,

- il faut donc faire preuve d'humilité lorsque l'on reçoit les personnes concernées;
- il faut adopter une approche intergénérationnelle afin de comprendre ce qui se passe au niveau familial;
- la violence contre soi-même doit être traitée comme n'importe quel type de violence et cette forme de violence concerne principalement les femmes;
- on ne traite pas une femme de la même manière qu'un homme, surtout en matière de violence.

Lorsqu'une femme se présente à Face à Face, elle signe un contrat pour 20 séances de groupe et, si cela s'avère impossible, on opte pour des séances individuelles.

M<sup>me</sup> Gachet souligne l'importance de prendre en compte la dimension traumatique des personnes qui se présentent à Face à Face et d'adopter une vision holistique de la violence.

Peu de temps après la création du centre médicalisé, M<sup>me</sup> Gachet explique qu'une tuile est tombée sur Face à Face, le Groupe Mutuel a subitement décidé de ne plus payer pour le programme «ados», car ils estimaient que ce n'était plus du «médical» au sens propre – en raison de l'engagement d'intervenants externes (police, arts martiaux, théâtre, non-voyant avec son chien, etc.) – et donc plus soumis à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Ce retrait a représenté une perte de 62 000 francs pour l'association.

Le Tribunal arbitral a été saisi et ce combat de David contre Goliath dure depuis plus d'un an. M<sup>me</sup> Gachet ajoute qu'elle a demandé à la juge une expertise afin de savoir si le programme «ados» relevait bien de la LAMal ou pas.

M<sup>me</sup> Gachet poursuit en expliquant que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), via le Service de protection des mineurs (SPMi), a avancé 125 000 francs pour les personnes assurées au Groupe Mutuel. Le DIP intervient également lorsqu'un jeune est envoyé à Face à Face par le Tribunal des mineurs.

M<sup>me</sup> Gachet informe en outre qu'elle a rencontré M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet afin de lui faire part de la détresse dans laquelle se trouve l'association, suite à une décision prise par M. François Longchamp de baisser de moitié la subvention accordée en 2015, suite à un audit et prétextant des dysfonctionnements.

Pourtant l'AVS a donné raison à Face à Face en le signalant dans un audit.

M<sup>me</sup> Gachet explique que sa rencontre avec M<sup>me</sup> Fontanet était motivée par le calcul des découverts pour 2018 et qui s'élèvent à 151 208,40 francs qu'il faudrait couvrir par subvention.

Pour l'heure 75 000 francs sont garantis par le Canton et M<sup>me</sup> Fontanet lui a répondu par courrier qu'il serait envisageable d'augmenter la subvention pour l'année 2020, dans l'intervalle il serait envisageable que le DIP leur fasse cadeau de 25 000 francs et de prévoir une subvention ponctuelle afin de tenir jusqu'en 2020.

M<sup>me</sup> Gachet ajoute que la commune d'Anières donne également un peu d'argent et que l'association pouvait bénéficier de dons d'une fondation privée, mais dont le gestionnaire est décédé récemment, bloquant par là même les dons.

Une commissaire en conclut que l'intervention de psychologues travaillant avec des médecins ne pose pas de problème, car cela relève de la LAMal.

M<sup>me</sup> Gachet confirme que les factures sont réglées dans le cadre du TARMED. Avec les femmes et les familles, cela ne pose pas de problème. C'est seulement avec le programme «ados» que cela devient problématique (car on ne peut pas facturer des jours entiers au TARMED), cela implique des interventions externes. Cependant, il ne s'agit pas d'une simple «occupation» des jeunes, mais bel et bien d'activités psychothérapeutiques.

M<sup>me</sup> Gachet répond qu'aucune commune n'aide l'association, bien qu'elle en ait approché certaines. Elle ajoute que des étudiants appuient les activités de l'association – notamment car la coupe décidée par le Conseil d'Etat empêche l'association d'engager une secrétaire administrative – mais la situation est de plus en plus difficile; elle précise à ce sujet qu'elle travaille personnellement énormément.

Une commissaire demande qui fait appel à Face à Face à part les privés.

M<sup>me</sup> Gachet répond qu'il peut s'agir de foyers de jeunes, du Tribunal des mineurs, des écoles, et des assistants sociaux du SPMi notamment. A propos du Tribunal des mineurs, elle explique qu'auparavant, il envoyait à Face à Face près de 80% des jeunes qui suivaient le programme de l'association, maintenant ce taux n'est plus que de 20%, ce qui prouve que la prévention fonctionne et que les gens font appel à Face à Face avant qu'un jeune ne soit en rupture.

Un commissaire constate que M<sup>me</sup> Gachet fait appel à la commission des finances, il en déduit donc qu'une demande officielle a été faite auprès du magistrat municipal. Il demande qui a refusé d'accorder une subvention à Face à Face.

M<sup>me</sup> Gachet répond que c'est apparemment le département de M<sup>me</sup> Esther Alder, sans pour autant pouvoir affirmer que c'est la magistrate elle-même qui a refusé. M<sup>me</sup> Gachet ajoute qu'elle a rencontré M<sup>me</sup> Sandrine Salerno qui lui a conseillé de faire appel à un fonds municipal particulier.

Le Conseil administratif n'a pas motivé son refus, dans sa réponse il estimait que Face à Face faisait du très bon travail.

Le même commissaire estime qu'il serait judicieux de s'adresser à l'Association des communes genevoises (ACG). Il poursuit en demandant s'il serait possible d'avoir une copie de l'audit demandé par le Conseil d'Etat ou du moins de savoir précisément ce qu'on reprochait à Face à Face (cf. pièces 6 et 6 bis).

M<sup>me</sup> Gachet explique qu'un désaccord est survenu quant à une demande de présenter les comptes d'une façon très particulière, ce qui a coûté près de 20 000 francs. Ils se sont pliés à tout ce qui était demandé, alors que c'est très compliqué pour des petites associations (comptes affectés, etc.). De plus, M<sup>me</sup> Gachet

explique qu'on lui a reproché d'avoir eu un mandat privé en parallèle de son activité pour Face à Face, mandat qui a été interprété comme un salaire. On lui a donc demandé d'écrire à l'AVS, ce qu'elle a fait. Or, l'AVS a reconnu que sa fonction privée d'infirmière-thérapeute de famille et de couple ne posait pas de problème. L'AVS a même confirmé que toutes les activités de Face à Face étaient en ordre.

M<sup>me</sup> Gachet souligne que la violence est une thématique transversale qui touche tous les départements. Or, chacun semble se «rejeter la patate chaude». Elle ajoute que d'abord c'était le Bureau de l'égalité – qui a une approche orientée victime, ce qui pose un problème; problème qui est d'ampleur nationale d'ailleurs – qui était sous la charge de M. Longchamp. Or, maintenant cela a changé.

Un commissaire en conclut que le besoin de financement est de 170 000 francs.

M<sup>me</sup> Gachet répond que cela dépend des années. Elle ajoute qu'il s'agit d'une forme de «jonglage» d'année en année.

Il demande s'il serait possible de bénéficier d'une aide de la Confédération. Il constate à ce propos une lettre de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui reconnaît Face à Face comme un «modèle de bonnes pratiques».

M. Gachet précise que l'OFAS ne pourrait financer que de la formation. Concernant la qualification de Face à Face par l'OFAS, elle souligne que le programme mis en place par l'association a fait ses preuves et présente un taux de réussite compris en 79 et 89%.

M<sup>me</sup> Gachet rappelle que la violence est de nature transversale du point de vue des départements. Elle poursuit en expliquant que le Tribunal des mineurs paye 5800 francs chaque fois qu'un ado est envoyé à Face à Face.

Le DIP a donc demandé pourquoi ne pas faire passer ces cas sous l'assurance maladie. Or, M<sup>me</sup> Gachet estime que l'assurance pourrait se retourner contre les parents en prétextant que l'enfant en question a commis un délit, etc.

Après la consultation de conseillers juridiques, et une analyse de Santé Suisse, il s'est avéré que les conclusions données n'étaient que très peu utilisables ou alors la réponse était que «cela dépend des assurances». M<sup>me</sup> Gachet poursuit en expliquant qu'elle a proposé à M<sup>me</sup> Fontanet d'analyser au cas par cas chaque jeune envoyé par le Tribunal des mineurs, afin de voir s'il s'agit d'une pathologie ou non. Ainsi, l'argent qu'avancait le DIP pourrait prolonger la subvention. Toutefois elle se dit sceptique vis-à-vis de cette solution, car il est tout de suite compliqué de voir deux départements étatiques subventionner une même association.

M<sup>me</sup> Gachet rappelle que le programme mis sur pied par Face à Face est à la fois psychothérapeutique et à la fois ludique; il s'agit d'un programme qui n'existe pas ailleurs. Elle ajoute en outre que le programme «Jade» de l'Etat – avec lequel elle a pris contact – serait intéressé à collaborer avec eux.

Le commissaire en conclut que si Face à Face disparaît, ses activités ne seraient pas reprises.

M<sup>me</sup> Gachet confirme, en tout cas en ce qui concerne le programme destiné aux femmes.

M<sup>me</sup> Gachet explique qu'elle souhaite impérativement engager une secrétaire administrative. Elle rappelle que le contexte déjà très difficile n'est vraiment pas serein et déclare qu'il serait bien de disposer d'une subvention permettant de s'acquitter du loyer. Cela représente un montant de 50 000 francs (et éventuellement un poste de secrétaire administrative à 75%).

Une commissaire demande combien d'adolescents de la Ville de Genève sont pris en charge par Face à Face, et quelle est la somme par ados.

M<sup>me</sup> Gachet répond que les jeunes de la Ville de Genève représentent en général la moitié des ados pris en charge par l'association (soit 17 environ). Elle propose de répondre plus précisément ultérieurement. Un ado représente un montant d'environ 10 500 francs (9300 francs + les frais liés aux intervenants externes). Elle propose là aussi de répondre plus précisément ultérieurement.

Quel est le pourcentage de ces ados, dont les frais ne sont plus remboursés.

M<sup>me</sup> Gachet explique que le manque de 62 000 francs dehors représente six ados. Mais, en chiffres absolus, le nombre de dossiers dont les frais ne sont plus remboursés est bien plus important. Elle ajoute que sa plus grande crainte serait de voir le Groupe Mutuel gagner dans le litige qui l'oppose à Face à Face, permettant ainsi d'ouvrir une brèche dans laquelle les autres assureurs ne manqueront pas de s'engouffrer.

Un commissaire demande si le poste d'assistante administrative représente une augmentation du budget tel qu'imaginé pour 2019.

M<sup>me</sup> Gachet répond que ce poste est compté dans le budget.

Il demande ensuite, concernant la masse salariale, combien cette dernière représente de personnes concrètement et si cela comprend les intervenants externes.

M<sup>me</sup> Gachet rappelle que les intervenants externes (une douzaine de personnes) sont des prestataires. Elle précise que cela représente 280 francs environ par ados. Cela est compté dans les 15 600 francs indiqués dans le document distribué.

Le même commissaire demande ensuite ce qui est comptabilisé dans les 325 000 francs mentionnés.

M<sup>me</sup> Gachet répond que cela représente les postes de psychologues (sept fixes et d'autres sur appel), de médecin, son propre poste, celui des étudiants. Elle propose de transmettre le détail et la liste des équivalents temps plein (ETP).

Une commissaire croit savoir qu'un service des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) travaille pour les ados en difficulté également, mais davantage dans le domaine de la dépression et de la dépendance.

M<sup>me</sup> Gachet confirme mais souligne que ce service n'a pas l'approche orientée «violence» que peut offrir Face à Face. De plus, ce service est d'obédience psychanalytique ce qui n'est pas nécessairement le plus adéquat pour les ados. Elle explique en effet que le plus efficient pour cette tranche d'âges c'est la thérapie groupale et comportementale (elle explique notamment que lorsqu'ils arrivent à Face à Face, on apprend aux jeunes le vouvoiement, les principes de respect, etc.).

Face à Face est une association à but non lucratif. Le statut de centre médicalisé représente un moyen de bénéficier de forfaits pour le programme «ados» et de remboursements de la part des assurances.

M<sup>me</sup> Gachet précise que Face à Face est soumis aux mêmes tarifs que tout le monde (TARMED). Cependant, ces tarifs ne sont pas applicables dans la formule pour les ados.

Une commissaire demande si Face à Face collabore avec le Service médico-pédagogique (SMP).

M<sup>me</sup> Gachet répond que des jeunes déjà au SMP viennent à Face à Face, il y a donc de facto une collaboration entre Face à Face et le SMP, qui applique toutefois une approche plus analytique.

Pour 2017, il était question de 47 ados; la moyenne se situe entre 36 et 47. Quant aux femmes, elles étaient 75 (beaucoup issues des familles qui ont été reçues). M<sup>me</sup> Gachet précise que les femmes entrent dans les statistiques (en tant qu'auteure, si elles le sont) à partir du deuxième rendez-vous.

M<sup>me</sup> Gachet confirme que le médecin de Face à Face est fixe mais à petit taux. Il y a donc différentes tarifications. TARMED prévoit quatre heures par jeune pour six mois. Or, le temps en dehors du patient représente 60% du temps consacré à un jeune (quatre à cinq personnes en dehors de l'ado concerné peuvent solliciter Face à Face).

Une commissaire demande à quand remontent les premières difficultés financières de Face à Face.

M<sup>me</sup> Gachet explique que le coup d'assommoir a été le départ du Groupe Mutuel et la baisse de la subvention, soit depuis 2015. Elle précise toutefois que Face à Face a toujours tourné à la limite du supportable.

Un commissaire demande pourquoi Face à Face n'engage pas des médecins et des psychologues rémunérés à la prestation.

M<sup>me</sup> Gachet confirme que tous les psychologues et le médecin employés par Face à Face sont sous contrat. Elle rappelle que lorsque l'on devient «centre médicalisé» il faut fournir une centaine de papiers différents, de même pour disposer d'un numéro de registre des codes-créanciers (RCC), d'autant plus que le médecin cantonal procède à des inspections. Concernant la question de savoir pourquoi Face à Face n'engage pas à la prestation, elle rappelle que Face à Face fait appel à trois psychologues indépendants (tous les autres sont engagés en tant que fixes).

M<sup>me</sup> Gachet propose de transmettre les documents des comptes, etc.

Elle propose de transmettre le document certifiant que tous les points de l'audit ont été validés, ainsi que l'audit de l'AVS (cf. pièce 6 bis).

### **Séance du 9 octobre 2018**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de ses collaborateurs*

M. Pagani a annoncé des dépassements au budget d'entretien au Conseil administratif et les annonce à la commission des finances:

La Direction du patrimoine bâti (DPBA) a engagé des travaux urgents d'un montant total de 645 000 francs TTC pour les immeubles à la tour de l'Ile, la brasserie des Halles de l'Ile, l'établissement médico-social (EMS) des Tilleuls, l'école de Vieusseux, à la rue Ernest-Pictet 10, au quai du Seujet 32-34-36 et à la rue de l'Hôtel-de-Ville 12.

M. Pagani rappelle qu'une lettre est due concernant le Fonds Galland. Cette lettre est en train d'être rédigée pour clarifier les choses.

M. Pagani indique ensuite que son département se porte bien. Ils sont toujours 250 collaborateurs, avec un petit budget de fonctionnement, comme il aime le dire «des gommes et des crayons». Deux services ont été restructurés pour en former un nouveau. Ce n'est pas une fusion mais bien un nouveau service qui a à sa tête une codirection: M. Morand de la commune de Meyrin a rejoint M. Betty, ancien responsable du génie civil. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce service sera situé à la rue François-Dussaud. L'idée est de centraliser les forces et de trouver des synergies. M. Pagani annonce le prochain départ à la retraite de M. Macherel. Il le regrette vivement car c'est un plaisir de travailler avec lui depuis des années. M<sup>me</sup> Charlotte Malignac, qui vient d'Yverdon et adore Genève, va lui succéder. Elle sera codirectrice avec M<sup>me</sup> Charollais. Cela a été validé par le Conseil administratif et il en informe la commission des finances afin qu'on ne puisse pas lui reprocher de retenir des informations.

En ce qui concerne les investissements, les 130 millions de francs ont été validés. Dans le plan financier d'investissement (PFI), il ressort que l'activité du

département est extrêmement intense. Les travaux au manège ont débuté, les travaux au quai des Bergues vont se poursuivre, des discussions intéressantes ont eu lieu avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), la rue de la Croix-Rouge a été terminée. Aux Minoteries, trois allées sont terminées et il suggère d'aller visiter ce bâtiment qui est exceptionnel.

M. Macherel veut donner quelques informations avant que le budget ne soit passé en revue page par page: les charges nettes de fonctionnement pour le projet de budget 2019 sont en augmentation de 1,7 million de francs et les revenus nets sont en augmentation de 2,7 millions de francs. Globalement, par rapport au budget 2018, le projet 2019 est donc amélioré de 1 million de francs au niveau du département. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre de MCH2 qui a supprimé le Fonds Energie et Climat, qui était alimenté par des recettes liées à la vente d'électricité photovoltaïque aux SIG. La deuxième source d'alimentation de ce Fonds était constituée de la restitution par la Confédération de la taxe CO<sub>2</sub>. En effet, si la Ville de Genève atteint les objectifs de diminution, la Confédération rend la taxe CO<sub>2</sub>.

Ce fonds est lié à des activités annuelles, ce sont des contrats annuels tant avec la Confédération qu'avec les SIG. D'entente avec la direction financière, il a été décidé de supprimer ce fonds et d'inscrire les montants y relatifs dans le budget de fonctionnement du Service de l'énergie (ENE) comme le prévoit MCH2. Ce qui veut dire qu'une recette supplémentaire apparaît dans ce budget de fonctionnement: elle est d'environ 800 000 francs – correspondant à la vente d'électricité photovoltaïque et à la restitution de la taxe CO<sub>2</sub> – et, pour que la taxe soit restituée, il faut pratiquer la politique énergétique, raison pour laquelle il y a la recette de 800 000 francs d'un côté et 500 000 francs de charges de l'autre côté. Ce montant est destiné au financement de projets de politique énergétique. Il y aura ainsi une diminution de charges sur les achats d'énergie globale d'environ 200 000 francs, elle aussi comptabilisée.

Sur le nouveau Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), il y a une recette supplémentaire de 600 000 francs qui est prévue. Elle est versée par le FIA. Il rappelle que lorsque de l'eau issue du réseau de distribution des SIG est consommée, il y a des taxes qui sont prélevées. Elles servent à payer l'entretien et la maintenance d'exploitation du réseau. Grâce à cette recette de 600 000 francs il y a un montant de 4,4 millions de francs qui va monter à 5 millions de francs dans le projet de budget 2019. Tout cela explique globalement l'amélioration du résultat d'un million.

Il donne une autre information: la Ville compte sur une diminution des charges de 1,150 million de francs sur les achats d'énergie grâce à la suppression de la TVA sur les fournitures. La LTVA a été modifiée. Sont désormais exclues du champ de l'impôt les prestations que se fournissent entre elles des unités organisationnelles de la même collectivité ou des sociétés de droit privé

ou de droit public détenues uniquement par des collectivités publiques (...), ce qui veut dire que la Ville est en droit de demander l'exonération de la TVA car ils sont en partie propriétaires des SIG et c'est le département de M<sup>me</sup> Salerno qui se charge de la négociation. Cela ressort dans les pages du compétent énergie.

La présidente ouvre les questions.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si pour la successeur de M. Macherel, ils sont passés par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) comme la Ville s'est engagée à le faire. Il demande une réponse écrite.

M. Pagani répond que tous les postes passent par l'OCE. Un avis a été mis dans la presse et ils ont reçu des candidatures.

Un commissaire demande ce qui justifie d'avoir deux directeurs alors que la plupart des départements n'en ont qu'un. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réflexion? Et pourquoi ce binôme doit-il être au niveau de la direction?

M. Pagani répond que, vu la qualité des espaces publics qui sont quasiment pris d'assaut dès qu'il sont ouverts, vu la qualité des bâtiments, il faut un double regard. C'est son prédécesseur M. Ferrazzino qui avait estimé que ce double regard était nécessaire: il faut un regard d'ingénieur et un regard d'architecte. La codirection se justifie amplement si on veut des constructions de qualité et maintenir un espace public de qualité. Il en est intimement persuadé. Le Conseil administratif a validé cette décision.

M. Pagani nous explique que cet après-midi, ils ont vu dix projets avec M<sup>me</sup> Charollais. Il a donc besoin à son niveau, au niveau politique, d'avoir cet arbitrage constitué d'un double regard. Cela est vital pour réaliser des projets de qualité. Il estime également que par le passé des projets ont été loupés car il n'y avait pas ce double regard.

Le même commissaire constate qu'on a privilégié une approche technique plutôt que politique.

M. Pagani pense qu'il n'est pas judicieux dans ce domaine d'avoir des conseillers personnels. En effet, les conseillers ne sont jamais responsables de la décision qu'ils proposent au magistrat. C'est dangereux. Il n'a jamais pris cette option. Il a un réseau et il est entouré de regards compétents.

Un commissaire constate ironiquement que chaque année la commission des finances se livre à la lecture d'un grand texte, qui est la Bible pour l'année à venir de la Ville de Genève, auquel on ne comprend rien, même s'il y a parfois des

commentaires. Aussi, il demande pourquoi un document tellement général est fourni. Il constate que M. Macherel leur dit «c'est comme ça». On les écarte de subtilités et il a l'impression qu'on les prend pour des imbéciles. Les membres de la commission des finances ne sont pas les rédacteurs de ce texte et on leur demande de l'accepter tel quel. C'est surprenant.

M. Pagani répond que leur rôle de conseillers municipaux est respectable. Il sait à quel point certains magistrats au Canton ne disent pas tout, ainsi il pense qu'ils ont droit à toutes les informations et souligne que M. Macherel a pris la peine de les compléter. De plus, son département est particulier puisque tous les mois il peut être contrôlé par le Conseil municipal. Tous les mois, des propositions passent et tous les mois, ils peuvent demander des explications. Sur les 130 millions, le cœur de son activité est constitué par les investissements. Certaines années, ce sont même 300 millions qui ont été votés par le Conseil municipal. Le Conseil municipal a donc toutes les cartes en main pour vérifier ce qui est fait pour le bien de la collectivité.

Une commissaire aimerait revenir sur l'introduction et avoir plus d'informations sur les travaux aux Halles de l'Ile.

M. Pagani répond qu'il s'agit des travaux de rénovation de la passerelle.

La même commissaire a aussi une question en relation à la codirection et son binôme. Elle demande comment ils faisaient avant.

M. Pagani explique qu'à son arrivée, il y avait plusieurs services, huit exactement. Plusieurs réformes ont eu lieu pour parvenir à créer la DPBA. Cela a vu le jour et fonctionne merveilleusement bien. Maintenant, il n'y a plus que quatre services en tout et une meilleure synergie: l'AGCM, la DPBA, le Service d'urbanisme (URB) et l'ENE. L'URB prévoit les projets à longue échéance et s'occupe de la réalisation des objectifs du plan directeur communal (PDCoM). M<sup>me</sup> Cerda de l'ENE fournit une prestation sur chaque projet et elle a un regard d'économie d'énergie sur chacun d'entre eux.

Un commissaire demande quelles sont les qualifications de la personne qui va être engagée pour succéder à M. Macherel. Il croit savoir qu'elle est architecte et demande si elle est architecte ou ingénieur.

M. Pagani explique que M<sup>me</sup> Charollais va partir dans un an et demi. L'idée est donc d'engager une personne qui a une formation d'architecte et dans l'urbanisme afin que M<sup>me</sup> Charollais puisse lui passer le témoin et ensuite un ingénieur sera engagé.

Un commissaire regarde l'organigramme et demande ce que font les personnes qui assistent M<sup>me</sup> Charollais et M. Macherel. Il se réfère aux unités d'assistance et de conseils qui sont mentionnées.

M. Pagani explique qu'il y a par exemple trois juristes. A titre indicatif, dans le cadre du Grand Théâtre de Genève (GTG), il y a trois attributions de chantiers qui ont été contestées. Ce qui veut dire qu'il faut répondre et suivre les dossiers, il y a des gestions de procédures et d'autres activités nécessaires.

A la lecture du rapport de la commission des travaux et des constructions, un commissaire a pu constater qu'il y a eu une question posée sur la nature des charges de transfert et il profite de la présence de M. Krebs pour lui demander de faire bénéficier les commissaires d'une fiche d'une page qui les éclairerait sur le vocabulaire et les termes spécifiques. Cette fiche explicative serait utile aux commissaires. Elle éviterait de poser les mêmes questions et leur permettrait de s'approprier ce vocabulaire. Il prie M. Krebs de la réaliser.

Une commissaire aimerait un point de situation sur la gare routière.

M. Pagani répond qu'il est le président de la Commission de surveillance de la gare routière depuis onze ans, délégué par le Conseil administratif et l'Etat de Genève. De multiples études ont été faites pour savoir s'il était justifié qu'elle soit là où elle est. Toutes les études sont positives. Cette gare est même surchargée. Malheureusement, lorsque M<sup>me</sup> Künzler est arrivée, elle a eu un autre avis et tout s'est bloqué. Puis, M. Barthassat voulait mettre tous les autocars en sous-sol et construire un immeuble dessus pour rentabiliser l'opération. Après ce bref historique en préambule, M. Pagani estime que cette gare a encore son utilité. Elle doit être allégée de certaines lignes, notamment transfrontalières, qui iront dans les nouvelles gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), que ce soit celle des Eaux-Vives ou de Bachet-de-Pesay.

M. Macherel et un spécialiste ont étudié un nouveau système qu'ils ont soumis à M. Dal Busco. Ils ont imaginé que les cars qui entrent dans le Canton pourraient se garer à certains endroits, moins que maintenant, par exemple devant l'Horloge fleurie ou l'Organisation des Nations unies (ONU), moyennant une taxe.

Une rénovation a également été imaginée pour l'immeuble de la gare routière qui est un peu «crapoteux», pour reprendre une expression de M. Tornare. Il faut notamment refaire les toilettes dont l'état est inadmissible. Ils attendent le feu vert de M. Dal Busco. Certaines concessions d'autocaristes dépendent de la Confédération et d'autres du Canton. M. Pagani a bon espoir que M. Dal Busco accepte leur stratégie.

M. Pagani termine en évoquant la situation des autocars desservant les lignes internationales à l'aéroport: ils ont essayé mais n'ont pas encore réussi à leur imposer une meilleure organisation.

Un commissaire va à la page 76, au quatrième paragraphe et lit: «La construction de nouveaux logements est en partie réalisée sur la base de partenariats avec des tiers et avec le soutien de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.»

Il tique sur le terme de construction car il n'a pas vu que la Ville de Genève construit en propre.

M. Pagani veut être clair pour le procès-verbal: la Ville de Genève ne construit pas en propre encore.

Un commissaire demande comment la convention de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) à la gare routière de la place Dorcière peut être dénoncée afin que ce soit des acteurs locaux et non pas la RATP. Question complémentaire, il dénonce le fait que la Ville de Genève soit traversée, suite à une autorisation du Conseil fédéral, par des nouveaux bus, les fameux Flixbus qui traversent tout le pays pour 2,75 francs. Malheureusement, on les voit partout. Il demande s'il y a une action possible. C'est un trafic supplémentaire à Genève qui est déjà engorgée suite à une malheureuse décision du Conseil fédéral. Il veut savoir si une intervention est possible auprès de M. Dal Busco.

M. Macherel répond que ça le dérange aussi, non pas parce qu'il s'agit de la RATP, mais parce que la RATP est à la fois le concessionnaire exploitant et un utilisateur de la gare routière. Ils travaillent à une clarification de la situation.

Pour ce qui est de leur projet, dès lors que la gare routière est conservée, ils proposent d'accueillir les gens correctement, et une proposition de crédit sera soumise au Conseil municipal pour la rénovation du lieu, avec à l'intérieur, de nouvelles toilettes, des locaux de repos pour les chauffeurs, de l'accueil et de la petite restauration.

Aujourd'hui, la gare routière vit d'un certain nombre de redevances qu'elle demande aux différents caristes. Avec la perte de lignes, ces redevances doivent être revues et l'autre idée est aussi de confier la concession d'exploitation à un acteur local, qui pourrait être par exemple la FdP. Celle-ci gère déjà une partie des autocars sur le territoire de la Ville de Genève. De cette manière, l'ensemble des cars serait géré par un même interlocuteur avec l'instauration d'un système de type Pass Autocar, comme la Ville de Paris et d'autres villes le font. Ce projet a été soumis au Canton.

Pour ce qui est des Flixbus, la décision échappe à la Ville. Elle peut juste taxer l'utilisation de son domaine. Elle ne peut pas interdire l'utilisation du territoire, cela va plus haut, et des discussions sont en cours entre le Canton et la Confédération. La question du développement de ces lignes pose une réflexion. Certaines villes les évacuent sur les aires d'autoroutes. Il n'est pas pour. Et ce problème doit être réglé à l'échelon supérieur.

Un commissaire dit que la question a été posée en plénière à M. Barazzone car ces Flixbus prennent les voies des bus et des trams. Il se demande s'il n'y a pas des mesures qui pourraient être imposées à ces cars. Il estime que c'est une problématique comparable à celle du low cost dans le domaine de l'aviation.

M. Pagani répond que lorsque la gare routière sera taxée, cela donnera l'exemple aux autres cantons car ils sont tous dans cette situation. A Zurich, ils ont des Flixbus qui viennent de Pologne.

Le même commissaire a une question sur le parking envisagé sous le Plaza. Il demande s'il y a un plan ou si c'est juste un agrandissement du parking du Cendrier.

M<sup>me</sup> Charollais répond qu'il s'agit du projet d'un constructeur privé qui serait accessible avec les mêmes rampes qui existent actuellement dans la rue du Cendrier. Il n'y aurait pas de nouvelle accessibilité. La Ville a eu un rôle de préavisur et s'est positionnée avec un quota minimal des places en fonction des dispositions légales.

M. Pagani a eu l'objectif d'inverser la circulation sur le quai des Bergues pour supprimer le trafic de transit dans le quartier de Saint-Gervais. L'idée est aussi que les gens qui sortent du parking de Manor passent par la rue du Cendrier, mais aussi de compenser les places qui ont disparu dans cette rue. M. Pagani ajoute qu'il y a un accord global avec Manor pour rendre la rue Rousseau piétonne. Le haut est déjà en zone piétonne. Ce parking s'inscrit dans cette stratégie.

Un commissaire demande s'il y a un plan pour la naturation des toits, si la GIM a une stratégie car à ce jour la commission des finances n'a pas vu de proposition dans ce sens. Tout le monde parle de réchauffement climatique, les plus grandes questions et problèmes se posent dans les villes, il aimerait donc savoir ce qui est fait. Il se demande s'il y a une stratégie.

M. Pagani répond qu'ils ont fait le choix de mettre systématiquement des capteurs solaires thermiques ou des cellules photovoltaïques sur les toits. Et il est difficile de concilier les herbes et les cellules. Il ajoute que Genève est une des villes les plus denses en termes de végétation. L'effort est fait de manière systématique.

M<sup>me</sup> Charollais ajoute que l'URB a mis au point un plan stratégique de végétalisation de la ville avec le SEVE et un des volets concerne les toitures et les façades. Elle suggère que la commission des finances les auditionne pour en savoir plus.

Le commissaire veut savoir quel est le nombre de centrales photovoltaïques.

M. Macherel répond que ces informations sont mentionnées dans le compte rendu annuel de l'ENE, lequel est régulièrement distribué aux commissaires.

Le même commissaire demande au chapitre des priorités et perspectives qui sont à la page 76 ce qu'il en est de la tour des Grottes.

M. Pagani répond que le dossier est revu suite au refus d'entrer en matière du Conseil municipal.

Toujours le même commissaire demande confirmation au chapitre de l'énergie que l'objectif est de rendre la Ville de Genève 100% renouvelable en 2050.

M. Pagani confirme. Un grand saut sera fait lorsque le chauffage à distance à partir de l'eau du lac sera établi à la Jonction, puis dans les autres quartiers.

Un commissaire veut revenir à la page 75 sur l'organigramme. Il voit la mention d'un cabinet. Il a lu le rapport des commissions spécialisées qui dit que les secrétaires sont sous «Administration», mais lorsqu'il va sur l'annuaire de la Ville, il tombe sur Manuela Honegger, collaboratrice personnelle de M. Pagani.

M. Pagani l'interrompt pour dire que c'était un engagement pour la mairie. Elle avait un contrat de deux ans comme chargée de projets.

Le même commissaire ne comprend pas et demande pourquoi M. Pagani met ses secrétaires dans une case cabinet.

M. Pagani lui répond qu'il n'a pas fait ce document, ni cet organigramme.

Un commissaire dit que le mot cabinet ressort pour tous les départements.

M<sup>me</sup> Charollais estime que c'est une erreur de plume.

Un commissaire, toujours à la page 76, constate qu'il n'y a pas un mot concernant le sport dans les priorités. Il ajoute que des arbitrages avaient été faits au sein du Conseil administratif pour les constructions des patinoires et il ne voit rien. Ils ont voté des propositions pour refaire des terrains et d'après M. Kanaan c'est bloqué par le département de M. Pagani, il veut donc savoir ce qu'il en est.

M. Pagani se permet de le contredire en lui répondant qu'à la page 76, les centres sportifs sont mentionnés. Il ajoute que la commission des finances a le PFI en mains et un plan de mise en œuvre des rénovations de centres sportifs a été constitué. La commission des finances a été nantie d'un plan de rénovation du boudrome, puis des terrains du Bout-du-Monde, et ainsi de suite. C'est programmé dans le PFI. Il n'y a donc pas de blocages, il n'a que 130 millions de francs et il adore le sport qu'il pratique lui-même trois fois par semaine.

M<sup>me</sup> Charollais précise qu'il y a un dossier de réfection d'un terrain de sport qui devait être réalisée cet été et qui a été reportée pour des questions de logique opérationnelle.

Ce commissaire va transmettre une liste.

M. Pagani lui demande de lui donner la liste et son département lui répondra.

Une commissaire a une question sur les coopératives d'habitation mentionnées à la page 76. Elle veut savoir s'il y aura une augmentation du pourcentage du droit de superficie octroyé aux coopératives.

M. Pagani répond qu'il n'y a pas d'augmentation significative. Un terrain a été attribué au parc des Chaumettes, il y a eu un recours, le propriétaire a gagné au Tribunal fédéral. Ce n'est pas simple de mettre à disposition des terrains. Mais dès que l'occasion se présente des terrains sont remis aux coopératives, tout comme des terrains sont remis à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Un commissaire revient sur la phrase citée par un autre commissaire au chiffre 2.3.2 concernant la construction de nouveaux logements en partenariat avec des tiers. Il demande à quelles opérations cette phrase se réfère et où sont les chiffres concernant les partenariats avec des tiers. Il demande une liste de ces partenariats.

M. Pagani donne l'exemple des Eidguenots, terrain de la Ville de Genève qui a été remis en coopérative. Il cite aussi l'exemple de Jean-Louis-Prévost.

La présidente demande ce que sont les équipements sociaux.

M. Pagani répond qu'il s'agit des crèches, maisons de quartiers et espaces pour les aînés.

### *Page 77*

Un commissaire aborde les investissements et lit un extrait du rapport de la commission des travaux et des constructions: «les investissements se maintiennent à hauteur de 110-115 millions en moyenne depuis une décennie, maîtrisés dans la jauge autorisée de 130 millions de francs» et ajoute qu'il est écrit «M. Pagani s'efforce de rester dans la jauge».

Or, il rappelle qu'en 2012, M. Pagani ne savait ce qu'était la jauge car il avait dépensé 154 millions de francs, soit 50% de plus. Il conteste le fait que M. Pagani reste dans la jauge et demande ce qui a été fait pour rester dans le cadre.

Il note que chaque année, entre les petites variations et les dépassements, des factures ne sont pas passées dans l'année qui correspond. Pour lui et pour le CFI ce n'est pas acceptable car il faut évaluer ce qui a été fait dans l'année. Il souligne que M. Pagani ne peut plus continuer de fonctionner de cette manière.

M. Pagani rappelle qu'il a déjà expliqué la situation aux comptes. Certains entrepreneurs préfèrent, vu les taux d'intérêt négatifs, garder les factures et ne facturent pas à la Ville les travaux qu'ils ont facturés dans l'année courante. Certains entrepreneurs traînent afin de lisser leur comptabilité d'une année sur l'autre et payer le moins d'impôts possible. M. Pagani explique ainsi qu'il y a la réalité concrète du chantier qui fait qu'ils doivent entre autres réclamer les factures. C'est un fait.

Le commissaire conteste.

M. Pagani lui propose de prendre sa place. Il ajoute que certains magistrats ont entraîné, comme feu M. Ketterer. Conséquence, il a dû boucler trente ou trente-deux ans plus tard la galerie des Rues-Basses notamment. Il essaye simplement d'expliquer la réalité concrète du chantier. Quant à l'autre commissaire qui dit qu'il faut faire des travaux, il rappelle qu'il faut faire des arbitrages. Si certains travaux sont reportés c'est justement pour maintenir la jauge à 130 millions de francs. Et depuis 2012, ils s'y tiennent.

Un commissaire estime que lorsqu'un entrepreneur ne donne pas les factures, il faut les provisionner. Ce sont les règles comptables.

M. Macherel commente que pendant des années, il n'y avait pas besoin de provisionner les investissements. Contrairement au budget de fonctionnement avec une logique annuelle, il y avait une autorisation générale de dépenser pour les crédits d'investissements et il n'y avait pas des bouclements annuels au 31 décembre. Cela n'était pas demandé par le CFI, ni par le Service de surveillance des communes (SSCO).

Sur les gros chantiers, les entreprises envoient non pas des factures, mais des situations, qui sont des estimations. Ce que demande le CFI aujourd'hui, c'est d'avoir des bouclements au 31 décembre avec des situations précises sur l'ensemble des dépenses.

Ainsi, au mois d'octobre, ils ont écrit à tous les prestataires de services pour les informer d'une modification de pratique demandée par le CFI qui est d'envoyer les factures et pas une situation, et ce avec un délai.

M. Chrétien a travaillé sur un échantillon de 6 millions de francs. Et il a extrapolé pour dire qu'il s'agit de 9 millions par rapport à l'échantillonnage qu'il a fait. Et sur les 6 millions, il y a déjà une facture de 2 millions de francs qui est contestée et ne peut pas être comptabilisée. Au final, ils ont comptabilisé 3 millions de francs sur 6 millions. M. Macherel explique le changement de pratique intervenu et son impact sur les chiffres. Cette année, c'est la deuxième année où la pratique a changé.

M. Krebs estime que tout a été dit. Il est difficile pour un service de produire des factures qui n'ont pas été établies par les mandataires, malgré des demandes répétées. S'agissant des écarts sur le montant annuel des investissements qui sont induites par rapport à ces comptabilisations de factures d'investissements déca-lées, pour être juste, il convient également de prendre en compte les factures liées à des opérations de 2016 et comptabilisées en 2017. Le CFI mentionne dans son rapport 2017 9 millions de factures concernant 2017 mais reçues et comptabilisées en 2018, et omet de mentionner 8 millions de factures portant sur 2016 et comptabilisées en 2017. Au lieu de 9 millions d'écart, cet écart n'est que de

1 million en 2017 en tenant compte de la répétition de ce décalage. M. Krebs considère qu'il faut mesurer les efforts administratifs demandés aux services en regard de la pertinence des éléments ainsi établis. Il rappelle que l'on parle ici de crédits d'investissements qui ne sont pas périmés à la fin de l'exercice comptable. Aussi, si le processus d'investissement est régulier, le montant annuel des investissements tel qu'il est comptabilisé n'est pas inexact à la hauteur des montants articulés par le CFI.

Un commissaire veut savoir où en est le réaménagement de la rade et celui de la passerelle piétonne.

M. Pagani répond que c'est son collègue M. Barazzone qui a initié une réflexion et un concours d'idées. Toutes les données sont en train d'être récoltées. Les éléments les plus pertinents font déjà l'unanimité, le processus participatif est encore en cours.

En ce qui concerne la passerelle, il a vu un représentant de la CGN et l'architecte qui a remporté le concours. Tous ont été d'accord de bouger un peu et une proposition a été validée pour le crédit d'étude. C'est un projet de délibération actuellement à l'étude de la commission des travaux et des constructions. Trois options sont en train d'être affinées pour la passerelle. M. Pagani ajoute qu'il n'est pas question que les bateaux Belle Epoque s'en aillent de la rade.

Le même commissaire aborde la mobilité douce et demande si l'aménagement de la piste cyclable va se faire en même temps que la passerelle.

M. Macherel répond que le Conseil municipal a déjà voté la piste cyclable qui va de la rive gauche au Jardin anglais. La partie pont du Mont-blanc rive droite va être déposée cet automne au Conseil administratif, puis au Conseil municipal, cela permettrait d'avoir un «U» cyclable. Ils souhaitent intégrer la modification qui est testée aujourd'hui. Il y aura une partie réservée aux cycles et une aux piétons et le jour où la passerelle est faite, ce sera plus confortable pour les cycles sur le trottoir et pour les piétons sur la passerelle. Dans la proposition de crédit, il y aura en complément le projet de refaire l'étanchéité et le revêtement du pont du Mont-Blanc.

Toujours le même commissaire demande si pour les vélos il sera possible de rejoindre ce «U» rive droite depuis le quai des Bergues, sans l'interdiction qu'il y a actuellement devant l'Hôtel des Bergues.

M. Macherel répond que devant l'Hôtel des Bergues, le projet de réaménagement du quai prévoit une zone de rencontre, soit le même statut que la Vieille-Ville, une zone à priorité piétonne où les cycles sont autorisés, avec priorité aux piétons.

M. Pagani ajoute que les travaux vont durer une année. Ils commencent maintenant.

Un commissaire demande, concernant l'électricité photovoltaïque, pourquoi un objectif de kilowatt-heures produits par l'énergie photovoltaïque n'est pas indiqué. Cela pourrait être un objectif intéressant à suivre. Il demande si les projets d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti incluent à chaque fois l'installation de capteurs solaires. Il demande si c'est systématique.

M. Macherel répond qu'ils sont en train de travailler avec l'ENE pour faire évoluer le document. Il est trop axé sur la stratégie 100% renouvelable en 2050 (éradication du mazout, utilisation de l'eau du lac, etc.). Il faut avoir une vision globale sur l'ensemble du patrimoine et ils ont demandé à l'ENE d'avoir une approche cohérente sur l'ensemble des énergies et pas seulement axée sur le 100% renouvelable. Il est dubitatif quant à cette énergie photovoltaïque sur les toits des bâtiments pour lesquels une réflexion d'économie d'énergie n'a pas été menée. Car il faut d'abord optimiser les bâtiments avant de mettre des cellules photovoltaïques. Aussi, la production photovoltaïque ne devrait pas être un seul indicateur en soi. Il faut lier cela avec la maîtrise de la consommation de l'électricité.

Il confirme que la loi cantonale sur l'énergie impose systématiquement une réflexion sur le concept énergétique à mettre en place.

Le même commissaire constate qu'on parle des vélos à la page 77 mais il a été surpris par une remarque de M. Pagani lors des discussions concernant le crédit de 12 millions de francs demandés pour les vélos qu'il a considéré comme inadéquate car il aurait signifié sa désapprobation avec un «encore un crédit qui s'ajoute aux autres».

M. Pagani répond que 12 millions de francs sur trois ans alors que beaucoup est déjà fait pour les pistes cyclables cela mérite effectivement discussion. Car il faut un programme. Mettre en place un projet supplémentaire pour les vélos ne doit pas péjorer le reste et la jauge de 130 millions. Il a donc émis un doute.

Un commissaire demande si ce qui se trouve à la fin de la page 77 concerne bien le budget d'investissement. Il est un peu surpris car dans le cadre du budget d'investissement, on évoque le budget de fonctionnement. Il relève un manque de clarté.

M. Pagani lui répond qu'il aimerait bien ne parler que du budget de fonctionnement et après du budget d'investissement.

Le même commissaire considère qu'au travers de ce qui est dit à la fin de la page 77, l'idée est entretenue que les opérations d'investissement sont traitées au travers du budget de fonctionnement.

M<sup>me</sup> Charollais précise que l'explication donnée sur le budget de leur département indique l'affectation du personnel. Ce budget permet de gérer les travaux et la mise en œuvre des projets. Il reflète le travail général du département.

Un commissaire revient sur les missions du patrimoine bâti car il constate que la mise en conformité des fenêtres et l'installation du double vitrage n'est pas évoquée. M. Meylan en avait parlé or il n'y a pas de priorité là-dessus.

M. Pagani répond que cette problématique de fenêtres comporte deux volets:

- 1) Volet thermique: La mise en conformité des fenêtres des bâtiments de la Ville de Genève. Car il y a une loi qui dit que tout ce qui est hors normes en 2018 est taxable. Ils ont négocié avec le Canton car il y a trois catégories de mesures: ce qui a été rénové, ce qui va être rénové et, enfin, les bâtiments patrimoniaux où il y a de gros investissements à faire. Le Canton a accepté les délais pour ces trois groupes de mesures.
- 2) Volet phonique, lié à l'assainissement des rues. Par exemple, au boulevard du Pont-d'Arve, ils ont pris des mesures pour la pollution sonore.

Un commissaire estime que la Ville de Genève doit avoir un plan. Beaucoup de personnes se plaignent.

M. Macherel répond qu'un crédit avait permis d'assainir une vingtaine de bâtiments; il reste aujourd'hui 117 bâtiments à mettre aux normes au sens de l'article 56 LCI. Le Conseil administratif va être saisi d'une demande de crédit d'étude qui permet de confier à des mandataires la mise aux normes de l'ensemble du patrimoine. Cela doit être fait dans la limite des dix ans qui ont été accordés par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). M. Meylan viendra expliquer l'expérience qui a été faite sur les 20 premiers bâtiments et va venir avec une vision d'ensemble.

Un commissaire demande la liste des bâtiments.

Une commissaire a une question par rapport à l'écoquartier de la Jonction. Elle aimerait savoir en quoi ces dépôts patrimoniaux ont un lien avec l'économie d'énergie.

M. Macherel explique qu'ils seront alimentés par une énergie propre venant de l'eau du lac. L'écoquartier de la Jonction sera le premier quartier à être raccordé.

*Page 78*

Une commissaire a une question par rapports aux objectifs. Elle constate que les cibles 2019 pour le nombre de logements sociaux et 2020 sont les mêmes.

M. Macherel répond que les objectifs 2020 sont issus du PDCom et seront déjà atteints en 2019.

Une commissaire, concernant les zones 30 km/h, constate que les objectifs passent de huit à dix. Elle veut savoir s'ils sont remplis et où cela en est.

M. Macherel répond que la cible 2019 était de huit et qu'un plan d'assainissement en deux temps concernant l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) a été déposé au Canton. Dans un premier temps, il prévoit la mise en place systématique de revêtements phonoabsorbants et la réalisation de zones 30, lesquelles doivent être terminées d'ici 2022. Ce plan a été également fourni à la Confédération. Dans un deuxième temps, des études seront menées par quartier et des mesures seront prises avec le Canton pour continuer cet assainissement.

Elle demande si c'est un objectif sur 2018 ou 2019.

M. Macherel répond 2019 avec un début des travaux à la Jonction pour la zone 30 km/h en 2019.

Un commissaire a une question de clarification sur une information chiffrée qui est indiquée: «65 000 habitants ne sont plus soumis à des dépassements de valeurs limite».

M. Macherel répond que cela veut dire que quand on prend l'ensemble des rues en dépassement de limite, il y avait 80 000 personnes soumises et l'objectif est que chaque année de moins en moins de personnes sont soumises à ces nuisances.

Le même commissaire en déduit que l'objectif prévoit que 15 000 personnes soient encore concernées.

M. Macherel confirme. Il ajoute que l'OPB avait fixé un délai au 21 mars 2018 pour assainir l'ensemble des rues et qu'aucune ville en Suisse n'a réussi à tenir ce délai. La Confédération a accordé un délai supplémentaire à 2022. La Confédération demande que les communes présentent une stratégie avec un plan validé. La Ville est propriétaire des routes et le Canton est l'exploitant du réseau routier en matière de circulation. Il y a une coresponsabilité en la matière et une concertation est nécessaire.

Toujours le même commissaire a une autre question sur la définition des zones piétonnes et sur l'objectif visé dans le domaine. Il constate des confusions entre zones piétonnes et zones à priorité piétonne. Il demande si l'objectif est bien de vraies zones piétonnes réservées uniquement aux piétons.

M. Macherel confirme.

Un commissaire aborde la question de la pose du phonoabsorbant. Il considère que c'est inutile à partir de 30 km/h. Si c'est mis comme à la rue du Lac où c'est inutile, uniquement pour obtenir des subventions fédérales, alors jusqu'à quand cela va durer afin que ce soit effectué sur des rues qui en ont véritablement besoin. Par exemple, à la rue des Eaux-Vives, c'est utile.

M. Pagani constate que lorsqu'il a proposé du phonobasorbant il y a sept ans, il a reçu une volée de bois vert. Il est content de constater qu'on le réclame et qu'en plus il dure plus de sept ans. Maintenant tout le monde veut du phonoabsorbant. Il précise que cela fonctionne même en dessous de 30 km/h. Il y a un projet sur la route de Frontenex. Il signale aussi qu'ils ont voulu en mettre à la rue des Eaux-Vives, mais qu'on leur a demandé de commencer d'abord par le quai Gustave-Ador.

*Page 80*

Un commissaire demande pourquoi à la ligne 30 sous la rubrique «Héritage culturel» il y a une diminution des charges de personnel et d'où elle provient.

M. Macherel répond que les cadres ont été renouvelés et remplacés par des personnes plus jeunes aux salaires plus bas. Dans la page 82 du budget à sept positions cela ressort.

Le même commissaire demande confirmation qu'il ne s'agit pas d'une diminution de personnel.

M. Macherel confirme.

Un commissaire n'a pas trouvé la rubrique de l'entretien des bâtiments.

M. Macherel répond qu'elle est en page 29 avec des explications en haut de la page 30.

Il constate qu'il y a des dépassements chaque année.

M. Macherel dit qu'il faut trouver la bonne cote et la maintenir à flot.

Un commissaire aborde le groupe 31 sous «Direction du patrimoine bâti» car il y a une augmentation. Il demande une explication.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'un transfert de compléments d'études au sein du service. C'est une somme qui est revenue.

Un commissaire a une question sur les charges de transfert rubrique «Médias» ligne 36. Il veut comprendre le montant de 62 000 francs ici et pourquoi il y a 17 000 francs sur les comptes. Et pourquoi c'est rebudgeté avec une augmentation de 200 francs.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'une subvention. Aujourd'hui, certaines subventions sont passées dans le chapitre 36. C'est une question d'écriture. Et il va chercher et transmettre les détails au commissaire.

Un commissaire veut savoir où en est l'affaire des frais de route et de police.

M. Macherel répond que le nouveau magistrat en charge du Département des infrastructures (DI) a décidé d'oublier le transfert de propriété et de travailler par

voie conventionnelle en se basant sur la recommandation de la Cour des comptes. Le groupe de travail a été réactivé. Et une nouvelle convention devrait abolir la convention de 1936. La Cour des comptes avait estimé à 10 millions de francs le montant que devrait verser le Canton à la Ville pour l'entretien des 42 km qui ont été définis comme route d'importance cantonale en Ville. Mais l'erreur qui a été faite sur ce dossier a été de travailler en linéaire et pas en surface. Maintenant le montant a été estimé à 15 millions, chiffre reconnu par le Canton. La Ville quant à elle estime le coût à 18 millions. Dans la nouvelle convention, il y aura un montant proche de ces deux chiffres. Ce qui veut dire que la Ville aura plus à son budget de fonctionnement.

M. Pagani estime que M. Macherel fait des miracles dans ce dossier délicat.

Un commissaire veut savoir ce qu'est la restauration des édifices cultuels.

M. Macherel dit que c'est un montant à disposition pour répondre à des demandes de peu d'importance pour des subventions – Eglise russe, Temple de la Madeleine, etc.

Un commissaire demande, concernant la rubrique «Transports publics», quelle ligne des Transports publics genevois (TPG) coûte un demi-million.

M. Pagani répond que c'est la ligne 35.

M. Macherel corrige: la ligne 35 est financée par le Fonds Zell qui est géré par le département de M<sup>me</sup> Alder. Les 484 000 francs qui figurent ici concernent le Noctambus (prolongation des lignes nocturnes). La position du Canton est que les communes concernées financent.

Il demande, au chapitre des subventions, quelle est la raison des 85 000 francs pour ProVélo. Il estime que le Touring Club Suisse (TCS) pourrait aussi demander une subvention.

Un commissaire demande page 86 sous «Médias» quelle est la différence entre (canton) et (instit).

M. Macherel répond qu'il faut lire «institutions».

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de ses collaborateurs*

M. Barazzone introduit rapidement divers objectifs.

- En matière de secours et de sécurité. La mise en œuvre du concept cantonal qui prévoit l'augmentation des heures d'ouverture des casernes de sapeurs-pompiers professionnels. Elles seront ouvertes plus longtemps pour diminuer les temps d'intervention et donc pour intervenir auprès des victimes

le plus rapidement. En 2020, elles seront ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

- En matière de police municipale et de proximité. Un nouveau modèle de formation continue sera mis en place avec la collaboration de la police cantonale.
- En matière de propreté et d'écologie. Ils travaillent sur le tri des déchets. Le taux de tri des ménages augmente chaque année d'environ 1 % en Ville de Genève. Ils travaillent avec des régies, avec des partenaires, et développent les écopoints. C'est un travail de longue haleine. Tout ce qui est recyclé et qui n'est pas brûlé aux Cheneviers permet des économies financières pour la Ville puisque les déchets sont valorisés. Le budget est stable.
- En matière d'espaces verts. Plus de produits phytosanitaires dans les parcs, uniquement des produits biologiques, avec un entretien différencié qui permet un traitement écologique de tous les espaces verts de la Ville de Genève. Les espaces verts sont importants pour la qualité de vie dans les quartiers et la biodiversité. De plus, avec le réchauffement climatique, ils sont nécessaires.

M. Barazzone indique deux projets d'envergure en matière d'espaces verts: le bois de la Bâtie, le plus gros projet du SEVE depuis des années, avec un crédit voté de 16 millions de francs, mais aussi la revalorisation de la roseraie du parc La Grange. En matière de personnel, aucun de poste fixe supplémentaire n'est proposé.

M. Zogg, rapporteur pour la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), constate que les écarts sont relativement stables comparativement à l'exercice précédent, raison pour laquelle ce budget a été soutenu par la commission. Il y a des entrées positives, à hauteur de 12 millions de francs, notamment liées aux mandats confiés à la FdP.

Il y a aussi des sommes non dépensées dont celles, malheureusement, qui concernent les Fêtes de Genève, la plus grande fête populaire du pays, qui n'est plus. Il n'y a donc pas eu de dépenses à ce niveau. Il indique un élément auquel les commentaires ont été sensibles qui est l'introduction de MCH2 avec un élément d'opacité. Mais globalement le budget a été jugé stable et a été approuvé.

M. Barazzone précise que les Fêtes de Genève correspondent à du non-budgété et pas du non-dépensé. Elles impliquaient une série de gratuités qui reflètent les rabais accordés.

*Page 120*

Une commissaire aborde le projet de la rade: c'est enthousiasmant, mais il y a un point noir, qui est l'absence de zones végétales. Il demande si ces zones de béton du projet vont être végétalisées, sans quoi elles seront infréquentables.

M. Barazzone répond que sur la rade les consultations sont terminées. Les usagers ont également été consultés. Un rapport permettra d'évaluer les priorités et il y aura une procédure en plusieurs étapes pour aller de l'avant dans ce projet. Parallèlement aux travaux de valorisation de la rade, le SEVE mène une politique de végétalisation de la ville consistant notamment à supprimer toute une série de petits espaces bétonnés en des espaces végétalisés. Cela permet d'augmenter le nombre de places végétalisées pour les habitants et de promouvoir la biodiversité.

Elle demande s'il y a une personne qui est attribuée à ce projet de végétalisation (cf. pièce 5).

M. Barazzone répond qu'ils travaillent notamment avec l'UNIGE, qui a fait une étude rendue récemment sur l'impact scientifique des arbres sur les habitants. Plusieurs employés du SEVE, notamment du bureau technique, envisagent des projets pour végétaliser l'espace public. L'une des conséquences très concrètes du réchauffement climatique, c'est qu'il faut par exemple de plus en plus remplacer les arbres indigènes par des arbres méditerranéens, donc mieux adaptés à un climat plus chaud que ce que nous avons connu jusqu'à présent.

Une commissaire aborde le sujet des poubelles vertes. Or, dans la brochure qui a été envoyée cet été, on voit que le taux de recyclage en Ville est seulement de 39%. Or, au niveau du Canton, il est demandé d'arriver à 50% pour éviter la taxe poubelle. Elle demande si autoriser les écopoints et les compostables à certains types de commerces ne permettrait pas d'augmenter le taux de recyclage de la Ville.

M. Barazzone répond qu'ils étudient la question. Ce serait une bonne idée pour les écopoints, mais pas à n'importe quelle condition. Cela nécessite des moyens supplémentaires. La question est étudiée avec le Canton et cas échéant il faudrait bien cadrer cette ouverture. Et il y a aussi le problème des emplacements. Il y a 112 écopoints et il peut difficilement y en avoir plus.

M<sup>me</sup> Sturzenegger indique qu'un travail est fait sur la taille des récipients. L'idée est de voir si en augmentant la taille des contenants, particulièrement en profondeur, on peut éviter la multiplication des écopoints.

La même commissaire dit que cela crée une pollution supplémentaire car cela provoque le passage de plus de camions pour gérer les déchets.

M. Barazzone indique qu'une discussion est en cours avec M. Hodgers. Pour ce qui est du taux de tri de 50% il s'agit d'un objectif qui avait été fixé par le Canton pour l'ensemble des communes.

Elle aborde le projet d'éliminer le plastique sur les marchés. Elle évoque une motion d'il y a six ou sept ans qui demandait que les gens puissent trier à la gare. Elle demande si ce système va être mis en place.

M. Barazzone répond que ça ne marche pas partout. Ils ont demandé des chiffres aux CFF pour comprendre quel était le taux de tri effectif et malheureusement il est bas. Il s'avère que les gens jettent un peu n'importe quoi, dans n'importe quelle poubelle. Les statistiques démontrent que s'agissant des poubelles dans l'espace public, les gens ne font pas le tri de façon suffisamment efficace.

Toujours la même commissaire parle d'un système qui est abordé en France, avec des contenants transparents. Elle demande si cela pourrait aider.

M. Barazzone répond que les équipes de la voirie ont estimé que ce système s'est avéré être peu performant.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur les missions de prévention de la police municipale.

M. Barazzone répond que plusieurs paramètres entrent en ligne de compte: les jours, les heures, les quartiers, le type d'action. Il est difficile de répondre en quelques minutes. Le but principal le soir est d'assurer la tranquillité publique et les nuisances sonores dans certaines rues. Il faut surtout faire un travail de sensibilisation. Pendant la journée, il y a aussi des missions d'îlotage, des rencontres, soit tout un travail en réseau mais aussi un travail de sanctions. Par exemple, les grils ont été interdits dans les parcs, il y a des zones protégées pour les familles, le souci également de protéger les pelouses. Il y a donc un certain nombre de règles qui sont imposées dans les espaces publics afin d'avoir une vie harmonieuse en société.

M. Barazzone renvoie au rapport d'activité du DEUS, qui donne les activités et les statistiques du département.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a une législation pour le 50%. Car il y a une légende urbaine qui dit que c'est une règle fédérale.

M. Barazzone répond qu'il n'existe pas d'objectif fixé par la Confédération. C'est un objectif politique fixé par le Conseil d'Etat.

Un commissaire aborde la question de la promotion de la biodiversité; il veut savoir si l'objectif indiqué est annuel.

M. Barazzone confirme.

Il demande si des couloirs de nature en ville sont envisagés comme à Lausanne.

M. Barazzone répond que c'est déjà le cas, le maillage vert est développé avec également une volonté de laisser la nature faire son travail. Il y a toute une série d'actions concrètes qui ne sont pas forcément spectaculaires mais qui sont mises en œuvre et sont importantes pour la biodiversité, comme la pose dans les arbres de nichoirs pour les oiseaux.

Le même commissaire aborde la question des nants qui sont remis à la surface.

M. Barazzone répond que ce n'est pas du ressort de son département, mais du Service de la nature du Canton.

Il demande comment le taux de tri des déchets est calculé.

M. Barazzone répond qu'actuellement on parle de kilo par habitant. Il prie de se référer à la page 121. Il va recevoir une réponse écrite pour le calcul précis.

#### *Taux de tri des déchets*

Déchets urbains incinérés + déchets valorisés = total déchets produits

40 071,81 tonnes + 25 800,03 tonnes = 65 871,84 tonnes

60,9% + 39,1% = 100%

#### *Déchets incinérés par habitant*

Déchets urbains incinérés/nombre d'habitants = kg/habitant

40 071,81 tonnes/202 428 = 198 kg/habitant

Un commissaire aborde les priorités et perspectives qui figurent à la page 121. Il demande si la lutte des nuisances sonores des véhicules motorisés fait partie de leurs objectifs.

M. Barazzone répond que ce n'est pas de la compétence de la Ville, mais du Canton.

Nous n'avons pas d'appareil de contrôle du bruit en général et de véhicules en particulier. Le détenteur doit pouvoir prouver que son véhicule est en état. Dans le doute, nous pouvons le faire convoquer par la Direction générale des véhicules (DGV).

Un commissaire demande quelles sont les nouvelles prérogatives de la police municipale et s'il n'y a pas moyen de collaborer avec la police cantonale. Par exemple, la dénonciation de certains véhicules très bruyants.

M. Barazzone explique qu'on ne peut agir que dans les limites des compétences. La police municipale ne peut pas assurer des prestations pour lesquelles elle n'a pas de base légale, comme le maintien de l'ordre, par exemple. Certaines compétences sont uniquement de la compétence de la police cantonale.

Un commissaire veut comprendre la politique pratiquée pour les déchets encombrants et les débarras sauvages. Dans certains lieux, ils s'accumulent et les gros déchets en attirent toujours plus. Il estime qu'il n'y a pas une appréhension efficace lors de cas flagrants.

M. Barazzone répond que Genève est la seule ville de Suisse qui offre un service gratuit en matière de ramassage et de recyclage des déchets encombrants. Il concède que des améliorations sont possibles, notamment sur la capacité à détecter les excès. Il entend la remarque et la transmettra.

Un commissaire revient sur la question de la police municipale. Il aborde la question des deals de rue. Il a la loi genevoise sous les yeux et, selon lui, la police municipale a les compétences nécessaires pour intervenir en cas de délits.

M. Barazzone répond que le procureur général a défini les compétences en vertu de la loi. La police municipale n'a pas de compétences pour traiter les questions de deal ni pour intervenir contre ce phénomène. Il fera une réponse écrite listant toutes les compétences de la police municipale.

- La sécurité de proximité (hors maintien de l'ordre);
- le contrôle de l'usage accru du domaine public;
- la lutte contre le bruit;
- le maintien de la tranquillité publique;
- les contrôles en matière de circulation routière;
- la prévention et de la répression en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les détritius, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage;
- la répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants (détention personnelle et consommation, hors deal);
- la répression des infractions à la législation sur les étrangers.

Pour toutes autres situations (par exemple: rixes), les APM peuvent intervenir dans la mesure où leur sécurité personnelle est assurée.

Le même commissaire veut aborder le rapport de la CSDOMIC. Il est surpris par l'affirmation qui consiste à dire que la police municipale n'a pas les compétences nécessaires pour accomplir des missions d'ordre public.

M. Barazzone répond que la police municipale a des compétences qui ne sont pas celles de la police cantonale. Une femme qui se fait battre à la maison doit appeler la police cantonale et pas la police municipale. Il sait que le parti du commissaire souhaite qu'ils élargissent leurs compétences. Mais ce n'est pas de son ressort. A l'heure actuelle, la police municipale ne fait pas des tâches de police secours.

Le commissaire aimerait qu'on donne la possibilité à la police municipale de faire son travail.

M. Barazzone dit que la police cantonale doit être appelée en renfort quand la police municipale est en danger. Ils ont un certain nombre d'outils et des

priorités. Si le commissaire veut élargir les compétences de la police municipale, il faut s'adresser au Grand Conseil.

Le commissaire est outré car il estime qu'on donne l'ordre à la police municipale de ne pas intervenir.

M. Barazzone réfute cette accusation. Ce n'est pas ce qui s'est passé, à sa connaissance.

Le même commissaire rétorque qu'il y a des problèmes sur le terrain.

Un commissaire a une question concernant la page 119. Il demande ce que recouvrent les éléments «cabinet» et «administration».

M. Barazzone répond qu'il y a ses deux collaborateurs personnels sous cabinet et sous administration, il y a l'ensemble de la direction.

Le même commissaire demande si les secrétaires de direction sont sous administration.

M. Barazzone confirme.

Le même commissaire constate un poste vacant.

M<sup>me</sup> Sturzenegger répond qu'il a été pourvu. La personne débute au 1<sup>er</sup> janvier.

Un commissaire demande si le centre de formation de la police est toujours actif.

M. Barazzone répond que Genève y forme la police municipale des communes genevoises.

Une commissaire demande si le *turn-over* des agent-e-s de la police municipale (APM) est important.

M. Barazzone répond qu'il sera fourni par écrit.

#### *Page 122*

Un commissaire constate qu'il y a seulement trois objectifs et demande si cela veut dire qu'il n'y a pas d'objectifs en la matière.

M. Barazzone répond que ce sont les objectifs qu'ils poursuivent.

Un commissaire demande si pour le poste qui a été pourvu ils sont passés par l'OCE.

M<sup>me</sup> Sturzenegger confirme. Cela fait partie de la procédure et c'est fait systématiquement.

Une commissaire demande, par rapport à la végétalisation, si le département est en charge du pourtour de la plaine de Plainpalais.

M. Barazzone répond qu'ils ne sont pas responsables de l'aménagement, uniquement de l'entretien des arbres existants.

La même commissaire demande s'il y a une volonté de baisser la température dans une partie de la plaine de Plainpalais qui est très chaude.

M. Barazzone ne le pense pas.

*Page 124*

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'acquisition de nouveaux véhicules pour la police municipale car ils sont vétustes et souvent pathétiques. Pourquoi n'y a-t-il aucun budget pour l'amélioration du matériel?

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'un budget d'investissement et ils vont bientôt recevoir des demandes de crédit à ce sujet. Ils doivent respecter un certain nombre de procédures.

M<sup>me</sup> Sturzenegger précise qu'un appel d'offres va être lancé prochainement.

Une commissaire demande si l'acquisition de chevaux est prévue pour la police montée. La police municipale à cheval est un plus.

M. Barazzone répond que la question est à l'étude mais que ce n'est pas prévu pour le moment.

La même commissaire demande s'il y a toujours des agents à patins à roulettes.

M. Barazzone répond que c'est très rare.

Un commissaire demande où en est la réévaluation de la fonction de la police municipale.

M. Barazzone répond que le Conseil administratif a validé la réévaluation de certaines fonctions. Mais la raison pour laquelle la classe n'a pas encore pu être définie pour la police municipale est que le sujet est dans les mains de diverses commissions. Le Conseil administratif est en train d'étudier la question. La situation est complexe: une partie des fonctions va gagner des classes, une autre va en perdre, mais les acquis pour les personnes sont stables. C'est M<sup>me</sup> Salerno qui est en charge de ce dossier.

*Page 126*

Une commissaire demande quel est le budget pour les campagnes de prévention dans les espaces publics. Par exemple, comme la campagne «0 mégot».

M. Barazzone répond que ces budgets sont répartis en fonction des besoins et en fonction des services.

M. Vionnet répond qu'il n'y a pas un budget dédié à chaque campagne. Ils font un tour des services pour savoir quels sont leurs besoins et objectifs. Il va transmettre des données par écrit.

De manière générale, les services financent les dépenses en matière de communication dans le cadre des enveloppes budgétaires. Le budget de la campagne «mégots» se monte à environ 130 000 francs répartis sur plusieurs services dont Voirie – Ville propre et le Service de l'espace public. Seul le Service Voirie – Ville propre a un budget dédié aux campagnes de prévention sur le domaine public.

Un commissaire demande où sont les entrées des amendes annexes.

M. Blanchot répond qu'elles se trouvent en page 126 à la ligne 42.

Le même commissaire veut avoir le détail des amendes.

#### *Statistique des amendes par type de véhicule*

<i>Infractions du 1<sup>er</sup> janvier 2018 – 30 septembre 2018</i>	<i>Quantité</i>
Auto	11 191
Triporteur	2
Scoter	189
Quad	5
Moto	1009
Fourgon	37
Véломoteur	11
Camping-car	1
Camion	18
Bus	1
Bicyclette	183
Total	<u>12 647</u>

M. Barazzone répond qu'il peut l'avoir aux comptes. Le budget lié aux amendes a été augmenté de 2,4 millions à 2,6 millions de francs.

Un commissaire aborde les questions juridiques et les revenus, il a vu l'explication de l'augmentation à la page 130, mais surtout pour les taxes de chantier.

M. Barazzone répond que le Canton a diminué les tarifs.

Le même commissaire demande si la baisse des taxes de chantier est sur la durée ou sur le nombre.

M. Vionnet répond qu'il y a eu des modifications de tarifs. C'est facturé à la semaine. Les revenus prévisionnels ont changé.

Un commissaire demande où en est la négociation de la FdP avec l'Etat.

M. Barazzone répond que ce n'est pas du ressort de son département, mais de celui de M<sup>me</sup> Salerno.

Le même commissaire demande s'il y a une politique du chiffre qui est imposée aux agents. Il est surpris par la correspondance des chiffres.

#### *Page 127*

Un commissaire a une question sous «Logistiques et manifestations» il veut comprendre à quoi correspondent les 262 000 francs qui figurent au budget 2018 et 2019. Il veut savoir ce que sont ces taxes. Ensuite, il veut comprendre les imputations internes.

M. Vionnet répond qu'il s'agit de prestations de matériel de fêtes et explique qu'il faut regarder à la ligne 49 sous «Culture, autres».

M. Barazzone précise que ce sont des gratuités.

M. Krebs confirme que ce sont des revenus de gratuités qui sont passés en imputations internes.

Un commissaire a encore plusieurs questions de compréhension de chiffres. Le cirque Knie paye une redevance et il demande si ça trouve dans les 202 000 francs. Et par rapport aux forains, cela lui paraît faible, car les forains n'ont pas eu des gratuités. Il paye des dizaines de milliers de francs. Comment passer de 2,8 millions à 202 000 francs? Il ne comprend pas.

M. Krebs répond que c'est classifié ailleurs: il faut regarder page 126, sous questions juridiques, au point 44 «Revenus financiers», il y a 27 millions de francs qui englobent ces frais.

Le même commissaire veut comprendre comment fonctionne l'attribution de l'exploitation du domaine public et quels sont les prix.

M. Barazzone répond que c'est variable.

Il demande si l'espace de la grande roue va encore être gratuit.

M. Barazzone répond que cela doit être tranché par le Conseil administratif.

Toujours le même commissaire demande ce qu'il en sera du grand format des Fêtes de Genève dont il lit l'évocation dans le rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Il ne comprend pas que ce soit le Canton qui doive trancher.

M. Barazzone répond que la question est de savoir si les Fêtes de Genève répondent aux objectifs du milieu du tourisme. Le Canton a l'air de dire qu'elles sont moins importantes que par le passé pour le tourisme et la Ville n'a pas le droit de financer les Fêtes, c'est ce qui est prévu dans le contre-projet à l'initiative sur les Fêtes de Genève, qui a été accepté par le peuple.

Un commissaire demande confirmation que les forains ont bien payé quelque chose à la Ville et demande ce qu'il en est pour l'année prochaine. Elle a entendu dire que Genève Tourisme n'organise plus rien et que la Ville de Genève va faire un appel d'offres pour l'année prochaine.

M. Barazzone confirme et dit qu'une partie de la somme a été reversée à l'organisation des feux. Ils doivent se réunir avec M. Kanaan et M. Maudet pour discuter. Genève Tourisme ne leur a pas encore expliqué ce qu'ils entendent faire l'année prochaine.

De plus la Ville de Genève n'a pas le droit de financer les Fêtes de Genève.

### *Page 131*

Un commissaire demande ce que sont les auxiliaires pour les espaces verts, quel est leur rôle. Il demande si le personnel auxiliaire accepte volontiers son emploi du temps.

M. Barazzone répond qu'ils font des remplacements, qu'ils renforcent les équipes en été. Ils ont plus de besoins en été qu'en hiver. Et les auxiliaires sont en général des passionnés auxquels la formule contractuelle convient.

### *Page 133*

Un commissaire demande à quoi correspondent les 1150 millions de rabais dans les gratuités sous «Logistique et manifestations» à la page 133.

M. Vionnet répond que ce sont toutes les manifestations pour lesquelles ils mettent à disposition du matériel (tentes, chaises, etc.).

Un commissaire demande si le personnel est compris.

M. Vionnet répond que le personnel n'est pas détaillé dans le budget des gratuités. Au réel, la distinction de la main-d'œuvre et du matériel est fait.

Un commissaire veut comprendre l'écart sur les taxes d'empiètement et les taxes de manifestation.

M. Vionnet répond que le montant a été revu à la baisse en raison de l'absence des Fêtes de Genève.

Un commissaire demande une liste de mises à disposition gratuites pour le Canton.

### **Séance du 10 octobre 2018**

*Audition de M. Sami Kanaan, maire, chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de ses collaborateurs et collaboratrices, M<sup>me</sup> Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCS, M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), M<sup>me</sup> Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), M. Gianni Dosé, responsable des finances départemental, M. Samuel Blanchot, directeur financier (DFIN) et M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement (DFL)*

*Note de la rapporteuse: une présentation Powerpoint du département est distribuée aux commissaires.*

Suite à une demande de la rapporteuse, une version PDF de ce document sera transmise aux membres de la commission des finances (cf. pièce 7).

M. Kanaan annonce tout d'abord que les enjeux présentant de véritables modifications budgétaires pour le DCS seront assez vite exposés.

Pour le SEC, il s'agit, d'une part, de modifications techniques, financièrement neutres, imposées par l'introduction du MCH2. Cet élément devrait être connu, car il est récurrent et transversal en ce qui concerne le projet de budget 2019 (PB 19).

D'autre part, il s'agit de la montée en puissance de la subvention relative à la Nouvelle Comédie. Plus exactement, il s'agit d'une tranche de 2,5 millions de francs débloquée par la Ville de Genève pour la Fondation d'art dramatique (FAD) afin de lui permettre d'amorcer sa transition vers le nouveau bâtiment (dès 2020); M<sup>me</sup> Keller présentera les détails.

Cet impact est compensé en partie par des recettes supplémentaires, ce que M<sup>me</sup> Bachmann expliquera tout à l'heure.

Concernant le SPO, M. Kanaan informe que les montants globaux sont neutres (à part pour les mécanismes salariaux). Il ajoute que les subventions sportives ont été réorganisées, ce qui sera expliqué par M<sup>me</sup> Bonvin.

M<sup>me</sup> Bachmann aborde les «principales modifications techniques financièrement neutres imposées par le modèle de compte MCH2» (page 3 de la présentation). L'Office fédéral de la culture (OFC) a augmenté sa subvention pour le Musée Ariana, ce qui est une bonne nouvelle.

Elle poursuit en expliquant que le MCH2 impose désormais une budgétisation des prélèvements sur les fonds spéciaux (ce qui concerne le Muséum d'histoire naturelle (MHN), la BGE, la Direction (Dir) du DCS et le Musée Ariana).

En outre, M<sup>me</sup> Bachmann informe que la Dîme du livre a été qualifiée de «financement spécial» par le SSCO, entraînant un ajustement de son financement. Elle précise que tout cela est très technique et qu'ils se tiennent à disposition pour répondre à toutes les éventuelles questions.

M<sup>me</sup> Keller aborde les éléments relatifs à l'augmentation des charges de la Nouvelle Comédie. Elle précise que la totalité de l'augmentation de la subvention à la FAD ne concerne que la Comédie (et pas l'autre théâtre dont s'occupe la FAD, à savoir le Théâtre de Poche).

Elle poursuit en expliquant que, pour la Comédie, le PB 19 est celui de la mutation, d'où une rubrique titrée «changement d'échelle»; changement qui s'illustre par les chiffres des pages 4 et 5 de la présentation, que M<sup>me</sup> Keller commente.

Elle précise notamment que le nouveau plateau de la grande scène est adapté aux productions européennes internationales, ce qui n'était pas le cas dans l'ancien bâtiment.

M<sup>me</sup> Keller commente ensuite le tableau de la page 6, qui résume la question du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie (pour 2020 et 2021). Le complément de subvention de 6,8 millions de francs à prévoir pour 2020 engageait, auparavant, tant la Ville de Genève que le Canton.

Cette augmentation budgétaire était annoncée dans la proposition votée par le Conseil municipal et le projet de loi voté par le Grand Conseil s'agissant de l'investissement pour la nouvelle institution.

Or, désormais, le Canton, suite à la loi sur la répartition des tâches (LRT), ne subventionne plus la FAD. La nouvelle direction de la Comédie, composée par M<sup>me</sup> Natacha Koutchoumov et M. Denis Maillefer, est très dynamique et qu'ils sont d'ores et déjà en train de chercher des moyens supplémentaires pour des projets spécifiques. C'est peut-être la première fois que l'on voit à Genève des acteurs privés (mécènes, etc.) s'engager davantage pour soutenir des projets

qui sont par nature plutôt éphémères, ce qui est, d'après M<sup>me</sup> Keller, à saluer. Ces moyens supplémentaires devraient pouvoir profiter au budget global de l'institution. Cependant, ils ne pourront pas remplacer le budget de base de fonctionnement.

M<sup>me</sup> Bachmann poursuit en abordant l'augmentation des revenus qui compense partiellement l'augmentation des charges liée à la Nouvelle Comédie. Elle précise que cette augmentation de revenus repose sur une stratégie qui se décline sur quatre axes (qui ne concernent que le domaine culturel et pas le sport).

Premièrement, il s'agit d'une augmentation de 10% des recettes de billetterie des institutions culturelles du DCS. Si cet objectif est atteint, cela équivaudra à 120 000 francs de recettes supplémentaires, étant précisé que cela est lié au travail de fond qui est en cours et qui vise à harmoniser les catégories de bénéficiaires de tarif réduit.

M<sup>me</sup> Bachmann précise qu'il s'agit là d'un travail très fin d'analyse. Certains musées ont déjà sollicité l'accord du DCS pour augmenter le tarif de leurs billets de manière indépendante et il est prévu d'appliquer cette augmentation à ce type de «volontaires» en premier lieu, avant de tendre vers une tarification le plus cohérente possible.

Deuxièmement, il s'agit d'une augmentation des recettes de location de salles des institutions culturelles du DCS. Si cet objectif est atteint, cela équivaudra à 320 000 francs de recettes supplémentaires. Cet axe repose en grande partie sur un type de locations appelées «locations prestige» qui vise une clientèle particulière – souvent internationale ou multinationale (fondation, banques, etc.) – qui a les moyens de louer des lieux prestigieux – comme le hall du Musée Ariana – pour y organiser des événements.

Cependant, un travail très conséquent a été réalisé au sein du DCS afin de calculer le coût complet d'une location de salle pour la Ville de Genève (personnel, logistique, etc.); ce travail a permis d'ajuster le prix des locations dites «standards», toujours avec l'idée qu'une location ne doit pas coûter de l'argent à la Ville de Genève, mais doit générer une marge de bénéfice (modeste pour les locations «standards» et plus importante pour les locations «prestige»).

Troisièmement, il s'agit d'une augmentation des tarifs de reproductions des bibliothèques scientifiques du DCS. Cet objectif vise à dégager 50 000 francs de recettes supplémentaires. M<sup>me</sup> Bachmann explique qu'il a été constaté qu'un tarif unique s'appliquait en matière de reproduction de document, alors que certaines préparations de ces documents peuvent représenter jusqu'à une journée de travail; il faut donc prendre en compte le travail réellement effectué pour l'établissement de la tarification qui, elle le précise, restera toujours très raisonnable par rapport

aux prix du marché. Les taxes d'émolument seront également augmentées mais de manière raisonnable.

Quatrièmement, il s'agit du développement d'un centre de compétences à la BGE, avec facturation de certaines prestations (formation en protection du patrimoine, restauration, prêt dans le cadre d'exposition, formations et expertises diverses), qui seront facturées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'objectif pour cette première année est d'atteindre 120 000 francs de recettes supplémentaires.

M<sup>me</sup> Bonvin présente ensuite les éléments relatifs au sport.

Le principal changement a trait au regroupement des subventions en cinq fonds avec objectifs spécifiques. Elle souligne que les associations ont réservé un accueil plutôt favorable à cette mesure. Elle en explique ensuite les raisons.

Le monde sportif est particulièrement mouvant et en pleine refonte (d'ailleurs l'Office fédéral des sports (OFSP) organise une conférence sur ce sujet qui se déroulera à Macolin en janvier prochain).

Un virage relatif aux différents types de sports mais aussi à leurs pratiques a donc d'ores et déjà été amorcé. C'est pourquoi M. Kanaan et le Service des sports (SPO) ont décidé de faire en sorte de coller au mieux à la réalité du terrain et plus particulièrement des besoins des associations sportives.

Le monde du sport repose aujourd'hui encore en grande partie sur le bénévolat. Or, les besoins, notamment en matière d'encadrement, sont toujours plus importants (elle prend l'exemple de la nécessité d'exiger un casier judiciaire classique et d'un casier judiciaire «spécial» pour tout entraîneur qui serait engagé pour un poste en contact avec des mineurs, ne serait-ce que pour quelques heures).

Elle avait justifié devant la commission des finances les dizaines de milliers de francs de non-dépensés et qui étaient justement liés à ces éléments-là.

M<sup>me</sup> Bonvin expose ensuite les objectifs des cinq différents fonds qui ont été créés.

Concernant le premier fonds, le Fonds de soutien au sport, il regroupe les anciennes lignes nominales telles que «soutien à l'athlétisme» ou «soutien au basket», etc. Il s'agit de la plus grosse enveloppe des cinq.

Concernant le second fonds, le Fonds de soutien aux associations cantonales, il est destiné à soutenir les faîtières cantonales, comme son nom l'indique.

Concernant le troisième fonds, le Fonds de soutien à l'organisation de manifestations, M<sup>me</sup> Bonvin rappelle qu'il existait déjà auparavant et qu'il participe tout particulièrement au rayonnement de la Ville de Genève. Elle précise que la Ville de Genève dispose d'ailleurs d'un vrai savoir-faire en la matière et elle en donne quelques exemples.

Concernant le quatrième fonds, le Fonds de soutien au bénévolat, les exigences en termes de formation et d'encadrement ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'il y a quelques décennies. C'est également dans ce fonds que s'insère le projet novateur de Maison des sports qui verra le jour dans le nouveau bâtiment de Vernier 115 (qui accueillera également une auberge de jeunesse).

Ce fonds vise donc à pérenniser le fonctionnement des clubs et, dans la mesure du possible, à les dynamiser.

Concernant le cinquième fonds, le Fonds de soutien à la prévention et à l'intégration, M<sup>me</sup> Bonvin explique qu'il est désormais nécessaire de diffuser de nombreux messages de prévention portant sur des sujets brûlants (elle prend l'exemple récent d'une campagne contre l'homophobie, organisée en collaboration avec l'Association suisse des services des sports (ASSS)).

Le sport est, et a toujours été, un vecteur d'intégration très important des nouveaux arrivants en Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Bonvin aborde ensuite la question des manifestations sportives, en annonçant que Genève accueillera, en plus des manifestations habituelles (marathon, triathlon, Geneva Open, etc.), une étape de contre-la-montre du Tour de Romandie 2019.

La Ville de Genève accueillera le troisième Forum sport et société qui abordera la question du sport féminin avec des invités de marque. Finalement, la troisième édition de la Laver Cup se déroulera elle aussi à Genève (troisième week-end de septembre 2019).

La parole est donnée à la rapporteuse de la commission des sports.

M<sup>me</sup> Kraft-Babel revient sur les principaux points du rapport qu'elle a rédigé pour la commission des sports. Le PB 19 du DCS ne connaît effectivement que peu de changements, hormis la création de ces cinq fonds généraux destinés à gérer toutes les subventions.

Les membres de la commission des sports ont interprété cette mesure comme étant une neutralisation du rôle de contrôle des commissaires municipaux.

M<sup>me</sup> Kraft-Babel explique qu'il s'agit du sujet principal qui a occupé les discussions de la commission des sports. Lors de l'audition, la commission des sports a été propulsée jusqu'en 2020, en ne disposant que de ces cinq fonds et sans aucun document explicatif annexe, ce que les commissaires ont déploré. Il leur a été répondu que le dépensé peut être vérifié au moment de l'étude des comptes. Cependant, cette vérification n'intervient qu'après coup et c'est bien cela le problème, d'autant plus que les comptes ne sont pas étudiés par les commissions spécialisées. C'est pourquoi plusieurs groupes se sont abstenus.

M<sup>me</sup> Kraft-Babel souligne la nécessité de voir les commissions et le Conseil administratif fonctionner de concert, tout en reconnaissant le besoin de réactivité des services lié aux nouveaux besoins exprimés dans le domaine du sport. Elle rappelle d'ailleurs que du temps de la magistrature de M. Patrice Mugny (en charge de la culture), les affectations et les répartitions par institutions des subventions étaient déjà faites au moment de l'étude du budget. Elle estime donc qu'il faut trouver une manière similaire de fonctionner à l'avenir. A ce propos, elle informe qu'une recommandation a été votée (à la page 10 du rapport) à l'unanimité de la commission des sports, et que cette dernière souhaiterait la soumettre à l'approbation de la commission des finances.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des arts et de la culture.

Le rapporteur informe que le SEC a échappé à la problématique dont M<sup>me</sup> Kraft-Babel vient de parler et qui concerne le SPO. Toutefois, le rapporteur déclare que les membres de la commission des arts et de la culture y sont également attentifs.

Concernant les principaux points du rapport de la commission des arts et de la culture, le rapporteur explique que deux principaux changements ont été relevés. Il s'agit, d'une part, des éléments techniques liés à MCH2 et dont M<sup>me</sup> Bachmann vient de parler. D'autre part, il s'agit de la scène cinématographique de la Ville de Genève.

Il est prévu que plusieurs festivals de cinéma «passent à la trappe» en 2020, pour concentrer le soutien de la Ville de Genève vers les plus importants festivals tels que le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH). Il ajoute que certains commissaires ont posé des questions d'ordre technique, notamment sur le budget à six chiffres et son utilisation dans le domaine de la culture.

Le rapporteur poursuit en informant que le PB 19 du DCS a été approuvé par la commission des arts et de la culture, par 12 oui et 3 abstentions. La commission des arts et de la culture a également émis deux recommandations (page 14 du rapport). La première a trait à l'obtention du détail des fonds généraux pour les subventions qui reviennent d'année en année. La seconde a trait à la question de savoir si l'étude des comptes doit être ou pas renvoyée elle aussi devant les commissions spécialisées.

M. Kanaan informe qu'il a pris connaissance des rapports des commissions spécialisées.

Il revient sur la question des «lignes nominales vs les cinq fonds», et comprend que le Conseil municipal soit attaché aux lignes nominales – il a lui-même siégé dans ce Conseil.

Il rappelle que ces lignes ne sont légitimes que là où il y a une certaine stabilité. Or, cette stabilité n'est plus d'actualité dans le domaine du sport.

On sort d'ailleurs d'une époque historique – héritage d'une grande stabilité – où des nominales étaient attribuées automatiquement sans qu'aucune demande ne soit plus formulée.

Les lignes nominales s'avèrent extrêmement contraignantes, surtout en cas de changements. Ses services se sont livrés à un exercice important (en ne disposant que d'un court préavis), en tentant de mettre en évidence ce qui était prévisible à travers ces cinq fonds. Or, il semble que cela a été apprécié par la commission des sports, ce que M<sup>me</sup> Kraft-Babel confirme.

Concernant le domaine de la culture, la situation est différente, car il est davantage question de conventions annuelles, des manifestations ou de soutien ponctuel (qui, par définition, ne peut pas être prévu).

M. Kanaan déclare qu'ils vont essayer de trouver un équilibre ainsi qu'un moyen de concrétiser les recommandations émises par la commission des arts et de la culture et la commission des sports.

Pour conclure, il tient à préciser que le sujet des festivals cinématographiques soulevé par le rapporteur est déconnecté des questions relatives au PB 19, car il concerne l'année 2020. Il a simplement profité de son audition devant la commission des arts et de la culture pour l'en informer. Il se dit cependant prêt à en parler devant la commission des finances, si cette dernière le souhaite.

Un commissaire demande tout d'abord, concernant la Nouvelle Comédie, si le montant de subvention qui doit encore être trouvé est en définitive de 4,3 millions de francs (6,8 – 2,5 millions). Il constate ensuite que le montant de 500 000 francs d'augmentation de recettes qui sont prévues par la stratégie en quatre axes présentée précédemment par M<sup>me</sup> Bachmann constitue une somme bien éloignée des 4,3 millions de francs qu'il faut encore trouver. Il demande donc comment faire pour combler ce qu'il manque.

Concernant les sports, le même commissaire déclare comprendre le besoin de souplesse des services du DCS. Cependant, il estime que l'on ne peut pas continuer à ce rythme-là. En effet, il souligne que les documents budgétaires sont déjà difficiles à suivre, et qu'une disparition pure et simple des lignes n'est absolument pas satisfaisante. Il estime en outre que toutes les lignes n'ont pas besoin d'être intégrées dans des fonds.

Il conclut en déclarant que si l'on procède ainsi, les commissaires ne servent plus à rien, tout bonnement; il aimerait donc que ces lignes soient rétablies pour le PB 19, en tout cas sur l'essentiel.

M. Kanaan confirme, concernant la Nouvelle Comédie, qu'il faut effectivement trouver 4,3 millions de francs pour 2020. Cette année, l'augmentation de la subvention a été possible sans que l'impact ne se fasse que sur son département; il s'agit là d'un des choix majeurs faits par Conseil administratif.

Il est d'ailleurs tout à fait conscient de l'enjeu que représente cette deuxième tranche de subvention qui s'avère conséquente. Il a déjà eu une première séance de travail avec M. Thierry Apothéloz sur cette question.

Ce dernier a d'ailleurs l'intention de saisir le Grand Conseil au sujet d'un programme culturel cantonal. M. Kanaan poursuit en déclarant être frappé par le fait que le Conseil d'Etat actuel a fait savoir à trois reprises que le Canton souhaitait être partenaire des grandes institutions culturelles (GTG, la Nouvelle Comédie, le Théâtre de Carouge, la future Cité de la musique et en plus le MAH) – à sa grande surprise pour ce dernier d'ailleurs), sous la forme d'un investissement (mais pas forcément avec un division «moitié-moitié», cela dit).

Au printemps prochain, M. Apothéloz présentera son projet de politique culturelle. Cela coïncide avec le processus budgétaire 2020 de la Ville de Genève.

Bien qu'il ne puisse rien promettre, il s'agit d'un premier signal. M. Kanaan souligne ensuite la nécessité de voir le Canton déterminer sa propre position et son ambition culturelles.

Concernant le problème des lignes nominales dans le domaine du sport, M. Kanaan rappelle qu'il présentait régulièrement, lors de l'étude des comptes, d'importants non-dépensés, ce qui agaçait non seulement ses services et lui-même, mais également la commission des finances qui réclamait que ces montants soient affectés selon les besoins.

Or, les non-dépensés concernaient des lignes nominales qui n'en avaient pas besoin et il était impossible de les réaffecter à d'autres qui en avaient justement besoin. M. Kanaan déclare qu'il est conscient de l'enjeu mentionné par le commissaire et qu'il veut bien réfléchir à des solutions intermédiaires, mais il rappelle que l'action sportive est actuellement dans une phase particulièrement mouvante.

Une commissaire déplore également le manque de transparence du système actuel de fonds.

Elle demande premièrement la nouvelle grille tarifaire prévue pour les institutions culturelles; deuxièmement, la liste des prestations de la BGE qui vont devenir payantes, ainsi que les nouveaux tarifs qui seront appliqués; et troisièmement, les nouveaux tarifs des locations de salles, notamment «prestige».

Concernant la Nouvelle Comédie, elle demande s'il serait possible d'obtenir la liste des arbitrages du Conseil administratif qui ont permis de dégager les 2,5 millions de francs de la subvention prévue pour 2019.

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas eu besoin d'arbitrer. En effet, ces 2,5 millions de francs résultent non pas de coupes, mais simplement de recettes en plus (ou plus exactement de paramètres de base qui se sont révélés moins difficiles que prévu), ce que M. Krebs confirme.

Concernant le montage des recettes supplémentaires, il prend l'exemple du Musée Ariana, qui a déjà mis son hall en location. Or, cette location à elle seule représente 25 000 francs supplémentaires.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme que les seuls tarifs qu'elle peut communiquer pour l'instant sont ceux du Musée Ariana, les autres étant encore en cours d'élaboration. Ils envisagent actuellement quatre locations pour le Musée Ariana annuellement, soit des recettes de 100 000 francs par année.

Concernant la billetterie, le travail d'harmonisation est en cours également.

Concernant les prestations de la BGE – dont le calcul est également en cours – M<sup>me</sup> Bachmann explique que l'idée est de partir du coût complet de ces prestations (frais annexes, RH, etc.) puis de faire une étude de marché, afin de voir où l'on se situe; il s'agit de prestations volontaires.

L'intérêt financier de cette question ne représente pas grand-chose par rapport au budget global de la Ville de Genève. L'intérêt primordial de la création de ce centre de compétences réside dans le positionnement et la mise en valeur des compétences de la Ville de Genève dans certains domaines. M<sup>me</sup> Bachmann conclut en prenant l'exemple de la protection du patrimoine, qui est un domaine dans lequel la Ville de Genève est un leader suisse, si ce n'est européen. En réponse à une question, M<sup>me</sup> Bachmann précise ensuite qu'il faudra attendre les comptes 2019 pour voir si ces mesures auront porté leurs fruits ou non.

La même commissaire demande ensuite si les locations «prestige» sont soumises à un règlement ou une charte d'utilisation et, si oui, s'il serait possible d'y avoir accès.

M. Kanaan répond que les locations sont encadrées par le code de déontologie de la Ville de Genève, qui est disponible sur le site de la Ville de Genève.

Elle demande ensuite si la FAD dispose d'un nouveau règlement.

M<sup>me</sup> Keller confirme qu'une réforme de la gouvernance de la FAD était prévue pour être effective en même temps que la nouvelle institution. Mais, en parallèle, la LRT a opéré une nouvelle répartition des tâches et le Canton ne soutient plus les institutions théâtrales. Toutefois, au vu de l'enjeu de la Comédie de Genève en tant que grande institution, le Canton a souhaité rester dans le Conseil de la FAD. Cette dernière a alors décidé de différer sa réforme au moment où le déménagement sera effectué et dans l'attente de la poursuite de la discussion autour du soutien du Canton pour les grandes institutions.

La même commissaire rappelle que des conventions sont prévues pour les directions sortantes. Or, des changements de directions ont eu lieu dans plusieurs théâtres récemment. Elle demande donc si de nouvelles conventions ont été conclues et si cela a engendré des coupes et, si oui, où.

M. Kanaan confirme que dans le cas d'une direction sortante (et liée à une compagnie), on lui octroie une convention pour des projets et sur deux ans. Il poursuit en déclarant qu'il tient à assurer: le fonds théâtre est le fonds général qui se porte le mieux.

M<sup>me</sup> Keller précise qu'il s'agit d'un outil qui a été mis en place par le Canton et la Ville, après le départ de M<sup>me</sup> Anne Bisang. Il ne s'agit pas d'un blanc-seing: la garantie de soutien n'intervient que si la direction qui remet sa compagnie indépendante en route a un projet de production dans une salle genevoise.

M<sup>me</sup> Keller confirme que ces conventions relèvent du fonds de soutien ponctuel. Il s'agit d'un outil de soutien et d'accompagnement aux personnes qui ont travaillé pour une institution genevoise pendant un certain nombre d'années. Elle donne des exemples de directions qui en ont bénéficié, et conclut en déclarant qu'après les deux années en question, cela revient à la normale.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la Maison des sports.

M<sup>me</sup> Bonvin explique que dans le complexe immobilier qui se construit à la route de Vernier 115 (derrière le bois des Frères), deux étages de l'immeuble destiné à la FVGLS, accueilleront les bureaux de la Maison des sports, qui feront également office de lieux de rencontre et de formation pour les associations et les clubs sportifs.

M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que la proposition de servitude d'usage sera déposée en 2019.

Tous les documents se trouvent en annexe du rapport de la commission des arts et de la culture.

Une commissaire demande s'il est prévu que le Canton et l'ACG participent au financement de la Nouvelle Comédie.

M. Kanaan rappelle que les grandes institutions mentionnées précédemment (page 7) sont dans le radar des discussions avec M. Apothéloz, qu'il doit revoir en décembre.

Ce dernier doit encore passer la barre du Grand Conseil et même si cela n'est pas gagné, M. Kanaan, précise que les députés semblent, à ses yeux, moins obnubilés par le désenchevêtrement dans le domaine de la culture que lors de la législature précédente.

Concernant l'ACG et un éventuel soutien des communes, M. Kanaan répond qu'à ce stade, leur soutien est peu envisageable (exception faite du cas spécial que représente le GTG). Certaines communes ont leurs propres ambitions culturelles, comme Vernier qui est tout de même la cinquième ville de Suisse romande.

La même commissaire demande d'autres exemples que celui du Musée Ariana en matière de locations «prestiges».

M<sup>me</sup> Bachmann répond que ce type de locations concerne tout particulièrement les musées. Ces derniers doivent donc faire des propositions, afin de savoir s'il existe une compatibilité entre une location, notamment en termes de sécurité et de protection des œuvres, etc. Elle prend l'exemple de la location d'un étage du MHN (comme ce qui s'était fait lors de l'anniversaire du musée).

Un commissaire souhaite revenir au domaine sportif, en demandant, à propos de fonds de soutien aux manifestations, s'il n'y a pas un risque de voir les grandes manifestations se tailler la part du lion, au détriment des plus petites.

M<sup>me</sup> Bonvin confirme qu'en matière de soutien aux manifestations, il est important qu'il existe un attachement à Genève et une dimension populaire également. La Ville de Genève soutient également en termes de prestations et pas seulement monétaires (elle prend l'exemple de ses deux collaborateurs qui ont installé des barrières Vauban à 5 h du matin pour la course de 20 km).

D'autres grandes manifestations n'ont plus obtenu de soutien, car elles dégagent désormais du bénéfice (elle prend l'exemple du Marathon). Concernant le Tour de Romandie, il s'agit d'un achat de prestation et pas d'une subvention: la Ville achète l'étape et en devient l'organisatrice.

Une commissaire demande si une réflexion est en cours afin d'anticiper les effets de la réforme fiscale qui surviendront lors de la prochaine législature. Elle ajoute qu'elle s'étonne d'entendre les magistrats affirmer que les recettes fiscales sont bonnes et qu'il n'y a pas besoin d'avoir recours à des arbitrages.

M. Kanaan rappelle que c'est le travail du Conseil administratif que de procéder à des arbitrages. Il peut volontiers faire la liste de toutes les demandes que les départements n'ont pas soumises au Conseil administratif, car ils savaient pertinemment qu'il fallait déjà procéder à des arbitrages. Il passe son temps à dire «non» malheureusement – c'est son travail et il ne s'en plaint pas – même s'il reconnaît que cette année s'est révélée moins difficile que prévu, ce qui a permis d'absorber les places de crèche et la Nouvelle Comédie.

La même commissaire souligne qu'il n'y a pas de contrainte légale, et qu'il est par conséquent possible d'arrêter du jour au lendemain, et précise qu'elle fait référence aux charges mécaniques, qui découlent de la loi.

M. Kanaan rétorque que tout relève de décisions démocratiques, celles d'un Grand Conseil qui peut changer d'avis en tout temps. Les charges dites «mécaniques» peuvent donc être modifiées. Concernant les charges, il travaille à la présentation d'un nouveau tarif communier pour les infrastructures qui profitent à d'autres communes. Mais rien n'est facile en la matière.

De même, les charges de ville-centre de la Ville sont en train d'être mises à jour. Il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille, même s'il faut réfléchir aux conséquences qu'implique l'ex-RIE III et le PF 17, ce que le Conseil administratif fait par ailleurs, sans pour autant «démolir la baraque». Il s'agit d'un enjeu dont le Conseil administratif a pleinement conscience.

La même commissaire entend bien que M. Kanaan oppose un refus aux nouvelles demandes qui lui sont soumises, mais elle précise que sa question concernait avant tout les baisses des charges actuelles. Elle estime ne pas avoir eu beaucoup de pistes à ce sujet. Inversement, à propos de l'augmentation des revenus, elle demande ce qu'il va advenir de l'ancien bâtiment de la Comédie. Elle aimerait connaître le taux d'absentéisme par service du département.

M. Kanaan précise qu'il reviendra sur ce sujet le moment venu en début d'année, mais il rappelle que ce bâtiment se trouve dans le périmètre historique de la Ville et que toute transformation – et encore démolition – est inenvisageable. Il est donc difficile d'imaginer un revenu provenant de ce bâtiment; l'objectif étant de ne pas avoir de charges.

Le taux d'absentéisme est en baisse et se trouve en dessous de la moyenne de la Ville.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'il en est de l'éventuelle réaffectation des studios du quai Ernest-Ansermet, en termes de timing et d'enjeux notamment. En outre elle aimerait en savoir un peu plus à propos de la Cité de la musique.

M. Kanaan rappelle que, concernant les studios Ernest Ansermet, ces derniers appartiennent à la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), qui va procéder à une mise en vente, tout en restant dans le domaine culturel au sens large. Deux intéressés se sont manifestés: une alliance de groupes musicaux d'une part «rock» et d'autre part plus «classique» (Orchestre de chambre de Genève et Contrechamps) qui se sont mis d'accord, ainsi que l'Université, qui souhaite s'étendre dans le quartier universitaire.

La Ville n'est pas du tout «maître à bord» sur cette question, même si elle prévoit le maintien de la subvention actuelle de 100 000 francs comme contribution aux charges futures d'exploitation (mutualisation des bureaux et des infrastructures techniques en ce qui concerne les groupes musicaux; il a beaucoup moins d'informations concernant le projet de l'Université). La décision devrait être

prise d'ici la fin de l'année, par la Radio Télévision Suisse (RTS), puis le Conseil d'administration de la SSR.

M<sup>me</sup> Koelliker ajoute que la RTS a annoncé qu'elle établirait, si ce n'est son choix du moins une «short list» pour la fin de l'année, l'opération étant prévue pour 2020.

M. Kanaan poursuit à propos de la Cité de la musique; la configuration du projet est en cours. La phase de construction ne nécessitera pas d'argent public. Le budget de fonctionnement n'est pas encore connu. Le groupe de travail en place entrevoit l'horizon du projet pour 2023-2024. Il semblerait que la dimension plutôt cantonale de cette institution soit admise pour l'heure, mais il ne s'agit pas encore d'une décision formelle.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que, pour l'heure, la Ville attend les informations, notamment sur la gouvernance et le budget de fonctionnement; pour l'instant, il n'y a pas grand-chose à «piloter».

M<sup>me</sup> Keller ajoute qu'un des enjeux pour le SEC est l'accès à la Cité de la musique pour les ensembles de musique classique genevois et les organisateurs de saisons de concerts.

Un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux, pour poursuivre l'interrogation de sa collègue, de profiter des discussions budgétaires pour envisager les conséquences de la réforme de l'imposition des entreprises sur les finances du département: est-ce que cela représenterait une perte de 20 à 25 millions de francs pour le SEC? Quels seraient les postes à sacrifier?

La Ville de Bienne a nommé un délégué de son exécutif au lancement du référendum, bien qu'il ne s'attende pas à autant de proactivité de la part du Conseil administratif.

M. Kanaan répond qu'il n'a absolument aucune idée des conséquences exactes de cette réforme sur les finances de la Ville, même si l'on table sur une baisse de 50 millions de francs pour l'ensemble de la municipalité, ce qui est conséquent.

Selon lui, la seule position raisonnable pour le service public est celle qui prône une absorption du déficit lié à cette réforme fiscale par la hausse des rentes fiscales, et non pas par des coupes. Il rencontre demain soir son homologue biennois et lui demandera ce qu'il en est du référendum.

Une commissaire a pu constater que l'Alhambra n'a plus sa buvette, l'Alhambar, et demande si cela a un impact budgétaire.

M. Kanaan répond que cela n'a pas d'impact, car il s'agit de deux comptabilités différentes (l'Alhambar payait un loyer à la GIM, ce qui n'a rien à voir avec le budget lié à la programmation, etc.). On espère cependant qu'à l'avenir la collaboration soit meilleure entre les deux entités que ce qu'elle a été jusqu'à présent.

Elle demande ensuite si la valorisation des collections du MAH rapporte de l'argent.

M. Kanaan répond que c'est l'emprunteur qui paie les frais. Les musées collaborent pour prendre en charge les frais.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que l'emprunteur paye les frais d'assurance et de transport, le reste est réglé par convention.

Une commissaire aimerait savoir ce que comprennent le «cabinet» et «l'administration» (page 91), et quel est le poste de M. Thomas Wenger.

M. Kanaan explique que le cabinet comprend ses deux collaborateurs personnels (M<sup>me</sup> Elvita Alvarez et M. Félicien Mazzola) et l'administration comprend «l'état-major» de direction au sens large, soit 35 personnes (avec l'unité de sécurité préventive).

La même commissaire demande si une personne «chargée de projet» se retrouve dans la rubrique «administration».

Une commissaire aimerait en savoir un peu plus à propos d'un potentiel lieu d'exposition pérenne pour la photographie (page 92).

M. Kanaan confirme que la photographie est un domaine qui monte en puissance. Il donne plusieurs exemples d'expositions et d'événements organisés récemment et qui ont notamment pu mettre en évidence la richesse des nombreuses collections genevoises. L'idée est de développer un projet à l'image du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), c'est-à-dire avec un partenariat «public-privé» durable.

Elle aimerait ensuite en savoir davantage sur ce qui a remplacé le système «RERO» (réseau romand de prêts interbibliothèques).

M. Kanaan informe que le Conseil administratif a accepté ce matin d'adhérer à ce nouveau système suisse, Swiss Library Service Platform (SLSP).

M<sup>me</sup> Bachmann précise que cela concerne non seulement la BGE, mais aussi les bibliothèques scientifiques des musées de la Ville. Le système RERO va arrêter de fonctionner à la fin de l'année 2020 et un nouveau système sera opérationnel dès janvier 2021.

Ce changement a été la conséquence d'une crise provoquée par le départ soudain du Canton de Vaud de RERO. Cette crise a néanmoins permis de créer un réseau national unique (alors qu'aujourd'hui on dénombre quelque six réseaux régionaux dans tout le pays). On entre dans la phase de migration des données vers cette nouvelle plateforme suisse.

La même commissaire demande que impact cette migration aura d'un point de vue financier.

M<sup>me</sup> Bachmann explique que la mise en place de cette nouvelle plateforme se fait avec le soutien de la Confédération. Ce nouveau système, qui s'avère plus performant et présente de nombreux avantages pour les utilisateurs, ne devrait, au regard des informations préliminaires transmises par SLSP, pas coûter plus cher que le système actuel.

Une commissaire s'interroge au sujet du deuxième paragraphe de la deuxième colonne, du bas de la page 92 («priorités et perspectives»): elle demande ce qu'il signifie exactement.

M. Kanaan explique qu'en partenariat avec la Banque Cantonale de Genève (BCGe), le Canton et la HEAD, la Ville va inviter le 15 novembre prochain des acteurs de l'économie culturelle et créative, dont Pro Helvetia, la Commission européenne et la Ville de Montréal, qui a fait un travail remarquable dans ce domaine.

Au centre de cette thématique réside la question des espaces à prix abordable, entre autres. Il espère que cette réunion pourra aboutir à un plan d'action.

Un commissaire a une question relative au passage de la page 93 suivant: «Garantir la démocratie à travers le débat et l'accès à la connaissance permet d'anticiper l'avenir.» Il demande pourquoi, «pour respecter la démocratie», ne pas simplement affirmer qu'il faut respecter la Constitution dont le peuple et les Cantons suisses se sont dotés et qui instaure notre Etat de droit. Il ajoute que des débats il y en a tout le temps, et que le meilleur outil d'accès à la connaissance n'est autre qu'internet, à condition de faire preuve de la curiosité nécessaire. Il conclut en précisant que sa remarque s'apparente plutôt à une parenthèse.

Une commissaire demande si le «monitoring du genre» (page 94) ne devrait pas s'inscrire dans un objectif à plus long terme, afin d'inclure ce monitoring dans le domaine de la culture.

M. Kanaan confirme que ses services y travaillent activement et que cela pourrait être mentionné effectivement dans le texte d'introduction.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que M<sup>me</sup> Elisabeth Badinter a affirmé que tant qu'on devrait légiférer sur la place de la femme dans la société, c'est qu'on n'aura pas atteint l'égalité.

Or, ce n'est effectivement pas encore le cas, et tant que ce ne sera pas le cas, il faudra disposer d'un monitoring. Elle précise qu'elle se réjouit de ne plus avoir besoin de cette ligne. Le sport n'est pas le domaine où la femme a le moins sa place, même s'il est vrai qu'elle doit faire face à des problèmes organisationnels, liés à la pratique des sports individuels notamment (garde des enfants, etc.). M<sup>me</sup> Koelliker pilote d'ailleurs un projet de garderie dans l'espace sportif du Bout-du-Monde, qui doit s'étendre sur plusieurs années, car le changement des mentalités prend du temps.

M<sup>me</sup> Keller informe que Pro Helvetia va mener une étude visant à établir un état des lieux sur la place des femmes dans la culture, qui ne pourra se réaliser qu'en collaboration avec les Cantons et communes.

Au niveau genevois, M<sup>me</sup> Keller rappelle que M. Kanaan avait initié, en collaboration avec la Haute école de gestion (HEG) et les acteurs culturels, une étude sur l'économie créative. Le SEC a proposé de développer cette étude en se concentrant sur les conditions de travail et en y incluant la notion de genre.

Il s'agit donc de créer une toute nouvelle grille afin de pouvoir assurer un monitoring. En outre, il vient d'être introduit dans les conventions signées cette année deux articles visant d'une part à encourager la représentation paritaire dans les institutions culturelles et à tout niveau, et d'autre part à développer (au sein des RH) des mesures de préventions contre le harcèlement et le mobbing. Pour l'instant, c'est incitatif, dans la mesure où l'on ne dispose pas encore d'indicateurs – ce qui représentera une troisième étape permettant d'agir. Ils ont aussi un mandat d'étude mené conjointement avec la Fondation Emilie Gourd, sur la situation des femmes dans les théâtres genevois, menée par des sociologues indépendantes, qui fera l'objet d'une soirée de débats au sein du Festival Les Créatives.

Une commissaire demande où en est le développement du portail administratif en ligne, permettant par exemple la réservation des infrastructures de badminton, etc. Elle estime que cela représenterait une mesure d'efficacité sans pour autant couper dans les prestations.

M. Kanaan souligne qu'il s'agit d'un enjeu de ressources. Il serait d'avis d'exploiter des solutions existantes sur le marché, mais il faut cependant que ce soit compatible avec le système de la Ville. La nécessité d'avancer plus rapidement sur cette question et qu'il faut absolument que la Ville comble son retard en la matière. Il s'agit donc d'une priorité, qui a d'ailleurs été validée par le Conseil administratif, la semaine dernière.

Concernant la question de l'efficacité et des économies, cette réforme imposera des coûts colossaux de transformation et ne sera donc pas forcément économique.

Une commissaire constate que l'on dépense beaucoup plus d'argent pour le genre masculin que pour les femmes ou les jeunes femmes en matière de sport.

M. Kanaan explique que le genre masculin domine car les sports d'équipe, majoritairement masculins, dominent. Cependant, dans les domaines où la Ville a un contrôle plus direct, l'équilibre est beaucoup mieux respecté (école de sport, etc.). D'autres problèmes, de nature plus qualitative, expliquent ce déséquilibre (comportements, organisation familiale, etc.). Un plan de suivi prévoyant diverses mesures existe; il propose d'ailleurs d'en transmettre la référence internet.

Une commissaire demande s'il y aura des subventions pour les hommes et des subventions pour les femmes et, dans le même ordre d'idée, des subventions pour l'édition pour les hommes et des publications pour les femmes, etc.; notre société vise vraiment à vouloir absolument séparer les hommes et les femmes dans tous les domaines.

M. Kanaan répond que bien sûr que non. On se préoccupe simplement du constat que plus de 70% des subventions profitent à des hommes. Il prend l'exemple du match de football féminin Suisse-Belgique remporté par nos footballeuses.

C'est une question d'évolution de société, dans cette problématique de réalités différentes. Il incite la commissaire à lire l'étude portant sur ce sujet, car elle illustre très bien ces différences de réalités.

Une commissaire reprend l'exemple du football, en rappelant qu'il s'agit d'un sport majoritairement masculin et qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les femmes commencent massivement à s'y intéresser, malgré toutes les mesures d'incitation qui pourraient être prises. Il va falloir rééquilibrer la distribution des subventions, mais aussi développer et faciliter l'accès à des disciplines qui intéressent tout particulièrement les femmes.

M. Kanaan confirme que c'est un tout. Il faut que cela soit incitatif et qu'il n'y ait pas d'obstacle, sans pour autant forcer une parité «50/50» partout.

La même commissaire rappelle un rapport de Cinéforum selon lequel les femmes faisaient moins de demandes et touchaient par conséquent moins de subventions que les hommes. Elle demande s'il est possible d'agir sur cette question, peut-être en introduisant des quotas.

M. Kanaan informe que le conseil de Cinéforum suit de près cette question, mais il rappelle que la Ville n'y siège plus que comme observateur, afin de garder le lien. Il est difficile d'imposer quoi que ce soit, mais ils ont introduit des articles particuliers dans les conventions, comme vient de le rappeler M<sup>me</sup> Keller.

M<sup>me</sup> Keller ajoute que l'idée de cette édition du Festival Les Créatives (et de la conférence du 19 novembre prochain, plus particulièrement) est d'aboutir à des propositions concrètes et réalisables. Cela pose également la question très sensible de l'intervention des collectivités publiques dans les programmations, par exemple.

A propos des bibliothèques municipales (page 105) et de la question de leur ouverture le dimanche, la commission des finances a reçu les représentants du personnel et ces derniers ont fait part de leurs inquiétudes, notamment à cause des problèmes de sous-effectif. Où cela en est-il et est-il possible d'avoir la liste des postes ETP?

M. Kanaan confirme que, même s'il n'y a pas de variation d'effectif ni d'augmentation de prestations, le rythme est plus soutenu, car les gens viennent avec des besoins plus diversifiés. Toute augmentation de poste est aujourd'hui irréaliste.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que les effectifs aujourd'hui et sans introduction du dimanche restent stables. Elle poursuit en expliquant que, de manière générale, tous les services lui remontent la même problématique: ils travaillent tous à flux tendu. Il s'agit donc d'un phénomène généralisé. Ainsi, M<sup>me</sup> Bachmann informe qu'en l'absence de nouveaux postes, les services travaillent sur d'autres facteurs, notamment l'organisation, son efficacité, etc. Le département a également lancé plusieurs démarches participatives avec le personnel, afin de diagnostiquer la situation et voir où cela coince et pouvoir intervenir avec la marge de manœuvre à disposition.

Une commissaire constate +60 000 francs à la ligne «soutien à la création théâtrale conventionnée» (page 107). Elle demande si c'est cela le soutien ponctuel.

M<sup>me</sup> Keller rappelle que le CFI a réalisé un audit sur les «fonds généraux» (qui s'appellent à présent «soutiens ponctuels») et a recommandé que les lignes uniques par domaine artistique (qui comprenaient soutien aux créations, aux manifestations et aux conventions) soient plus précises afin d'en améliorer la lisibilité. Ainsi, des sous-catégories ont été créées: chaque ligne unique a été subdivisée en trois lignes (création, manifestation, convention). S'il est possible qu'aux comptes les lignes ne correspondent pas tout à fait (par exemple si une convention est conclue en cours d'année), cela permet néanmoins une lecture plus claire. Elle prend l'exemple de la ligne du soutien aux manifestations théâtrales qui contient la Fête du Théâtre (qui était auparavant dans le soutien ponctuel). Ainsi, pour chaque domaine artistique, ils ont dû faire cet exercice. Cependant, il n'a pas été possible de garder la présentation par domaine – ce qui ne facilite pas la lecture – mais des discussions sont en cours avec la DFIN afin de corriger cela pour l'année prochaine.

Un commissaire signale que les chiffres en bas de la page 108 (Fédération genevoise des clubs de voile, etc.) ne correspondent pas. Notamment la ligne relative au Fonds de soutien aux clubs et manifestations a été rabotée de 3000 francs.

M<sup>me</sup> Bonvin confirme qu'il s'agit d'une faute de frappe.

Plusieurs commissaires répètent qu'ils ne sont pas satisfaits de cette présentation par fonds pour le sport.

M. Kanaan rétorque que le milieu sportif, lui, est ravi, vu les problèmes de réaffectations que posait l'ancienne présentation, mais ajoute qu'il comprend tout à fait le souci exprimé.

M<sup>me</sup> Bonvin informe que des ateliers portant sur chaque fonds vont être organisés avec les associations sportives. Ces dernières feront part de leurs besoins spécifiques et de leurs besoins les plus pressants, qu'ils détailleront. Ces données se retrouveront ensuite dans la demande qu'ils soumettront à la Ville.

Concernant leur budget, ces associations font un budget «charges-produits» qui comprend une rubrique «financement à trouver» et ils s'adressent ensuite à la Ville, au Canton, aux fondations, à l'aide au sport, etc., afin de combler ce déficit. S'ils ne trouvent pas le financement nécessaire, ils doivent procéder à des coupes.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute que le problème auparavant était que les budgets étaient parfois établis non pas sur les besoins, mais sur les montants des nominales justement, ce qui représentait un désavantage.

Les comptes présenteront tout le détail de ces fonds.

Une commissaire déclare qu'elle comprend le problème de non-dépensé et des sommes qui se retrouvaient bloquées. Cependant, elle demande ce qui empêche de faire une demande de crédit supplémentaire.

M. Kanaan rétorque que cela impliquerait la réalisation et l'étude de propositions portant sur des sommes plus que modiques.

Elle rappelle que beaucoup de petites propositions sont votées sur le siège directement par le Conseil municipal. Elle estime que le nouveau système pose un problème de transparence.

M. Kanaan rappelle que cette solution empêche également les commissaires d'étudier ces petites propositions. Il répète néanmoins qu'il prend tout à fait au sérieux les considérations soulevées. Il s'agit de trouver un juste milieu, permettant de répondre d'une part aux besoins des associations sportives en cas d'événements non prévus et d'autre part aux inquiétudes des commissaires.

M<sup>me</sup> Keller ajoute qu'un autre problème – très contraignant pour les associations culturelles et sportives est recommandée par le CFI: s'il est question d'une nominale, on ne devrait pas la compléter depuis un fonds ponctuel.

Un commissaire informe que, par souci de lisibilité, il s'évertue à faire le recoupement entre la brochure du budget et la brochure à sept positions. Or, il constate un décalage de 1 million de francs (49 millions contre 50 millions de francs) dans la rubrique «cultures et autres» du SEC (page 106).

M. Dose rappelle que la brochure à sept positions ne comprend pas que du monétaire. Cette différence s'explique par un compte compétent CGE lié aux amortissements planifiés (119 000 et 576 000; page 131).

Une commissaire informe que cette discussion lui rappelle une autre remarque du CFI dans son rapport de 2017: il identifiait un risque en lien avec

les courriers de fin d'année visant à réattribuer les montants des non-dépensés d'une année pour l'année suivante. Elle demande ce que M. Kanaan pense de ce risque identifié par le CFI et s'il existe un moyen de monitoring par les conseillers municipaux du moment où les subventions sont comptabilisées.

M. Kanaan informe que les subventions ne sont comptabilisées que quand elles sont versées. Concernant la remarque du CFI, il rappelle que c'est son travail d'identifier tous les risques potentiels.

M<sup>me</sup> Bachmann ajoute qu'elle pense que le DCS est très peu concerné par la remarque en question du CFI.

M. Krebs ajoute que le SSCO tolère la pratique selon laquelle on peut comptabiliser lors de l'engagement de la subvention (où l'on s'engage à la verser).

M. Kanaan rappelle en outre que dans les lettres d'octroi qu'il signe, il y fait mention de la réserve relative au vote du budget et qui est en vigueur jusqu'à fin-janvier.

La même commissaire croit se souvenir que des exemples mentionnés dans le rapport du CFI concernaient le département de M. Kanaan.

M. Kanaan précise que des vérifications seront faites et qu'une réponse à cette question sera transmise par écrit.

Un commissaire en conclut qu'il serait donc plus juste de recourir à des conventions triennales ou quadriennales pour les associations sportives, à l'instar de ce qui se fait dans le domaine de la culture.

M. Kanaan confirme que pour les grandes associations sportives, certains clubs et certaines manifestations, qui présentent une certaine pérennité, cela se justifie. Il précise que les mondes du sport et de la culture présentent des réalités bien différentes: il y a globalement moins de pérennité dans le sport que dans la culture.

Une commissaire demande si le Centre d'édition contemporaine (page 110) touche une subvention en plus de la gratuité qui lui est accordée.

M<sup>me</sup> Keller confirme que le Centre d'édition contemporaine touche une subvention nominale de 150 000 francs (page 106).

Un commissaire demande où apparaît le Fonds intercommunal (mentionné dans le rapport de la commission des arts et de la culture) dans le budget. Il semblerait que ce soit très compliqué, d'après ce que M<sup>me</sup> Sandrine Salerno lui avait répondu en séance plénière.

M. Kanaan rappelle que la Ville est membre de l'ACG et qu'elle paye une cotisation annuelle qui apparaît dans les rubriques du département des autorités. Concernant le Fonds intercommunal, la Ville en est simplement membre, à l'instar des autres communes.

### **Séance du 30 octobre 2018**

*Audition de M. Steeve Ray, président du comité du Centre d'édition contemporaine (CEC), et de M. Philippe Davet, membre du comité*

M. Davet commence sa présentation par un bref historique. Le CEC existe depuis les années 1960. Sa vocation première a été d'organiser des expositions et de produire des éditions d'art contemporain, lithographies, gravures. Aujourd'hui, l'art contemporain a évolué. Le CEC a été essentiel à Genève dans les années 1980 car il a permis de développer des nouveaux modes de communication et médias.

Le CEC a eu la chance de travailler avec des artistes très connus au début de leur carrière: Richard Serra, Thomas Hirschhorn, et d'autres.

Le CEC se situait à Malagnou, dans des bâtiments aujourd'hui occupés par le SEC, et a été déplacé à la rue de Saint-Léger dans une petite arcade, avec un statut provisoire, et un prêt à usage, car il était prévu qu'il rejoigne le BAC+3. Mais la situation provisoire a duré quinze ans. Malheureusement le BAC+3 n'a pas été finalisé comme espéré. Le CEC est donc dans une situation d'attente depuis quinze ans. Ils ont pris sur eux de déménager et quitter la Vieille-Ville, qui n'était pas un lieu de passage adéquat, pour se rendre dans le quartier des Bains à la rue des Rois.

Ce déménagement s'est fait sans aucune aide des autorités. Ils l'ont fait à leurs frais. Cela leur paraissait important pour la visibilité de leurs activités. Le coût s'est élevé à 100 000 francs. La subvention dont ils disposent depuis de très longues années, qui s'élève à 150 000 francs, les limite dans leurs projets et créations.

L'année passée, M. Kanaan avait proposé une augmentation de leur subvention de 150 000 francs à 200 000 francs car il estimait que c'était justifié. A leur grand malheur et regret, en plénière, les 50 000 francs leur ont été refusés pour être attribués au Centre d'art contemporain (CAC). Cette décision a été difficile pour le CEC. Car 50 000 francs sur un budget de 150 000 francs, c'est important, alors que le CAC est passé de 950 000 francs à 1 million de francs. La comparaison n'est pas possible. Suite à ce choix, ils n'ont pas voulu et ne veulent pas entrer dans une compétition d'institutions d'art. Chaque institution a un rôle important, que ce soit le CAC, le MAMCO ou le CEC.

Pour revenir aux 150 000 francs annuels qui leur sont accordés, ils représentent 45% des charges. Ce qui veut dire que le CEC est capable de trouver 55% ailleurs – auprès de fondations, mécènes et artistes. Alors que pour d'autres institutions, les subventions représentent 85% des frais de fonctionnement. Ils ont une reconnaissance locale pointue et sont surpris de cette non-attribution.

Le CEC permet à des artistes internationaux et locaux de se rencontrer. Il y a une synergie importante qui se crée.

A titre d'exemple, le Centre de la photo reçoit une subvention de 270 000 francs soit près du double que celle du CEC sans avoir la capacité, à sa connaissance, d'obtenir des sommes auprès d'organismes privés. M. Davet relève que les sommes obtenues à l'extérieur démontrent la compétence du CEC et la qualité de leur travail. Il constate ainsi que d'autres institutions n'ont pas cette capacité et dépendent plus des subventions accordées.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire déclare avoir siégé pendant sept ans (commission des arts et de la culture) et souligne que M<sup>me</sup> Bacchetta a été auditionnée plusieurs fois et à chaque fois, elle venait pleurer misère et demander de l'argent. Il aimerait savoir si le salaire de M<sup>me</sup> Bacchetta est toujours de 135 000 francs par an car il s'étonne que sur une subvention de 150 000 francs, il y ait un salaire de 135 000 francs.

M. Davet n'a pas le détail des comptes et ajoute que ce n'est pas uniquement le salaire de la directrice mais aussi de l'assistante et des stagiaires. Le CEC est constitué d'une équipe et ce n'est donc en tout cas pas seulement le salaire de la directrice. Si le commissaire veut comparer les salaires des différents directeurs des institutions, il serait surpris. Il suffit de comparer avec les salaires du MAH.

Un autre commissaire dit que ce n'est pas comparable.

Une commissaire demande à quoi serviraient les 50 000 francs. Elle demande si leurs sponsors financent des frais fixes.

M. Davet répond qu'il est plus facile de trouver des fonds pour des projets particuliers, pour les charges fixes c'est quasiment impossible. Mais ils ont dû demander des financements pour le déménagement car ils n'ont pas eu d'aide de la Ville.

M. Ray précise que le salaire de M<sup>me</sup> Bacchetta est de 7600 francs brut par mois. Soit 91 200 francs par an et pas 135 000 francs. Ce qui est peu en comparaison d'autres salaires pour des postes de ce niveau.

Le premier commissaire ajoute qu'ils ne reçoivent pas que 150 000 francs, ils reçoivent aussi 56 000 francs de mise à disposition du local. Ensuite, ils se sont plaints que leur local à Saint-Léger n'était pas conforme et pas adapté au personnel, or c'est un local de la Ville de Genève qui propose des conditions correctes. De plus, il ne comprend pas les 100 000 francs de frais de déménagement.

M. Ray répond qu'ils ont déménagé des œuvres d'art et que cela coûte extrêmement cher. Dans le nouvel espace, ils ont dû refaire la peinture, les sols, l'électricité, afin d'être adéquats avec des expositions d'art contemporain. Il a aussi fallu reconstruire le mobilier pour le stock des œuvres. Il y a des choses qui étaient possibles il y a quinze ans et qui ne sont plus possibles, comme

faire travailler les gens sans lumière du jour. Les anciens locaux n'étaient plus conformes pour une utilisation de centre d'art contemporain.

Un autre commissaire essaye de comprendre le motif du transfert des 50 000 francs du CEC au CAC, même s'il ne s'agit pas de mettre en concurrence les deux. Il veut connaître les raisons.

M. Davet répond qu'ils ont été aussi surpris. Le magistrat avait proposé 50 000 francs et la seule chose qu'ils ont compris est que la somme leur est passée sous le nez. Le magistrat a été désolé de ce qui s'est passé.

M. Ray a revu la vidéo de la plénière du 27 avril 2017. Il estime qu'il y a eu une attaque du CEC en règle de la part de la droite élargie. Sans cette attaque, ils auraient eu leurs 50 000 francs.

De combien de mètres carrés disposent-ils et quelle est la superficie du CAC?

M. Davet répond qu'ils ont 150 m<sup>2</sup> sur 1000 m<sup>2</sup> de superficie.

Concernant la perte de la subvention, un commissaire demande si la composition prestigieuse du Conseil de fondation du CAC, vu leur profil de personnalités importantes, n'a pas joué un rôle.

M. Davet répond que même s'ils n'ont pas les mêmes noms éminents dans leur comité, ils arrivent à obtenir un plus grand pourcentage d'apports privés et le CAC est plus dépendant de leurs subventions en dépit des personnalités qui composent leur comité.

Un commissaire veut comprendre s'ils veulent une augmentation de 50 000 francs. Et, si elle leur est octroyée, à quoi elle servirait. Cela permettrait-il d'augmenter l'apport des privés?

M. Davet répond pour des expositions, la création de produits et la participation à des foires. Ils sont au minimum pour la visibilité. Avec les 50 000 francs, ils vont pouvoir également améliorer les productions.

Le même commissaire demande s'ils ont fait des demandes aux fonds généraux de la Ville.

M. Davet répond qu'il faut entrer dans certaines catégories de projets pour répondre à la demande, que ce soit du FMAC ou autre. Ils ont besoin de liberté de création.

Un commissaire demande pourquoi ils n'ont pas les comptes.

M. Ray répond qu'ils seront envoyés (cf. pièce 12).

Un commissaire demande sur un ton un peu ironique s'ils ont plus que trois ou quatre visiteurs par semaine et si le taux de fréquentation a augmenté en 2018.

Puisque maintenant le CEC est ouvert tous les après-midis, il veut savoir si la fréquentation s'est améliorée.

M. Davet confirme et explique que c'est la raison pour laquelle ils ont quitté la rue de Saint-Léger (cf. pièce 13).

Un commissaire aimerait plus de détails afin de comprendre pourquoi ils demandent 50 000 francs.

M. Davet donne un exemple concret dans les grandes lignes: ils ont produit le livre d'un artiste exigeant à une centaine d'exemplaires: ce projet a duré plusieurs années. Afin que ce livre puisse être finalisé, un important donateur à New York a versé 20 000 francs sans même être venu à Genève. Il y a aussi des expositions de groupe, dont une sur le son. Les objets dont il est question sont compliqués à décrire en peu de temps et compliqués à monter. Il fera parvenir le détail de leurs projets par écrit.

Un commissaire estime que si leur demande d'audition est l'espoir de retrouver ici les 50 000 francs perdus, la réponse est non. Il demande ainsi pourquoi ils ne se sont pas adressés directement au magistrat.

M. Davet répond qu'il n'a pas la science politicienne. Il estime que c'est très technique. Il est effectivement là pour demander 50 000 francs et il est venu présenter des arguments qui justifient cette demande. Car il est surpris par les montants touchés par d'autres institutions.

Un commissaire demande s'il est possible d'informer les membres de la commission sur la visibilité, la reconnaissance, et de fournir une liste de leurs activités.

M. Ray répond qu'ils feront parvenir leur rapport d'activité (cf. pièce 13).

Un commissaire dit qu'il ne faut pas attaquer une institution ou l'autre. Il relève que ce transfert est survenu pour compenser partiellement la perte de 200 000 francs subie par le CAC qui fait un travail formidable.

M. Davet constate juste une perte pour le CEC.

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du DFL, et de M. Dominik Madon, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)*

M<sup>me</sup> Böhler rappelle qu'ils ont été auditionnés le 27 septembre 2018 à 17 h 30 à la CSDOMIC pour le budget de la DSIC. Les informations sur les comptes compétents sont à la page 31. L'audition a été rapide car ils n'ont pas de modifications sur le total du budget alloué. Par contre, il y a des rocadés qui sont induites

par le système MCH2. Il y a des écarts un peu mécaniques entre les comptes compétents et les services opérationnels de la Ville, raison pour laquelle les commissaires peuvent constater des différences. Il faut aborder l'exercice de manière consolidée.

La présidente de la CSDOMIC indique que le rapport a été fourni. Elle explique que pour la CSDOMIC en informatique ce qui est important ce sont les plans biennaux ou quadriennaux. C'est ce qui permet d'évaluer la politique. Elle ajoute qu'il y a eu peu de questions au sein de la CSDOMIC.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire s'adresse à M. Madon. Il demande comment la Ville de Genève entend résoudre les problèmes. Depuis l'arrivée de M. Madon, il y a eu une augmentation de 12 postes et il aimerait savoir à quoi ils ont servi. Il fallait améliorer le réseau au sein des salles, ce n'est pas le cas, il fallait améliorer le réseau public, ce n'est pas le cas. Il se demande toujours pourquoi le réseau fonctionne si mal. Il y a eu des changements à la DSIC; presque tout le monde, sauf deux ou trois personnes, a retrouvé un poste. Aussi, il aimerait mieux comprendre les améliorations survenues et la stratégie.

M. Madon répond qu'il n'a pas le rapport du CFI avec lui et répondra par écrit pour ce qui a été mis en place pour chacune des recommandations.

Concernant les 12 postes, quatre ont été attribués au Centre de service – c'est la hotline – et trois postes ont été ouverts au niveau de l'infrastructure gestion réseau et les autres postes ont été ouverts au niveau du développement et de la gestion de projets.

La hotline a eu du succès auprès des services avec un interlocuteur unique. Ensuite, ils ont renouvelé les postes de chef de projets et amélioré la puissance d'action. Des collaborateurs sont venus du privé avec une grosse expérience et ils ont avancé. Maintenant, s'il faut résoudre tous les problèmes, il faut multiplier par dix le budget alloué à l'informatique. Ils sont donc contraints de faire des choix. A titre indicatif, dans le secteur bancaire, c'est 15% du budget qui est alloué à l'informatique; à la Ville de Genève, ils sont en-dessous de 3%.

Pour ce qui est du WiFi, ils ont amélioré le réseau public, sur les quais notamment. Ils ont concentré leurs efforts sur l'extérieur pour tenir compte de l'image de marque de la Ville de Genève. M. Madon indique qu'ils ont sept fois plus de demandes que ce qu'ils peuvent réaliser. Pour ce qui est de la stratégie, ils doivent se caler sur les projets du Conseil administratif, leur objectif est de se rapprocher des services. Il relève qu'ils n'ont pas d'analystes généraux, ils ont plutôt des personnes qui sont concentrées sur le métier. Ce qui veut dire qu'à l'interne de la DSIC, ils ont des personnes qui doivent faire des travaux en dehors

de leurs compétences. Pour ce qui est de la réorganisation intervenue, une seule personne n'a pas retrouvé de poste.

M. Madon conclut qu'ils essayent de renforcer les projets.

Un commissaire constate que divers projets vont impliquer des activités les week-ends et il demande s'ils comptent ouvrir un poste le soir ou le samedi-dimanche à la hotline. Il demande si des collaborateurs seraient disposés à travailler le week-end.

M<sup>me</sup> Böhler répond qu'ils notent la demande. C'est difficile de répondre s'il faut un poste en plus ou pas. Il faut évaluer par rapport à l'équipe actuelle et le règlement sur le temps de travail.

M. Madon explique qu'il faut analyser la problématique sous différents angles et ajoute qu'ils en sont au stade de la réflexion. Tout dépend des demandes et de la nécessité d'avoir une personne de manière constante le week-end. En l'état, il n'a pas de réponse immédiate pour le sport ou pour les bibliothèques le week-end, mais il est au courant de la demande. Une réflexion est également faite pour mettre un système de réponse avec une chatbox, soit un logiciel qui gère les questions les plus courantes par téléphone, de façon automatique.

Le même commissaire demande s'il est possible qu'une personne ayant les compétences puisse travailler depuis chez elle, en étant bien entendu défrayée. Cela pourrait éviter de créer un poste. Il demande si la technologie permet ce type de solution.

M. Madon répond que la technologie permet ce genre de prestation et il y a déjà eu des postes de piquet. Mais ce n'est pas toujours possible. Car cela dépend de la nature du problème, switch, interface, etc. Avoir une personne de piquet pose tout un problème d'organisation technique: car en réalité, un piquet ce n'est pas une seule personne mais quatre personnes qui sont à même d'intervenir sur les différents points et natures de problèmes techniques. Ce qui les gêne c'est qu'il n'y a pas des conditions de tenir un journal.

M<sup>me</sup> Böhler indique qu'ils vont relayer cette demande à M<sup>me</sup> Salerno et suggère également d'attendre le résultat de la réflexion en cours.

Un commissaire demande quels sont les chantiers pour l'année prochaine. Il aimerait un ou deux exemples concrets.

M. Madon répond que la DRH aimerait un flux numérisé et beaucoup de gens travaillent dessus. Autre exemple, le site de la Ville de Genève a énormément de pages, n'évolue pas et pose des problèmes de sécurité. Il ajoute que SAP, l'éditeur logiciel, pour la partie gestion financière et pour les DRH, a annoncé un changement de roadmap dans lequel ils ne se retrouvent pas. Ils ont entrepris une réflexion pour aborder le changement et changer d'éditeur. Cela mobilise énormément de gens.

Le même commissaire souhaite mieux comprendre les projets de numérisation. Par exemple, ils ont voté il y a quelques mois un projet de numérisation des dossiers de la GIM.

M. Madon estime que le mot «numérisation» est ambigu. En effet, elle peut comprendre le papier et les flux.

Il demande s'ils travaillent sur une dématérialisation de l'administration.

M. Madon confirme.

M<sup>me</sup> Böhler répond qu'il s'agit plus précisément de la dématérialisation des flux.

Un commissaire est perplexe quant à la question de la dématérialisation. Par exemple, la gestion des ressources humaines est particulière, il estime qu'elle est sensible et la dématérialiser pourrait poser des problèmes. Par exemple, gérer des policiers n'est pas gérer des informaticiens.

M<sup>me</sup> Böhler répond que ce qu'ils vont uniformiser et dématérialiser correspond aux flux standards avec beaucoup de volume. La gestion des ressources humaines en elle-même ne va pas changer, dans ce sens que les entretiens vont continuer, les évaluations aussi. C'est le flux de papier qui va être réduit. Et l'uniformisation va permettre une meilleure gestion. Par exemple, pour l'engagement d'un collaborateur, la Ville demande tout un dossier, comprenant divers documents et attestations.

M<sup>me</sup> Böhler répond qu'il s'agit des documents usuels qui sont demandés. Ces documents sont les mêmes pour tous et c'est là qu'il peut y avoir une action.

Il commente qu'il s'agit en réalité d'une gestion électronique des données.

M<sup>me</sup> Böhler répond que c'est plus que cela, l'idée est de mieux gérer le flux. Et par exemple, pour certaines questions, de pouvoir simplement cocher une case dans le système.

Le même commissaire passe ensuite à la question de l'inadéquation de SAP. Il fait plusieurs constats. D'une part, toutes les modifications seront perdues. D'autre part, questionner l'utilisation de SAP, c'est se lancer dans un projet à plusieurs millions de francs.

M. Madon confirme largement le coût. Rien que pour la partie ressources humaines de SAP, l'ordre de grandeur était de 6 millions de francs.

M<sup>me</sup> Böhler ajoute que le projet est inscrit au PFI et sera hors DSIC.

Le commissaire demande où en est la refonte du site web.

M. Madon répond qu'elle interviendra en 2019.

Un autre commissaire constate qu'au stade de Varembe, Léman Bleu ne peut pas venir. Ils ont besoin de se connecter au WiFi, notamment dans les tribunes, et ne le peuvent pas.

M. Madon répond que la télévision n'envoie pas les images par WiFi. Et s'ils ne viennent pas ce n'est pas en lien avec le WiFi.

Un commissaire demande comment, concernant la dématérialisation, la Ville de Genève travaille avec d'autres municipalités pour mutualiser les ressources, les méthodes et les moyens.

M. Madon répond qu'il y a des collaborations mais elles se font sur un mode opportuniste. Pour la dématérialisation, la plupart des entités publiques achètent des solutions et cela ne peut pas être partagé. Mais ils ont des bons contacts au niveau informatique, notamment avec l'ACG, et ont des échanges au niveau des applications et logiciels, comme la prise des mains courantes ou les réservations en ligne pour le débarras d'objets encombrants. A ce niveau, il y a des échanges.

Il demande s'ils ont des retours, des échanges pour savoir quel est le résultat des solutions choisies.

M. Madon explique qu'il y a des conférences, comme SwissInformatique qui permet d'échanger. On peut se rapprocher quand on a des questions claires en fonction des projets et des expériences des uns et des autres.

### **Séance du 31 octobre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices, M. Frédéric Vallat, directeur du département, M. Serge Mimouni, directeur adjoint, M<sup>me</sup> Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M<sup>me</sup> Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Philipp Schrott, chef du Service social (SOC), M. Ludovic Fiala, qui représente le Service de la jeunesse (DEJ) et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M. Patrick Chauveau, administrateur, qui représente le Service de la petite enfance (SDPE); sont également présents, M. Philippe Borcard, responsable du contrôle interne et de gestion du DCSS ainsi que MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL et Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)*

M<sup>me</sup> Alder entame sa présentation en rappelant qu'elle a eu l'occasion, le 20 septembre dernier, de présenter à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) les perspectives du DCSS pour l'année 2019.

Elle poursuit en informant que le budget du DCSS représente un total de 287 millions de francs, en augmentation de 8,8 millions de francs par rapport

à 2018 – soit une hausse de 3,2%. Cette augmentation s’explique ainsi: tout d’abord, la petite enfance voit son budget augmenter de 4,4 millions de francs, pour assurer l’exploitation de 126 nouvelles places d’accueil, à Saint-Jean et aux Minoteries, dont 45 places créées en 2019. L’augmentation de la subvention permettra également de financer les mécanismes salariaux du personnel des Institutions de la petite enfance (IPE).

M<sup>me</sup> Alder informe ensuite que le budget du SDPE tient compte d’une adaptation du barème des prix de pension à la rentrée 2019, afin de prendre notamment en compte les effets de l’inflation.

La deuxième augmentation importante du budget du département est liée aux amortissements imputés à l’ECO, en hausse de 2,5 millions de francs, suite à la mise en service de l’école de Chandieu, et suite également à la rénovation de l’école des Crêts-de-Champel.

A cela s’ajoute l’augmentation de la contribution au financement du le Groupement intercommunal pour l’animation parascolaire (GIAP), soit 758 309 francs. Cette hausse s’explique par l’accroissement régulier du nombre d’enfants fréquentant les activités parascolaires, qui est estimé à +6% dans le projet de budget 2019 (PB 19).

La troisième augmentation significative de dépenses affecte principalement le SOC. Elle est liée à l’entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes MCH2. Ainsi, les prélèvements et utilisations des fonds figurent désormais dans le budget des services – principalement du SOC – un grand nombre de donations ayant un but de bienfaisance. Aussi le budget des aides à la personne du SOC augmente de 600 000 francs – par prélèvement sur le Fonds Zell. Cette somme pourra être utilisée par le Conseil administratif pour financer des projets destinés aux personnes âgées, dans le cadre des dispositions du règlement d’utilisation de ce fonds. De la même manière, des prélèvements sur les Fonds Scheuermann, Geydet et Dons au Service social pour un total de 139 500 francs figurent au budget du SOC.

M<sup>me</sup> Alder informe ensuite que les budgets des autres services connaissent peu d’évolution.

En ce qui concerne les ressources humaines, la masse salariale augmente du fait des mécanismes salariaux. M<sup>me</sup> Alder tient à relever qu’aucun poste n’a été créé, mais que des budgets auxiliaires ont été accordés à l’ECO pour assurer l’entretien des nouveaux équipements scolaires (restaurants scolaires du Carré-Vert et de Geisendorf) (+ 63 362 francs) et au DEJ pour renforcer l’équipe en charge du skate-park (+ 54 418 francs).

A ce propos et en guise de conclusion, M<sup>me</sup> Alder rappelle qu’elle a attiré l’attention de la CCSJ sur les efforts consentis par les services pour assurer leur

mission, alors même que leurs budgets restent pour l'essentiel stables depuis des années.

### *Questions-réponses*

Une commissaire souhaiterait avoir davantage d'explications concernant la «clarification juridique» relative aux sans-abri.

M<sup>me</sup> Alder rappelle tout d'abord que la Ville de Genève assure depuis dix-sept ans déjà la prise en charge hivernale des sans-abri (cette prise en charge va d'ailleurs bientôt débiter – dans le courant du mois de novembre – et s'achèvera au mois d'avril prochain). Elle rappelle également que l'année dernière, ce dispositif a permis d'accueillir pas moins de 1100 personnes différentes. Elle poursuit en expliquant que le Conseil administratif ne souhaite pas financer seul un abri à l'année. C'est pourquoi, sur demande du Conseil administratif, elle a entamé, il y a plusieurs années, des démarches auprès de l'ACG, afin de trouver une solution – moyennant un financement de la part non couverte par les autres communes – qui permettrait cette ouverture à l'année. M<sup>me</sup> Alder souligne également qu'il faut saisir l'opportunité que représente la LRT pour mieux répartir ces charges, qui aujourd'hui incombent principalement à la Ville de Genève. Elle ajoute avoir été auditionnée par la commission sociale de l'ACG et rappelle que M. Mauro Poggia avait fait savoir qu'il souhaitait que le quatrième train de lois clarifie les choses en la matière. Pourtant, les communes genevoises ont opposé un refus net de participation à ce financement d'abri annuel (notamment sous prétexte que les sans-abri ne viendraient pas des autres communes...). M<sup>me</sup> Alder déclare ensuite que le dossier va être traité à nouveau avec M. Thierry Apothéloz et elle espère trouver une solution à ce problème à l'horizon 2019-2020. Mais il est très important que les responsabilités respectives notamment soient définies précisément dans une loi. Elle ajoute que le dispositif actuel se voit contraint de refuser certaines personnes par manque de place; or il serait intolérable de retrouver des personnes mortes de froid dans les rues de Genève. Elle conclut en rappelant que l'année dernière, une solution a été trouvée avec un partenaire associatif, à savoir la Croix-Rouge genevoise, moyennant un financement de la Ville de Genève, du Canton et d'une fondation privée, afin que les personnes les plus vulnérables profitent d'un accueil. En outre, l'accueil des familles s'avère très problématique: l'Armée du Salut s'en chargeait auparavant en utilisant l'abri de protection civile (PCi) des Pâquis, mais elle a fait savoir qu'elle ne pourrait plus l'assurer sans disposer d'un abri hors-sol. Mais une solution a pu être trouvée pour le mois de décembre prochain. Elle passe la parole à M. Mimouni à ce propos.

M. Mimouni confirme qu'un abri en surface a été trouvé à l'avenue de la Roseraie (derrière les HUG). Il sera destiné à accueillir de fin décembre à fin avril des familles (une vingtaine de personnes, enfants compris). Son financement est

assuré de manière équivalente par la Ville de Genève et le Canton, et l'Armée du Salut cherche encore un financement privé pour compléter le tout.

M<sup>me</sup> Alder ajoute qu'une solution transitoire a été trouvée avec la Croix-Rouge mais qu'on est cependant encore dans l'incertitude de ce qu'il adviendra des personnes accueillies à l'horizon du printemps 2019. C'est pourquoi il faut trouver des solutions – même transitoires – pour répondre à court terme à cette problématique – jusqu'à ce que la base légale soit solidement établie, ce qui peut prendre un certain temps.

La commissaire demande s'il serait possible de disposer des chiffres relatifs à cette problématique: ce qui manque en termes de financement, le nombre de places, le nombre de refus, etc.

M<sup>me</sup> Alder confirme et ajoute qu'elle y joindra un rapport de la Croix-Rouge (cf. pièce 14).

La même commissaire souhaite poser sa dernière question, qui a trait au parascolaire. Elle informe qu'elle a pu constater (dans l'école de sa fille) que le système repose sur le principe du «premier arrivé, premier servi» alors que beaucoup plus d'enfants pourraient avoir besoin de bénéficier de cet accueil parascolaire. Elle demande pourquoi toutes ces prestations (atelier, sport, etc.) et leur accès ne sont pas généralisés à tous les enfants fréquentant le parascolaire. En outre, elle aimerait également savoir pourquoi M<sup>me</sup> Alder ne fait aucun geste plus volontariste en matière de financement des maisons de quartier, notamment dans ceux qui sont particulièrement densifiés (elle cite la Jonction comme exemple).

M<sup>me</sup> Alder rappelle que le Conseil administratif a pour vocation de travailler le budget de la Ville de Genève de manière globale. C'est d'ailleurs souhaitable pour atteindre un budget équilibré (selon les vœux du Conseil municipal), après avoir procédé à des arbitrages. Or, M<sup>me</sup> Alder souligne que la bonne nouvelle, en ce qui concerne son département, est qu'il n'a pas fallu diminuer les prestations à la population. Toutefois, les services font toujours plus, mais avec des moyens constants. Concernant les auxiliaires, M<sup>me</sup> Alder explique que la plupart d'entre eux sont justement engagés dans le cadre des abris d'accueil hivernal. Concernant l'exemple de l'infirmière, M<sup>me</sup> Alder précise qu'elle vérifiera cette information et passe la parole à M. Schroft.

M. Schroft précise que son service dispose de 3,7 postes ETP d'infirmières, qui travaillent dans des immeubles avec infirmerie, afin de soutenir des personnes en situation de fragilité ou de vulnérabilité. Or, ces personnes, lorsqu'elles sont en vacances ou absentes pour cause de maladie, sont remplacées par du personnel temporaire (via une agence de placement).

M<sup>me</sup> Alder ajoute que, concernant la question des chiffres et les tableaux, ces derniers seront transmis (cf. pièce 14).

Elle poursuit en abordant la question relative au GIAP. Elle rappelle que la Ville de Genève contribue à son financement et que ce dernier connaît une hausse annuelle importante. On estime en effet qu'à l'horizon 2025, 80% des enfants fréquenteront le parascolaire à midi. A cela s'ajoute le principe légal d'accueil universel (qui prévoit qu'aucun enfant ne soit refusé) auquel est soumis le GIAP, ce qui représente un défi de taille pour l'institution. M<sup>me</sup> Alder rappelle que la Ville de Genève a développé – sous son impulsion – les «ateliers découverte». Or, il est vrai qu'un certain nombre d'activités ne sont pas accessibles à des enfants qui pourraient les solliciter si leurs parents en avaient connaissance.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que le temps parascolaire n'est plus simplement un moment de «surveillance» des enfants – le succès que connaît le GIAP en témoigne – mais un moment où ces derniers doivent être nourris et se voir proposer des activités récréatives. En outre, cela doit pouvoir profiter en priorité aux enfants qui n'y auraient normalement pas accès.

Concernant la question des maisons de quartier et de la densification, M<sup>me</sup> Alder rappelle – à propos de l'exemple de la Jonction pris par une commissaire – que le forum social des quartiers Plainpalais-Jonction a justement eu lieu hier.

M. Mimouni explique, après avoir distribué la documentation y relative, que ces forums sociaux de quartier font partie d'une déclinaison en trois temps visant à identifier les besoins sociaux dans chaque quartier.

Premièrement, un portrait social du quartier est tiré, mettant en évidence les principaux enjeux sociaux, les besoins pour lesquels il n'y aurait pas de réponse et les efforts nécessaires.

Deuxièmement, une rencontre avec les associations du quartier a lieu (il donne l'exemple de ce qui s'est fait dans le quartier de Champel-Malagnou, en développant certains points).

Puis, dans un troisième temps, il s'agit de travailler sur un plan d'actions, avec d'autres services du DCSS, qui identifie les mesures à mettre en place (il se réfère aux pages 8-10 de la brochure relative au quartier Champel-Malagnou; il commente les 14 mesures prises). Concernant le quartier Plainpalais-Jonction, il informe qu'une quarantaine d'idées ont été formulées, dont il donne quelques exemples et qu'il s'agit désormais de trier.

La même commissaire souhaite préciser sa question relative à l'accueil parascolaire. Elle souligne que les structures actuelles ne sont pas suffisantes pour accueillir la population potentielle de certains quartiers (notamment les quartiers populaires). Néanmoins elle reconnaît que les prix demandés sont relativement modiques en comparaison avec les structures privées d'accueil. Elle conclut en expliquant qu'elle a eu connaissance de maisons de quartier qui fonctionnent déjà à flux tendu.

M<sup>me</sup> Alder répond que son département est tout à fait conscient des besoins qui ne cessent d'augmenter. Cependant, il faut agir en fonction des priorités, afin d'identifier les endroits les moins bien dotés.

M. Fiala ajoute que la Ville de Genève finance 17 maisons de quartier. Il reconnaît que celles-ci connaissent une forte demande, que des listes d'attente ont été mises sur pied et que l'entier des besoins n'est pas couvert par ces structures. Cependant, il souligne que ce n'est pas l'unique offre existante (d'autres espaces offrent de l'accueil extrascolaire et sont aussi aidés par la Ville de Genève) et que les maisons de quartier font le maximum avec les moyens dont elles disposent.

M<sup>me</sup> Alder prend l'exemple de la Villa YoYo, dans le quartier de l'Europe, qui est également aidée par la Ville de Genève et qui couvre des heures bien particulières (le week-end notamment).

Un commissaire a une question concernant les trois fonds qui ont servi à financer les soins gratuits, l'aide en faveur des aînés, le service social, les aides en faveur des démunis, etc. (il se réfère au rapport de la CCSJ). Il demande s'il est prévu que de l'argent survive dans ces fonds et s'il y en a d'autres.

M. Vallat rappelle que ces fonds résultent de donations ou de legs en faveur de la Ville de Genève, et qu'ils sont le plus souvent confiés au SOC, ou destinés à aider des groupes de population bien spécifiques (personnes âgées, les malades, etc.). Il ajoute que ces fonds sont inscrits au bilan et qu'ils sont tous dotés d'un règlement, qui prévoit notamment qu'il ne soit possible de dépenser que les montants qui correspondent aux rendements des années précédentes (et inscrits au budget). Il poursuit en expliquant que le principal est le fonds Zell – dont M. Vallat précisera le montant ultérieurement (autour des 30 millions de francs). Il précise que par le passé, sous le MCH1, ces montants n'étaient pas budgétés; on estimait alors que la Ville de Genève avait accepté une charge et qu'il incombait au Conseil administratif d'honorer cette obligation. Aujourd'hui, l'utilisation de ces fonds est conditionnée par leur inscription au budget, afin d'être en adéquation avec les nouvelles exigences comptables de la Confédération.

Une autre commissaire a une question relative au taux de couverture des besoins en places de crèche. Elle demande si l'affirmation selon laquelle tous les besoins seront couverts d'ici 2025 concerne les demandes à plein temps uniquement ou l'ensemble des demandes.

M<sup>me</sup> Alder précise qu'il s'agit des demandes exprimées par les familles. Elle rappelle que ce taux de satisfaction des besoins exprimés par les familles est actuellement de 82%. Elle ajoute qu'un effort important est réalisé par la Ville de Genève pour atteindre le 100%, d'autant plus que la population ne cesse de croître.

Elle demande ensuite si la prise en compte des inscriptions se fait par ordre d'arrivée ou en fonction du taux demandé.

M<sup>me</sup> Alder confirme qu'ils sont très vigilants afin d'assurer un processus d'inscription équitable.

M. Chauveau explique que les parents soumettent une demande (un dossier) auprès du Bureau d'information petite enfance (BIPE). Puis, dès qu'une place se libère, la structure concernée l'annonce, et le BIPE transmet quelques dossiers susceptibles de répondre à cette offre et ce, selon un critère d'ancienneté.

M<sup>me</sup> Alder ajoute qu'il est possible néanmoins que des enfants inscrits plus tard soient placés avant d'autres en raison des différentes catégories d'âge.

Elle se réfère ensuite à la page 8 du rapport de la CCSJ et demande pourquoi la moitié des ayants droit parmi les rentiers AVS/AI ne font pas appel aux prestations municipales.

M<sup>me</sup> Alder explique que l'une des raisons a trait au fait que cette prestation n'est pas automatique et qu'il faut en faire la demande. Or, elle rappelle qu'une des principales problématiques en matière d'aide sociale est liée au non-recours aux prestations, par manque d'information notamment. C'est pourquoi une grande campagne de sensibilisation a été menée en 2012, avec un certain succès, le nombre de demandeurs ayant augmenté.

M. Schroft ajoute qu'à la fin de l'année 2017, 4400 personnes bénéficiaient de ce type de prestations. Il précise que ces «prestations municipales complémentaires aux prestations AVS/AI» représentent un montant de 11 600 000 francs.

Un commissaire déplore l'abandon de l'aide de la Ville de Genève à l'école climatique Boveau.

M<sup>me</sup> Alder confirme la nécessité de cette école. En revanche, elle rappelle que la Ville de Genève est en plein tiraillement avec le Canton sur un certain nombre de dossiers (en matière de compétences ne relevant pas des communes mais qui leur sont tout de même dévolues).

M. Fiala rappelle que cette école étant un internat, il est clair qu'il s'agit d'une compétence du DIP. Ce dernier a d'ailleurs confirmé que l'internat allait continuer à exister et à accueillir des enfants de la Ville de Genève.

Il poursuit en abordant l'Association d'usagers des bains des Pâquis (AUBP). Il s'étonne de constater que le café – qui marche pourtant très bien, à sa connaissance – ne finance pas une partie des usagers. Il demande donc ce qu'il advient des bénéfices de ce café.

M. Vallat explique que l'AUBP déploie différents types d'activités, par exemple des cours de natation, ou des animations (événements musicaux, patinoire hivernale, etc.). La Ville de Genève aide au financement de ce type d'activités ainsi qu'aux frais de fonctionnement. Il précise que la contribution

de la Ville de Genève ne représente qu'une partie du fonctionnement des Bains. Concernant la buvette, il informe qu'un loyer est payé par l'exploitant (de même pour l'exploitant du hammam-sauna d'à côté) et que c'est à l'AUBP d'en vérifier l'acquittement et de s'assurer que les comptes de ces exploitants commerciaux sont en ordre. Il conclut en déclarant que les loyers sont encaissés par l'AUBP directement.

Il se réfère ensuite au rapport de la CCSJ. Il signale qu'il y est question d'allocations sociales ponctuelles (pour un montant de 294 000 francs) financées par un autre fonds que le Fonds Zell. Il aimerait savoir quel est ce fonds, dans la mesure où le rapport ne le précise pas.

M. Schroft explique qu'il s'agit des Fonds Geydet et Scheuermann et Dons au Service social, qui permettent à des personnes accueillies dans des logements temporaires du SOC de se doter en mobilier de base. Il s'agit donc d'un type d'aide très ponctuel.

M. Vallat précise que les prélèvements effectués sur ces trois fonds ne sont pas connus à l'avance. Cependant, pour le budget, il faut décider d'une rubrique comptable. Or, il explique qu'ils sont partis du principe que les montants de ces fonds, s'ils étaient utilisés, le seraient pour des personnes physiques. Mais ils ne viennent pas financer des prestations prévues par des règlements de la Ville de Genève.

Un commissaire souhaite revenir sur la question récurrente du financement à l'année de l'accueil des sans-abri. Il s'étonne de voir le Conseil administratif refuser de considérer cette question comme une priorité, sous prétexte que ce ne serait pas à la Ville de Genève de payer, alors que dans le cadre de la Nouvelle Comédie, le Conseil administratif n'a pas hésité à avancer l'argent nécessaire, avant de négocier un retour. Il aimerait donc connaître le montant nécessaire à l'établissement d'un accueil annuel des sans-abri (y compris ceux avec animaux de compagnie, etc.), et dans quelle rubrique ce montant devrait être placé. Il précise qu'il n'a pas besoin de la réponse immédiatement.

M<sup>me</sup> Alder confirme donc que la réponse à cette question sera transmise par écrit (cf. pièces 14 bis et ter).

Un commissaire informe qu'il est très actif dans la maison de quartier des Asters et qu'il a pu constater qu'il existait un déséquilibre de moyens entre les différents quartiers (il prend notamment l'exemple du Petit-Saconnex). Il estime que l'identification des structures ou des quartiers qui manquent de moyens serait assez rapidement effectuée et qu'il serait ensuite possible de réallouer les forces en fonction. Il ajoute qu'il a également pu constater que les personnes actives dans ces maisons de quartier sont de plus en plus bombardées par de la paperasse en provenance non seulement de la Ville de Genève mais aussi de la Fondation

genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe); ces gens passent beaucoup trop de temps à régler des questions administratives (rapports, questionnaires, etc.) au détriment de leurs fonction de base d'animateurs.

M<sup>me</sup> Alder répond tout d'abord qu'elle n'est pas favorable à l'idée de couper à certains pour donner à d'autres. Elle poursuit en rappelant que lors des discussions relatives à la LRT, ils avaient estimé que la gestion des maisons de quartier devait revenir pleinement aux communes. Or ce n'est pas ce qui a été décidé, rendant ainsi le montage actuel beaucoup trop compliqué. Elle reconnaît en effet que les animateurs de ces structures ne devraient pas ployer sous les innombrables demandes administratives. Toutefois, elle conclut en rappelant qu'une sortie de la FASe représenterait un coût (dont elle n'a plus le montant exact en tête).

Une commissaire a justement une question relative à la LRT. Les choses ont peu avancé et il semble nécessaire de trouver une nouvelle dynamique en la matière. Elle demande donc comment la Ville de Genève se positionne à ce propos. Elle prend l'exemple de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) qui devient une gigantesque structure tentaculaire, pour demander s'il ne ferait pas sens de rapatrier certaines de ses prestations dans le giron municipal. Elle rappelle qu'une réflexion similaire a trait au cycle d'orientation (CO).

M<sup>me</sup> Alder confirme que la réflexion n'a pas été abandonnée par le Conseil administratif et rappelle que le Canton a promis un transfert de charges de 90 millions de francs en direction des communes (elle se réfère au dernier discours de Saint-Pierre), afin d'alléger son déficit et son endettement.

Elle demande si ce transfert de compétences vers les communes fait sens aux yeux de M<sup>me</sup> Alder. Elle précise sa question: où est-ce que la délivrance de cette prestation s'avérerait plus efficace, au niveau cantonal ou au niveau communal?

M<sup>me</sup> Alder estime que le système actuel marche bien. Cependant, elle rappelle qu'à l'horizon 2030, la population des plus de 65 ans va fortement augmenter et avec elle certains coûts de la santé, ce qui aura un impact certain sur les finances publiques globalement. Elle poursuit en expliquant que si la Ville de Genève devait se retrouver, aujourd'hui, en charge de la politique de proximité pour les personnes âgées, cela poserait moins de problèmes que pour d'autres communes, car la Ville de Genève est déjà très active en la matière (elle salue les efforts fournis par ses prédécesseurs également); ce serait en effet aux autres communes de fournir davantage d'efforts pour se mettre à niveau.

Elle demande si la Ville de Genève a des prestations à revendiquer.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'en l'état cette question mérite réflexion; une réflexion à mener avec le Conseil administratif. Elle reviendra donc sur ce point, une fois qu'elle disposera d'une vision consolidée par l'ensemble de l'exécutif.

Concernant les CO, M<sup>me</sup> Alder rappelle que son département avait la charge des bâtiments, mais elle précise qu'en général les communes ne souhaitent pas reprendre les CO.

M<sup>me</sup> Alder poursuit en apportant un complément relatif à la question du parascolaire et du GIAP. Elle explique que le projet sur l'accueil continu actuellement à l'étude des commissions spécialisées du Grand Conseil ainsi que la volonté de la conseillère d'Etat d'intégrer tous les enfants dans le dispositif scolaire «usuel» vont amener la Ville de Genève à accueillir toujours plus d'enfants aux besoins spécifiques dans les structures parascolaires. Il faudra donc s'attendre à des augmentations liées à l'engagement d'un personnel encadrant spécifique. Elle conclut en déclarant qu'elle souhaite apporter cette précision qui n'est pas sans importance pour l'avenir.

Un commissaire demande s'il est prévu de créer un service dédié spécifiquement aux seniors.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il s'agit là d'une très bonne question, surtout face à l'augmentation du nombre de seniors qui va avoir lieu et au déséquilibre générationnel qui en résultera. Elle confirme qu'elle a hérité d'un système défini d'une certaine manière et ajoute qu'il n'est pas exclu de changer à l'avenir quelque peu le périmètre des services, en créant potentiellement un service transversal dédié à la politique des aînés, ou en reconfigurant la politique sociale de proximité en Ville de Genève. Elle conclut en déclarant qu'il n'y a pour l'heure pas de détermination à ce sujet.

La présidente entame le passage en revue de la brochure sur le PB 2019, dès la page 137.

Une commissaire souligne que la rentrée scolaire à l'école des Pâquis-Centre (page 138) semble avoir été absolument catastrophique. Elle aimerait donc savoir si des leçons ont été tirées de cet épisode.

M<sup>me</sup> Alder déclare ne pas brosser le même tableau catastrophique. Si la rentrée a été certes quelque peu mouvementée, tout s'est bien passé et fini. Elle rappelle en outre que M<sup>me</sup> Widmer était sur place et salue le travail fourni par tous les collaborateurs impliqués et passe à ce propos la parole à M. Fiala.

M. Fiala ajoute que le réaménagement d'une école en exploitation s'avère extrêmement compliqué. Or, si la rentrée s'est révélée un peu difficile, le résultat n'a pas été si terrible que cela: chaque élève a pu trouver sa classe et aucune classe n'était encore en chantier. Il conclut en rappelant que les travaux en tant que tels ne dépendent pas du DCSS.

Un commissaire a une question concernant les «priorités et perspectives» (page 138) et plus particulièrement sur le passage relatif à l'évaluation du

dispositif des IPE. Il informe qu'on lui a fait part de témoignages provenant de l'intérieur de ces institutions qui font état d'un mal-être certain des employés (burn-out, fort absentéisme, etc.). Il aimerait donc savoir s'il serait possible d'avoir les chiffres relatifs notamment au taux d'absentéisme.

M. Mimouni confirme que le taux d'absence a fortement augmenté entre 2015 et 2016. Une série de chantiers ont été lancés et touchent à différents domaines qui devraient permettre de remédier à cette situation: premièrement, il s'agit de clarifier le rôle et les fonctions ainsi que les priorités de chacun, au travers des contrats de prestation; deuxièmement, il s'agit de travailler à l'allègement de la charge administrative (qui est liée à l'augmentation des demandes de prestation); troisièmement, il s'agit de développer l'accès à des outils informatiques performants, également pour faciliter le travail administratif; enfin, il s'agit de développer l'axe relatif à la formation du personnel de la petite enfance. Il conclut en informant que le 13 novembre prochain aura lieu la première séance du comité de pilotage en charge de ce projet.

M<sup>me</sup> Alder ajoute que le personnel des IPE est particulièrement confronté aux maladies.

M. Chauveau ajoute à son tour que la moyenne d'âge de ce personnel a également tendance à augmenter.

Un commissaire souligne que le même problème de paperasse que celui identifié par son collègue pour les maisons de quartier a été constaté pour les IPE. Il demande ce qu'il est prévu de faire pour y remédier.

M<sup>me</sup> Alder confirme que cela est également en chantier: l'objectif est de travailler avec les partenaires associatifs et la Fédération genevoise des IPE. Elle ajoute que la sectorisation a permis de faire un saut conséquent en la matière, même s'il a fallu trouver des solutions qui permettent de gérer cette croissance qui ne sont cependant pas encore pleinement satisfaisantes. M<sup>me</sup> Alder souligne que la dotation de ces structures en moyens informatiques performants permettra justement aux responsables pédagogiques de dégager du temps pour se concentrer sur leurs fonctions premières.

M. Vallat ajoute qu'ils se trouvent aujourd'hui dans une phase de consolidation d'un secteur qui s'est considérablement développé ces dernières années. Il s'agit notamment de prendre le «tournant du numérique», ce qui n'a pas été fait, car toutes les énergies étaient concentrées sur la création de places de crèche. A présent, le rythme d'ouverture à venir des grandes institutions se prête bien à ce travail en collaboration avec les associations et les collaborateurs.

Un commissaire souhaite aborder la question des Antennes sociales de proximité (ASP) (anciennement Unités d'action communautaire (UAC). Elle rappelle que l'évaluation menée par l'Institut de hautes études en administration publique

(IDHEAP) avait repéré quelques problèmes. Elle demande où l'on en est exactement, car elle déclare avoir l'impression qu'on a simplement changé de nom. Elle conclut en demandant s'il serait possible, par exemple, d'obtenir le nouvel organigramme de ces structures, à des fins de comparaison.

M<sup>me</sup> Alder souligne qu'à présent la population est pleinement insérée et impliquée dans la mise en place des politiques, ce qui permet un ciblage bien plus précis des besoins. Les ASP comprennent les points info-services ainsi que les espaces de quartier et permettent de travailler sur des appels à projet en fonction des priorités qui se dessinent lors des forums sociaux de quartier. M<sup>me</sup> Alder ajoute que les thématiques d'action sont très claires et en lien avec les principales problématiques identifiées (par exemple lutte contre l'isolement, etc.). En outre, tous les services sont représentés dans politique sociale de proximité (à l'exception du SPF et du CIV). M<sup>me</sup> Alder souligne d'ailleurs que la population est très favorable à cette nouvelle configuration, car ce qui est attractif est le fait d'aller vers des réalisations simples, concrètes et efficaces.

*Page 140 de la brochure du PB 2019*

Une commissaire aimerait qu'on lui rappelle le montant du boni aux comptes 2017 (c'est-à-dire le montant de l'écart entre les comptes et le budget 2017).

M. Vallat confirme qu'il transmettra cette information par écrit.

Elle s'étonne du faible montant dédié aux fédérations des colonies de vacances (catholiques, etc.) du canton de Genève (page 149).

M<sup>me</sup> Alder répond que cela s'explique par le fait qu'ils n'ont pas eu de demande particulière de soutien, et n'ont constaté aucun signe de besoin supplémentaire.

Elle demande ensuite que fait la Fédération protestante de colonies de vacances.

M<sup>me</sup> Alder répond que cette fédération organise des camps de vacances. Elle ajoute qu'ils ont constaté que les parents préfèrent de plus en plus que leurs enfants soient accueillis à la journée (et non plus pour la durée d'un camp traditionnel).

M. Fiala rappelle que le Service des écoles verse une subvention pour les colonies de vacances, à hauteur de 12 francs par jour (avec nuitée) et par enfant. Ainsi, si un enfant part en camp pendant cinq jours, cela représente 60 francs. Ce soutien permet de réduire le prix facturé aux parents. Il ajoute qu'il reçoit, en 2018, les listes de tous les camps et colonies qui ont eu lieu en 2017. Il confirme que cela se fait après coup. Mais dans leur calcul des coûts, les associations tiennent compte du fait qu'elles sont subventionnées à hauteur de 12 francs par jour et par enfant.

M<sup>me</sup> Alder précise qu'il s'agit, pour les lignes en question, du financement des trois faitières qui regroupent respectivement les colonies catholiques, protestantes et «laïques». Le fait qu'il s'agisse du même montant s'explique sans doute pour des raisons d'équité.

Un commissaire se réfère à la ligne relative à l'association Aspasia (page 150). Il s'étonne que la Ville de Genève subventionne – à hauteur de 490 200 francs – une association qui propose des activités telles que des cours visant à pratiquer la prostitution ou dont le site internet sert de plateforme à des annonces érotiques et d'échanges.

M<sup>me</sup> Alder souligne qu'il s'agit d'une association dont le travail est tout à fait remarquable notamment parce qu'elle s'adresse à des personnes dans des situations potentiellement difficiles car évoluant dans le domaine du sexe. Le domaine de l'informatique a permis de moderniser l'encadrement et de favoriser la protection des travailleuses – et travailleurs – du sexe. En outre, s'agissant des cours, M<sup>me</sup> Alder précise qu'il s'agit d'une recommandation de la Cour des comptes. Elle souligne en outre qu'il est important pour les personnes concernées de pouvoir bénéficier d'informations dans leur langue d'origine (la plupart n'étant pas francophones). Pour M<sup>me</sup> Alder, Aspasia est une association qui aurait besoin de davantage de moyens, et elle se dit absolument convaincue de la nécessité de soutenir cette association. Elle conclut en déclarant que, concernant l'utilisation de la subvention, la Ville de Genève finance le fonctionnement de l'association mais également des projets concrets.

Il demande si Aspasia profite également d'une subvention émanant du Canton.

M<sup>me</sup> Alder confirme que le Canton aide également cette association.

M. Mimouni souligne que les cours dispensés par Aspasia relèvent d'exigences de santé publique.

Un commissaire demande ce que regroupe, à la page 150, la ligne «informations et acquisitions de base» (montant de 372 969 francs; rubrique «aide sociale et domaine de l'asile»).

M. Mimouni explique qu'il s'agit d'une part de Caritas – programme «Voie 2» (pour un montant de 300 000 francs) et, d'autre part, de la Barje (pour un montant de 72 000 francs).

Un commissaire demande ce que la rubrique «insertion sociale» regroupe (page 150).

M. Mimouni répond qu'il s'agit de subventions ponctuelles, pour lesquelles ils se réservent une enveloppe servant à répondre aux demandes faites en cours d'année, pour des projets ponctuels.

M<sup>me</sup> Alder précise qu'il s'agit soit de projets très ponctuels, soit d'appels à projet dans la thématique «insertion sociale».

Une commissaire demande ensuite pourquoi la Société des associations italiennes de Genève se trouve dans le domaine de l'aide sociale. Elle rappelle en effet que les Italiens font partie des étrangers sans doute les mieux intégrés à Genève.

M<sup>me</sup> Alder précise que le montant en question concerne une gratuité (pour un local mis à disposition de cette société). Elle ajoute qu'il s'agit d'une faitière des associations italiennes, et qu'aucune autre communauté n'a fait de demande de pouvoir être soutenue de la sorte.

Elle aborde ensuite le montant des «frais de perfectionnement professionnel et stages». Elle demande si la somme est partie ailleurs ou si cela découle d'un arbitrage.

M. Chauveau répond que la somme est effectivement partie ailleurs, c'est-à-dire que les frais de perfectionnement et de stage se trouvent directement dans les comptes des associations et des fondations.

Une commissaire demande ensuite si c'est le MCH2 qui impose l'apparition des travaux relatifs aux crèches dans le département de M<sup>me</sup> Alder et pas dans celui de M. Rémi Pagani.

M<sup>me</sup> Alder répond que cela s'explique par le fait qu'il s'agit de bâtiments appartenant à des tiers et que donc il faut prévoir un fonds pour cela.

M. Chauveau confirme que le montant des travaux dans des locaux loués doit être prévu par un financement particulier (cela fait longtemps que c'est prévu ainsi).

Un commissaire rebondit sur la question, à propos de la Société des associations italiennes de Genève. Il souligne à son tour qu'il s'agit sans doute de l'une des populations les mieux intégrées; il se demande donc dans quelle mesure elle a besoin d'aide sociale.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que cette subvention est le fruit d'une décision du Conseil municipal, qui a d'ailleurs été intégrée dans le budget l'année dernière.

Il demande quel genre d'activités cette société organise.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il s'agit principalement d'activités de soutien à la population aînée.

Un autre commissaire ajoute qu'il s'agit d'activités sociales, par exemple inviter les aînés à manger (ce qui comprend de l'intégration sociale et le paiement du repas).

Il demande ensuite comme on explique que la Ville de Genève contribue à près de la moitié du financement de l'association Carte Blanche – dont il ne remet absolument pas en question la qualité du travail – mais qui se trouve basée à Meyrin. Il demande pourquoi ce n'est pas l'ACG qui se charge du gros du soutien de cette association.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que l'ACG ne finance pas directement les associations.

Une commissaire ajoute que la raison de cette situation est historique: Carte Blanche a été créée par Pro Senectute qui était alors basée à Genève. A présent, l'association intervient depuis Meyrin et fournit un travail très important pour tout le canton.

Un commissaire a une question concernant la subvention à la coopérative Armée du Salut. Il demande si cette subvention couvre déjà tout ce qu'il est possible de faire – car l'association fonctionne déjà à flux tendu – ou alors s'il serait encore possible de l'augmenter.

M<sup>me</sup> Alder rappelle qu'il s'agit d'une plateforme qui s'est constituée entre les associations d'accueil d'urgence. Elle rappelle que cela concerne le projet d'accueil familial (pour 20 personnes) dans une maison pour une durée de cinq mois et pour un montant de 500 000 francs. Elle souligne que le logement mis à disposition par le Canton ne permet pas d'accueillir davantage de personnes. Elle ajoute que les associations ont également fait état d'un besoin de 500 000 francs supplémentaires pour pérenniser l'accueil de nuit (à l'image de la halte de nuit organisée au temple de Plainpalais).

Un commissaire demande s'il serait possible d'obtenir les statuts de la Société des associations italiennes de Genève.

M<sup>me</sup> Alder confirme qu'ils seront transmis (cf. pièce 15).

Une commissaire a une question relative à la nouvelle subvention destinée aux élèves méritants de primaire. Elle demande en quoi cela consiste.

M. Fiala explique que ce prix prend la forme d'un bon qui est attribué aux élèves méritants. Il précise que ce prix a toujours existé mais qu'il était lié à un fonds qui s'est finalement tari, d'où la création de cette ligne.

Un commissaire demande s'il serait possible d'avoir quelques indications relatives à l'allocation de rentrée scolaire.

M. Schroft confirme que tout se passe pour le mieux avec la nouvelle formule. Les personnes soumettent des demandes au même rythme qu'auparavant – et le nouveau système de carte de dépenses dans les commerces partenaires permet de constater effectivement les dépenses effectuées. Il conclut en déclarant que tout se passe de manière «incoloré» et «indolore».

M<sup>me</sup> Alder ajoute qu'il est possible de faire valoir ce droit jusqu'à la fin de l'année et que les éventuels problèmes (bugs, etc.) sont à relayer au SOC.

Un commissaire demande en quoi consiste le dispositif social de proximité (DSP). Et si ce type de frais n'est pas prévu dans les lignes 30 normalement.

M. Schroft explique que le DSP regroupe les quatre ASP (espaces de quartier, points info-services et les différentes équipes, etc.). Cette petite ligne budgétaire permet aux équipes de financer certaines activités en lien direct avec les habitants, comme les soirées de forum social (frais de réception, etc.).

M<sup>me</sup> Alder ajoute qu'il s'agit sans doute d'une nouveauté émanant du MCH2.

Une commissaire aimerait avoir plus d'explications en lien avec la ligne «9<sup>e</sup> année» de 40 890 francs, en page 151.

M. Fiala explique qu'il s'agit d'un montant versé au DIP afin d'organiser des excursions pour tous les élèves de dernière année du CO.

Elle demande s'il y a des justificatifs des sommes dépensées par les CO (qui relèvent de la compétence cantonale).

M<sup>me</sup> Alder précise que la réponse sera transmise par écrit (cf. pièce 16).

La même commissaire rappelle qu'un arrêt de jurisprudence a confirmé que les parents n'avaient pas à payer les camps de skis. Or, M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat en charge du DIP, a décidé de contourner cette jurisprudence en rendant les camps de ski facultatifs. Elle aimerait savoir si l'on sait si des familles renoncent à envoyer leurs enfants en camp de ski (pour des motifs financiers).

M. Fiala signale qu'il existe une ligne «camp scolaire» de 32 000 francs d'aide aux parents. Cette somme n'a certes pas bougé, mais il semblerait, grâce aux contacts entretenus avec les directeurs d'établissement, qu'aucun enfant n'ait pas pu partir pour des raisons financières.

La même commissaire constate que la somme dont la Ville de Genève s'acquitte en matière de repas impayés dans les restaurants scolaires est tout de même relativement importante. Elle aimerait savoir s'il existe un suivi efficace des impayés.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que l'année passée déjà, un effort considérable a été consenti par les associations de restaurants et cuisines scolaires pour assurer un meilleur suivi des contentieux.

M. Fiala souligne que cette somme relativement élevée représente la fin de la courbe en réalité. Il confirme que le système mis en place permet désormais de suivre l'ensemble du processus de contentieux puis de mise aux poursuites – pouvant aboutir soit à un acte de défaut de bien, soit au constat que le débiteur a

tout simplement disparu. Mais l'ensemble du processus est suivi de manière très rigoureuse. Il ajoute que l'objectif premier est de permettre à tous les enfants de manger aux restaurants scolaires. Il conclut en signalant que le montant de 560 000 francs destiné au SOC (plus bas dans le document) est justement destiné à aider les parents dans le besoin.

Un commissaire a une question relative à la page 151, rubrique 5007, chiffre 57, avant-dernière ligne. Il demande ce que signifie le montant indiqué (de 11 439 665 francs).

M<sup>me</sup> Alder confirme qu'il s'agit du montant des prestations complémentaires municipales AVS-AI, dont il a été question précédemment.

### **Séance du 7 novembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M. Philippe Krebs, directeur adjoint (DFL), et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)*

M<sup>me</sup> Salerno commence en donnant quelques informations liées à l'actualité. Le Conseil administratif a décidé lors de la séance de ce jour de mettre en œuvre la volonté du Conseil administratif, relayée par de nombreuses instances, de rendre publiques les dépenses des magistrats selon les rubriques de la Cour des comptes depuis 2007. Ces informations parviendront le lendemain depuis le Palais Eynard.

M<sup>me</sup> Salerno ajoute que le Ministère public a visité les bureaux de MM. Barazzone, Pagani et Kanaan et celui de M<sup>me</sup> Alder. Le Ministère public a également obtenu les informations complètes du travail qui avait été réalisé par M. Krebs, à savoir les tableaux qui permettaient d'avoir les informations complètes sur les dix dernières années de chacun.

Demain la commission des finances aura les informations qui seront rendues publiques, mais vraisemblablement pas d'autres informations. Les documents appelleront peut-être des questions. Les transports et les voyages ne figurent pas sur les tableaux de synthèse. Certains magistrats développeront peut-être ce qu'il y a derrière les chiffres. Mais le Conseil administratif n'ajoutera rien de plus en lien avec le travail de la Cour des comptes et du Ministère public.

M<sup>me</sup> Salerno passe au PB 2019 et excuse l'absence de ses collègues qui avaient des obligations impératives. M. Pagani est sur le chantier d'ouverture du GTG. C'est donc elle, accompagnée de MM. Krebs et Blanchot, qui amène les amendements au PB 2019.

*Note de la rapporteuse: une documentation écrite est distribuée (cf. pièce 17).*

M. Krebs indique que comme chaque année en novembre, ils viennent avec des modifications budgétaires du projet de budget qui est en examen à la commission des finances. Il rappelle les chiffres du PB 2019 avec un revenu net de 1 142 000 000 et des charges nettes du même montant (les chiffres sont à la page 2 de la petite brochure distribuée) qui montrent un résultat équilibré.

Comme chaque année, le projet de budget amendé contient les nouvelles estimations fiscales fournies par le Canton. Il y a aussi quelques ajustements et arbitrages qui vont être présentés.

Au niveau des prévisions fiscales:

- Au niveau des personnes physiques: la courbe orange donne les prévisions du budget déposé et la rouge celles du budget amendé. Il y a eu une sensible amélioration en 2017. La projection est améliorée de 2 millions de francs pour 2019 et passe de 564,8 à 566,8 millions de francs.
- Au niveau des personnes morales, la situation au niveau de 2017 est inchangée. Par contre, il y a une nette amélioration de 2018, suite à l'introduction du panel qui a été réalisé auprès des entreprises. Le «trou d'air» est visible sur le diagramme (page 5 de la petite brochure), il y a une croissance. On passe de 180 à 187,6 millions de francs.

M<sup>me</sup> Salerno ajoute qu'il y a une note explicative qui permet de mieux comprendre les estimations fiscales.

Le Conseil administratif s'attendait à avoir une bonne surprise avec le retour du panel et elle estime qu'elle est plus importante que celle à laquelle ils s'attendaient:

- Au niveau des personnes morales, elle pensait que l'augmentation serait de 3 ou 4 millions de francs et on est bien au-dessus. Ce résultat confirme que le secteur qui est le plus important pour la Ville de Genève est le secteur bancaire, comprenant aussi le trading et les assurances. De manière générale, le secteur financier s'est repris.
- Au niveau des personnes physiques, cela implique une augmentation même si elle est moins significative.

C'est une bonne nouvelle.

M. Krebs reprend en indiquant que ces améliorations ont été incluses. Il donne les chiffres des nouvelles prévisions fiscales (à la page 6 de la petite brochure).

L'effet sur le résultat est de 9 182 990 millions de francs. Ce qui amène le résultat du PB 2019 provisoire à 9 206 192 millions de francs.

D'autres ajustements ont été effectués par le Conseil administratif à la page 7.

M<sup>me</sup> Salerno précise qu'à fin août il s'agissait de l'indexation 2018. En principe, les indexations sont introduites dans le cadre du budget amendé en fin d'année car la vision est plus claire. Mais en août, il y avait celle de 2018, et elle a été versée. Elle rappelle brièvement les difficultés rencontrées par le vote du budget 2018. Et maintenant dans la partie amendement, il y a le poids de l'indexation 2019.

M. Krebs précise que le poids des collocations des fonctions-types a été ajouté dans cette liste d'ajustements.

M<sup>me</sup> Salerno intervient pour dire que le processus a été bloqué. Car les commissions du personnel n'étaient pas satisfaites des discussions avec le Conseil administratif. Elle rappelle qu'il s'agit d'un processus paritaire. Dès lors que les représentants du personnel ont refusé de siéger, le processus s'est interrompu. M<sup>me</sup> Salerno ouvre une parenthèse pour dire que M. Sormanni se plaint de ce que le processus est lent. Elle indique ainsi les raisons de cette lenteur. La prochaine étape est de voir si les partenaires sociaux sont d'accord de reprendre le dialogue. Ensuite, elle viendra présenter le nouveau catalogue de fonctions.

Si cela ne devait pas avancer, M<sup>me</sup> Salerno prendra un chemin solitaire. Et elle viendra proposer des changements statutaires afin que le Conseil administratif puisse avancer. M<sup>me</sup> Salerno souligne qu'elle aimerait pouvoir terminer ce chantier avant son départ car elle a suivi le dossier depuis sept ans. Elle a mené toutes les négociations. A titre personnel, ainsi que pour l'administration, elle estime important de terminer ce chantier, d'où la nécessité de mettre la somme au budget. Et si le budget 2019 n'est pas voté, il faudra qu'elle vienne avec une proposition extraordinaire. M<sup>me</sup> Salerno conclut, quant au blocage, qu'elle a pris acte des points de friction, au sein du personnel, notamment l'insatisfaction des APM, mais aussi des partenaires sociaux.

M. Krebs aborde les fonds spéciaux. Le Fonds Galland possède 21 immeubles, dont les revenus et les charges étaient imputés au fonds. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à l'introduction de MCH2, il est passé en fonds propres. Les charges et les revenus viennent ainsi dans les comptes de la Ville. L'ajustement n'avait pas été effectué. Il est intervenu à la faveur de l'amendement général du PB 2019. L'effet est positif sur les résultats à hauteur de 1 154 515 francs.

Au chapitre des autres ajustements (voir page 7), il cite l'ajustement de l'interface ressources humaines et l'ouverture dominicale de la Bibliothèque de la Cité.

M<sup>me</sup> Salerno commente qu'il s'agit des prestations complètes.

M<sup>me</sup> Salerno aborde ensuite le loyer de la salle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Une erreur avait été faite en ne l'introduisant pas dans le budget. C'est chose faite: il a été introduit.

M<sup>me</sup> Salerno commente ensuite le montant dévolu à «smart city». Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une création de poste. C'est un auxiliaire qui va porter ce projet sur deux ou trois ans. Toutes les collectivités ont une personne à la tête du projet afin d'en assurer le développement et la stratégie. Ce poste n'existe pas et ne pouvait pas être créé à partir de l'équipe de la DSIC qui est composée essentiellement de techniciens et informaticiens. M. Kanaan souhaitait que la commission des finances puisse discuter de l'opportunité d'avoir ce projet. Un groupe se réunit pour évaluer ces enjeux et, sans chef de projet, il n'est pas possible d'avancer. Pour le sport, M. Kanaan a créé un pot commun avec diverses subventions d'où la création d'une nouvelle ligne.

M<sup>me</sup> Salerno est toujours à la page 7.

M. Krebs confirme et prie les commissaires de voir les ajustements évoqués à la page 7. Il passe ensuite aux chiffres de la page 8 qui résument le PB 2019 amendé.

M<sup>me</sup> Salerno indique que dans les documents fournis il y a aussi les plaquettes des documents généraux qui vont être rééditées sur la base des nouveaux chiffres.

### *Questions-réponses*

Un commissaire s'étonne que le loyer de l'OMM passe de 160 000 à 198 000 francs. Il avait posé la question en plénière à M. Pagani et sa réponse était claire. Pourquoi cet écart?

Il a été budgétisé des éventuelles séances supplémentaires (cf. pièce 17).

Il demande si ce montant comprend les frais de repas du personnel, et ceux de la police municipale. Il aimerait le détail des coûts de l'OMM.

M<sup>me</sup> Salerno indique à nouveau que réponse lui sera faite par écrit (cf. pièce 17).

Un commissaire demande à M. Krebs ce qu'il en est de l'imposition au barème ordinaire et l'imposition à la source qui présentait un trou de 20 millions de francs.

M. Krebs répond que la réponse se trouve dans l'avant-dernière page de la notice explicative fournie. Il n'y a pas d'éléments étonnants à relever cette année. L'impôt à la source est parfaitement conforme, et l'imposition au barème ordinaire est tout à fait dans la courbe. Il n'y a pas la même situation que l'année dernière, qui présentait des courbes avec des trous. Il va envoyer les détails.

Une commissaire estime que c'est à l'honneur du Conseil administratif de vouloir poursuivre le processus de collocation et terminer le dossier pour ne pas le laisser à son successeur. En tant que conseillère municipale, elle aimerait avoir

des pourcentages: soit le pourcentage de fonctions réévaluées à la hausse et le pourcentage de celles à la baisse. Elle demande également comment le Conseil municipal peut être inclus dans la réflexion.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'ils sont déjà venus expliquer le processus. Elle constate qu'il y a des nouvelles personnes qui font partie de la commission des finances. Elle suggère une séance pour ces personnes, afin qu'ils puissent être mis à la page.

Un commissaire demande si la couverture pour les APM est prévue dans le montant.

Il demande à mieux comprendre l'ajustement sur les fonds spéciaux.

M. Krebs reprend la question du Fonds Galland. Il y avait 21 immeubles qui étaient propriété du Fonds Galland. Tous les revenus et les charges étaient imputés à celui-ci. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous MCH2, il a été classé sous fonds propres. Le fait que le légataire n'ait pas défini la destination fait que c'est la Ville qui décide. Aussi, les revenus et les charges de ces immeubles tombent dans les caisses de la Ville. Ces 1 154 515 francs sont donc un ajustement qui n'avait pas été effectué avant.

Il estime qu'on peut se demander si ce montant arrive comme par hasard à point pour équilibrer le budget.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'ils ont voulu s'assurer que tout est bien classé sous MCH2.

M. Blanchot dit que le travail du bilan d'ouverture impose de regarder en détail l'intégralité des postes et leur classification. L'analyse de tous les objets détenus par la Ville de Genève peut faire que des objets passent sans être dûment classés, mais cela n'arrive plus.

Le même commissaire demande quelle valeur ajoutée apporte la Ville pour «smart city». Il aimerait comprendre ce qu'elle peut apporter de plus que le Canton.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'il ne s'agit pas de faire plus ou moins, mais de savoir comment la Ville de Genève veut gérer et utiliser ses données. Deux magistrats sont particulièrement portés sur ce sujet, ce sont MM. Kanaan et Barazzone. Toutes les collectivités publiques doivent se poser la question de la gestion de leurs propres données.

Le même commissaire demande si le fait que M. Madon parte fait qu'on doive attendre son successeur pour ce point, puisque c'est lié à la DSIC.

M<sup>me</sup> Salerno répond que ce n'est pas en lien avec la DSIC. Le travail pour «smart city» n'a pas de lien avec la DSIC. Et le profil du ou de la successeur de

M. Madon est surtout un profil managérial, car il s'agit de gérer une équipe de 95 personnes. Il faut avoir la capacité de gérer des troupes et donner des directions. Il est difficile d'être à la tête d'un service informatique, notamment en raison de la rapide obsolescence du secteur. Pour la DSIC, ils recherchent plus un consultant et si possible qui a déjà fait ce type de travail ailleurs.

Une commissaire veut être sûre d'avoir bien compris pour le Fonds Galland. Elle demande si ce montant va être récurrent. Et s'il est net.

M. Krebs répond que c'est le cas. Le montant est généré par des loyers. Les 21 immeubles sont gérés par la GIM, et c'est le montant net qui est présenté.

Elle demande si les locataires sont soumis au règlement de la Ville de Genève.

M. Krebs confirme et ajoute qu'il y a un seul immeuble, vers le Richmond à la rue Adhémar-Fabri, en loyers libres.

Une commissaire demande, pour les 227 000 francs affectés à l'ouverture dominicale de la Bibliothèque de la Cité, combien de postes cela représente.

M<sup>me</sup> Salerno répond que M. Kanaan peut faire parvenir la masse ressources humaines.

Plusieurs commissaires aimeraient savoir où se trouvent les lignes qui concernent les frais professionnels effectifs dans le rapport de la Cour des comptes.

M<sup>me</sup> Salerno explique qu'il faut aller en page 9, à la troisième et quatrième ligne.

M. Krebs dit d'aller page 8.

Un commissaire aimerait savoir comment se décomposent les 146 000 francs de l'auxiliaire.

M<sup>me</sup> Salerno explique que c'est un chargé de projet.

Un commissaire aimerait une explication à la page 2, groupe 31, «Biens, services et autres charges». Il y a une augmentation et une diminution pour le Conseil municipal qu'il ne comprend pas.

M. Krebs explique qu'il faut regarder page 2 sous A700 Conseil municipal. Ils verront un écart de 153 660 francs.

M. Blanchot confirme une légère baisse au Service du Conseil municipal.

M. Krebs explique qu'il y a un départ à la retraite.

Un commissaire a une question à la page 6 des subventions monétaires. Il a une question de compréhension car il n'y a pas d'écart entre 2018 et 2019.

M. Krebs estime qu'il aurait fallu ajouter une colonne qui permet de voir différence entre budget déposé et budget amendé. Car les écarts sont liés au budget déposé.

Plusieurs commissaires n'ont pas compris l'indexation.

M. Krebs explique que le budget de 2018 ne comprenait pas l'indexation de 2018. Ici l'indexation est en avant puisque celle de 2019 est intégrée.

Une commissaire demande si les recettes des horodateurs restent d'actualité dans le PB 2019.

M<sup>me</sup> Salerno confirme.

Elle demande ce que comprennent les 120 000 francs d'entretien des bâtiments.

M<sup>me</sup> Salerno rappelle que certaines questions avaient été laissées en suspens lors des arbitrages, mais M. Pagani est tenace et il a défendu ses dossiers.

Un commissaire demande si certains projets de délibération qui sont actuellement traités par le Conseil municipal, notamment la Comédie et le GTG, vont avoir un impact sur le PB 2019.

M<sup>me</sup> Salerno annonce une séance avec l'ACG concernant le GTG.

Il demande également pour le collaborateur «smart city» s'il y a eu un rapport pour le collaborateur et les besoins de la Ville.

M<sup>me</sup> Salerno répond que M. Kanaan dispose d'une documentation complète qu'elle fera parvenir (cf. pièce 18).

Un commissaire déclare attendre toujours une réponse de M<sup>me</sup> Böhler concernant les organismes qui sont soutenus par la Ville. Et il aimerait à nouveau comprendre la question des frais professionnels pour que les choses soient claires.

Un commissaire a une question pour comprendre les salaires des magistrats page 2, rubrique A800, chiffre 30: il veut comprendre l'écart de 18 000 francs.

*Audition de M. Guy Vibourel et de M<sup>me</sup> Christiane Favre, respectivement président et ex-présidente de la Fondation Au Cœur des Grottes*

M. Vibourel se présente et présente M<sup>me</sup> Favre, qui a été présidente pendant cinq ans avant qu'il ne prenne la présidence il y a trois ans. Il rappelle leur mission dans les grandes lignes et fournit une page pour le procès-verbal (annexée par la procès-verbaliste).

C'est un foyer d'hébergement avec accompagnement psychosocial. Il accueille des femmes seules ou avec leurs enfants, en difficulté pour un soir ou plusieurs années parfois. Le Cœur des Grottes a fêté ses 10 ans en 2016 et accueilli plus de 1200 femmes et enfants.

En 2017, ils ont accueilli 95 femmes et 82 enfants. Actuellement, ils hébergent 40 femmes et 24 enfants.

Au bout de dix ans, ils se sont dit qu'il fallait réfléchir au fonctionnement et ils ont demandé un audit pour savoir s'ils étaient dans la bonne direction en termes de gouvernance. Cela a permis de se réorganiser et de redéfinir certains points. Cela a été fait en 2017 et cela était en train de se mettre en place lorsque sont survenus les événements qui les ont poussés à prendre leurs responsabilités et qui expliquent leur présence ce soir.

### *Questions-réponses*

Une commissaire aimerait qu'il développe quand il dit qu'ils ont pris toutes leurs responsabilités.

M. Vibourel répond que le 4 juin dernier, ils ont rencontré des associations qui leur avaient fait passer le message qu'il y avait des problèmes dans leur fonctionnement.

Ils ont reçu un document avec 34 points indiquant des dysfonctionnements. Le 20 juin, ils ont eu une séance et compris qu'ils ne pouvaient pas régler le problème seuls. Ils ont donc choisi un avocat et un ancien conseiller d'Etat, M. Moutinot, afin qu'il analyse les reproches. Dès le 20 juin, le mandat a donc été confié à M. Moutinot.

Malheureusement, il avait des vacances et cela a pris du temps pour organiser des rendez-vous avec les associations. A un moment des choses sont sorties dans la presse mais elles étaient incorrectes. Par exemple, ce n'est pas le rapport qui devait être prêt en septembre comme cela a été écrit dans la presse, mais M. Moutinot qui devait rentrer de vacances en septembre. Le rapport sera prêt en décembre. Et ils vont en tirer les conclusions. Le rapport et les recommandations seront diffusés. M. Vibourel explique qu'ils veulent le rapport le plus rapidement possible pour éteindre le feu le plus rapidement possible.

Elle demande s'il y a eu un audit interne.

M. Vibourel confirme qu'ils ont discuté avec la direction et les employés sur la base de la liste de reproches. Ils ont aussi subi sur dénonciation un contrôle du Service d'hygiène, qui est arrivé à une conclusion positive.

Certains points de la liste démontrent une méconnaissance de leur fonctionnement et il y a des erreurs. Par exemple, on leur a reproché que l'établissement n'est pas laïc car il y a des croix partout. M. Vibourel explique que c'était le cas par le passé parce que les locaux étaient gérés avant par l'Armée du Salut. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

On leur a reproché qu'il y a un petit chant avant le repas. Les gens peuvent remercier l'entité qu'ils veulent. Les dames sont bien traitées et ne sont pas en danger. Pour s'en assurer, une délégation de la commission des finances peut venir sur place, déjeuner sur place.

M. Vibourel explique qu'il y avait une directrice, M<sup>me</sup> Gostelli, et deux directrices adjointes. L'une d'entre elles, M<sup>me</sup> von Arx-Vernon, est partie il y a deux ans. C'est à ce moment qu'ils ont fait l'audit pour savoir si continuer avec le même système. La conclusion a été d'avoir deux adjointes avec des rôles séparés. Une qui s'occupe du psychosocial, une qui s'occupe du back-office.

M<sup>me</sup> Favre ajoute qu'elles doivent être atteignables en tout temps, qu'elles sont parfois de piquet et il y a de bonnes raisons pour cette répartition des rôles.

Toujours la même commissaire veut savoir d'où vient M<sup>me</sup> Gostelli.

M. Vibourel répond qu'elle venait de l'Armée du Salut et qu'elle aura 63 ans. Ils travaillent donc à sa succession.

Une commissaire exprime les raisons de leur inquiétude. Plusieurs associations se sont plaintes, des critiques convergeaient. Il y avait un réel mal-être. Elle ajoute que des femmes ont témoigné, d'autres n'osent pas. Elle veut savoir s'ils savent quelles femmes ont osé le faire.

Elle veut comprendre comment la cohabitation a pu se poursuivre, notamment le temps de l'audit. Une journaliste dit qu'elle n'arrivait pas à avoir des témoignages de femmes sur place.

M<sup>me</sup> Favre répond qu'ils ont tout pris au sérieux. Il y a d'une part le mal-être des femmes et d'autre part également la souffrance du personnel, qui s'est senti accusé de toutes parts. Ils ont été à deux doigts de fermer.

M. Vibourel dit qu'ils ont reconnu certaines femmes qui ont témoigné car cela ne s'était pas bien passé pour elles. Elles étaient parties mécontentes car elles disaient qu'elles ne pouvaient pas faire ce qu'elles voulaient et ils le savaient.

M. Moutinot a passé deux jours dans le foyer. Beaucoup de femmes se sont confiées et, sur la masse, les plaintes sont relatives. Il faut surtout retenir que 1200 femmes s'en sont sorties grâce au foyer. Il a fallu aussi modérer la crise auprès du personnel.

M. Vibourel souligne que les femmes qui viennent au Cœur des Grottes sont dans des situations de traumatisme et sont soumises à des règles. Il donne des exemples: les femmes ne peuvent pas découcher, ni laisser les enfants. Certaines se plaignent.

La même commissaire demande si après le travail d'audit et ses résultats, ils envisagent de faire un travail de concertation avec les associations.

M. Vibourel avait annoncé le travail de M. Moutinot aux associations, qui avaient accepté la démarche et accordé du temps. Puis, il y a eu des fuites dans la presse et ils ont subi une pression. Ils ont été abasourdis. Les associations vont recevoir le rapport et la confiance doit se reconstruire. Il a été surpris que les associations ne soient pas venues les voir, leur parler. Fallait-il en arriver à remplir une liste de reproches?

Une commissaire connaît très bien le Cœur des Grottes et est admirative du travail qui y est fait depuis 1987. Elle serait intéressée de mieux comprendre leur organisation sur leurs deux lieux.

M. Vibourel répond qu'il y a trois lieux: le N° 1 avec un dortoir d'urgence, le N° 2 avec la cuisine, la salle de repas communautaire et les chambres, enfin le N° 3; quand les femmes sont plus autonomes elles vont au N° 3. Et c'est souvent un drame car elles ne veulent pas partir. Il faut leur expliquer qu'il faut faire une rotation. Au N° 2, il y a une cuisinière qui fait la cuisine avec les dames. Au N° 3, elles font leur cuisine elles-mêmes.

*Note de la rapporteuse: les adresses ont été remplacées par des numéros pour des raisons de confidentialité et de sécurité des résidentes.*

Un commissaire demande combien de personnes travaillent à plein temps au Cœur des Grottes.

M. Vibourel répond une vingtaine.

Il demande qu'on lui rappelle combien de personnes sont hébergées actuellement.

M. Vibourel répond 40 femmes et 24 enfants.

Il demande si le départ de M<sup>me</sup> von Arx a été à l'origine des difficultés.

M. Vibourel répond qu'on peut tout imaginer. A ce stade, ils n'ont pas la réponse. Ils font des interviews et des interventions.

M<sup>me</sup> Favre dit que M<sup>me</sup> von Arx n'a pas complètement coupé le lien.

Une commissaire déclare comprendre que les femmes qui arrivent au Cœur des Grottes sont dans un état émotionnel, extrêmement agitées. Elle demande si

lorsqu'elles arrivent elles ont un guide (écrit), une psychothérapie de groupe, un contact avec un personnel qui leur rappelle les règles. Car pour des personnes dans cet état, il faut rappeler plusieurs fois les règles.

M. Vibourel estime que la commissaire a raison. En principe, cela se fait plusieurs fois. Mais maintenant, ils ont pris la décision de formaliser. Un des problèmes peut être qu'elles n'entendent pas ou ne comprennent pas les règles. Maintenant, ils pensent qu'il faut mieux formaliser. Au bout d'un mois, il faudrait quitter. De plus, il y a des cultures très différentes qui se côtoient.

La même commissaire n'a pas pensé à la catastrophe lorsqu'elle a entendu l'alerte. Elle pense que les alertes sont venues d'une mauvaise compréhension due à un état de stress aigu.

M. Vibourel dit à nouveau qu'il faut formaliser.

M<sup>me</sup> Favre ajoute que M<sup>me</sup> von Arx a un diplôme de thérapeute de famille, elle a donc une formation adéquate. Et l'autre codirectrice aussi.

M. Vibourel a été choqué par les remarques qui disent qu'ils ont menacé de prendre les enfants de certaines femmes. Il note un problème d'interprétation. Car il leur est arrivé d'expliquer à certaines femmes qu'il fallait adapter leur comportement sans quoi le SPMi risquait de leur prendre leurs enfants. Mais cela a été mal interprété.

Une commissaire estime qu'il faudrait peut-être rendre les divers services plus étanches. Que les personnes qui ont des formations adéquates puissent s'occuper des contacts directs et mieux gérer les états de stress.

M. Vibourel explique que sur trois sites, il est difficile d'avoir des personnes qualifiées le soir ou le weekend.

M<sup>me</sup> Favre commente que ce sont des coûts.

M. Vibourel estime également que cela représente des moyens supplémentaires.

Une commissaire a entendu dire que des femmes se plaignaient qu'on voulait les forcer d'enlever le voile.

M. Vibourel répond que les femmes au sein du foyer portent leur voile et il explique que, tout au plus, on leur a peut-être conseillé qu'il fallait l'enlever pour aller voir un employeur.

## **Séance du 20 novembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Anouk Thibaud, présidente du Refuge de Darwin, MM. Manuel Tornare et Jim Galbraith, trésorier depuis 2004, et M<sup>me</sup> Marie-Claire Moinat, bénévole qui s'occupe de la collecte des fonds*

M<sup>me</sup> Thibaud explique que le Refuge existe depuis vingt ans et a été créé pour les chevaux et les ânes maltraités. Longtemps, ils ont accueilli les chevaux pour la boucherie, mais c'est un secteur compliqué qu'ils ont abandonné. L'association œuvre pour les particuliers en difficulté qui doivent se séparer de leurs équidés et les placer, ainsi que les personnes âgées qui partent en EMS. Elle relève des points cruciaux.

Un cheval a une très longue vie, environ trente-cinq ans, et un coût d'entretien important, environ 2000 francs par mois. C'est un gros investissement. Quand les personnes sont dans une spirale de chute, elles ne peuvent plus assumer et cela se répercute sur les chevaux. La situation s'est aggravée. Les problèmes deviennent urgents, les appels augmentent.

Depuis le début d'année 2018, 183 personnes ont fait appel à eux. Le Refuge a sauvé 430 chevaux, 300 sont encore en vie, ils ont environ 2000 membres. Ils fonctionnent avec 17 employés et 50 bénévoles.

M. Tornare a géré le social en Ville pendant douze ans et souligne qu'il est très sensible à la souffrance humaine. Cela se prolonge à l'animal. Une société se juge aussi au respect qu'elle a pour ses animaux. Il a toujours été sensible à l'action de M<sup>me</sup> Thibaud et l'a toujours soutenue avec l'argent de la Ville, avec une ligne budgétaire adéquate, quand il était conseiller administratif.

Il a même fait des journées d'étude avec ses collaborateurs dans le petit restaurant du Refuge à Sézenove (GE). Ses collaboratrices et collaborateurs ont également été impressionnés par la qualité du travail effectué par M<sup>me</sup> Thibaud. Les chevaux arrivent souvent dans un état terrible.

La problématique des équidés en état de détresse concerne toutes les villes genevoises.

La Fondation Wilsdorf a aidé M<sup>me</sup> Thibaud, ainsi que de nombreux bénévoles de toutes origines sociales.

M. Tornare regrette que l'on soit dans une société où on achète un animal comme un gadget, dont on imagine qu'on peut s'en défaire sans autre. Ce manque de responsabilité le choque.

M<sup>me</sup> Thibaud ajoute qu'il n'a jamais fallu saisir un cheval chez les Rothschild, les personnes qui s'adressent à eux sont dans le besoin. Il y a beaucoup de détresse humaine. Le Refuge fait aussi beaucoup de prévention, notamment dans les écoles

et les camps scolaires, pour faire comprendre tout ce qu'implique un cheval. L'effet kleenex de notre société doit s'arrêter. Ainsi, ils essayent de sensibiliser les jeunes.

M. Galbraith donne des chiffres: leur budget est de 1 120 000 francs et 135 000 francs sont dévolus à des charges administratives, soit 12% des frais de fonctionnement. L'argent leur sert également pour communiquer avec leurs membres et les autorités, fiscales ou vétérinaires, ou judiciaires pour les affaires qui passent devant le Tribunal.

Les cotisations des membres rapportent 143 000 francs. Les chevaux en pension rapportent un montant de 171 000 francs. Le Refuge de Darwin a également un système de parrainage des chevaux qui leur a permis de récolter 112 000 francs.

Ils ont des activités annexes comme des camps d'été, des manifestations, des anniversaires, qui leur ont permis de récolter 140 000 francs. Ils essayent toujours de couvrir leurs frais de fonctionnement par ces divers moyens. Les dons divers se sont montés à 370 000 francs l'année passée. Ils suivent l'évolution pendant l'année car il est difficile de savoir à l'avance combien de chevaux vont être abandonnés, mais ils essayent de faire une projection. Ils ont prévu un déficit de 11 450 francs. Ils espèrent, avec l'arrivée des Fêtes et leur participation au Concours hippique international (CHI), que les ventes de leur boutique puissent couvrir une partie de ce montant.

M<sup>me</sup> Thibaud explique qu'ils accueillent tous types de personnes sur place, insertion, personnes en détention, ou qui doivent faire des travaux d'intérêt général. Et cela se passe bien.

### *Questions-réponses*

Un commissaire demande s'il existe encore des manèges sur le territoire de la Ville de Genève. Il demande si M<sup>me</sup> Thibaud s'est adressée à l'ACG.

M<sup>me</sup> Thibaud répond qu'il n'y en a pas. Le plus proche est la Renfile à Vézenaz ou celui d'Onex. Sur la Ville de Genève le territoire ne s'y prête plus. Douze communes genevoises leur font des dons. Mais elle constate que le Refuge s'occupe de beaucoup de Genevois en difficulté et cela concerne la Ville.

Les chevaux récupérés suite à des poursuites ou des faillites, qui ne sont pas dans un état de maltraitance, sont-ils vendus?

M<sup>me</sup> Thibaud répond qu'ils ne vendent pas des chevaux. Ce n'est pas leur rôle. Ils les placent en famille d'accueil et conservent la propriété du cheval pour éviter un nouveau scénario catastrophe. Le but est de surveiller et ils assument jusqu'à la fin de la vie du cheval. Ils ne sont pas des marchands de chevaux.

Une commissaire demande quelle est la proportion de chevaux issus de propriétaires genevois domiciliés en Ville de Genève. Elle demande une statistique. Combien de chevaux sont actuellement au Refuge. Et combien de chevaux et ânes sont actuellement dans des familles d'accueil.

M<sup>me</sup> Thibaud répond 41, dont 16 en pension. Et 18 qui sont en attente de placement. Et 230 sont en famille d'accueil.

Seulement 70% peuvent être montés, il y a surtout des chevaux de compagnie. Les gens veulent surtout soutenir l'action du Refuge de Darwin.

La même commissaire demande si des activités sont proposées pour les handicapés, enfants ou adultes.

M<sup>me</sup> Thibaud répond qu'une seule personne au Refuge est apte à effectuer ce type d'activité. Ils ne peuvent pas tout faire. Ils doivent déjà gérer les anniversaires et les camps avec deux postes de travail et demi. Ils ne peuvent donc pas augmenter les activités. Ils ont choisi la qualité, bien faire ce qu'ils font, plutôt que la quantité qui impliquerait une dispersion et des moyens qu'ils n'ont pas.

Toujours la même commissaire demande, s'ils avaient les moyens, s'ils pourraient intégrer des activités pour les handicapés et de combien ils auraient besoin pour tourner convenablement.

M<sup>me</sup> Thibaud estime la somme à 2 millions de francs.

M. Galbraith précise que le Refuge aimerait pouvoir intégrer rapidement un poste pour des activités sociales et pédagogiques. Avec le nombre de chevaux qu'ils ont en ce moment, ils ont vraiment besoin de quelqu'un trois jours par semaine pour gérer cette partie et libérer M<sup>me</sup> Thibaud qui a beaucoup de responsabilités. Ce serait un salaire d'environ 34 500 francs avec 6900 francs de charges et des frais liés pour un total d'environ 46 000 francs.

M<sup>me</sup> Thibaud insiste sur le fait qu'ils ne veulent pas travailler mal. Si on accepte des handicapés, il faut bien le faire et il y a aussi des questions de sécurité. On ne peut pas être au four et au moulin. Le Refuge est actuellement dans un virage qui nécessite un soutien.

Un commissaire demande s'ils ont fait une demande de subvention formelle à la Ville ou à l'Etat.

M<sup>me</sup> Thibaud répond par la négative.

M. Tornare rappelle que dans le domaine du social, il y a une dizaine d'années, lorsque M. Longchamp gérait le social pour le Canton, il avait été convenu de ne pas faire de double subventionnement. Une répartition avait été convenue entre la Ville et le canton. Dans le cas d'espèce, ce serait bien que la Ville de Genève s'en charge car il s'agit d'une question communautaire.

M<sup>me</sup> Thibaud serait très heureuse que la Ville de Genève les soutienne.

M<sup>me</sup> Moinat précise que Genève est une ville-canton et le Refuge reçoit beaucoup de personnes et d'ados cassés. Le cheval est cassé, l'humain est cassé, et ils se reconstruisent ensemble, notamment les jeunes en rupture qui effectuent un travail bénévole.

Le cheval est l'animal le plus énergique qui existe avec le dauphin. Offrir cette opportunité unique de se ressourcer aux jeunes en difficulté est important. Et quand un cheval qui a été cassé rencontre une personne âgée qui n'a plus de place dans la société, il y a des liens, de magnifiques histoires d'amour qui se créent. M<sup>me</sup> Moinat prie la commission des finances de prendre en compte cet aspect dans sa décision.

Une commissaire demande quels sont les objectifs et travaux pour 2019.

M. Galbraith dit que pour les travaux ils n'ont pas encore décidé. En effet, ils ont le projet de construire un grand bâtiment agricole, mais ce n'est pas défini. A titre d'exemple, en 2017, ils ont reçu des dons pour les machines agricoles et le matériel car les fondations ne payent pas pour des frais de fonctionnement. Elles préfèrent acheter un tracteur. Il donne une liste de travaux exécutés en 2017 pour illustrer le type de besoins qui sont ceux du Refuge: achat d'un Kärcher, achat de sable et copeaux, achat d'abris pour les parcs, installer l'électricité dans un tunnel, etc.

M<sup>me</sup> Thibaud ajoute qu'ils n'engagent pas de frais s'ils ne peuvent pas les assumer. Le matériel n'est pas acheté s'ils ne peuvent pas le payer.

M. Tornare précise que si la Ville de Genève était partie prenante, il pourrait y avoir le développement d'un lien avec les écoles primaires. Pour une Ville, les enfants qui vont un peu plus à la campagne, et qui ne croient pas que le lait vient d'un rectangle, est essentiel.

La présidente veut recentrer la discussion en rappelant que l'audition tourne autour de la demande de 146 000 francs.

Une commissaire connaît les prix des camps de Black Island et les leurs, elle demande si la subvention leur permettrait de baisser les tarifs des camps, de façon à ce que les familles défavorisées puissent bénéficier des camps.

M<sup>me</sup> Thibaud répond qu'ils offrent déjà dix places gratuites par camp.

Un commissaire évoque le célèbre Concours hippique international de Genève (CHI) qui se tient chaque année et demande si le Refuge de Darwin les a approchés pour avoir de la visibilité et pour obtenir des retours.

M<sup>me</sup> Thibaud dit qu'on leur a mis un stand à disposition grâce à la Fondation Wilsdorf. Ce stand leur permet d'exposer et de décrocher de nouveaux membres.

Mais ils ne peuvent pas communiquer comme ils veulent et tout montrer, car ils ne doivent pas faire tache dans un monde d'argent et une manifestation élégante.

Le même commissaire est surpris que des citoyens fortunés de certaines communes ne participent pas. Il demande s'il n'y a pas moyen d'obtenir des subventions auprès de ces personnes.

M<sup>me</sup> Thibaud répond que ces personnes ne sont pas intéressées. Le milieu hippique est un milieu de beau monde, avec un pouvoir d'argent, mais ils ne veulent pas être dérangés avec des problèmes de maltraitance animale.

Une commissaire demande si dans leurs collaborations, l'OFPC, Les Tiges, l'Hospice général et les EMS, il y en a qui contribuent financièrement. Elle demande également si les personnes qui font des travaux d'intérêt général sont des adultes.

M<sup>me</sup> Thibaud répond aux deux questions: 1) les EMS versent 10 francs par personne âgée, pour leurs boissons et biscuits, 2) les tigistes sont des adultes, de 25 à 55 ans.

Un commissaire veut savoir s'ils ont fait la demande à la Ville de Genève de transférer le montant attribué au CHI au Refuge de Darwin.

M. Tornare s'exclame que c'est à eux de le faire.

### **Séance du 28 novembre 2018**

Reprise de la discussion sur le budget en présence de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement (DFL) et de M. Samuel Blanchot, directeur à la Direction financière (DFIN), qui sont accompagnés de deux collaborateurs.

#### *Amendements, discussion et vote*

Après un léger flou où la présidente donne la parole au représentant des Verts afin qu'il présente ses amendements, la commission sur proposition de plusieurs commissaires décide de changer son fusil d'épaule, et de faire un page par page, afin que chacun puisse présenter ses amendements les uns après les autres par souci de clarté, tant pour les commissaires que pour les collaborateurs.

M. Krebs rappelle qu'il faut que la commission des finances vote formellement les amendements du Conseil administratif, afin de partir sur une base commune.

Pour accepter les amendements du Conseil administratif sur le PB 19.

Par 14 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG), les amendements sont acceptés.

*Page 1*

Les Verts proposent d'enlever 8000 francs à la ligne A001/02/30.

M. Krebs souligne qu'en l'occurrence la vacance du poste de directeur général est prévue pour fin mars prochain. Ainsi, le poste (à l'instar de tous les postes prévus vacants) est chiffré sous la classe de traitement en annuité 7, c'est-à-dire qu'une baisse déjà conséquente a été réalisée au PB 19.

Pour accepter l'amendement des Verts, visant à supprimer 8000 francs de la ligne A001/02/30.

Par 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 4 non (2 MCG, 2 DC) et 4 abstentions (S), l'amendement est accepté.

Les Verts proposent deux coupes sur la ligne A001/02/31: la première prévoit une baisse de 10 000 francs relative aux frais de bouche du directeur général et la seconde prévoit une baisse de 40 000 francs sur les frais d'entretien des voitures.

M. Blanchot revient à la proposition d'amendement, il se réfère à la cellule 3 000 4, compte 317 (service des relations extérieures), qui comprend des «frais de participation à un congrès» pour 1000 francs et des «frais de déplacement et repas de travail du personnel» pour 39 000 francs, ce qui fait un total de 40 000 francs.

Les Verts confirment, c'est bien là qu'ils souhaitent couper.

Pour accepter l'amendement des Verts, visant à supprimer 40 000 francs de la ligne A001/02/31.

Par 12 non (4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve), l'amendement est refusé.

Pour accepter l'amendement des Verts, visant à supprimer 10 000 francs de la ligne A001/02/31.

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'amendement est accepté.

Les Verts demandent où se trouvent les per diem.

M. Krebs explique que le nouveau règlement les a abolis.

Les Verts demandent s'il y a une modification budgétaire en lien avec ce nouveau règlement.

M. Krebs explique que ces éléments se retrouvent dans le compte 317 050 «Conseil administratif», et dans une enveloppe globale. Cependant, ils ne peuvent plus être versés car ils ne sont plus dans le règlement. Il précise qu’il s’agit du service A800. Il ajoute que sur la nature 317.0.070, à l’A001, il y a un montant de 6000 francs; 4000 francs iront sur les charges 31.

Concernant la question des réceptions (villa La Grange, Palais Eynard, etc.).

M. Krebs explique que cela se retrouve sur la ligne A004/02/31.

Les Verts proposent donc de couper un montant total de 90 000 francs. Plus précisément, ils divisent leur proposition en trois amendements: 35 000 pour la villa La Grange, 45 000 pour le Palais Eynard et 10 000 francs pour les autres réceptions.

Le Parti socialiste va s’opposer à ces suppressions notamment car la villa La Grange ainsi que le Palais Eynard accueillent différentes associations, notamment féministes et sportives, ce qui représente une bonne utilisation, qu’il ne convient pas de pénaliser en raison d’autres utilisations qui pourraient être considérées comme abusives.

Le groupe Ensemble à gauche va voter ces trois amendements, en attendant l’entrée en vigueur d’un règlement relatif à cette question.

Pour les Verts, il restera des moyens pour organiser des réceptions justifiées. L’amendement vise à lancer un avertissement au Conseil administratif et à lui enjoindre d’être plus attentif aux réceptions qui s’organisent dans ces différents lieux. Il ne s’agit nullement d’abolir toutes les réceptions.

Pour accepter l’amendement des Verts, visant à supprimer 35 000 francs de frais de réception à la villa La Grange (ligne A004/02/31).

Par 8 non (4 S, 2 MCG, 2 DC) contre 5 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 LR) et 2 abstentions (1 LR, 1 UDC), l’amendement est refusé.

Pour accepter l’amendement des Verts, visant à supprimer 45 000 francs de frais de réception au Palais Eynard (ligne A004/02/31).

Par 8 non (4 S, 2 MCG, 2 DC) contre 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 LR) et 1 abstention (UDC), l’amendement est refusé.

Pour accepter l’amendement des Verts, visant à supprimer 10 000 francs de frais d’autres réceptions organisées dans divers lieux (ligne A004/02/31).

Par 9 non (4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 LR), l’amendement est refusé.

*Page 2 du document du PB 19 comprenant les amendements du Conseil administratif*

Le Parti libéral-radical propose un amendement à la ligne A800/01/30. Il souhaite «désindexer» le salaire du Conseil administratif. En d'autres termes, diminuer l'augmentation de 1% (18 241 francs) de moitié. C'est-à-dire y enlever 9120,50 francs.

M. Krebs tient à attirer l'attention des commissaires sur le fait que cette suppression globale de 50% s'appliquera globalement (y compris au Conseil administratif). Il estime qu'il est plus simple de se déterminer avant sur les cellules «30x» concernées.

Le Parti libéral-radical précise donc que son amendement concerne l'indexation du salaire du personnel municipal et des IPE. L'objectif est de la ramener de 1% à 0,5%, sachant que d'une part, pour 2019, il n'y aura pas d'indexation pour le personnel de l'Etat et que, d'autre part, en Ville de Genève l'indexation n'a jamais été abaissée, même s'il aurait fallu le faire.

Il s'agit de ramener les choses à un niveau plus raisonnable, quitte à réattribuer les montants en question ailleurs, les chiffres dont ils disposaient étaient de 2 968 807,50 francs (y compris les 9120,50 francs du Conseil administratif). Ce qui fait donc quasiment 3 millions de francs de suppression sur les 6 millions initialement prévus.

Le Mouvement citoyens genevois va soutenir cet amendement. Il précise que le PB 19 présente une particularité: il tient compte en effet de l'indexation 2018, car le budget a été réalisé en mai. Ainsi, il y a 1,2% de 2018 auquel s'ajoute, dans les modifications du Conseil administratif, 1% supplémentaire, ce qui fait un total de quasiment 12 millions de francs d'indexation. Le Mouvement citoyens genevois précise qu'ils ont estimé qu'il était judicieux de couper en deux cette indexation 2019, d'autant plus que lors des deux années qui ont précédé on a connu une déflation de plus de 1%.

Le groupe des Verts va s'opposer à cet amendement, dans le taux d'indexation on part d'une base 100. Or, s'il est vrai que celle-ci a baissé pendant quelques années jusqu'à atteindre 99, un commissaire des Verts rappelle que cette base est aujourd'hui proche de 101, parce que, notamment, l'Etat a remis en marche l'allocation unique de «vie chère». Ainsi, aujourd'hui cette base atteint 100,5 (en prenant l'indice de référence de 2014), tout en tenant compte du fait qu'on est passé au-dessous de la barre. En fait, si l'on suit le raisonnement du Mouvement citoyens genevois, il faudrait augmenter davantage que ce que propose le Conseil administratif. Il conclut en déclarant que les Verts voteront donc cette allocation «vie chère» aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Le groupe Ensemble à gauche votera cette baisse, il n'y a pas besoin de s'aligner systématiquement sur ce que fait le Canton, car ce n'est pas ce dernier qui donne exclusivement le la. Le groupe propose même une baisse, sur la même ligne, de 40 000 francs sur le salaire du Conseil administratif (soit un total de 200 000 francs). Cette proposition est motivée par le fait que pendant huit ans d'une majorité de gauche, il était difficile de faire passer certaines mesures de politique sociale, c'est-à-dire de politique de gauche et qu'il a toujours fallu procéder à des compensations etc. Or, le rapport de la Cour des comptes a provoqué une profonde indignation et il en est ressorti que le Conseil administratif semble avoir perdu tout contact avec les réalités auxquelles sont confrontés les citoyens de la Ville de Genève. Voilà donc pourquoi il propose cette mesure qui vise à rapprocher le Conseil administratif du citoyen lambda et ce, un tant soit peu, car on est encore loin du salaire médian.

Le Mouvement citoyens genevois se réfère à un extrait émanant de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), «Résultats 2017» qu'il cite:

«[...] l'indice genevois des prix à la consommation progresse après deux années consécutives de recul. Le renchérissement annuel moyen (rapport entre la moyenne des indices des douze derniers mois et la moyenne des indices des douze mois qui les précèdent) s'élève à 0,7%, contre -0,2% en 2016 et -0,9% en 2015. Malgré cette hausse, l'indice demeure, en moyenne annuelle, à un niveau inférieur à celui atteint entre 2010 et 2014.»

Il tient à rappeler qu'au niveau de l'Etat, il n'y a pas d'indexation pour 2019. C'est pourquoi ils proposent d'octroyer 0,5% pour 2019 auquel s'ajoute 1,2% pour 2018, soit un total de 1,7%.

Pour accepter l'amendement proposé par le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois, visant à procéder à une coupe de 2 968 808 francs sur la ligne A800/01/30.

Par 8 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S), l'amendement est accepté.

Pour accepter l'amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à supprimer 200 000 francs dans le salaire dédié au Conseil administratif.

Par 10 non (1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 5 oui (2 EàG, 3 LR), l'amendement est refusé.

Le Parti libéral-radical propose ensuite un autre amendement à la ligne A800/01/30 relatif à l'allocation «vie chère» du Conseil administratif qui a augmenté de 2,5%. Le Parti libéral-radical propose de la supprimer, c'est-à-dire de supprimer 30 965 000 francs.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Parti libéral-radical, visant à supprimer l'allocation «vie chère» du Conseil administratif (ligne A800/01/30).

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (S), l'amendement est accepté.

Le Mouvement citoyens genevois propose ensuite un amendement à la ligne A800/01/31 visant à supprimer l'allocation forfaitaire du Conseil administratif, soit 66 000 francs.

Le groupe Ensemble à gauche constate qu'une majorité de la commission des finances agrée un certain nombre de points. Cependant, il estime qu'il faut se mettre d'accord sur certaines questions. Par exemple, il faut se décider sur la suppression des frais effectifs ou de l'allocation forfaitaire mais pas des deux en même temps.

Les Verts seraient d'accord de baisser l'allocation forfaitaire, notamment la partie relative aux frais de téléphonie, mais pas de supprimer l'ensemble de l'allocation forfaitaire, alors que la commission des finances ne s'est pas décidée sur la question des frais effectifs et de l'allocation globale. Il présente donc un autre amendement portant uniquement sur la suppression de 6000 francs. Il tient à préciser qu'il se réjouit de l'acceptation de la suppression de l'allocation «vie chère» que son groupe avait également présentée en début de séance.

Le Parti libéral-radical rejoint ce que vient de dire le groupe Ensemble à gauche. Une majorité de la commission des finances souhaite en effet couper dans les mêmes lignes, mais tout le monde ne dispose pas des mêmes chiffres. Néanmoins, à terme, on arrive à la même idée qui touche au global de l'allocation forfaitaire.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que M<sup>me</sup> Salerno et M. Pagani se sont tous deux prononcés pour la suppression de l'allocation forfaitaire. Par conséquent, il s'agit d'en prendre acte et d'agir en conséquence. Il reconnaît néanmoins que les frais effectifs doivent demeurer en partie.

Pour accepter l'amendement proposé par le Parti libéral-radical et le Mouvement citoyens genevois, visant à supprimer l'allocation forfaitaire du Conseil administratif de 66 000 francs (ligne A800/01/31).

Par 12 oui (2 EàG, 2 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 2 abstentions (S), l'amendement est accepté.

Le Mouvement citoyens genevois poursuit en proposant, toujours sur la même ligne A800/01/31, un amendement qui concerne les frais effectifs de représentation, auxquels ont été transférés les 55 000 francs des frais de réception. Cette ligne comprend désormais les frais de voyage et les frais de représentation pour

un montant total de 145 000 francs. Il propose donc de supprimer 25 000 francs sur les frais de voyage et de laisser intacts les frais de représentation.

Les Verts proposent à leur tour que cette enveloppe globale comprise dans cette ligne (A800/01/31) soit diminuée de 100 000 francs.

Pour accepter l'amendement, proposé par les Verts, visant à supprimer 100 000 francs sur les frais de voyage (ligne A800/01/31).

Par 12 non (4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve), l'amendement est refusé.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois, visant à supprimer 25 000 francs sur les frais de voyage (ligne A800/01/31).

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 4 non (S), l'amendement est accepté.

Les Verts, après s'être assurés que l'allocation forfaitaire ne comprenait pas l'allocation du maire, propose un amendement visant à supprimer cette allocation d'un montant de 6500 francs.

Pour accepter l'amendement, proposé par les Verts, visant à supprimer l'allocation du maire de 6500 francs.

Par 8 non (4 S, 2 MCG, 2 DC) contre 7 oui (2 EàG 1 Ve, 3 LR, 1 UDC), l'amendement est refusé.

Le Mouvement citoyens genevois estime que le montant de la ligne A700/01/31 est trop élevé et propose d'en supprimer 30 000 francs.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois, visant à supprimer 30 000 francs relatifs à la location de salle pour d'éventuelles séances supplémentaires du Conseil municipal (ligne A700/01/31).

Par 8 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 non (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S), l'amendement est accepté.

Le Mouvement citoyens genevois propose ensuite un amendement relatif à la ligne A800/32/36 (page 3), visant à attribuer une subvention de 10 000 francs à l'association «Sauvegarde Genève» qui travaille à l'aménagement de quartier (plan localisé de quartier etc.) dans une optique de maintien d'une certaine harmonie, en évitant le bétonnage à tout va. Il rappelle que c'est cette association qui avait lancé un référendum en lien avec l'aménagement du quartier du Petit-Saconnex.

Le Parti socialiste avait soutenu le projet de densification de ce quartier et que sa position est de construire la ville en ville. C'est pourquoi ils refuseront cet amendement.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois, visant à accorder une subvention de 10 000 francs à l'association Sauvegarde Genève (ligne A800/32/36).

Par 11 non (2 EàG, 4 S, 2 DC, 3 LR) contre 4 oui (1 Ve, 2 MCG, 1 UDC), l'amendement est refusé.

Le Mouvement citoyens genevois propose ensuite un amendement visant à accorder une subvention de 3000 francs à l'Association suisse des sous-officiers.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois, visant à accorder une subvention de 3000 francs à l'Association suisse des sous-officiers (ligne A800/32/36).

Par 8 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S), l'amendement est accepté.

Le groupe Ensemble à gauche propose ensuite un amendement visant à supprimer la subvention de 56 000 francs dont bénéficie la CICAD. Il ajoute qu'il lui semble que cela relève de la ligne 1400/57/36.

Ils estiment que cette association, dont le budget doit avoisiner le million de francs, n'a pas besoin de ce soutien de 56 000 francs, il faut se soucier de subventionner ceux qui en ont vraiment besoin, tout en précisant que cette remarque est valable tant pour la CICAD que pour d'autres associations.

Pour accepter l'amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à supprimer la subvention de 56 000 francs destinée à la CICAD (ligne 1400/57/36).

Par 13 non (1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 2 oui (EàG), l'amendement est refusé.

Les Verts proposent un amendement relatif à la ligne 1400/59/30, visant à supprimer les 146 619 francs relatifs au futur poste «Smart City» qui pourrait être compensé par un des postes de chauffeurs du Conseil administratif; fonction qu'il souhaite supprimer.

Le Parti libéral-radical exprime son désaccord.

Pour accepter l'amendement, proposé par les Verts, visant à supprimer les 146 619 francs destinés au futur poste «Smart City» (ligne 1400/59/30).

Par 12 non (4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve), l'amendement est refusé.

Le Mouvement citoyens genevois propose une subvention de 10 000 francs destinée à l'association «Café Pro» qui s'avère être un très bonne structure

– active dans toute la Suisse romande et qui vient bientôt à Genève – permettant de mettre en contact des personnes à la recherche d’un emploi avec des employeurs (il distribue un dépliant présentant les activités de l’association).

Pour accepter l’amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois, visant à accorder une subvention de 10 000 francs à l’association «Café Pro» (ligne 1400/55/36).

Par 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 1 LR, 1 UDC) et 8 abstentions (4 S, 2 DC, 2 LR), l’amendement est accepté.

Le groupe Ensemble à gauche rappelle que son groupe souhaite doter la Ville de Genève d’un nouveau montant – de 250 000 francs – pour la création de logements pour les migrants et les réfugiés. Cependant, si cela correspond à la politique publique 57 que l’on trouve dans chaque département, il ne sait pas où allouer cette somme, qu’il souhaite attribuer au budget municipal globalement. Il rappelle en outre que le Conseil administratif s’était engagé à réaliser cette mesure et que quatre sites sont à l’étude, mais qu’il n’a jamais pu la concrétiser par manque de moyens. Ainsi, l’allocation de cette somme fait office d’encouragement. Il demande à M. Krebs où effectuer l’allocation.

M. Krebs répond que cela relève d’une subvention ou d’un poste «subventionnement de tiers».

Le groupe Ensemble à gauche confirme donc que cela relève de la politique publique 57 et qu’il s’agit d’une subvention intitulée «soutien à la création de logements pour migrants et réfugiés».

M. Krebs précise que pour l’heure aucun emplacement précis n’est arrêté, mais que l’on retient le poste 57/36 avec le libellé «soutien à la création de logement pour migrants et réfugiés», avant de réfléchir à l’attribution d’une cellule d’imputation et de faire des propositions aux différents départements.

Pour accepter l’amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à créer une subvention non nominale de 250 000 francs de «soutien à la création de logements pour les migrants et les réfugiés».

Par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S) et 1 abstention (S), l’amendement est refusé.

Le Parti socialiste souligne que beaucoup d’économies vont être réalisées suite à la coupe dans les allocations forfaitaires. C’est pourquoi elle se permet de proposer un amendement visant à doubler la subvention de 25 000 francs destinée la Fédération genevoise des associations lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). Elle rappelle que le centre «Dialogai» va prochainement ouvrir un refuge pour les jeunes gays rejetés par leurs familles (ou qui

sont arrivés à Genève sans famille, ce qui rejoint la politique d'accueil des personnes migrantes). Elle rappelle en outre que cette fédération réalise un travail social énorme dans différents domaines. Elle estime dès lors que le montant déjà alloué de 25 000 francs est trop modeste et propose donc de le monter à 50 000 francs (ligne 1400/57/36).

Le Parti libéral-radical déclare ne pas comprendre cet amendement. Il rappelle en effet que lors d'une audition M<sup>me</sup> Salerno a expliqué que cette fédération n'avait pas besoin de plus et que dans le cadre de l'ouverture du refuge mentionné par le Parti socialiste aucune demande de soutien supplémentaire n'avait été faite par les intéressés.

Le Parti libéral-radical poursuit en rappelant que le Parti socialiste avait critiqué le Parti libéral-radical lorsque, l'année dernière, il s'était permis de faire des propositions de soutien supplémentaire. Or, il constate que c'est exactement ce que fait le Parti socialiste actuellement, alors même que sa propre magistrate a affirmé qu'il n'y avait pas de besoin supplémentaire.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Parti socialiste, d'accorder une subvention supplémentaire de 25 000 francs à la Fédération genevoise des associations LGBT (ligne 1400/57/36).

Par 9 non (2 MCG, 2 DC, 4 LR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S), l'amendement est refusé.

Le groupe Ensemble à gauche se réfère aux charges de transfert (poste 36, c'est-à-dire les subventions) relatives à la ligne 1400/59. Il propose un amendement visant à donner les moyens à la Ville de Genève de remplir l'objectif que le Conseil municipal lui a fixé de consacrer 0,7% du budget municipal à la solidarité internationale (d'ici 2020). Il estime qu'il est curieux que dans les deux moutures du PB 19, cet élément ne soit pas considéré. Il estime donc qu'il faut être cohérent et propose d'augmenter de 100 000 francs la subvention à la Fédération genevoise de coopération et de 100 000 francs également le budget de la «Fondation Genève Ville solidaire».

Le Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il s'agit d'un objectif du Conseil administratif qu'il n'a cependant pas pris en compte, ce qui n'engage que lui. Elle annonce que le Parti démocrate-chrétien va refuser cet amendement, d'autant plus parce que le PB 19 est relativement fragile.

Pour les Verts cet objectif relève également d'une motion du Conseil municipal et pas seulement du Conseil administratif.

Le Parti démocrate-chrétien rétorque que si le PB 19 avait meilleure mine, il aurait été possible d'entrer en matière vis-à-vis de cette proposition, mais ce n'est pas le cas.

Pour accepter l'amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à accorder 100 000 francs de subvention supplémentaire à la Fédération genevoise de coopération (ligne 1400/59/36).

Par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S), l'amendement est refusé.

Pour accepter l'amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à accorder 100 000 francs supplémentaires au budget de la Fondation Genève Ville solidaire (ligne 1400/59/36).

Par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 7 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S), l'amendement est refusé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche propose de réintroduire la subvention de 55 000 francs au CEC, qui a été auditionné récemment (page 13, 3106/32/36). Elle estime que cela témoignerait de la reconnaissance de la Ville de Genève pour le travail effectué par le CEC.

Pour accepter l'amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à accorder 50 000 francs de subvention au CEC (ligne 3106/32/36).

Par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S), l'amendement est refusé.

Le groupe Ensemble à gauche souhaite aborder la politique culturelle du magistrat (en précisant qu'il serait possible d'aborder la question de l'audit du CFI dont il juge les résultats «hallucinants»). La politique théâtrale adoptée par le magistrat consiste à déshabiller Paul pour habiller Jean – notamment lorsque l'on constate les importantes sommes destinées aux grandes institutions théâtrales (elle prend l'exemple d'une soirée au GTG qui peut coûter jusqu'à 1 million de francs). Il propose donc d'augmenter la ligne relative au soutien à la création théâtrale – qui n'a pas été réévaluée depuis bien longtemps – de 150 000 francs, ce qui n'est pas mirobolant au vu des besoins qui sont autrement plus importants. Cependant, elle estime que cela permet d'envoyer un signal clair tout en renforçant le tissu culturel local genevois (en matière d'emploi et d'aide à la création) et souligne que 1 franc dépensé dans ce domaine rapporte 1 franc en retour.

Le Parti socialiste souligne que s'il est vrai qu'un spectacle au GTG coûte cher, c'est aussi car il implique l'emploi de musiciens et d'autres professions spécialisées.

Le groupe Ensemble à gauche rétorque que la profession souffre cependant d'un grand déséquilibre de traitement et d'une disproportion des moyens alloués.

Pour accepter l'amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à accorder 150 000 francs supplémentaire à la ligne de soutien à la création théâtrale (comprise dans la ligne 3106/32/36).

Par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S), l'amendement est refusé.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que cela fait vingt ans que le fonds de soutien au sport n'a pas été augmenté. Il propose donc d'augmenter le soutien à ce fonds de 400 000 francs (page 17, ligne 3401/34/36), avant de souligner que les besoins sont là et que des jeunes qui font du sport, ce sont des jeunes qui ne sont pas dans la rue.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois, d'augmenter de 400 000 francs le fonds de soutien aux clubs et aux manifestations (ligne 3401/34/36).

Par 9 oui (1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 6 abstentions (2 EàG, 4 S), l'amendement est accepté.

Le Mouvement citoyens genevois propose un amendement relatif à l'ouverture prolongée des piscines. Il s'agit de prévoir deux postes ETP à hauteur de 110 000 francs chacun (ligne 3401/34/30). Il précise que c'est M<sup>me</sup> Sybille Bonvin elle-même qui lui a suggéré ce montant.

Le Parti libéral-radical souhaite présenter le même amendement mais pour un objectif différent visant à répondre à des motions de la commission des sports: il s'agit d'une part de permettre une ouverture plus tôt ou plus tôt durant la saison (en fonction de la météo) et d'autre part de permettre une ouverture plus tard durant la journée (soit jusqu'à 22 h).

M. Krebs clarifie les classes salariales dont il est question: il s'agit de deux postes ETP en classe G, soit un total de 217 890 francs.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois et par le Parti libéral-radical, visant la création de deux postes ETP (en classe G) supplémentaires de «gardiens de piscine», pour un montant de 217 890 francs (ligne 3401/34/30), permettant une ouverture prolongée des piscines municipales.

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'amendement est accepté.

Le Mouvement citoyens genevois propose ensuite une augmentation de la subvention de 3000 francs pour la Société féminine de gymnastique de la Jonction (ligne 3401/34/36).

Pour accepter l'amendement, proposé par le Mouvement citoyens genevois, visant à accorder une subvention de 3000 francs à la société Féminine de gymnastique de la Jonction (ligne 3401/34/36).

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'amendement est accepté.

*Page 23*

Le Parti libéral-radical propose d'accorder une subvention de 150 000 francs pour le «Refuge de Darwyn», association qui a été auditionnée par la commission des finances et dont les activités qui concernent les EMS, les enfants etc. s'inscrit pleinement dans le domaine de l'aide sociale (page 23/5001/57/36).

Pour accepter l'amendement, proposé par la commissaire du Parti libéral-radical, visant à accorder une subvention de 150 000 francs au Refuge de Darwyn (ligne 5001/57/36).

Par 11 oui (1 Ve, 2 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'amendement est accepté.

Le Parti libéral-radical propose ensuite d'accorder une subvention de 150 000 francs à l'association «Face à Face» (ligne 5001/57/36).

Les Verts signalent qu'il y a un problème: le psy engagé par cette association n'est pas attiré et ne peut donc pas procéder à la facturation selon TARMED. En outre, d'autres problèmes sont apparus (notamment au regard des documents demandés à l'association). Il estime donc qu'accorder cette subvention serait, en l'état, pour le moins prématuré et aventureux et propose d'attendre.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Parti libéral-radical, d'accorder 150 000 francs à l'association «Face à Face» (ligne 5001/57/36).

Par 8 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (S) et 3 abstentions (1 Ve, 2 S), l'amendement est accepté.

Le Parti libéral-radical propose ensuite d'accorder une subvention de 45 000 francs à l'association Resiliam, qui est active dans le soutien aux familles ayant subi des traumatismes (ligne 5001/57/36).

Pour accepter l'amendement, proposé par le Parti libéral-radical, d'accorder 45 000 francs à l'association «Resiliam» (ligne 5001/57/36).

Par 11 oui (2 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'amendement est accepté.

Le Parti libéral-radical propose d'accorder 1 000 000 de francs pour «l'œuvre sociale accueil de nuit» ainsi qu'une autre subvention de 500 000 francs à la société coopérative Armée du Salut pour l'accueil hivernal (selon les chiffres transmis par M<sup>me</sup> Esther Alder). Il précise que ces deux amendements sont proposés séparément.

Le Parti socialiste estime que cela enverrait un mauvais signal à l'ACG et au Canton qui rechignent à participer à cette aide, cette problématique n'est pas du ressort exclusif de la Ville de Genève.

Le Parti libéral-radical estime qu'il s'agit soit d'affirmer que ce n'est pas à nous de payer etc. et alors on laisse les gens dormir dehors, soit de prendre une décision courageuse, quitte à ce que des négociations aboutissent après coup. Il rappelle d'ailleurs que la Ville de Genève a avancé l'argent pour la Nouvelle Comédie et que le Canton a remboursé les montants dus par la suite.

Le groupe Ensemble à gauche va accepter cet amendement d'autant plus que les Verts le proposent également, la volonté de la magistrate est connue en la matière, mais qu'aucune majorité n'a pu encore se dégager, ni au Conseil municipal ni au Conseil administratif. Ce serait donc un beau symbole que d'accorder ce soutien, tout en regrettant que ce soit le Parti libéral-radical qui fasse cette proposition en premier.

Le Mouvement citoyens genevois estime qu'il s'agit là d'un bon signal lancé à la magistrate qui demande d'année en année à ce que ce soutien se concrétise (il rappelle en outre qu'un texte allant dans ce sens a été voté l'année dernière déjà). D'autant plus que la précarité gagne du terrain en Ville de Genève.

Le Parti libéral-radical tient à rappeler que M<sup>me</sup> Alder fait beaucoup et au plus juste avec les moyens dont elle dispose. La précarité est une problématique qui touche beaucoup le Parti libéral-radical. Beaucoup de petites entreprises sont donatrices régulières de restes à des associations comme «Partage». Il est primordial que tout le monde mange à sa faim et dorme au chaud et au sec. Elle conclut en déclarant qu'il serait formidable que la commission des finances vote cet amendement en bloc.

Le Parti socialiste se réjouit de voir le Parti libéral-radical s'intéresser aux questions sociales. Cependant elle les invite, ainsi que le Mouvement citoyens genevois, à ne pas opposer les besoins et à soutenir d'autres initiatives sociales d'autres associations très actives sur le terrain et qui défendent notamment les populations discriminées et victimes de violence.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Parti libéral-radical, d'accorder une somme de 1 000 000 de francs pour l'accueil de nuit.

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'amendement est accepté.

Pour accepter l'amendement, proposé par le Parti libéral-radical, d'accorder une subvention de 500 000 francs à l'Armée du Salut pour l'accueil de nuit.

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S), l'amendement est accepté.

Le groupe Ensemble à gauche rappelle avoir posé une question relative aux besoins des quartiers et plus précisément des maisons de quartier, notamment face à la densification urbaine et l'augmentation de la population toujours plus importantes auxquelles certains quartiers doivent faire face (elle mentionne la Jonction, le Petit-Saconnex et Vieusseux notamment). Actuellement les maisons de quartiers n'y arrivent plus ou mal. Il propose donc plusieurs choses et précise qu'il faut soit viser les maisons de quartier directement ou alors la FASE qui s'occupera de la redistribution. Il s'agirait de créer une nouvelle ligne (dans la rubrique 5001/54/36), modestement dotée – par exemple de 250 000 francs – auxquelles les maisons de quartier pourraient faire appel en fonction des besoins et via des demandes soumises au département de M<sup>me</sup> Alder.

Le Parti libéral-radical estime qu'il serait préférable de se reposer sur une initiative civique aboutie – notamment pour la recherche d'un nouveau local – ce qui est essentiel dans le monde associatif. Ainsi, le Parti libéral-radical refusera cette proposition qui ne semble pas aboutie.

Le Parti socialiste demande si le problème relève d'un manque global de moyens ou alors plutôt d'un problème de répartition entre les maisons de quartier, il déclare donc avoir de la peine à comprendre comment va se décliner ce fonds et à quels besoins il va répondre concrètement.

Le groupe Ensemble à gauche reprend l'exemple de Vieusseux dont les besoins sont accrus, mais qui ne parvient pas à y répondre et qui doit par conséquent renoncer à beaucoup de choses; une solution serait d'ouvrir une nouvelle maison de quartier.

Le Mouvement citoyens genevois estime que, même si l'idée est bonne, elle semble néanmoins prématurée. En effet, il rappelle que M<sup>me</sup> Alder et ses services sont en train de monter un projet de forum social, qui devrait amener toute une série de réponses en lien avec les besoins des quartiers justement. Ainsi, il faut attendre que ce projet aboutisse avant d'entrer davantage en matière.

Le Parti libéral-radical rappelle que chaque maison de quartier a des besoins différents. Dans le cas des Asters, il explique que la maison ne peut plus accueillir tous les jeunes par manque de place et non pas par manque de moyens (en tout cas en ce qui concerne le Petit-Saconnex et Servette). Ainsi, il souligne que la réallocation des moyens pour les maisons de quartier n'est pas la question, et que le problème n'est pas un manque de moyens mais un manque d'infrastructures.

Le Parti socialiste estime que l'impulsion première doit venir du DCSJ et que donc cette proposition, même si elle repose sur une bonne idée, grille une étape importante.

Le groupe Ensemble à gauche souligne que la notion de «réallocation» induit que certaines maisons de quartier sont surdotées, alors que ce n'est pas le cas

en réalité, car s'il est possible que certaines structures aient plus de moyens que d'autres, il s'avère que leurs moyens sont tout juste suffisants par rapport aux besoins. Il s'agit donc d'inciter le Conseil administratif à être plus dynamique sur cet aspect de politique sociale.

Pour accepter l'amendement, proposé par le groupe Ensemble à gauche, visant à créer une ligne de 250 000 francs afin de soutenir les maisons de quartier (ligne 5001/54/36).

Par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve) et 4 abstentions (S), l'amendement est refusé.

Le Parti démocrate-chrétien propose un amendement à la ligne 5008/54/36 visant la création d'une nouvelle ligne dotée de 500 000 francs dédiée au subventionnement de l'achat d'un abonnement TPG par les élèves du CO et du collège. Il souligne qu'il s'agit d'une mesure de politique familiale et de promotion de la mobilité douce qui s'adresse aux jeunes.

La réduction serait obtenue sur demande, et un projet de règlement est d'ores et déjà prévu (il sera soumis au Conseil municipal la semaine prochaine). Il n'y a aucune condition de revenu, car ils souhaitent soutenir la classe moyenne. Au vu du nombre d'élèves concernés (11 000), du nombre de demandes faites dans d'autres communes où cette mesure existe déjà, 500 000 francs devraient suffire pour le PB 19, sous réserve d'une vérification de l'adéquation de ce montant lors de l'étude des comptes. La mesure s'adresse aux élèves domiciliés en Ville de Genève. Les apprentis y auront aussi droit.

Le Parti socialiste s'interroge quant à la nécessité pour la Ville de Genève de s'occuper de cette problématique qui concerne des jeunes qui ont l'âge d'aller dans des bâtiments appartenant au Canton. Il demande si c'est vraiment à la Ville de Genève de s'occuper de cette question, d'autant plus que le Canton rechignerait à le faire.

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que d'autres communes le font, à l'instar de la commune de Carouge qui a mis en place cette mesure il y a plusieurs années déjà (même si elle a dû y renoncer temporairement en raison d'arbitrages récents).

Le groupe Ensemble à gauche partage l'interrogation soulevée par le Parti socialiste, d'autant plus après avoir personnellement présenté un projet visant à savoir ce que mangeaient les élèves du secondaire et qu'on lui a répondu que cette question relevait d'une politique cantonale. Or, on se retrouve dans le même cas de figure.

Le Parti socialiste déclare partager donc l'avis de son collègue, après avoir diminué de 0,5% l'indemnité «vie chère» des fonctionnaires cela permet d'avoir

3 millions de francs que l'on peut redistribuer généreusement. Cependant, cette initiative est sympathique. Il estime donc qu'il est un peu léger de décider d'attribuer 500 000 francs d'un coup.

Pour accepter l'amendement, présenté par le Parti démocrate-chrétien, visant à accorder 500 000 francs de subvention dédiés au financement d'abonnements TPG (Unireso) annuels pour les élèves des CO et des collèges ainsi qu'aux apprentis résidant en Ville de Genève.

Par 9 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 1 Ve) contre 2 non (S) et 4 abstentions (2 EàG, 2 S), l'amendement est accepté.

Le Mouvement citoyens genevois se réfère à la brochure du PB 19 à la page 176 et plus précisément au chapitre relatif au centime additionnel. Il propose une baisse de 0,01 point du centime additionnel, soit de 45,5 à 45,49%. Cette proposition est liée à l'affaire des notes de frais du Conseil administratif. En effet, en effectuant une économie de 160 000 francs aux contribuables de la Ville de Genève, cela permet en quelque sorte de leur rendre l'argent indûment dépensé par l'exécutif municipal.

Le Parti socialiste rappelle qu'il avait été convenu de ne pas mélanger le sujet du PB 19 avec le rapport de la Cour des comptes. Or, ce dernier ne met pas en évidence les frais professionnels dûment justifiés. De plus, les quelques problématiques relevées ne représentent de loin pas un montant aussi élevé.

Le groupe Ensemble à gauche rétorque que le rapport de la Cour des comptes a pointé des pratiques inacceptables. Néanmoins, il souhaite rappeler au Mouvement citoyens genevois qu'il y a deux procédures en cours: l'une auprès de l'Administration fiscale, qui analyse les frais tels que présentés dans le rapport, et une autre de nature potentiellement pénale envers le Conseil administratif. Le groupe Ensemble à gauche estime que c'est de la mauvaise démagogie.

Le Parti socialiste entend bien le souci de réallouer les fonds dans le budget pour réparer des erreurs commises, même s'il trouve plutôt bizarre de réparer d'éventuels manquements au règlement, par des lignes budgétaires. La proposition du Mouvement citoyens genevois est totalement irresponsable notamment vis-à-vis des autres communes, et plus particulièrement maintenant lorsqu'on se rappelle notamment quelles sont les charges de ville-centre qui sont celles de la Ville de Genève. Cette mesure est purement symbolique, cela signifierait qu'il s'agit uniquement d'un geste électoral ce qui serait petit, en particulier à un an des élections.

Les Verts rappellent qu'un tiers des habitants de la Ville de Genève ne recevraient rien de cette mesure relative au centime additionnel, car leurs revenus sont trop bas. Le Mouvement citoyens genevois souhaite favoriser une logique d'augmentation des inégalités qui se confirme d'ores et déjà. De plus, il déclare

qu'il s'étonne de voir que le Mouvement citoyens genevois se montre favorable aux grandes fortunes. Pour toutes ces raisons, les Verts refuseront cet amendement et rejettent cette mesure.

M. Krebs précise, suite à une demande du Mouvement citoyens genevois, qu'en appliquant la méthode d'arrondi au millier de francs, cela représenterait 124 000 francs de moins sur les personnes physiques, 41 000 francs de moins sur les personnes morales, et 4950 francs de moins sur les frais de perceptions, soit une baisse totale pour les lignes concernées de 160 050 francs.

Le groupe Ensemble à gauche rappelle qu'il y a 200 000 habitants à Genève et que cela représente un effet ridicule pour tous les habitants. Par conséquent il serait mieux de prendre des mesures concrètes, plutôt que de prendre pareille mesure qui à ses yeux ne veut rien dire. D'autant plus qu'avec la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) la Ville de Genève doit s'attendre à des pertes estimées entre 45 et 60 millions de francs. Une entreprise se fiche des 120 000 francs que le Conseil administratif a mal gérés ou du moins de façon irrespectueuse.

Le Mouvement citoyens genevois souligne en effet que ce sont les gens qui payent des impôts qui bénéficieront de cette mesure. Il rappelle que ce sont ces gens qui permettent à la Ville de Genève de concrétiser ses politiques publiques. S'il est vrai que cette mesure peut être considérée comme «homéopathique», il estime que si ses opposants ne comprennent même pas le sens de la mesure qu'il propose, alors c'est bien dommage. Il rajoute que le moindre franc est bon à prendre pour les entreprises qui payent de toute façon des impôts et qui souffrent, en particulier pour les artisans et les commerçants et il souligne qu'il en sait quelque chose.

Le Parti libéral-radical confirme que les entreprises payent des impôts, même si elles sont déficitaires, ainsi que des taxes peu importe leurs revenus (dont la taxe professionnelle par exemple), et demande ensuite où on en est au niveau du budget.

M. Krebs répond que pour l'instant le PB 19 prévoit un excédent de 60 982 francs et si l'amendement proposé passe, la version amendée par le Conseil administratif serait péjorée de 167 francs.

Pour accepter l'amendement proposé par le Mouvement citoyens genevois, visant à abaisser le centime additionnel de 45,50 à 45,49 points, conduisant à une économie totale de 160 050 francs.

Par 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S) contre 6 oui (2 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (DC), l'amendement est refusé.

M. Krebs informe que le résultat final est passé de +61 149 francs (version amendée par le Conseil administratif) à +221 032 francs (version actuelle).

### *Discussion et vote final*

Les Verts déclarent que sous réserve du caucus et malgré cette baisse de 0,5% relative à l'allocation «vie chère» – qu'ils essaieront de pallier autrement en plénière – ils accepteront ce PB 19, car il leur semble important que la Ville de Genève dispose rapidement d'un budget. En effet, toute une série de projets sont déjà en cours et l'administration municipale attend avec impatience la confirmation qu'elle ne se retrouvera pas dans les mêmes difficultés que les années précédentes (c'est-à-dire de ne pas se retrouver dans le système des douzièmes provisionnels). Ils concluent en déclarant que le groupe mènera néanmoins la lutte pour s'opposer à certaines coupes lors de la séance plénière (afin de les faire compenser par d'autres choses).

Le Mouvement citoyens genevois votera ce PB 19, pour lequel certains choix ont certes été faits, mais qu'il estime être somme toute raisonnable. Il tient à rappeler, concernant l'indexation des salaires, que dans le PB 19, il y a un total de 1,7% (1,2 pour 2018 plus le 0,5% qu'ils ont proposé) de revalorisation des salaires, ce qui est tout à fait acceptable et raisonnable, et qu'il leur a permis de redéfinir certaines priorités.

Pour le Parti socialiste, un travail de fond a été effectué ce soir et ce, dans des conditions somme toute plus harmonieuses que lors des dernières fois. Le Parti socialiste est un parti démocratique et il ne peut pas se permettre, pour l'heure, d'accepter ou de refuser certains points qui ont été votés ce soir. Typiquement la baisse de l'indexation des salaires est un sujet qui doit être soumis au vote du caucus voire de son assemblée générale. Elle touche le personnel des IPE qui est un personnel qui souffre déjà beaucoup de conditions de travail très dures et de problème de sous-effectif. Il leur est possible de passer outre les 3000 francs votés pour l'Association des sous-officiers. Cependant, le Parti socialiste regrette tout particulièrement que l'objectif de 0,7% du budget alloué à la coopération internationale ne soit toujours pas réalisé, certains arbitrages effectués dans le domaine du sport ne leur paraissent pas infondés, mais auraient mérité davantage de détails et devront être soumis au vote de la base du parti. Pour ces différentes raisons et notamment la baisse de l'indexation des salaires, le Parti socialiste s'abstiendra de voter ce budget ce soir, tout en reconnaissant une nouvelle fois l'important travail qui a été fourni ce soir.

Le groupe Ensemble à gauche aimerait souligner à l'attention de la droite qu'ils ont réalisé un travail commun à la suite de cette affaire des notes de frais qui traduisent des pratiques inacceptables et irrespectueuses des citoyens et des employés de la Ville de Genève avec lesquels le Conseil administratif a toujours été extrêmement exigeant, ce personnel a été particulièrement choqué par cette affaire.

La coupe dans l'indexation des salaires n'est pas une façon très élégante de remercier ce personnel; ce n'est pas tenir compte du choc qu'a représenté l'audit

de la Cour des comptes pour ces collaborateurs. Ce sont ces derniers qui sont systématiquement mis sous pression et qui font face à des conditions de travail difficiles (notamment en raison des mesures de relative austérité qu'on leur impose). Le groupe Ensemble à gauche reviendra donc en plénière sur ce 1%. Il poursuit en constatant que ce soir c'est la «droite élargie» qui s'est retrouvée et que l'on peut regretter une certaine forme de «populisme», mais pas dans le sens noble que ce terme devrait avoir. Il donne les exemples de la baisse du centime additionnel qui devait profiter aux plus riches – mais qui heureusement n'a pas passé – et celui des 3000 francs pour l'Association des sous-officiers, en soulignant que cela est significatif de la position où se place cette «droite élargie». Il faut se placer du côté des plus pauvres et des plus démunis et il informe que sous réserve du caucus, il votera ce PB 19 ce soir.

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que l'actualisation des recettes fiscales d'octobre laissait présager une amélioration du maigre boni qui apparaissait en août dernier au projet de budget 2019. La version amendée en novembre, de la copie du Conseil administratif, était juste à l'équilibre. Le Parti démocrate-chrétien est néanmoins inquiet de ce fragile équilibre malgré des recettes fiscales en augmentation, tout en étant bien sûr satisfait que la Ville de Genève puisse délivrer en 2019 à nouveau des prestations de qualité à la population. Le Parti démocrate-chrétien observe cependant avec regret l'ajustement, dérisoire face aux besoins, en matière de rénovation des bâtiments.

Le Parti démocrate-chrétien se félicite d'avoir été entendu par le Conseil administratif en particulier, sur deux points nouveaux: premièrement, le financement du projet-pilote d'ouverture dominicale de la bibliothèque de la Cité, répondant à une motion du Parti démocrate-chrétien qui élargira l'offre culturelle des familles le dimanche. Deuxièmement, la création d'un poste d'auxiliaire «Smart city» chargé du numérique qui permettra d'aller de l'avant dans ce domaine encore en chantier afin notamment d'améliorer l'information à la population sur les prestations offertes par la Ville. Une demande répétée à deux reprises par le parti à travers le dépôt de motions.

Cela dit, le Parti démocrate-chrétien salue le budget 2019, tel qu'il se dessine à l'issue des travaux de la commission des finances, du fait d'une majorité du centre et de la droite, pour les raisons suivantes: les ajustements apportés aux frais de représentation des membres du Conseil administratif sont la pierre que le Conseil municipal apporte à l'édifice pour remettre l'église au milieu du village suite au tollé provoqué par le rapport de la Cour des comptes sur les notes de frais de l'exécutif. Alors que la population doit faire face à des charges en constante augmentation, le Parti démocrate-chrétien considère que les membres de l'exécutif doivent aussi rester attentifs à leurs dépenses car il s'agit d'argent public et il convient que le Conseil administratif revienne à certaines limites. Les dépenses de l'exécutif sont en augmentation régulière depuis des années, ce qui n'est pas

acceptable. L'argent du contribuable doit être dépensé avec parcimonie. Force est de constater que la ligne rouge a été franchie.

Le Parti démocrate-chrétien salue la dimension supplémentaire en matière de solidarité, valeur portée par le Parti démocrate-chrétien, qui marque ce projet de budget avec l'accueil de nuit à l'année des sans-abris. Dormir sous un toit et en sécurité ne doit pas être un luxe. Outre la dimension solidaire, l'accueil de nuit à l'année améliorera l'image de la Ville de Genève en offrant aux sans-abris une alternative au squat du domaine public. Cet accueil contribue à diminuer le sentiment d'insécurité éprouvé souvent par la population face au squat de rue.

Ce projet de budget apporte enfin un complément de subvention à des associations dont le rôle est utile à la société, notamment auprès de celles et ceux qui doivent affronter des coups durs dans leur vie; il pense en particulier à «Resiliam» et «Face à Face».

Le Parti démocrate-chrétien est satisfait de l'acceptation de sa proposition de subvention aux jeunes à l'achat d'un abonnement Unireso. Cette proposition est une mesure de politique familiale incitant les jeunes à utiliser les transports en commun. Elle est destinée à tous, également à la classe moyenne qui ne reçoit aucune aide particulière et qui a de plus en plus de peine à joindre les deux bouts. Au vu de tout cela, le Parti démocrate-chrétien votera avec satisfaction le PB 19 amendé par le centre et la droite, durant les travaux de ce soir.

Le Parti libéral-radical se réjouit de constater que ce projet de budget renforce à la fois le social, la culture et même la cause animale, comme en témoignent les amendements acceptés ce soir.

Il souhaite donc bien du courage à ceux qui viendront affirmer que la droite est antisociale ou qu'elle démonte les prestations publiques, étant donné que ce soir c'est une majorité de droite et du centre qui a fait en sorte de renforcer celles-ci. On ne peut que regretter, au bout d'une énième année consécutive, le désintérêt total du Conseil administratif pour trouver une majorité autour de ce projet de budget, bien que cela se comprenne par le fait que ses membres aient sans doute été trop occupés à justifier leurs notes de frais auprès de la Cour des comptes. Il est tout de même piquant de constater que si une paix budgétaire a pu s'installer ce soir, c'est davantage dû à la sagesse des personnes assises autour de cette table qu'à la moindre intervention du Conseil administratif qui s'en est lavé les mains une fois de plus.

Le Parti libéral-radical se réjouit tout particulièrement de l'acceptation du financement de l'accueil des sans-abris qui n'est en aucun cas une mesure électorale, puisque cela fait déjà trois ans au moins que le Parti libéral-radical demandait où en était ce financement.

Le Conseil administratif avait été averti que si ce dernier ne proposait rien de concret cette année, ce serait le Parti libéral-radical qui le ferait, car il s'agit d'une mesure qu'il était nécessaire de prendre, et si cet amendement avait été proposé par un autre groupe, le Parti libéral-radical aurait tout autant applaudi la démarche.

Il n'y a là aucune volonté de récupération politique, mais simplement une question de bon sens et que l'on ne peut que regretter que le Conseil administratif s'adonne à du clientélisme auprès d'associations diverses et variées plutôt que de débloquer le 1,5 million nécessaire à l'accueil des sans-abris. Le Parti libéral-radical votera ce budget avec grande conviction et se réjouit par avance de son acceptation en plénière.

Le groupe Ensemble à gauche constate avec une grande satisfaction ce tournant quasiment «écuménique» opéré par la droite qui empoigne les dossiers sociaux par les cornes. Il estime néanmoins que cela s'explique peut-être par quelques leçons consécutives suite à des passages devant le peuple, à l'occasion de six référendums, ces trois dernières années.

L'Union démocratique du centre soutiendra ce PB 19 ainsi amendé. Il a été agréablement surpris par le ton général adopté par chacun pour essayer de dialoguer et des efforts fournis lors des débats de la commission des finances de ce soir (bien qu'aucun miracle ne puisse être attendu vis-à-vis de certaines positions). L'Union démocratique du centre a joué le jeu très solidairement avec la «droite élargie» et il n'a émis aucune proposition, si ce n'est en lien avec la sanction que le Conseil administratif mérite d'avoir eu égard au rapport de la Cour des comptes.

Il se réjouit d'ores et déjà de collaborer à partir de demain sur ces fameuses urgences, dont il s'agira de définir précisément le traitement afin d'être le plus efficace possible.

Même si l'Union démocratique du centre n'a pas apporté une contribution éminente, il a veillé à ce que les choses soient traitées conformément à l'importance à leur accorder.

Ce qui s'est passé par le Conseil administratif est extrêmement grave: cela met en danger l'ensemble de nos institutions et, d'un point de vue du public, il s'agit d'une véritable catastrophe, et il estime que l'heure est grave.

Quand même, ce soir, à l'occasion de ce projet de budget, l'Union démocratique du centre a fait un pas pour venir en aide aux plus déshérités, avec néanmoins énormément d'inquiétude: ce n'est pas une solution définitive, il faut s'attendre à des jours pénibles et difficiles. Il conclut en déclarant qu'il a l'espoir que les élus – quels qu'ils soient – aient conscience de la situation et prennent en temps voulu les bonnes décisions.

La présidente procède donc aux votes des différents projets de délibération du projet de budget 2019 avec les nouveaux amendements.

Pour accepter le projet de délibération 1 du projet de budget 2019 qui reste inchangé.

Par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG), le projet de délibération 1 est accepté.

Pour accepter le projet de délibération 2 du projet de budget 2019 ainsi amendé (article 1 «221 032 francs»).

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (S), le projet de délibération 2 est accepté.

Pour accepter le projet de délibération 3 du projet de budget 2019 qui reste inchangé.

Par 15 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC), le projet de délibération 3 est accepté à l'unanimité.

La présidente procède ensuite au vote du projet de budget 2019 dans son ensemble et avec les amendements décidés ce soir.

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (S), le projet de budget 2019 ainsi amendé est accepté.

3 octobre 2018

## **Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2019.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de sa séance plénière du 12 septembre 2018. La commission s'est réunie le 19 septembre 2018 sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que la commission remercie pour la qualité de ses notes.

### **Séance du 19 septembre 2018**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département*

En préambule, M. Pagani signale que M. Macherel participe à sa dernière présentation budgétaire avant son départ à la retraite. Il tient à lui adresser ses remerciements pour le travail accompli pendant tant d'années au service de l'administration municipale.

M. Pagani rappelle que le DCA est un petit département, où travaillent environ 250 personnes avec un budget de fonctionnement de gommes et de crayons. Un petit département qui dépense beaucoup dans les investissements. Parmi les 60 projets ouverts, il mentionne:

- le Point d'eau et le Manège, qui vont débiter;
- le Pavillon de la danse, qui débutera avant la fin de l'année;
- l'ensemble des Minoteries, qui avance par étapes;
- la pose de revêtements phonoabsorbants sur les routes;
- le réaménagement de la plaine de Plainpalais;

la construction de la Nouvelle Comédie, dont le gros œuvre touche à la fin. Il rappelle que le principe du nouveau théâtre est de construire les boîtes du théâtre à l'intérieur d'une grande boîte, avec un système d'atténuation des bruits solides. Ce mode de construction permettra de ne pas entendre passer les trains.

Les investissements se maintiennent stables à hauteur de 110-115 millions par année, en moyenne depuis une décennie, maîtrisés dans la jauge autorisée de

130 millions. Le budget d'entretien n'empêche pas toujours les dépassements, mais permet néanmoins d'entretenir le patrimoine bâti avec l'objectif de maintenir les bâtiments au-dessus l'indice 05 de l'échelle Stratus. Le DCA est une machine importante dont les collaborateurs et collaboratrices travaillent pour le bien commun.

M. Macherel résume les options principales du projet de budget 2019 par rapport au budget voté de 2018. Les charges nettes augmentent de 1,7 million de francs, mais les revenus augmentent également de 2,7 millions. Le budget est donc en amélioration de 1 million de francs. Expliquant les raisons de ces mouvements, il mentionne l'entrée en vigueur de la nouvelle présentation du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), qui a amené le DCA à fondre dans le budget de fonctionnement, le Fonds énergie et climat, qui est un fonds propre et non un fonds tiers. Un mécanisme a été proposé pour que les sommes du fonds soient intégrées dans le budget du Service de l'énergie (ENE) dans le but de garder les moyens d'atteindre les objectifs sur le CO<sub>2</sub>. Le maintien de ces objectifs permet à la Ville de récupérer de la Confédération les produits de la taxe CO<sub>2</sub>. Il en va ainsi aussi du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), dont les remboursements permettent à la Ville de couvrir ses investissements et les coûts d'exploitation en matière d'assainissement. Pour 2019, la recette, issue du FIA, est augmentée de 600 000 francs. La Ville va en outre demander aux Services industriels de Genève (SIG) de mettre en application une modification de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui prévoit la suppression de la TVA pour les prestations fournies au sein d'une même collectivité ou par une institution détenue par une collectivité publique. Cette économie permettrait à la Ville d'améliorer son résultat de 1,150 million de francs pour la seule fourniture d'énergies de réseau.

#### *Questions sur la brochure du projet de budget 2019*

Concernant les ressources humaines (page 12), une commissaire demande une explication sur le poste équivalent temps plein (ETP) budgété en «transfert».

M. Macherel explique qu'il s'agit de retour d'un ETP au DCA, restitué par le département de la culture et du sport (DCS), à la faveur d'un départ à la retraite. En outre, le solde des postes vacants dans les différents services du DCA a été dissous dans le disponible budgétaire.

Qui prendra la succession de M. Macherel?

M. Pagani répond que le DCA a lancé un appel pour un poste de codirection, et que 35 postulations ont été reçues, dont une dizaine de dossiers sérieux. Il espère annoncer prochainement le nom de la personne choisie pour une entrée en fonction dès janvier 2019. C'est M<sup>me</sup> Charollais qui a vu les dossiers sans participer à

leur dépouillement ni au futur choix de la personne, et qui aura la charge d'assurer la transmission à la personne qui succédera à M. Macherel.

Que recouvre le terme de «cabinet» sur l'organigramme du DCA?

M. Macherel explique que le «cabinet» rattaché la présidence du DCA est, concrètement, le secrétariat de la présidence du département.

S'agissant de l'entretien des bâtiments (page 76), un commissaire s'étonne qu'à l'avenue Dancet 22, sur un immeuble qui n'avait pas subi de travaux importants depuis soixante ans, on ait entouré le bâtiment d'échafaudages uniquement pour faire l'étanchéité de la toiture. Pourquoi, dans ces circonstances, ne profite-t-on pas de repeindre la façade, quitte à demander au Conseil municipal d'augmenter le budget pour l'entretien du patrimoine bâti?

M. Pagani répond que la raison de l'échafaudage est la sécurité des ouvriers qui travaillent sur un toit en pente. Plus généralement, le DCA dispose d'une enveloppe pour l'entretien des bâtiments, qui ne dépasse pas 30-35 millions de francs par année. Or, chaque année, il fait état, au Conseil administratif, de dépassements possibles dans l'enveloppe de l'entretien et demande une rallonge d'environ 4 millions pour l'entretien, qui la rejette.

Quel est le bilan des systèmes de ventilation à double flux, en regard des critiques sur cette technique («Energie», page 76)?

M. Macherel confirme que la pression de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), relayant les dispositions prévues par la loi sur l'énergie, qui prévoit la surisolation et la surétanchéité des bâtiments, oblige la Ville à amener de l'air artificiellement à l'intérieur des logements. La loi sur l'énergie est très exigeante avec les collectivités publiques (exemplarité). L'OCEN admet qu'on ne mette pas de double flux dans certains bâtiments publics, pas occupés en permanence. Mais des critiques se font entendre du côté des logements, où il y a des risques d'excès d'humidité. La direction du DCA est partisane de solutions de bons sens, et de négocier, au cas par cas, ce qui se justifie par l'hétérogénéité du patrimoine bâti de la Ville.

Concernant l'aménagement où M. Pagani a coupé beaucoup d'arbres (1817 arbres ces dernières années), une commissaire demande si la Ville a une stratégie pour remplacer les arbres éliminés, voire pour en planter davantage que le nombre d'arbres abattus.

M. Pagani rappelle que le DCA fait et exécute des projets d'aménagements dans lesquels on définit aussi l'emplacement de nouvelles plantations. L'entretien du patrimoine arboré, y compris les abattages, est de la responsabilité du magistrat Guillaume Barazzone et du Service des espaces verts (SEVE). La commune de Genève compte 44 000 arbres. Or, les crédits votés par le Conseil

municipal devraient permettre de compenser les arbres perdus et d'en planter de nouveaux. A terme, la Ville pourra compter 46 000 arbres. En ce qui concerne la plaine de Plainpalais, il rappelle qu'il a fallu abattre une dizaine d'arbres, mais une cinquantaine a été replantée au Bout-du-Monde, où ces arbres se portent bien, mieux qu'au centre-ville. Si la Ville donne l'impression de couper des arbres, c'est parce que, dans le passé, un autre magistrat, en charge de leur entretien, avait refusé de couper les moins bien portants. Le résultat est qu'ils ont atteint un degré de dégradation insoutenable. Enfin, M. Pagani a appris, du chef du SEVE, que les jeunes arbres produisent davantage d'oxygène que les vieux.

Sur le plan stratégique de végétalisation (du Plan directeur communal 2020 – PDCOM20), la végétalisation des immeubles est-elle comprise?

M<sup>me</sup> Charollais répond que le plan stratégique comprend les projets de plantation dans les parcs et autres projets de végétalisation. Celle des immeubles en est un aspect plutôt marginal. Le plan stratégique départemental intègre le plan général de végétalisation en Ville, conçu par le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS). La planification générale du DEUS englobe également les éléments de végétalisation qui émanent d'autres départements, comme ceux de la planification des équipements sportifs. L'objectif est de disposer d'un seul document fédérant toutes les planifications de végétalisation. Les fiches thématiques du PDCOM20 seront prochainement mises à jour. Quant aux grands pots disséminés en ville, il faudrait demander au magistrat en charge du SEVE s'ils sont compris dans la planification générale. Elle suggère à la commission des travaux et des constructions d'organiser une audition sur le plan stratégique de végétalisation, voire une audition de M. Barazzone sur le plan général.

Ne serait-il pas envisageable, dans le cadre d'une planification énergétique cohérente et harmonieuse, d'imaginer des jardins potagers sur les toits plats de certains bâtiments, notamment l'école des Crêts-de-Champel, la caserne du Service d'incendie et de secours (SIS) des Bains?

M. Macherel répond qu'une expérience a été menée sur le toit de l'école de l'Europe. En général, le DCA est ouvert à faire des expériences dans le domaine des toits végétalisés. Les bilans permettront d'en savoir plus. Mais c'est compliqué, notamment au niveau de l'entretien de la toiture. Tous les toits ne s'y prêtent pas. Tel est le cas de l'école des Crêts-de-Champel.

Les fiches d'action de la stratégie cyclable (page 77) pourraient-elles être transmises depuis le site internet du Conseil municipal (intraCM) et téléchargeables?

M. Macherel explique que ces fiches découlent d'un mandat qui a permis de proposer des solutions techniques pour permettre d'aménager des pistes cyclables en site propre sur l'ensemble du réseau primaire et secondaire de la ville. La moitié

des 72 km de rues primaires et secondaires, répertoriées par le Canton sur le territoire communal, en sont encore dépourvues. Ces fiches ont été visualisées par les commissaires à l'aménagement (CAE) dans le cadre de l'étude d'un lot de motions sur les vélos et les pistes cyclables.

Comment évaluer le nombre de logements créés (page 78)?

M. Pagani précise que le nombre de 3600 logements, créés en 2020, n'est pas un objectif annuel, mais le nombre total visé dans une planification. Il estime d'ailleurs que cet objectif, fixé en 2010, devrait être revu à la hausse, car on était déjà à 3214 logements en 2017. Il précise que la Ville ne construit pas elle-même, mais favorise les conditions-cadres pour la construction de logements par des tiers, en développant les plans localisés de quartiers (PLQ).

S'agissant de l'assainissement du bruit routier (page 78), pourquoi la Ville se concentre-t-elle sur les petites rues au lieu de traiter les grands axes? Par ailleurs, le délai des opérations d'assainissement, fixé par la Confédération, n'a-t-il pas été dépassé avec le risque de payer des amendes?

M. Macherel confirme que le délai a expiré le 31 mars 2018. Mais il ajoute qu'aucune ville en Suisse n'est parvenue à remplir les objectifs dans les délais. A la Confédération, l'approche pragmatique est qu'il faut tenir compte des évolutions techniques et demander à chaque ville de se doter d'une stratégie validée au niveau politique et d'un planning d'intervention. Le critère déterminant n'est pas le nombre de rues, mais le nombre de personnes susceptibles d'être concernées par le dépassement des valeurs limites. Le plan genevois a été soumis à la Confédération. La responsable de la Division bruit au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) viendra à Genève en discuter avec la Ville et le Canton. Pourquoi le Canton? Parce que si la Ville est bien propriétaire de ses rues, c'est le Canton qui est l'exploitant de la circulation. Il revient donc au Canton de décider d'appliquer ou non les mesures d'assainissement de sa compétence. Il rappelle que, dans le processus de mise en place des objectifs d'assainissement, la Ville avait proposé des mesures d'allègement, qui avaient suscité des oppositions. Les tribunaux ont estimé que la Ville n'était pas allée assez loin dans les essais et techniques avant de demander les allègements. C'est pour cette raison que la Ville a changé d'approche et mis en place des mesures à sa portée. En premier lieu, la généralisation des zones 30, là où c'est possible, et la pose de revêtements phonoabsorbants partout où il a des dépassements de valeurs limites le jour et la nuit. La phase des zones 30 devrait s'achever dans un délai de cinq ans, alors que la phase du phonoabsorbant devrait se terminer dans dix ans sur les 50 ou 60 kilomètres de tronçons restants. Ces premières mesures devraient permettre de résoudre deux tiers des problèmes de jour et un tiers des problèmes de bruit routier nocturne. La deuxième mesure réside dans la mise en œuvre de projets d'assainissement du bruit (PAB) par quartiers,

en accord avec la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), ce qui devrait amener à limiter la vitesse, la nuit, sur certains axes. Des tests ont d'ores et déjà été demandés au Canton. Certains véhicules pourraient être exclus pendant les heures nocturnes. Enfin, la mesure de dernière instance est de limiter les flux sur certaines rues, voire de supprimer la circulation à certains endroits si les valeurs sont toujours dépassées. Enfin, il insiste sur la nécessité que la Ville et le Canton réfléchissent ensemble à la mise en œuvre des instructions fédérales.

Où se trouve l'indication du financement de l'objectif, pour 2019, de 67% du programme des aménagements cyclables (page 78)?

M. Macherel dit que ces financements figurent dans le plan financier d'investissement (PFI). Il précise toutefois que le DCA ne présente pas forcément des demandes de crédits spécifiques pour les vélos. Les aménagements cyclables (marquages dans les zones 30, voies cyclables sur les axes du réseau primaire) figurent le plus souvent dans les crédits d'aménagements spécifiques. Une proposition spécifiquement pour les vélos? M. Macherel répond que le Canton affiche, en ce moment, une volonté qui permettrait probablement d'aller dans ce sens.

M. Pagani mentionne un article de presse qui fait état de l'avancement des pistes cyclables dans les villes suisses. En ce qui concerne la qualité des voies cyclables, la ville de Genève est placée avant Bâle.

Comment comprendre les «charges de transfert» (page 80, rubrique budgétaire 2001/02/36)?

M. Macherel répond que pour répondre à cette question, il aurait été plus simple que les commissaires aient en main le budget à sept positions, distribué aux membres de la commission des finances. Il explique d'abord les tableaux des charges et revenus (de la page 79), qui montrent quelles parts des politiques publiques sont prises en charge dans les différents départements et services. Par exemple, le DCA prend en charge une partie de la politique 31, Héritage culturel en raison de l'action de l'Unité de conservation du patrimoine architectural; le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) réunit les charges de la politique publique Transports, et aussi les canalisations comprises dans la politique Protection de l'environnement et aménagement du territoire. En ce qui concerne les «charges de transfert», une dénomination liée au passage du modèle MCH1 à MCH2, M. Macherel croit comprendre que le groupe 36 comptabilise les subventions, mais aussi les amortissements des subventions d'investissements. Les amortissements du génie civil figurent toujours dans le groupe 33, mais ceux en lien avec des investissements patrimoniaux sur des lieux culturels, par exemple, figurent dans le groupe 36. Il convient que la présentation nouvelle, à deux positions, est trop synthétique et ne permet pas aux commissaires de distinguer les détails.

Un commissaire regrette le manque de visibilité de la présentation standard du projet de budget et une autre commissaire suggère de demander, pour l'année prochaine, le projet de budget à sept positions.

Pourquoi y a-t-il des écarts importants entre le budget 2018 et le projet de budget 2019, comptabilisés sous les «charges de transfert»?

M. Macherel répond que ces écarts s'expliquent par le basculement de lots d'amortissements entre les groupes 33 et 36, dans le cadre du passage au modèle MCH2. Il explique également que les revenus, comptabilisés dans le groupe 42 de la Direction départementale (page 80), sont des jetons de présence, versés à la Ville concernant les employé-e-s qui représentent la Ville à des instances externes.

Quels sont les amortissements comptabilisés dans le groupe 33?

M. Macherel répond que ce sont des amortissements d'investissements de travaux, comme les rénovations de bâtiments. Les subventions d'investissements, accordées à des tiers par la Ville, sont amorties dans le groupe 36. Le terme de «patrimoine administratif», qui figure en dénomination du groupe 33, est trop générique à son goût.

Ne serait-il pas préférable de reprendre le projet de budget 7P et l'audition ultérieurement?

Le président demande à d'autres membres de la commission des travaux et des constructions de se prononcer sur cette éventualité. Pour sa part, il est plutôt favorable à faire confiance au DCA. Il voit bien que même les membres de la direction départementale ont dû fournir un grand travail pour comprendre la nouvelle présentation budgétaire.

Un commissaire dit que le projet de budget est manifestement conçu pour que les commissions spécialisées se contentent de l'étudier dans les grandes lignes. Il est vrai qu'examiner les détails demande beaucoup de temps et de travail. A moins de vouloir remettre en question le système, pour l'heure, il préfère faire confiance à la direction du DCA et aux membres de la commission des finances, qui peuvent étudier l'objet en détail.

Un commissaire avoue qu'il comprendrait que la commission des travaux et des constructions veuille étudier le projet de budget en détail, s'il y avait des problèmes à toutes les pages. Il ne se souvient pas que les autres années on se soit préoccupé d'étudier les amortissements dans les détails. Pour sa part, il juge les explications de M. Macherel (sur les groupes 33 et 36) suffisantes.

M. Pagani est lui-même étonné que le nouveau projet de budget mette en évidence des amortissements sur des subventions pour des lieux culturels. A sa connaissance, on n'amortissait pas ce genre de choses. Il dit son étonnement de voir qu'on amortit l'Opéra des Nations, alors que tout a été payé.

Pourquoi y a-t-il un écart si important entre les comptes 2017 et le projet de budget 2019 dans le groupe 31 («Biens, services...») de la rubrique 2202 (Urbanisme, page 81)?

M. Macherel explique qu'en 2017, le service répondant n'avait pas utilisé toute la dotation budgétaire, parce qu'il avait dû reporter un certain nombre d'études. En revanche, la dotation budgétaire pour 2019 ne diffère pas beaucoup de celle de 2018. Au sein du DCA, le principe est que les services travaillent à budget constant avec des souplesses possibles, à condition de rester dans le cadre. A nouveau, M. Macherel déplore que le projet de budget ne soit pas assez détaillé.

Pourquoi y a-t-il une augmentation des charges des services généraux de la rubrique 2403 (Energie, page 81)?

M. Macherel répond que le passage au MCH2 a entraîné la dissolution du Fonds énergie et climat dans lequel le Service de l'énergie (ENE) puisait pour financer la mise en œuvre de la politique énergétique, le fonds étant lui-même alimenté par le produit de la vente d'énergie photovoltaïque et du remboursement fédéral de la taxe CO<sub>2</sub>. Pour obtenir ces recettes, nouvellement inscrites dans son budget (environ 800 000 francs), l'ENE doit pouvoir continuer à financer la politique énergétique. C'est donc en raison de la dissolution du fonds et pour continuer sur la lancée que le DCA a accordé un surplus de 500 000 francs de charges à l'ENE. Dans le même temps, le DCA lui a fixé un objectif de diminution de 200 000 francs de charges sur les 20 millions de francs consacrés à l'achat d'énergie. Au final, en accordant à l'ENE 500 000 francs de charges, l'opération est bénéficiaire, car entre l'économie escomptée et la recette attendue, on atteint un delta d'un demi-million de francs. Dans le projet de budget 7P, la charge de 500 000 francs est inscrite dans le groupe 31; la recette photovoltaïque est inscrite dans le groupe 42; la ristourne de la taxe CO<sub>2</sub> est inscrite dans le groupe 46.

Comment comprendre les déplacements de revenus sur les traitements des eaux usées (rubrique 2600/72) entre les groupes de revenus 44 et 46?

M. Macherel répond que l'explication de cela est dans le passage des modèles MCH1 à MCH2 avec un gain de revenu de 600 000 francs.

Pourquoi trouve-t-on une diminution du disponible budgétaire des équivalents temps plein dans les ressources humaines (page 85)?

M. Macherel répond que quand un collaborateur ou une collaboratrice baisse son taux de 20%, ce pourcentage reste à disposition du DCA dans le disponible budgétaire. Cela permet aux services du DCA de reconstituer des postes en restant dans le budget imparti. Par ailleurs, en 2017, des postes ont été gelés lors de la dernière grande réorganisation dans le département. Cela permet à la nouvelle structure créée autour du Service du génie civil et à la Direction départementale

de réaffecter le disponible budgétaire là où ce sera nécessaire. Il souligne que ce disponible budgétaire est constitué au gré des départs volontaires dans le DCA.

Le service des gratuités accordées aux usagers de la Vélostation de Cornavin rapporte-t-il des recettes (page 86)?

M. Pagani fait observer que la Vélostation fonctionnait très bien tant que le prix de l'utilisation journalière était à 1 franc. Depuis que la Direction financière a fixé le prix à 2 francs, ça marche moins bien. A son avis, les vélostations doivent être des services accordés à la population. Il ne sert à rien d'espérer gagner de l'argent avec ça.

M. Macherel rappelle que le montant de la gratuité représente le delta entre les charges et les recettes, additionné de l'amortissement de l'investissement. La Vélostation est gérée par la Fondation des parkings sur mandat de la Gérance immobilière municipale (GIM).

M. Pagani souligne que ce mandat est observé avec attention, car il y aura des vélostations dans plusieurs gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Pourrions-nous recevoir une explication sur la subvention à la revue *Faces* (page 86)?

M<sup>me</sup> Charollais répond que cette subvention soutient une revue d'architecture, qui renaît de ses cendres. Dans le passé, elle avait été subventionnée à hauteur de 5000 francs. La nouvelle mouture propose une formule d'abonnement de soutien.

Que sont les «samedis du vélo» (page 86)?

M. Macherel et M. Pagani répondent que les samedis du vélo sont organisés sous la responsabilité de l'association Pro Vélo. Ces manifestations aident les cyclistes à utiliser leur vélo. Des circuits culturels à vélo sont aussi organisés dans ce cadre.

Où en est le projet des vélos en libre-service (VLS)?

M. Pagani rapporte que la Ville a remporté une victoire devant les tribunaux contre la société Intermobility SA (vélospots), sur l'utilisation de l'espace public. Mais la procédure est longue et la société peut encore aller jusqu'au Tribunal fédéral, comme elle l'a fait dans d'autres villes suisses. A Genève, elle opère avec le soutien du Touring Club Suisse (TCS) et une fondation privée. Dans le canton, quelques communes avaient accepté de céder aux vélospots l'utilisation de l'espace public. Mais le bilan est mitigé, notamment à cause du manque d'entretien. Il faut savoir que les VLS doivent être changés quasiment chaque année. Parallèlement à ce contentieux avec Intermobility, un appel à concession

a été lancé pour des VLS avec attaches. Il rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit de 3,5 millions pour des stations.

Pourquoi la Ville devrait-elle disposer d'un système spécifique de VLS alors que ce projet doit englober le Canton?

M. Macherel répond que la Ville soutient le projet mené par le Canton, sous la responsabilité du département dirigé par M. Dal Busco. Les Transports publics genevois (TPG) ont constitué une société appelée TPG Vélo SA. La Ville est d'ailleurs convaincue qu'il doit y avoir une synergie avec les transports en commun. L'appel d'offres, mentionné précédemment, a été lancé par cette société. Toutefois, la suite du processus est tributaire des décisions de la justice dans le litige avec Intermobility. Cette société a aussi participé à l'appel d'offres, mais s'est comportée de manière sauvage en croyant pouvoir utiliser le domaine public sans demander d'autorisation. La plupart des communes qui participent au projet VLS cantonal ont refusé de travailler avec Intermobility. Celles qui l'ont fait s'en repentent. D'ailleurs, pense-t-il, ces communes se rallieront sûrement à un système de vélos avec stations fixes.

Pourquoi ne pas travailler avec Genève Roule déjà présente dans le domaine public?

M. Pagani répond que Genève Roule est une entreprise inclusive. Elle exploite quatre emplacements durant la belle saison, mais n'a pas l'envergure pour en faire plus. L'idée de fond est que la société qui remportera la concession d'exploitation des VLS travaille avec Genève Roule, qui serait intégrée à la gestion du système. La concession porte sur environ 40 stations pour le seul territoire municipal.

Comment s'articulera la mise en œuvre du projet?

M. Pagani explique que la concession est accordée par le Canton et mise en œuvre par les communes. A cet égard, il s'attend à ce que les progrès technologiques, accomplis depuis l'approbation du crédit par le Conseil municipal, permettent de baisser les coûts des stations.

Au sujet du mandat donné au Musée des sapeurs-pompiers, quelles sont les nouvelles?

M. Pagani prévient de la difficulté de trouver une solution alternative à ce musée pour diverses raisons. Il faudrait, d'abord, reloger le musée pendant les travaux et lui trouver une place, au même endroit, une fois le projet achevé. Mais il faut aussi trouver une caserne pour les pompiers volontaires près du site actuel.

Qu'en est-il du projet de la passerelle piétonne du Mont-Blanc?

M. Pagani explique qu'il a rencontré M. Dal Busco. Celui-ci est d'avis qu'un accord est possible avec la Compagnie générale de navigation sur le Léman

(CGN). C'est pourquoi il a proposé une rencontre avec les architectes et invite les commissaires à aller de l'avant sur le crédit d'étude. Bien qu'il faudra trouver un compromis avec la CGN, M. Pagani invite les commissaires à ne pas attendre ce compromis. Il rappelle qu'il ne s'agit de rien de plus que d'un crédit d'études. Le cas échéant, il s'engage à présenter des variantes.

Par ailleurs, il annonce que les commerçants, qui avaient introduit un recours sur le projet d'aménagement du quai des Bergues, ont levé leur opposition. Il prie donc la commission des travaux et des constructions de programmer une audition pour lui permettre de présenter le projet d'aménagement.

Qu'en est-il de l'accessibilité de la passerelle de l'Ile aux personnes à mobilité réduite?

M. Macherel informe que M. Nicolas Betty, chef de l'AGCM, est prêt à présenter un projet modifié dès le 10 octobre, si la commission des travaux et des constructions le souhaite.

Suite au départ des auditionnés, le président de la commission des travaux et des constructions ouvre les discussions.

### *Discussion et vote*

Le groupe du Parti socialiste annonce qu'il votera le budget du DCA. Suite à la demande de plusieurs de pouvoir travailler sur le projet de budget à sept positions, il rappelle que les conseillers et conseillères municipaux sont investis de la responsabilité de voter le budget. Mais, avec l'entrée en vigueur de la méthode MCH2, il semble qu'on attend des commissions spécialisées qu'elles se contentent de discuter les grandes lignes, laissant ainsi aux seuls commissaires aux finances la possibilité d'étudier le projet de budget dans les détails. Bien que plusieurs commissaires semblent favorables à la nouvelle présentation comptable, le groupe socialiste suggère que, pour les années à venir, le projet de budget 7P soit aussi transmis aux commissions spécialisées.

Le groupe du Parti libéral-radical déclare également approuver le budget du DCA, car ce département est plutôt au service des autres départements municipaux. Par ailleurs, du point de vue financier, le DCA présente une certaine stabilité. Pour le reste, il est d'accord avec le groupe socialiste. Avec cette nouvelle présentation comptable MCH2, la commission est complètement dépendante de la parole des magistrats et fonctionnaires. Il rappelle que, précédemment, seule la commission des finances recevait le projet de budget à six positions. Les commissions spécialisées devaient se contenter de la brochure à trois positions. Néanmoins, il se demande d'où vient l'idée de priver les commissions spécialisées de l'étude détaillée du projet de budget.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien convient que l'étude du projet de budget, selon la nouvelle méthode comptable, manque de clarté, puisque même la direction du DCA a de la peine à s'y retrouver. Il se demande si les commissions spécialisées doivent se résigner à s'exprimer sur les objectifs généraux, même si c'est dans les généralités que les commissaires sont le plus à l'aise. Enfin, même s'il ne faut pas se satisfaire des conditions actuelles de l'étude du budget, il est rassuré par les explications reçues, qui témoignent d'un département plutôt stable. Le groupe démocrate-chrétien votera le budget du département.

Le groupe Ensemble à gauche votera également le budget du DCA. Comme d'autres néanmoins, il se demande si l'exercice de son étude, en commissions spécialisées, sous la présentation actuelle, a servi à quelque chose. Quelle est la pertinence d'étudier le projet de budget 7P sous cette forme? Il faudrait en tous les cas revoir la méthode et chercher un juste milieu entre l'excès et le manque de détails.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois prend acte de la présentation du projet de budget 2019 à la commission des travaux et des constructions. Pour les exercices budgétaires ultérieurs, il suggère que les commissions spécialisées reçoivent le projet de budget à sept positions.

Le groupe des Verts est aussi favorable à demander à la Direction financière qu'elle fournisse aux commissions spécialisées les chapitres qui les concernent du projet de budget 7P. Même s'il peut paraître fastidieux de les étudier, il trouve plus intéressant de travailler sur les détails. Pour le reste, les Verts voteront le projet de budget 2019.

Le parti de l'Union démocratique du centre votera également le budget 2019 du DCA. Comme ses préopinants, il exprime des réserves sur la manière de présenter le budget et est d'accord de demander le projet de budget 7P pour les commissions spécialisées.

Le président met au vote la proposition PR-1310.

A l'unanimité, la proposition est acceptée.

3 octobre 2018

## **Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2019.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 12 septembre 2018. Il a été traité lors de l'unique séance de commission du 20 septembre 2018, sous la présidence de M. Amar Madani. La rapporteuse remercie M. Lucas Duquesnoy pour ses indispensables notes de séance.

### **Séance du 20 septembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices, M. Frédéric Vallat, directeur du département, M. Serge Mimouni, directeur adjoint, M<sup>me</sup> Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M<sup>me</sup> Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M. Philippe Borcard, responsable du Contrôle interne et gestion, M. Ludovic Fiala, administrateur du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), ainsi que du Service de la jeunesse (DEJ), qui remplace M<sup>me</sup> Isabelle Widmer et M. Antoni Perez de Tudela, tous les deux absents. M<sup>me</sup> Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), qui a décidé de quitter ses fonctions, est remplacée ce soir par M<sup>me</sup> Souhila Bouhara-Gianni, adjointe de direction au SDPE*

#### *Présentation par la magistrate*

Dans le projet de budget 2019, la politique d'accompagnement des enfants du plus jeune âge jusque dans la scolarité primaire se poursuit, se développe et continuera d'être avant tout centrée sur les besoins des enfants et la conciliation des vies familiale et professionnelle.

Pour la petite enfance, le taux de couverture des besoins était de 83% à la fin de décembre 2017, voire de 91% aux Pâquis et à Sécheron. Certains quartiers restent cependant moins bien lotis, comme Jonction-Plainpalais, 77% ou encore les Eaux-Vives, 69%. En 2019, 45 nouvelles places seront créées et 297 places seront ouvertes en 2020 dans les quartiers les moins bien situés, notamment aux Eaux-Vives avec la crèche située route de Frontenex, à la Jonction le Carré-Vert et en Vieille-Ville avec la halte-garderie de l'Ancien Manège. A la fin de 2018, Genève comptera 3971 places de crèche et le nombre de 4000 sera dépassé en

2019. Entre 2021 et 2025 ce sont près de 350 places qui seront proposées, notamment aux Eaux-Vives, aux Vernets et dans le périmètre de la Forêt. Il convient de rappeler que si la loi sur l'accueil préscolaire est votée par le Grand Conseil elle ouvrira un financement cantonal des places. Le poste de responsable sera prochainement mis au concours, avec une prise de fonction dès que possible. Le SDPE va donc œuvrer avec la Fédération genevoise des structures d'accueil afin de renforcer le soutien administratif fourni aux responsables de quartier et de moderniser l'informatique des structures d'accueil. Des constats de prestations clarifiant les relations de la Ville avec les structures d'accueil vont être mis en place.

En 2019, le budget de la petite enfance atteindra presque 120 millions de francs, dont 104 pour le financement des structures d'accueil. En outre les gratuités vont être accordées, à hauteur de 5,7 millions. Les subventions aux structures d'accueil devraient connaître une hausse de 4,4 millions. Le financement des nouvelles places d'accueil représente une somme de 2 millions, compensée partiellement par l'augmentation des revenus des pensions indexées à l'inflation. La différence, soit 1,2 million de francs, est financée par la Ville. A cela s'ajoute l'augmentation de la masse salariale estimée à 3,1 millions, due aux mécanismes salariaux et à l'indexation. Il s'agit là de la principale explication de l'augmentation du budget de ce service.

En ce qui concerne le ECO, la Ville fait face à une hausse de la demande comme c'est du reste le cas dans la plupart des communes du canton.

Cette hausse se ressent dans les quartiers de Champel et de la Servette. Qui plus est, année après année, des familles toujours plus nombreuses inscrivent leurs enfants à l'accueil parascolaire du midi et du soir. Les besoins de locaux vont donc augmenter dans les années à venir. Le service va ouvrir de nouveaux locaux à Geisendorf, à la villa Lamartine. Pour faire face à l'entretien de ces nouveaux équipements, le ECO voit son budget dédié aux salaires des auxiliaires augmenter de 63 000 francs. La magistrate note que les amortissements augmentent dans le budget du service à hauteur de 2,5 millions de francs. Ces montants correspondent à la nouvelle école de Chandieu et à la rénovation de l'école des Crêts-de-Champel.

En ce qui concerne l'accueil des enfants, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) table sur une hausse de 6% en 2019 du nombre d'enfants fréquentant le service parascolaire du midi et du soir. Le projet de budget du ECO prévoit également une augmentation de la participation de la Ville au financement du GIAP à hauteur de 758 309 francs.

L'ensemble des communes questionne aujourd'hui le projet de loi sur l'accueil à journée continue, qui amènerait le GIAP à devoir prendre en charge des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de l'accueil du midi et du soir. Ce

projet est ambitieux, mais il méconnaît la réalité du terrain. Le GIAP ne tient pas compte des besoins spécifiques de chaque enfant en raison de l'accueil collectif qu'il pratique actuellement. Aujourd'hui, les taux d'encadrement du GIAP ne permettent pas aux animateurs et aux animatrices de porter une attention particulière à des enfants à besoins spécifiques. A ce stade, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) n'a pas évalué les implications opérationnelles financières de ce transfert de responsabilité. Pour leur part, les communes proposent que tous soient accueillis, mais que lorsque l'encadrement du GIAP ne le permettra pas, la prise en charge soit financée par le DIP. Cette proposition sera refaite lors d'une prochaine audition au Grand Conseil. La magistrate espère que les député-e-s entendent les communes, à défaut de quoi les budgets du GIAP risquent d'augmenter significativement dès 2020, sans pour autant pouvoir garantir une prise en charge satisfaisante des enfants à besoins spécifiques.

Au SOC la prise en charge des sans-abri nécessite une clarification juridique. Le précédent Conseil d'Etat avait le projet d'inscrire l'aide sociale d'urgence dans la loi genevoise, en réglant également la question de son financement, partagé entre le Canton et les communes. Le projet de loi a pris du retard, et le Conseil d'Etat va reprendre les consultations cet automne. Cet été, grâce à une mobilisation de la Croix-Rouge genevoise et de nombreux partenaires publics et privés, un accueil des sans-abri a pu être assuré, pour celles et ceux particulièrement atteints dans leur santé. Le Conseil administratif avait mobilisé pour l'occasion le Fonds de bienfaisance pour participer à cette opération. Pour 2019, le service travaille à trouver des solutions pour garantir un hébergement durable pour toute l'année. A ce stade, il n'est pas paru opportun de proposer une modification du budget du SOC.

En ce qui concerne le déploiement de la politique sociale de proximité, politique visant notamment à réduire la fracture sociale dans les quartiers et à favoriser l'intégration, notamment des personnes âgées, les différents services travaillent de concert en tenant compte des activités conduites par les partenaires associatifs. Rappel est fait que quatre forums sociaux de quartier seront conduits en 2019 pour donner lieu à l'élaboration de plans d'action, par, pour et avec les habitant-e-s et leurs associations. Ces projets seront réalisés à budget constant.

Pour la politique concernant les aîné-e-s, le Conseil administratif a pris le parti de recourir davantage aux fonds spéciaux, des montants qui furent donnés à la Ville de Genève sous forme de donations ou de legs par de généreuses bienfaitrices et de généreux bienfaiteurs. Avec la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), les prélèvements et utilisations des fonds figurent dans le budget des services, principalement du SOC, un grand nombre de donations étant assorties d'un but de bienfaisance. Ainsi le budget des aides à la personne du SOC augmente de 600 000 francs par le prélèvement sur le Fonds Zell. Cette somme pourra être utilisée par le Conseil administratif pour

financer des projets destinés aux personnes âgées, dans le cadre des dispositions du règlement d'utilisation de ce fonds. De la même manière, des prélèvements sur les fonds Scheuermann, Geydet et «Dons au Service social» pour un total de 139 500 francs figurent au budget du SOC.

Les budgets des trois autres services voient peu d'augmentation. Le DEJ voit sa dotation budgétaire augmenter, notamment en raison de l'adaptation de la subvention de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour financer les mécanismes salariaux des maisons de quartier. Un renforcement de l'équipe d'animateurs au skate-park par des postes d'auxiliaires est également pris en compte. Il s'agit de sécuriser le lieu mais aussi de l'animer et de permettre une coexistence de tous les sports à roulettes (skate, trottinette, roller) pour les garçons et les filles, le tout pour un montant total de 54 418 francs.

Le SPF travaillera en 2019 à la rénovation des infrastructures funéraires, soit la rénovation du centre de Saint-Georges et l'assainissement du sol des cimetières, si le Conseil municipal approuve ce deuxième crédit d'étude. Le service n'a pas reçu de nouvelles dotations budgétaires. Cependant, il faut noter que l'introduction de MCH2 a eu pour conséquence une modification du mode de comptabilisation des prélèvements sur le fonds de la Flamme, qui a une incidence sur les lignes budgétaires 39 et 49 du service.

Enfin, le CIV poursuivra ses projets de modernisation des procédures de traitement des demandes d'acte. Il travaillera également aux différentes options permettant d'améliorer l'accueil des usagers, dans la continuité de ce qu'il a réalisé ces dernières années.

Boucler ce projet de budget n'a pas été facile. Le budget du département se monte à 287 millions de francs, soit une hausse de 8,2 millions. Les principales augmentations concernent l'application des mécanismes salariaux, au personnel de l'administration, de la petite enfance et des maisons de quartier, les subventions aux institutions de la petite enfance (IPE) notamment du fait de la création de nouvelles places d'accueil, les cotisations du GIAP qui croissent chaque année du fait de la demande croissante des familles ainsi que les amortissements de nouveaux équipements. Les différents services devront donc trouver des solutions pour financer la plupart des prestations, en réallouant les moyens actuels, dans un contexte où le nombre d'habitant-e-s augmente, avec des besoins sociaux qui évoluent.

Il a fallu procéder à des arbitrages, souvent douloureux, jamais anodins. Par exemple, la Ville de Genève a décidé de ne plus financer l'école climatique Boveau et de dénoncer la convention qui nous liait au DIP. Les services ont procédé à des ajustements de leur budget de fonctionnement, réduisant leurs dotations pour compenser de nouvelles charges. Des revenus supplémentaires dégagés par le ECO et le SOC sont venus compenser les charges supplémentaires. La mobilisation des fonds spéciaux permettra enfin de conduire des projets en faveur des

personnes âgées que nous ne pourrions autrement plus financer compte tenu des contraintes financières.

La magistrate remercie chaleureusement les services pour avoir trouvé des solutions concrètes, permettant ainsi de limiter l'impact financier des décisions prises. Le Conseil administratif a, selon elle, proposé un projet de budget équilibré qui fixe des priorités claires apportant une réponse adéquate aux besoins de la population.

### *Questions et réponses*

Combien coûte la production matérielle des cartes magnétiques délivrées et quelle est la somme qui reste disponible pour l'allocation de rentrée scolaire?

Les coûts mentionnés ci-après n'ont pas amputé la prestation mais sont prélevés sur le budget du service.

Les coûts externes relatifs à la mise en place du projet représentent 19 815 francs (avis de droit, développement informatique, graphisme).

A cela s'ajoutent des frais récurrents annuels – à savoir la fabrication, l'envoi et l'utilisation des cartes; ces frais sont variables et dépendent du nombre de cartes effectivement émises ainsi que de leur utilisation. Ce montant est estimé entre 17 000 et 19 000 francs.

Ces coûts ne comprennent pas le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs impliqués dans le projet, principalement au Service social, à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) ou à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). Ce projet a pu être réalisé grâce aux forces de travail de ces services, sans renforcement particulier.

Le département constate que désormais, un solde peut rester sur les cartes délivrées avec toutefois une durée d'expiration fixée au 31 janvier 2019.

Un document va-t-il être édité sur la politique de la jeunesse formalisée en 2018? Oui, prochainement, mais une consultation auprès de la jeunesse en difficulté est encore en cours pour finaliser la feuille de route du projet.

Y a-t-il un bilan au niveau des besoins des activités parascolaires, notamment en termes de locaux disponibles et répertoriés? Politique de la jeunesse? Quelles actions de la commune auprès des jeunes en rupture avec le système de formation?

Le défi des locaux scolaires est considérable. Depuis plusieurs années, la Ville a une politique d'optimisation de l'ensemble de ses surfaces afin de répondre à la demande croissante à laquelle elle fait face. Il y a également une pression de la part du DIP qui s'exerce sur l'ensemble des communes genevoises en ce qui

concerne le règlement sur les locaux scolaires. Le projet du DIP prévoit environ 200 m<sup>2</sup> de plus sur chaque bâtiment, uniquement pour l'activité scolaire. En ce qui concerne le parascolaire, des bâtiments ont déjà été construits grâce à des efforts de la Ville. La magistrate donne l'exemple du pavillon Doré, de la villa Lamartine ou encore du Carré-Vert. Ces nouveaux espaces visent à fournir des moments apaisants aux enfants. Des activités nouvelles ont déjà été proposées, et les enfants peuvent désormais choisir un programme «découverte». L'activité parascolaire a donc beaucoup évolué, notamment avec de nouvelles approches dans l'animation, comme l'écologie. On se trouve cependant à l'étroit dans certaines écoles, un crédit d'étude a été pour cela récemment voté pour mener une réflexion globale sur les infrastructures liées à la restauration scolaire. La magistrate rappelle cependant que les investissements de tous les départements sont contraints à 130 millions annuels au maximum, cela posant aussi de vraies limites au département. Les équipes travaillent en fonction des besoins spécifiques des écoles, ce qui a tout de même fonctionné jusqu'à présent. Le département essaye de décloisonner afin que les enfants ne soient pas confinés dans les écoles et ce malgré certaines difficultés pour trouver des personnes capables d'accompagner les enfants dans certaines activités, notamment les activités aquatiques. La magistrate annonce que le ECO mène une enquête auprès des enfants, en collaboration avec la Haute école sociale vaudoise, pour savoir comment ils perçoivent ce moment parascolaire. Les résultats seront donnés aux commissaires le moment venu. L'obligation de la formation jusqu'à 18 ans inscrite dans la Constitution est un levier important. La Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA) est un système qui fonctionne bien, c'est l'outil d'insertion de la Ville de Genève. Des emplois sont encore offerts aux jeunes dans l'incertitude, au niveau du DEJ. BAB-VIA: par exemple en été l'opération chaises longues qui rassemble des jeunes en difficultés et des jeunes encore en formation.

Les portraits sociaux par quartier mis en place ont-ils déjà été pris en compte dans le développement de la politique sociale de proximité?

Les portraits sociaux de quartier identifient les principaux enjeux et mettent en exergue les besoins non couverts. Deux forums sociaux ont déjà eu lieu et des ateliers sont mis en place pour travailler sur des projets qui mènent à des plans d'actions. Le premier plan d'action a été publié en juillet de cette année pour le quartier de Champel-Malagnou où une série d'actions ont été menées pour briser l'isolement des personnes âgées. Chaque plan d'action se déroule sur une période d'environ deux ans. Le deuxième plan d'action pour Pâquis-Sécheron est en train d'être finalisé suite à la tenue du forum social de mai. La population se sent concernée mais aussi impliquée dans la politique sociale de son quartier, de la Ville de Genève et accueille très bien cette initiative. Une commissaire donne l'exemple d'un totem d'information au parc Bertrand, qui recense toute l'information sociale du quartier, les structures associatives, les

prestations sociales, etc. Des actions concrètes seront mises en place après la tenue des forums, ainsi qu’un appel à projet permettant de lancer des initiatives à projet. La commissaire explique avoir été témoin, à l’occasion de l’inauguration, d’une forte diversité sociale autour de ce totem, et félicite le partenariat constructif des antennes sociales de proximité et des associations.

Les forums sociaux remplacent-ils les projets de contrat de quartier?

Les contrats de quartier sont arrêtés pour le moment, sur décision du Conseil administratif, leur fonctionnement n’étant pas assez efficace. La consultation s’est centrée sur les quartiers et sur les habitant-e-s. Le Canton devrait cependant être plus impliqué pour mieux répondre à cette problématique, les communes ne peuvent pas apporter des solutions à elles seules.

Un bilan a-t-il été tiré sur l’ouverture des abris pour l’été pour les personnes sans domicile fixe, et combien de personnes cela a-t-il pu concerner?

La capacité d’accueil était de 150 places et la saison étant encore en cours le bilan final sera réalisé à la fin, même si des constats ont déjà été faits, notamment sur la situation sanitaire des personnes. Une infirmière est présente au moins cinq soirs par semaine pour prodiguer des soins de base et donner des conseils. Le bilan actuel est plus que positif. Des personnes ont pu faire valoir leurs droits et retrouver un logement fixe.

En lien avec le DIP, comment par exemple diversifier les publics dans les milieux culturels?

Il y a déjà un grand partenariat interdépartemental auprès des seniors notamment, avec Cité Seniors avec des duplications de ses activités dans les espaces de quartiers. Il y a une volonté de collaboration entre ces deux départements. Le DIP pourrait soutenir des projets qui émaneraient des habitants avec une vocation culturelle et de cohésion sociale.

Hausse de la pauvreté chez les seniors à Genève malgré les structures? Migration des seniors?

C’est avant tout une tâche cantonale d’assurer une vie décente à chacun et à chacune mais ce phénomène va s’accroître ces prochaines années, notamment chez les femmes. On se trouve face à un problème de politique fédérale mais aussi cantonal, qui se doit d’être traité. La commune ne dispose pas des moyens financiers pour traiter ces questions. Il est tout à fait regrettable que des seniors soient contraints de s’exiler à l’étranger dans des pays qui doivent alors subir des flots d’arrivées de personnes âgées.

Des données sont disponibles sur le site de l’Office fédéral de la statistique (OFS). A partir de ces dernières, un retraitement permet de déterminer le résultat du canton de Genève en 2017 (calcul des taux d’émigration par tranche d’âge).

64-69 ans	2,9%
70-74 ans	1,4%
75-79 ans	1,2%
80 ans et plus	0,7%

Ce taux est le plus élevé à l'âge de 65 ans (4,3%).

Collaboration envisagée avec la police à l'école des Pâquis?

Bien sûr, la Ville collabore avec les polices municipale et cantonale pour traiter ces problématiques. En ce qui concerne les Pâquis, les choses semblent évoluer dans le bon sens. Le chantier est en train de se terminer, et on observe un apaisement autant chez les enfants que chez les habitant-e-s. Le DCSS est très attentif aux questions de sécurité, notamment quand cela touche des enfants. La police, les parents d'élèves sont des relais importants. Chaque école nécessite une solution différente, propre à ses spécificités.

Quelles mesures pour lutter contre la hausse de la précarité des personnes âgées dans certains quartiers? Les communes craignent effectivement un transfert toujours plus important de charges du Canton vers elles. Pour la Ville de Genève, il est reconnu par tout le monde qu'une politique dense envers les seniors est déjà menée, à l'image du plan canicule, maintenant déployé depuis plusieurs années. Le nombre de seniors va augmenter et la pyramide des âges va finir par s'inverser. La question du financement se pose. La magistrate estime que la Ville fait plutôt bien face à ce problème pour l'heure. Les points info-services permettent à chacun d'être au fait de ce dont il peut bénéficier en termes de prestations sociales. Les personnes âgées sont cependant plus récalcitrantes à demander de l'aide. Pour le plan canicule, cela permet un levier pour aider les personnes à solliciter de l'aide. Le risque est que les curatelles simples soient transférées aux communes, ce qui représenterait un budget très important. Il faut relever que ces points info-services accueillent déjà 25% de résident-e-s d'autres communes du canton, voire de Vaud et de France voisine dans de rares cas.

*Page 139*

Où en est la numérisation au CIV?

Elle est terminée et les registres se trouvent dans un local sécurisé. La deuxième partie du projet concernant l'indexation des données est encore en cours, environ 30% du projet ayant déjà été mené à bien.

Projets du SPF?

La rénovation du centre funéraire de Saint-Georges est le projet central du service, processus dans lequel la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et ses

architectes sont engagés. D'autre part, des moutons ont été placés dans le cimetière, ainsi que des ruches, des chaises et un certain nombre d'améliorations pour le public. Il y a aussi le souhait de faire entrer le public pour d'autres raisons que le deuil, notamment par le biais de visites thématiques. Une meilleure signalisation va être installée pour pouvoir se repérer. Pour le cimetière des Rois, le plan du lieu va être changé, notamment en raison du nombre de visites annuelles et de la vocation de plus en plus touristique de ce lieu.

Est-ce que le crédit voté pour la rénovation du cimetière par le Conseil municipal tient compte des demandes spécifiques des communautés étrangères, toujours plus nombreuses à Genève, pour pouvoir accueillir leur deuil? Une augmentation de la communauté musulmane inhumée à Saint-Georges est effectivement observée. Cependant toutes les religions n'ont pas cette tradition de collation après des funérailles. La magistrate précise qu'il existe désormais des systèmes de mise à disposition d'espaces dans les quartiers pouvant être utilisés à ces fins et que rien n'empêche les communautés étrangères de bénéficier de ces espaces.

#### *Page 140*

Des projets d'augmentation du budget des ludothèques?

Dans ce secteur, le pari a été pris de développer les «Ludobus», qui remportent un grand succès auprès de la population. Ces «Ludobus» pourraient aussi être utilisés en hiver dans les écoles, etc. Cette formule satisfait grandement les familles et le concept d'itinérance touche un large public. La priorité est donc mise sur les «Ludobus» avant les ludothèques.

#### *Page 142*

Augmentation des imputations internes pour la scolarité obligatoire, qui passent de 18 059 francs en 2018 à 45 935 francs en 2019?

L'écart résulte de gratuités accordées à l'association Le Terreau ainsi qu'à la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO). Le Terreau? Une association de quartier à Saint-Gervais qui propose une série d'activités pour les jeunes. Elle ne doit pas être confondue avec le Collectif pour une vie nocturne.

Revenus supplémentaires des services?

Par exemple les macarons des parkings. Dans certains secteurs, plus de parents ont des situations financières confortables, ce qui a permis d'augmenter les prix des pensions et autres prestations.

*Page 143*

Comment mieux former le personnel de la petite enfance?

Les normes d'encadrement et la formation sont clairement fixées par le Canton à travers le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). En revanche, le département et le SDPE soutiennent des projets de formation continue.

*Page 144*

Hausse de 508 478 francs aux imputations internes en ce qui concerne la protection de l'environnement au SPF?

En 2006, la Ville a repris le fonds La Flamme et, avec l'introduction de MCH2, le financement de cette activité est devenu transparent et est assuré par cette hausse du budget.

Diminution des charges de personnel de 119 103 francs?

Transfert d'un poste au SDPE.

*Page 148*

Baisse de 0,5% du budget?

Ce sont les fluctuations des taux d'activité. Seuls les budgets auxiliaires présentent une variation réelle.

*Page 149*

Pourquoi attribuer 245 000 francs à l'Association des usagers des Bains des Pâquis, en sachant que l'entrée et les repas sont payants?

En fait la buvette est dissociée de l'association, les repas ne vont pas dans le budget de l'association. Les tarifs d'entrée étant très bas, il est difficile d'équilibrer les comptes. Beaucoup de projets sociaux se font aux bains, ce qui justifie la subvention du département. Les Bains répondent à un besoin social important.

Pourquoi n'y a-t-il plus de subvention à la Gym Seniors Genève?

L'association a été fusionnée à Pro Senectute qui a gardé le nom de marque des cours, la subvention a également suivi.

Association «Vieillesse» avec un budget de 73 070 francs?

Il s'agit d'une subvention ponctuelle pour des projets dédiés aux personnes âgées. Cela permet de répondre aux différents appels de projet des associations ou des habitant-e-s des quartiers.

*Page 151*

Fonds colonies de vacances?

Ce fonds permet à des enfants de condition modeste de la Ville de Genève de partir en vacances en colonies. Il s'agit d'un fonds issu du capital de la Société des colonies de vacances du Petit-Saconnex reversé à notre commune quand cette société a stoppé son activité. Les camps à la journée sont désormais le plus sollicités et ce fonds va permettre de financer aussi ces nouvelles formes d'accueil.

Financement du projet de lutte contre l'isolement des aîné-e-s?

Ces 600 000 francs supplémentaires en 2019 proviennent du Fonds Zell.

Allocations sociales ponctuelles?

Elles sont destinées à aider à l'achat d'ameublement et à d'autres soutiens ponctuels en matière de lunettes, etc. Ces 294 000 francs sont financés par un autre fonds que le Fonds Zell.

En quoi consistent les prestations municipales?

Cela concerne 4700 personnes bénéficiant de rentes AVS et AI qui ont droit aux prestations complémentaires cantonales et qui peuvent sur demande percevoir des allocations de 185 francs par personne ou 265 francs par couple. En fait seulement la moitié des ayants droit font cette requête.

La rente de couple soit 1,5 la rente simple plutôt que deux rentes simples est-elle encore pertinente aujourd'hui?

Effectivement rien n'empêche que l'on réfléchisse à d'autres modèles en fonction des évolutions de la société. Si la Confédération et le Canton évoluent dans ce domaine, la Ville suivra.

*Page 153*

La commission demande les raisons de la suppression de la gratuité accordée à Carrefour Rue – Point d'eau Vermont 21 – pour 20 432 francs. Elle relève que l'association devrait se voir mettre à disposition de nouveaux locaux en 2019.

Il s'agit d'une erreur d'imputation, sans incidence toutefois sur l'équilibre du projet de budget 2019.

Les travaux sont en cours dans la villa sise à Vermont 21 afin d’y aménager le nouveau point d’eau. La fin des travaux est prévue pour juillet 2019 et le déménagement depuis le point d’eau actuel est, quant à lui, prévu pour août 2019.

La valeur du nouveau point d’eau n’est certes pas encore connue et la valeur locative sera calculée une fois les travaux terminés.

Dans l’intervalle, il eût été souhaitable de présenter la gratuité de 20 432 francs dans le projet de budget 2019 du Service social. Les rubriques 39 (imputations internes – charges) et 49 (imputations internes – revenus) eussent été augmentées d’autant.

#### *Page 155*

La commission demande à quoi correspond la gratuité accordée à la Fondation Ensemble – La Petite Arche pour 77 772 francs.

Il s’agit de la mise à disposition d’une aile de l’ancienne école du Vidollet sise à la rue du Vidollet 23-25-27.

Cet espace permet l’accueil des enfants à besoins spécialisés pendant la rénovation de l’école de la Fondation Ensemble (à la Jonction) qui se terminera fin juin 2019.

#### *Page 156*

La commission demande à quoi correspond la gratuité accordée au Centre protestant de vacances (CPV) pour 3410 francs.

Il s’agit d’une nouvelle gratuité pour la mise à disposition de l’ancien logement de fonction de l’école sise à la rue des Vieux-Grenadiers 15.

Cet espace est mis à la disposition du CPV pendant les vacances pour l’organisation de centres aérés.

#### *Discussion*

Le groupe du Parti libéral-radical se déclare partiellement satisfait, mais va s’abstenir ce soir afin d’étudier le budget en caucus une fois que le parti disposera de l’ensemble des informations. Le bon travail de la magistrate et de son département est toutefois relevé.

Le groupe du Parti socialiste va voter avec plaisir ce budget et a apprécié les réponses de la magistrate et de ses collaborateurs et collaboratrices. Le groupe

socialiste se montre satisfait dans ses attentes en matière sociale vis-à-vis du département de M<sup>me</sup> Esther Alder.

Le groupe Ensemble à gauche note que bien que 17% de la population continue d'avoir des problèmes vis-à-vis du manque de places dans le secteur de la petite enfance, la réponse en termes d'offres s'améliore chaque année. Le groupe Ensemble à gauche soutient pour le moment ce budget et va le voter ce soir.

Le groupe des Verts votera ce budget jugé satisfaisant et remercie le département pour ses efforts et sa créativité afin de se rapprocher des besoins de la population même avec des moyens moindres.

Le groupe du Mouvement citoyens genevois constate que les charges sont maîtrisées, et tout en restant vigilant, il votera ce budget.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien va voter ce budget qui répond à ses attentes mais attire toutefois l'attention de la magistrate sur la hausse des difficultés pour les personnes âgées.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va s'abstenir en raison du manque d'informations.

#### *Vote*

Par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 UDC), le projet de budget 2019 du DCSS est accepté.

8 octobre 2018

## **Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2019.**

### **Rapport de M. Amar Madani.**

La proposition PR-1310 a été renvoyée en commissions spécialisées lors de la séance plénière du 12 septembre 2018. Elle a été étudiée par la commission des arts et de la culture lors de la séance du 24 septembre 2018 sous la présidence de M<sup>me</sup> Michèle Rouillet. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Shadya Ghemati, que nous remercions pour la qualité de son travail en dépit de quelques péripéties techniques.

### **Séance du 24 septembre 2018**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département, de M<sup>me</sup> Virginie Keller, cheffe du Service culturel, de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, et de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne*

### **Introduction**

Un document de présentation est distribué aux commissaires.

M. Kanaan évoque en préambule que l'enjeu principal de ce projet de budget réside dans la modification budgétaire de la Nouvelle Comédie.

M<sup>me</sup> Bachmann confirme, en indiquant que la seule charge qui augmente est celle de la Nouvelle Comédie. Les autres modifications qui figurent dans la brochure mise à la disposition des commissaires sont financièrement neutres et liées à l'introduction du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Elles concernent les taxes, la budgétisation des prélèvements sur fonds et financements spéciaux, l'ajustement de la Dîme du livre. Dans le budget, il y a un excédent lié à cette budgétisation.

M<sup>me</sup> Keller revient sur l'augmentation des charges de la Nouvelle Comédie. Elle rappelle que le budget estimatif avait été travaillé de manière assez fouillée. Elle brosse une brève comparaison entre la Comédie actuelle à la rue des Philosophes et la future Comédie aux Eaux-Vives: il y a, selon elle, une augmentation du nombre de spectacles et une grande place est accordée aux propositions de médiation culturelle. Il y aura aussi un café-restaurant ouvert au public. Il s'agit donc d'un véritable théâtre de dimension européenne à Genève.

Au niveau du budget, le cadre de la proposition est respecté. Elle signale de très bons signaux de la part des mécènes. La subvention actuelle de la Ville de Genève est de 5,8 millions de francs, et le complément à prévoir d'ici à 2020 est de 6,8 millions de francs. La mutation de l'institution est en cours. Tout cela doit se faire par étapes. Le complément comprend également les frais de déménagement.

M. Kanaan salue le choix du Conseil administratif de faire de cette institution dans ce budget une priorité eu égard à son l'intérêt qui va au-delà d'un simple projet artistique, il représente véritablement un changement profond dans le paysage artistique de la ville. En outre, toute une série de nouvelles directions culturelles arrivent en même temps en Ville de Genève, le Grütli, le Grand Théâtre de Genève (GTG), le Théâtre de Saint-Gervais, le Théâtre de l'Orangerie et la Bâtie et l'intérêt pour ce changement est réel. Cette nouvelle scène culturelle travaille beaucoup plus en réseau qu'avant. Il signale que maintenant les directions de théâtres se rencontrent, ce qui ne se faisait pas avant, il y a un nouvel élan.

M<sup>me</sup> Bachmann met ensuite l'accent sur les efforts qui doivent être déployés en vue d'augmenter les revenus. En ce sens il s'agit notamment de revoir à la hausse les recettes de la billetterie, ainsi que les recettes de location de salles – les gratuités seront diminuées là où c'est possible –, les tarifs de reproductions des bibliothèques scientifiques du DCS, qui resteront compétitifs, le développement d'un centre de compétences à la Bibliothèque de Genève (BGE). Tout cela permet de positionner des compétences. Un bilan sera tiré pour savoir si ces objectifs sont atteints.

### **Festivals de cinéma: réallocation dès 2020**

M. Kanaan aborde la nouvelle politique du département en matière de cinéma à court et moyen terme.

Un arbitrage a été opéré pour le soutien des festivals de cinéma prévus dès 2020.

Le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) et le Festival international du film de Genève (GIFF) ont obtenu des reconnaissances fédérales. Leurs thématiques sont cruciales pour Genève, les droits humains d'une part et l'évolution des technologies des images – réalités virtuelles, séries télévisuelles, etc. –, d'autre part. M. Kanaan explique que le GIFF est en outre au cœur d'un réseau. Il estime dès lors que ces deux festivals ont besoin d'un signal positif par rapport à leurs autres soutiens. Ils ont besoin d'un soutien supplémentaire de ce que la Ville fait maintenant. L'idée est donc de les augmenter chacun de 40 000 francs.

Enfin, il constate que le festival qui a le plus de peine à évoluer est le Festival international du film oriental de Genève (FIFOG). Ils ont des difficultés à trouver des partenariats. Le FIFOG a pris acte que la Ville de Genève ne leur accorde plus qu'une édition. Une opportunité a été envisagée pour trouver une solution, à savoir se greffer à un autre festival. L'accord a été signé la semaine passée.

M. Kanaan aimerait aussi trouver une solution genevoise pour préserver Animatou car c'est une niche qui a son public.

### **Investissements en matière culturelle**

M<sup>me</sup> Koelliker revient sur le volet des investissements en matière culturelle. Le Carré-Vert est une réalisation terminée. En revanche les chantiers en cours sont la rénovation du GTG, la Nouvelle Comédie, les cinémas de quartier Nord/Sud et courant 2020 les Scala. Le Cinélux et le City ont ouvert leurs portes.

### **Principales différences entre les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> plans financiers d'investissement (PFI)**

Quant à la part allouée à la culture dans les investissements, elle est relativement stable. Le volume financier est de 14% pour le 13<sup>e</sup> PFI et de 13% pour le 14<sup>e</sup> PFI, donc peu de variations.

M<sup>me</sup> Koelliker passe au focus sur les différents crédits mentionnés dans les pages 11, 12, 13 et 14 de la présentation:

- Un crédit pour des travaux urgents de 922 000 francs au Musée d'art et d'histoire. Il s'agit de la remise en état des corniches, des toitures et des vitraux, mais aussi de la mise à niveau technique.
- Un crédit sera également nécessaire pour la restauration et l'agrandissement du MAH.
- Autre focus: le Bâtiment d'art contemporain (BAC). Il s'agit de réintégrer dans la planification le crédit d'étude voté en 2011 de 2,4 millions. Il s'agit aussi de dépolluer le bâtiment. Un programme est en train d'être élaboré. Il va être remis en 2019. Cette opération est conditionnée à l'installation du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) dans l'immeuble de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA).

Autre focus: la bibliothèque des Eaux-Vives. Elle est sujette à de multiples infiltrations. Il faut assurer une modification pérenne de ces locaux. A terme il faut remplacer le mobilier. La nouvelle Direction des bibliothèques municipales a réfléchi à un nouveau fonctionnement. Les collections seraient regroupées à l'étage et le rez-de-chaussée serait dédié au public et à la vie sur le quartier.

M<sup>me</sup> Koelliker termine avec le tableau page 15 qui synthétise le calendrier de dépôts de propositions et les projets correspondants.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande plus d'explications au sujet de l'augmentation de 10% des billetteries (page 7).

M<sup>me</sup> Bachmann répond que les demandes sont au même tarif.

La même commissaire veut mieux comprendre les augmentations pour les festivals de cinéma et savoir lesquels l'auront.

M. Kanaan répond que la nouvelle ventilation se fera dès 2020.

La commissaire veut aussi comprendre sur quelle base les 40 000 francs d'augmentation ont été attribués. Et les critères choisis?

M. Kanaan répond que le FIFDH est le seul festival soutenu par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le GIFF a pu rentrer dans la liste. Et qu'il s'agit d'une approche multicritères.

Un commissaire demande, s'agissant la Nouvelle Comédie, s'il y a une opportunité que le Canton, avec le nouveau parlement, participe à la subvention de cette institution.

M. Kanaan répond que le programme de législature a été publié et à la lecture de la partie texte, on peut dire que c'est positif, en revanche la lecture de la partie chiffres l'est moins. Cette contribution va être de 1 million de francs. Il note que le débat va être intéressant et confirme que dès le début de la législature, il a pris contact pour savoir sous quel angle la discussion pouvait être reprise.

Le même commissaire demande ce qu'il en est d'une contribution du Fonds intercommunal.

M. Kanaan répond que leurs fonds ne sont pas éternellement extensibles. Plusieurs institutions en bénéficient déjà, telles que les crèches et le GTG, ils donnent aussi 7 millions de francs au Théâtre de Carouge. Les discussions doivent commencer bientôt. Un Canton qui veut coordonner sans moyens, ce n'est pas viable. Il se réjouit du fait que M. Apothéloz a dit que le Canton va ouvrir le chantier de la culture. En effet, l'accès à la culture était assez absent du discours cantonal.

Un commissaire demande plus de précisions sur la réalisation de la pré-étude du MAH (page 11 de la brochure) et demande quand va arriver le nouveau directeur.

M. Kanaan répond à l'automne prochain, et qu'il s'agit d'explorer toute une série de pistes.

Un commissaire s'interroge sur la nécessité d'augmenter la billetterie alors que l'économie va bien. D'autre part, il exprime son mécontentement quant à la diminution de la gratuité.

M. Kanaan explique que si le budget est équilibré c'est en raison de l'effort du Conseil administratif.

Il donne ensuite comme exemple le Victoria Hall qui accueille beaucoup de gratuités, de même beaucoup de gratuités sont faites dans le hall du Muséum.

M<sup>me</sup> Keller ajoute que les gratuités sont essentiellement vouées aux grandes associations humanitaires. C'est un problème majeur de trouver des locaux. Il existe les maisons de quartier, il y a l'accès aux salles communales.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que les événements visés sont ceux du type VIP, ce sont les grandes organisations qui sont particulièrement visées car il faut aller là où il y a les masses financières. Quand on loue une salle, le revenu doit couvrir le coût. Si c'est une location de prestige, il y a un revenu qui est généré pour la Ville.

Le même commissaire revient sur le FIFOG, et veut comprendre la décision de ne plus soutenir le cinéma oriental. Il relève que la plupart des guerres se passent dans cette partie du monde et se demande si la décision n'est pas politique.

M. Kanaan répond que la décision est forcément politique. Et il ne s'agit pas de ne plus soutenir le cinéma oriental mais cette structure. Le cinéma oriental sera mieux soutenu par une structure plus performante. Il faut concentrer les moyens.

Un commissaire aimerait savoir de quelle manière le Fonds intercommunal a été utilisé.

M. Kanaan répond qu'il y a une loi et les critères d'attribution sont stricts.

Le même commissaire aimerait mieux comprendre les projets et le fonctionnement pour l'Alhambra, qui est une salle magnifique. Il constate en effet que très souvent pour les gens qui essayent de se produire, c'est un échec.

M. Kanaan répond que cette salle est dévolue essentiellement aux musiques actuelles. Avant, les festivals de cinéma pouvaient s'y tenir, mais plus pour une programmation complète. La Ville a un quota de 10 soirées spéciales qu'elle peut attribuer, ce qui explique une certaine sélection.

M<sup>me</sup> Keller ajoute que l'Alhambra est un montage particulier. La programmation est confiée à une association qui est celle qui a sauvé la salle et il y a eu une mise au concours pour la coordination de la salle. Ils l'ont obtenue. Autrement dit, il n'y a pas de direction artistique de la salle. Enfin, elle explique qu'il y a aussi une offre pour les entreprises privées. Il y a les tarifs sur le Net, qui est accessible. Et un règlement donne la priorité aux acteurs genevois.

M. Kanaan indique que le nombre de places va être augmenté.

Un commissaire s'interroge sur le partenariat privé-public.

M<sup>me</sup> Bachmann répond qu'il y a 600 000 francs de recettes de plus générées.

M. Kanaan dit qu'il y a différentes sortes de locations et d'accords. Les services du département ont fait un grand travail.

Une commissaire veut revenir sur les 2,5 millions de francs de la Nouvelle Comédie. Cela a été ventilé sur tous les départements selon M<sup>me</sup> Salerno, elle aimerait connaître la part du département de M. Kanaan.

M. Kanaan répond que les départements arrivent tous avec leurs demandes. La Nouvelle Comédie a été intégrée dans le budget. Il explique les efforts faits par les uns et les autres. L'ensemble du Conseil administratif a fait des efforts. Il ajoute qu'en 2019, le GTG est stable.

La même commissaire demande si le sport n'est pas touché.

M. Kanaan répond qu'ils n'ont pas touché les frais de fonctionnement.

La présidente veut savoir si le Département de l'instruction publique (DIP) donne des subventions aux festivals Animatou et Black Movie.

M. Kanaan répond que les plus petits festivals sont dans l'enveloppe.

M<sup>me</sup> Bachmann dit que les mesures générales sont transférées au Canton. Il se peut qu'Animatou puisse recevoir une petite subvention du Canton.

M<sup>me</sup> Keller ajoute qu'il y a deux partenaires pour la culture au Canton, chez M. Apothéloz et chez M<sup>me</sup> Torracinta. Il y a une phase de transition. Mais elle peut poser la question au service de M<sup>me</sup> Torracinta.

La présidente parcourt le projet de budget 2019 page par page, elle commence.

#### *Page 95*

Un commissaire demande ce que fait le mot «églises» dans la ligne «Culture, sport et loisirs, églises».

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une appellation fédérale.

#### *Page 100*

Un commissaire demande si «Héritage culturel» est aussi une formulation fédérale.

M. Kanaan confirme.

*Page 107*

Un commissaire constate que le budget est un peu opaque, il comprend que c'est le résultat de MCH2. Il aimerait tout de même une liste détaillée concernant les fonds généraux.

M<sup>me</sup> Keller répond que le rééquilibrage entre les lignes n'est pas toujours compréhensible en raison de la nouvelle manière de présenter les choses liées à MCH2, cela ne se fait plus par domaine artistique comme par le passé, le théâtre avec le théâtre, la danse avec la danse, etc. C'est par ordre alphabétique. Ensuite, il y a un nouveau découpage des fonds. Le Contrôle financier (CFI) a demandé de créer trois fonds différenciés pour plus de lisibilité afin de faire la différence entre les conventions, les soutiens ponctuels et les manifestations. Raison pour laquelle il y a des plus 160 000 francs et moins 160 000 francs par exemple. Ce sont des rééquilibrages. Elle ajoute qu'à la Culture, on ne sait pas à l'avance quels sont les artistes qui vont créer dans l'année à venir, ce n'est donc qu'aux comptes qu'on peut dire de quelle manière les différents fonds sont affectés. L'intérêt aujourd'hui n'est pas de donner des lignes nominatives aux 80 compagnies indépendantes de théâtre à Genève, sans compter qu'on ne sait jamais lesquelles vont créer et ce ne sont jamais les mêmes montants.

Le commissaire aimerait quand même le détail de ce qui est conventionné.

M<sup>me</sup> Keller répond que la liste figure sur le site de la Ville de Genève mais elle peut tout à fait fournir la liste des compagnies conventionnées.

Un commissaire revient au soutien théâtral. Il constate que malgré les nouvelles ambitions pour la Comédie, Saint-Gervais, le Grütli, l'Orangerie, quelques inquiétudes demeurent. Il demande ainsi qu'est-ce qu'on englobe dans les soutiens aux activités théâtrales et comment on peut aider l'ensemble de la profession théâtrale. Ensuite, il a une question concernant la musique: il voit à la ligne «Soutien aux musiques classiques et contemporaines» une augmentation de 150 000 francs et demande qui va en bénéficier.

M. Kanaan répond d'abord à la deuxième question: il s'agit d'un transfert neutre. Pour la première question, avec une haute école comme la Manufacture et d'autres privées, chaque année, une série de comédiens qualifiés arrivent sur le marché du travail et il n'y aura pas de travail pour tout le monde. Il évoque le système germanophone des troupes à demeure. La Comédie travaille déjà sur ce schéma de contrat de longue durée mais c'est un choix difficile. Cela pose de multiples questions. Car le théâtre est un métier précaire et difficile, soit on a du travail soit on n'en a pas. Est-ce qu'on donne beaucoup d'argent à beaucoup de projets ou est-ce qu'on finance correctement des projets?

M<sup>me</sup> Keller rappelle que ces fonds de soutien ponctuel ne sont pas destinés aux institutions préalablement mentionnées par le commissaire. Ces fonds sont

réservés aux indépendants et aux petites compagnies. L'inquiétude du milieu théâtral s'explique aussi par le fait qu'on crée des écoles performantes mais il n'y a pas de travail pour tout le monde. De plus, les spectacles durent moins longtemps et une quantité d'artistes sortent des droits au chômage. Car à part de faire des jours au chômage, il n'y a pas de moyen de vivre de son art. Il y a une précarisation du métier. Faire une tournée en Suisse est très compliqué et les théâtres qui invitent n'ont plus les moyens.

Le même commissaire revient sur sa question concernant les différences de soutien aux théâtres conventionnés et les autres.

M<sup>me</sup> Keller répond que les compagnies conventionnées sont des indépendants comme les autres, simplement ils ont postulé à un concours qui est fait tous les trois ans avec Pro Helvetia et le Canton de Genève. Ce qui permet de donner des meilleures conditions. Pour ce qui est du soutien aux manifestations musicales, il s'agit d'un rééquilibrage. En musique classique, pour la première fois, la différence a été faite à la demande du CFI entre le soutien donné à un ensemble de musique ou une saison ou une manifestation. Enfin, elle explique qu'il y a eu une volonté du CFI de clarifier. Cela va encore évoluer.

Un commissaire aimerait revenir à la page 106, concernant les bourses. Il y a quatre lignes pour les bourses dont une qui n'a pas d'appellation spécifique. Il s'interroge sur les raisons.

M<sup>me</sup> Keller répond que le CFI demande d'être le plus précis possible, sans sous-catégories. Maintenant, ils doivent faire des lignes de bourses par domaines. Ainsi, la catégorie «Bourse et Prix» à laquelle se réfère le commissaire est pluridisciplinaire, sans spécification particulière.

La présidente demande, à la page 107, si l'augmentation de 100 000 francs accordée aux manifestations numériques et pluridisciplinaires est liée au soutien de la Ville au D.I.X, espace pour les cultures numériques?

M<sup>me</sup> Keller répond qu'il s'agit d'une augmentation liée à une volonté générale du magistrat. Le D.I.X n'a pas été soutenu car il n'existe pas encore.

La présidente constate que lorsqu'on voit une subvention de 200 000 francs, on ne sait pas exactement à qui est distribué cet argent.

M<sup>me</sup> Keller répond que l'information va se trouver dans les comptes. Ce n'est pas de l'argent qui est affecté au départ.

Un commissaire s'inquiète pour La Bâtie car à la soirée d'ouverture, il a entendu que l'Association des communes genevoises (ACG) allait se désengager.

M. Kanaan répond que l'ACG a essayé de conventionner un certain nombre de manifestations. Cinq acteurs culturels sont conventionnés. Il indique que le

Fonds intercommunal a 1 million de francs pour les petites manifestations. Mais cette dégressivité implique des victimes.

Le commissaire demande pourquoi l'enveloppe n'est que de 1 million de francs pour les manifestations culturelles et s'il n'y a personne à l'ACG pour demander plus.

M. Kanaan répond qu'il y a une volonté d'augmenter l'enveloppe.

Une commissaire demande à quoi correspondent les plus 1000 francs et moins 1000 francs à la ligne «Bourses et Prix» page 106.

M<sup>me</sup> Keller répond que c'est le Prix Pierre Segond, un prix d'orgue qui a été déplacé à la rubrique musique.

Un commissaire constate que la subvention relative à la Compagnie 1602 – locaux, ne bouge pas et il demande pourquoi elle n'est pas dans les gratuités.

M. Kanaan répond que les raisons sont anciennes. Une lettre a été écrite au Conseil d'Etat afin que la gratuité soit accordée. La convention est échue.

#### *Page 108*

Un commissaire veut savoir comment a été ventilée la subvention de Fonction Cinéma et demande si elle va rester stable.

M. Kanaan répond que leur première mission est la subvention aux professions, mais il suggère si le sujet les intéresse d'auditionner les représentants de Fonction Cinéma.

#### *Page 110*

Un commissaire demande quelles sont les possibilités pour les artistes d'avoir une salle dans les écoles sous forme de gratuité.

M<sup>me</sup> Koelliker répond qu'il n'y en a pas.

Un commissaire demande ce qu'est l'école de musique La Lyre.

M<sup>me</sup> Koelliker ne le sait pas. C'est géré par les écoles. Ils n'ont aucun impact et reçoivent les listes chaque année.

A une question d'une commissaire de savoir si les ateliers d'artistes au 43, Châtelaine sont menacés, M. Kanaan répond que non.

La présidente demande pourquoi la gratuité pour l'Association du théâtre de l'Orangerie a augmenté. Elle est passée de 8920 francs à 26 896 francs.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que c'est lié à la Gérance immobilière municipale (GIM): en effet, au 36, quai du Seujet, il y a un dépôt pour le théâtre.

La présidente demande ce qu'il en est pour la buvette. Car elle ne voit plus de gratuité pour la buvette.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que la buvette est remise avec le théâtre au directeur et elle n'est plus enregistrée comme gratuité.

### *Page 111*

A une question d'une commissaire demandant l'absence des gratuités diverses de la ligne du Théâtre Pitoëff, M<sup>me</sup> Keller confirme que le Théâtre Pitoëff ne ferme pas. Tous les acteurs culturels peuvent proposer d'y faire un spectacle.

La même commissaire s'interroge sur les documents à six positions Elle estime que les chiffres concernant l'art contemporain sont incompréhensibles. On ne comprend pas ce qui revient précisément à quelle institution.

M<sup>me</sup> Keller répond que les conventions sont sur intranet avec beaucoup d'informations.

Un commissaire constate que les documents à six positions ne sont pas utiles politiquement.

La présidente rappelle que le document à six positions a été demandé mais elle constate qu'il est illisible par ordinateur et d'accès difficile.

M. Kanaan estime que les six positions n'apportent rien pour les subventionnés et ne sont pas représentatifs politiquement.

Un commissaire demande s'il y a un calcul au mètre carré pour les gratuités. Il prend l'exemple de la Chorale des Eaux-Vives pour laquelle il est mentionné 56 m<sup>2</sup> et pour la Fondation d'art dramatique du Cheval-Blanc où il est juste mentionné un bureau. Il demande comment sont faits les prix.

M<sup>me</sup> Koelliker répond qu'ils appliquent les tarifs en vigueur. Il y a quatre catégories – arcade, dépôt, bureau, atelier. Pour la Ville de Genève, ils appliquent le tarif atelier. Pour les locaux gérés par la Gérance immobilière, c'est leurs tarifs sur la base de leurs critères.

Un commissaire demande pourquoi la subvention de la Fanfare du Petit-Saconnex a diminué et pourquoi elle ne figure pas dans les subventions monétaires.

M<sup>me</sup> Keller dit que les fanfares et chorales figurent sur un autre fonds. Certaines fanfares et chorales ont des fonds de réserve. Elles ont donc été rassemblées afin que la subvention puisse être redistribuée à celle qui en a vraiment besoin.

Le même commissaire demande pourquoi l'Harmonie nautique ne figure pas.

M<sup>me</sup> Keller répond que c'est lié à leur activité. Les fanfares qui ont une activité régulière sont celles qui continuent à apparaître.

*Page 112*

Un commissaire demande ce que font les Montreurs d'images. Ils bénéficient de 150 000 francs de gratuités pour des locaux, il imagine qu'ils sont toujours dans la ruine au boulevard de la Cluse, et demande à quoi cela correspond. Il avoue être surpris.

M<sup>me</sup> Keller dit qu'ils font des ateliers pour enfants.

Le même commissaire demande s'ils reçoivent une subvention.

M<sup>me</sup> Keller infirme.

*Page 113*

Une commissaire évoque la ligne «Ventes, locations et droits d'images» et demande si cela a un lien avec les tarifs de reproduction.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que ce sont les gratuités pour des projets spécifiques.

Et à la question de savoir si c'est uniquement pour le MAH, M<sup>me</sup> Bachmann confirme.

La même commissaire demande ce que sont les 50 000 francs de la ligne «Diverses sociétés, mise à disposition de locaux» sous la rubrique Muséum d'histoire naturelle 3204.

M. Kanaan répond que c'est la contre-valeur lors de mises à disposition.

Une commissaire s'interroge sur ce que sont les «indemnités de nuisances».

M<sup>me</sup> Bachmann répond que ce sont les indemnités payées aux employés qui travaillent la nuit, le samedi et le dimanche. Elle ajoute qu'un règlement est en train d'être revu et mis en place.

Une commissaire constate pour sa part, concernant les six positions, à la page 145, rubrique «impressions diverses», qu'il y a une augmentation de 53 000 francs et n'a pas trouvé à quoi cela correspondait.

M<sup>me</sup> Bachmann répond que c'est ventilé. Les publications n'ont pas leur propre ligne. Elle va se renseigner pour l'augmentation.

M. Kanaan souligne que c'est un document de gestion.

La même commissaire trouve que le document à six chiffres n'apporte rien.

La présidente constate qu'on se trouve devant des demandes contradictoires.

### *Discussion et vote*

Une commissaire constate que la manière de présenter les informations est de moins en moins transparente. Au sport, il leur a été proposé de réduire la présentation des fonds à cinq lignes, au motif que certaines associations ont capitalisé. Elle s'interroge s'il y a une philosophie dans ce sens à la culture, s'il y a un chiffre à partir duquel on cesse de mettre dans les fonds. Le travail des commissaires est de voter un budget et il faut pouvoir le faire en toute connaissance de cause. Elle rejette le motif qu'il est difficile de prévoir quand les secteurs sont indépendants. Elle estime qu'on les vide peu à peu de leur rôle et de leurs compétences. Elle considère qu'il faut penser à un changement et à une philosophie de travail. Il faudrait pouvoir obtenir des listes. Elle demande aux autres commissaires leur avis.

Une commissaire estime que pour les indépendants il est difficile de savoir à l'avance leur volume et elle pense aussi qu'on peut se fier au travail effectué par les départements. Ce sont des professionnels. Elle a plus envie de s'interroger sur la validité et la manière de faire ce travail avec MCH2. Le budget est en effet validé uniquement sur les grandes lignes et les positions à six chiffres n'ont pas de sens. On n'est pas des comptables dit-elle. Elle se demande s'il faut consacrer des séances de quatre heures sur la base de documents qui n'aident pas.

Un commissaire revient sur ces commentaires, il a l'impression que ce soir, ils ont fait du travail de singe. La situation est frustrante. Il pense que tout un travail leur échappe. Il y a un problème de fonctionnement et un problème au niveau de la présentation de ce budget.

Un commissaire indique que le budget est plus politique que les comptes. Ce soir, il constate que rien n'a changé sauf la Nouvelle Comédie.

Une commissaire ajoute qu'il y a aussi le GTG. Elle se réfère à la page 97. Elle rappelle qu'un commissaire avait demandé pourquoi ils étaient venus avec deux propositions. Elle constate une augmentation et cela impacte 2019.

Un commissaire estime que ce n'est pas un choix politique, ce sont des imputations internes. Le seul vrai changement est l'augmentation de subvention de 2,5 millions de francs pour la Nouvelle Comédie. Pour le reste, aucun changement visible.

Un commissaire insiste sur sa demande de la liste des conventionnés mais pas les autres.

Un autre commissaire répond que les conventionnés sont répertoriés.

Un commissaire aimerait avoir la liste exhaustive de tous les bénéficiaires des fonds généraux.

Un commissaire dit qu'il ne faut pas que la CARTS soit affaiblie par rapport à d'autres commissions, comme la commission des finances (CF). Il faut pouvoir être plus précis dans le suivi et s'emparer aussi des comptes, et il s'inquiète pour l'avenir. En ayant un regard sur les comptes, leur rôle de conseiller municipal serait meilleur.

Un commissaire est d'accord avec les deux intervenants et aimerait mieux comprendre où va l'argent. Il est surpris par la disparition de la Fanfare du Petit-Saconnex. Il rappelle par ailleurs que par le passé, il y avait une arcade qui avait été soutenue qui n'était pas sur le territoire de Genève. Les comptes ne servent à rien car ils ne peuvent pas les refuser et une raison politique n'est pas suffisante. Il faut pouvoir intervenir au niveau du budget.

Un commissaire estime qu'ils sont dans le débat de la frustration du conseiller municipal. Le document à six chiffres fait partie du passé car maintenant le travail est fait sur la base du document MCH2. Aujourd'hui la seule solution efficace qui reste est le questionnement, et les autres solutions comme les motions et les projets de délibérations. Contester un budget est inutile, car c'est une projection. Ne pas l'accepter serait ne pas accepter la politique faite. On est dans le mythe du contrôle total. On ne peut pas les brimer, ils ne donnent de toute façon que des réponses partielles.

Un commissaire estime que le lien entre budget et comptes ne se fait pas ou se fait de manière étonnante. Il faut aller chercher des informations dans les comptes pour les utiliser. Il faut une meilleure interaction. L'exercice qui a été fait ce soir a été vain. Si on voulait vraiment s'atteler à ces comptes, il faudrait auditionner le CFI. Il ne sait pas si la CARTS est compétente.

Un autre commissaire dit qu'il faudrait assortir le préavis avec la liste des bénéficiaires. Et il faudrait revoir les comptes devant la commission pour un examen politique. Ils ne sont ni le CFI ni la commission des finances, leur examen ne peut pas être comptable, mais il peut être politique. Il faudrait demander une séance supplémentaire et s'associer à leur préavis.

La présidente indique qu'elle a été un peu choquée par certains propos. Elle adhère au fait que les comptes peuvent éclairer sur le budget, mais ce qui l'a choquée ce sont notamment les propos émis par la commissaire qui dit que «c'est des professionnels et qu'il faut se fier au travail du département» et ceux d'un commissaire qui dit «qu'il ne faut pas brimer le conseiller municipal». Or, c'est leur devoir et c'est leur rôle de dire à un certain moment qu'il n'est pas normal que des subventions soient données toujours aux mêmes associations, mêmes troupes, mêmes groupes. Certains ne reçoivent rien de la Ville. Elle rejoint en revanche les

trois commissaires qui demandent les détails, pour dire qu'il faut pouvoir savoir qui sont les bénéficiaires des fonds généraux.

Un commissaire souhaite contredire le collègue qui souhaite ne pas brimer le conseiller municipal. Il avait négocié à l'époque la subvention de la Fanfare du Petit-Saconnex.

Une commissaire dit que la dimension personnelle, humaine manque dans la manière de traiter le budget. Avant, il y avait une rencontre. Le budget est l'occasion de savoir qui mène nos institutions. Or, cette dimension est absente.

Une autre commissaire fait une autre analyse. Elle a la chance d'être à la commission des finances. Le document se lit dans deux sens, financier et politique. Le découpage voulu par Berne ne correspond pas forcément à une ville comme Genève. Tout le monde reçoit les comptes chaque année et tout le monde peut lire les listes. La liberté de s'informer est donnée à chacun. La seule différence importante est les 2,5 millions de francs destinés à la Nouvelle Comédie. Pour le reste, on tombe sur la même réalité.

Un commissaire dit que lors du vote du budget, il faut demander au département la liste des fonds généraux.

Un autre commissaire dit que cela figure toujours dans les comptes. Ce qu'ils n'ont pas c'est le détail année par année.

Le commissaire qui a demandé la liste des fonds généraux retire sa demande.

Une commissaire estime qu'on peut tout à fait passer deux heures sur les comptes dès lors qu'on a passé quatre heures sur le budget, ou faire une séance particulière. Elle insiste à nouveau sur le fait que les départements sont des professionnels, et la CARTS n'est pas la CF. Mais il est important de savoir comment les subventions sont attribuées et il serait intéressant de savoir s'ils ont des stratégies et des intérêts. Il y a des soutiens qui se font sur une partie de carrière. Il serait intéressant d'entendre ceux qui dirigent.

Un commissaire estime aussi qu'on peut auditionner les personnes concernées hors budget. En tant que commission on peut s'emparer du sujet, choisir qui on interroge.

La présidente passe aux votes et demande quelle est la recommandation des membres de la CARTS.

### *Recommandation*

La demande du détail des fonds généraux pour les subventions qui reviennent régulièrement est acceptée à l'unanimité.

*Vote*

Qui approuve le projet de budget 2019 avec la recommandation votée?

Le projet de budget est accepté avec la recommandation par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (LR).

*Annexes (à consulter sur internet):*

- Fonds intercommunal – Rapport de gestion 2017
- Projet de budget 2019 – Compléments à l’audition du 24 septembre 2018
- Présentation Powerpoint DCS

9 octobre 2018

## **Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2019.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des sports par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 12 septembre 2018. La commission, sous la présidence de M. Jean-Philippe Haas, l'a traité lors de ses séances des 20 et 27 septembre 2018. Les notes de séances ont été recueillies par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour son travail.

### **Séance du 20 septembre 2018**

En préambule, le président distribue aux membres de la commission des extraits du projet de budget 2019 à sept positions (ensuite «PB7P»). Il déplore avoir reçu ces documents seulement aujourd'hui alors qu'il les avait demandés déjà l'année dernière.

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>mes</sup> Carine Bachmann et Martine Koelliker, respectivement directrice et directrice adjointe du DCS, de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Gianni Dose, responsable financier du DCS*

En ouverture, M. Kanaan explique que, à l'exception des mécanismes salariaux, le budget 2019 de la politique sportive est stable y compris dans les masses dédiées aux subventions. Il rappelle que le Service des sports (SPO) organise ou soutient 3800 manifestations par année. Les piscines accueillent entre 600 000 et 700 000 personnes par an, et l'ensemble des installations sportives sont fréquentées par 2,4 millions de personnes. Enfin, en ce qui concerne le plan financier d'investissement (PFI), les investissements dans les infrastructures sportives affichent une tendance à la hausse.

M<sup>mes</sup> Bonvin et Koelliker présentent les grandes lignes du PB2019 et les «Priorités 2019» du DCS en matière sportive. L'exposé est distribué aux membres de la commission.

Il convient en premier lieu de relever que, pour la première fois, le département propose le regroupement des subventions en cinq fonds généraux, à savoir:

- |   |           |
|---|-----------|
| 1. Fonds de soutien au sport                    | 2 064 600 |
| 2. Fonds de soutien aux associations cantonales | 1 394 200 |

3. Fonds de soutien au bénévolat	300 000
4. Fonds de soutien à la prévention et à l'intégration	150 000
5. Fonds de soutien à l'organisation de manifestations	919 600
Total	4 828 400

M<sup>me</sup> Bonvin explique ce choix du département par une évolution rapide dans les pratiques sportives qui amène le SPO à se montrer plus réactif aux besoins et demandes des associations. Dans ce contexte, à son point de vue, le système des lignes nominales ne serait plus adapté à la réalité. A titre d'exemple, elle cite «la boule de bois», qui bénéficiait d'une ligne nominale, tandis que des sports en développement comme la grimpe ou le futsal n'en bénéficiaient pas.

Elle présente ensuite les cinq fonds, dont quatre nouveaux: le fonds de soutien au sport qui regroupe les subventions ponctuelles; le fonds de soutien aux associations cantonales, qui vise à soutenir les activités sportives auprès des jeunes; le fonds de soutien au bénévolat, qui permet d'économiser des centaines de milliers de francs par une reconnaissance minimale du DCS; et le fonds de soutien à la prévention et à l'intégration. Au sujet de ce dernier, M<sup>me</sup> Bonvin annonce la tenue des Etats généraux du sport, convoqués dans le contexte de plusieurs situations de violence, dont une agression sur arbitre aux Evaux. Elle rappelle également le fonds de soutien à l'organisation de manifestations, qui représente une grande part du travail réalisé par le SPO.

Elle annonce qu'en 2019, Genève accueillera une épreuve de contre-la-montre du Tour de Romandie (29 avril) et la Laver Cup de tennis, les 20 et 21 septembre. Quant au Forum Sport et Société, en 2019, il sera consacré à la place des femmes dans le sport.

*Pour information et afin d'avoir une vision globale d'avenir du DCS, nous intégrons à ce rapport l'intervention de M<sup>me</sup> Koelliker et sa présentation du 14<sup>e</sup> PFI relatif aux infrastructures sportives; cet objet est distinct de la proposition PR-1310 et fait en principe l'objet d'un rapport spécifique (note de la rapporteuse).*

*Elle fait observer que, globalement, les crédits et les projets votés, déposés et inscrits progressent de 6% à 10% depuis le 13<sup>e</sup> PFI. Dans les projets actifs, la progression dépasse le double, et passe de 7% à 15%. Cette progression est visible dans le graphique de la page 11. Les différents projets sont détaillés dans l'exposé écrit.*

*M<sup>mes</sup> Bonvin et Koelliker annoncent*

- *Un crédit d'étude pour l'installation d'une piscine temporaire de 50 m, sur le parking des Vernets. Prévue pour pallier aux fermetures successives, pour rénovation, des piscines des Vernets et de Varembe, cette infrastructure devrait prendre place lorsque le stationnement à ciel ouvert sera remplacé par un parking souterrain, sous le futur quartier de la caserne (page 12).*

- *Sur la route de Vernier 115, une proposition sera déposée pour servitude d'usage au bénéfice de la future maison du sport et des négociations sont en cours pour l'auberge de jeunesse, que le DCS souhaite réserver en priorité aux sportifs et sportives.*
- *Sur le Bout-du-Monde, un plan directeur de quartier (PDQ) est en cours d'élaboration. Le centre du Bout-du-Monde aura notamment pour objectif de mieux accueillir le public et de répondre aux besoins des pratiques sportives féminines (page 14).*

*M<sup>me</sup> Koelliker*

- *Report annoncé de la réalisation des projets de terrains synthétiques au bois de la Bâtie et aux Libellules, à cause d'exigences de documentation inédites du Département cantonal du territoire, ce qui reporte la délivrance des autorisations de construire.*
- *Report également à après 2025 de la réfection du stade de Frontenex/pré-Picot, en raison d'un chiffrage d'investissement trop important.*
- *Suspension du projet d'achat d'une patinoire à glace pour la rive droite, où les besoins sont actuellement couverts grâce à l'installation prise en charge par l'Association des usagers des Bains des Pâquis.*
- *Report enfin à la patinoire des Vernets du projet d'extension de la zone VIP, déjà voté par le Conseil municipal.*
- *Dépôt imminent du Conseil administratif au Conseil municipal d'une demande de crédit pour l'acquisition et la mise en place d'un rink, nécessaire pour atténuer les effets des chocs sur la surface de jeu, lors des matchs. Elle rappelle en outre que la modification du système de production de glace à ammoniac devra être réalisée au plus tard pour la remise du nouveau quartier de la caserne. Elle termine l'exposé sur les objets dans le PFI par les sports urbains.*

*Une commissaire demande si le SPO entend développer des programmes transversaux de sports pour les seniors. Elle signale aussi qu'il y a, à Beaulieu, deux tables de ping-pong, qui sont très sollicitées. Elle demande s'il serait possible d'en installer d'autres.*

*M. Kanaan répond que le SPO gère, dans ses installations, des parties réservées aux seniors. Toutefois, le chapitre du Proxisport est géré, depuis six ans, par le département de la cohésion sociale et de la solidarité. M. Kanaan aimerait reprendre contact avec M<sup>me</sup> Alder pour traiter de ces questions. Pour les tables de ping-pong, la compétence serait au Service des espaces verts (SEVE).*

*M<sup>me</sup> Bonvin explique que le SPO ne soutient pas spécifiquement les seniors ni les adultes par des subventions, car on part du principe qu'ils sont pris en charge par les clubs dès lors qu'ils paient des cotisations. Le véritable enjeu, toutefois, ce sont les sédentaires qui ne font pas de sport. Des contacts ont lieu à ce sujet*

*avec le président de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et Pro Senectute.*

La commission passe en revue le document de la proposition PR-1310.

Un commissaire regrette le peu de commentaires dédiés au sport dans la fiche descriptive générale du DCS (page 93).

Un autre commissaire demande où figure la Laver Cup dans le projet de budget 2019.

M. Kanaan et M<sup>me</sup> Bonvin répondent que la Ville puisera dans le fonds de soutien à l'organisation de manifestations. Palexpo interviendra auprès du Fonds de l'aide au sport (Canton). Quant au SPO, ses équipes prendront en charge le recrutement et l'encadrement des bénévoles.

Un commissaire demande des précisions sur le Forum sport et société.

M. Kanaan répond que les éditions précédentes ont été consacrées à la violence et au bénévolat. Ce sont des sujets très concrets, pas seulement liés au sport. 2019 sera l'occasion d'aller plus loin dans le plan d'action sur le sport et les femmes.

Au sujet des objectifs (page 94), un commissaire se demande pourquoi, à la rencontre consultative de la Ville sur les animations estivales, il y avait plus de représentants culturels que sportifs.

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle que les associations sportives sont le plus souvent animées par des bénévoles, qui sont moins disponibles en été que le reste de l'année, que le SPO doit souvent les soutenir. Il a donc été convenu avec M<sup>me</sup> Elvita Alvarez, collaboratrice du magistrat, que M. Stucki serait présent à ces séances, et qu'on consulterait ultérieurement les associations sportives.

M. Kanaan est en discussion avec son collègue Guillaume Barazzone pour cibler les demandes précises des citoyens en matière d'animations publiques de sport estival urbain.

Un commissaire demande une explication sur le demi-poste en disponible budgétaire (page 105).

M. Kanaan explique que les disponibles budgétaires enregistrent des variations dans l'occupation des postes. On les convertit en demi-postes pour gagner en souplesse, mais ce ne sont pas de nouveaux postes ou demi-postes. Il s'agirait plutôt de fractions gagnées sur des diminutions de taux d'activité.

Un commissaire s'étonne de ce que le SPO emploie moins de 175 équivalents temps plein (ETP) alors que tout le DCS en occupe 1061, essentiellement pour la culture (page 105). Concrètement, il est choqué qu'un gardien puisse se retrouver

seul pour fermer un stade près de minuit. Pourquoi M. Kanaan ne fait-il pas appel à des agent-e-s de la police municipale (APM) ou à des sociétés de sécurité privées pour fermer les stades en toute sécurité?

M. Kanaan informe qu'il demandera 28 postes pour le nouveau centre sportif de la gare des Eaux-Vives, peut-être aussi pour la Queue-d'Arve (QdA). Il rappelle que pour augmenter les postes au Service d'incendie et de secours (SIS) ou aux APM, il faut l'aval du Conseil municipal, que les APM n'interviennent que ponctuellement et que, pour l'instant, les agressions de gardien-ne-s de stades sont exceptionnelles.

M<sup>me</sup> Bonvin signale que le SPO a mandaté des agent-e-s privé-e-s pour les piscines en été. Elle signale que dans l'une des installations, la fermeture est assurée par une dame, qu'on évite de laisser seule, lorsqu'elle ferme à près de minuit.

Toujours sur les ressources humaines, un commissaire remarque dans le PB7P que les auxiliaires ont considérablement diminué entre les comptes 2017 et le projet de budget 2019. Il demande pourquoi le DCS ne demande pas une augmentation du budget des auxiliaires du SPO.

M. Kanaan confirme que le DCS ne demande pas plus pour les auxiliaires et ne s'opposerait pas à une augmentation des effectifs, si le Conseil municipal la votait...

Une commissaire déplore de manière générale, le glissement généralisé des lignes nominales vers des fonds thématiques, mouvement qui empêche le Conseil municipal de visualiser les changements dans les subventions. Elle s'étonne de cette évolution et se demande s'il n'y aurait pas lieu de fixer des seuils au-delà desquels on ne peut plus fondre, donc confondre une subvention avec une autre. Par ailleurs, elle aimerait visualiser, dans une section à part, les subventions qui bénéficient à des associations et clubs actifs hors du territoire de la commune. Au sujet du fonds de soutien aux associations, M<sup>me</sup> Kraft-Babel aimerait savoir si l'Association des communes genevoises (ACG) pourrait jouer un rôle dans leur financement.

Sur le troisième point concernant l'ACG, M. Kanaan rappelle le rôle historique central de la Ville dans la culture et le sport, puisque la commune concentre sur son territoire nombre d'installations d'importance. La Ville a même des installations hors de la commune, à Vessy, Vernier et Frontenex. Pour anecdote, il rappelle que le magistrat Jean-Marc Devaud avait essayé de solliciter la Ville pour une piscine olympique à Pré-Bois... Mais le sujet est délicat. Il évoque le cas du stade des Libellules et de la commune de Vernier. Faudrait-il que la Ville entre en conflit, au risque de voir les communes retirer leur soutien au Grand Théâtre via le Fonds intercommunal? M. Kanaan explique qu'une mise à jour des charges de ville-centre est en cours. Une étude est en train de démarquer sur les modèles de cofinancements entre communes, comme cela se pratique

dans d'autres régions de la Suisse. M. Kanaan planche aussi sur des tarifs pour communiens et communières, comme cela se fait à Lancy et Carouge. Quant à l'ACG, M. Kanaan explique qu'elle a une enveloppe sportive qui sert surtout à soutenir des manifestations, comme les Special Games du mois de mai 2018. Concernant le soutien de la Ville aux associations faitières, M. Kanaan rappelle que, dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT) elles sont restées sous l'ombrelle de la Ville, en raison de leur présence historique sur la commune et de l'utilisation des infrastructures communales.

Concernant les fonds de subventions, M. Kanaan réitère que le système des lignes nominales devait évoluer. Concernant les seuils de subventions, M. Kanaan souhaiterait généraliser dans le sport le système des conventions initiées dans le domaine culturel. Cela a commencé avec le football, la voile et le tennis. Une rencontre est organisée par le SPO la semaine prochaine pour parler, entre autres, des conventions avec 150 personnes représentant le monde sportif.

La même commissaire se demande si la seule raison de la fusion des subventions dans des fonds généraux réside dans le besoin de fluidité interne. Le DCS ne pourrait-il pas les vouloir pour s'organiser à sa manière à l'insu du Conseil municipal?

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'être plus réactifs à la vie des clubs. Les clubs ne demandent pas forcément plus d'argent, mais veulent une réactivité plus grande à leurs besoins en infrastructures, en soutiens aux manifestations aussi avec les équipes du SPO, et en soutien du bénévolat.

Dans la logique de ce qui vient d'être demandé, un autre commissaire intervient pour dire qu'il gardera précieusement la présentation du budget 2019, probablement la dernière où on verra une ventilation détaillée de répartition des subventions aux associations. L'année prochaine la présentation sera limitée à cinq grands fonds. Déjà, dans la présentation du budget à sept positions (PB7P), les subventions se réduisent à une ligne. Faudra-t-il trouver un moyen, peut-être un règlement du Conseil municipal sur la présentation budgétaire, pour contraindre le Conseil administratif à une ventilation nominale des subventions aux sports, dans la culture et dans d'autres départements? Il observe que, si le magistrat peut trouver son compte dans la nouvelle présentation du budget, il perd en transparence. Il demande au magistrat s'il y a un obstacle à ce que, dans le cadre du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), les entités subventionnées à hauteur d'au moins 10 000 francs soient mentionnées nominalement, dans un tableau annexe par exemple?

M. Kanaan répond qu'il va voir s'il est possible de donner des lignes indicatives, mais il faudrait qu'elles soient considérées comme telles, et non comme des lignes nominales dans le projet de budget. Au-dessus de 50 000 francs, on pourrait inscrire des lignes nominales pour les associations qui ont une convention

quadriennale. M. Kanaan reconnaît que la présentation par fonds prive le Conseil municipal de visibilité sur le détail des entités subventionnées. En revanche, administrativement parlant, c’est plus fluide. A son arrivée au Conseil administratif, M. Kanaan avait trouvé un système où des entités recevaient des subventions alors qu’elles n’avaient plus d’activité. En conclusion, M. Kanaan s’engage à réfléchir à la demande du commissaire.

Tout aussi inquiet, un commissaire dit qu’il ne peut voter un budget sans connaître la liste des bénéficiaires, au moins une liste intentionnelle.

M. Kanaan estime possible de fournir aux commissaires, avant la séance d’étude du budget, une liste de subventions intentionnelles, mais séparément de la proposition du Conseil administratif. On pourrait aussi imaginer, comme dans le domaine de la culture, de mentionner, dans le budget, les entités conventionnées, même si dans le sport les conventions quadriennales ne sont pas encore nombreuses.

Plusieurs autres commissaires, tous partis confondus, déplorent la nouvelle présentation des subventions par fonds. L’une d’entre eux se souvient que M. Patrice Mugny avait introduit les fonds généraux dans le domaine culturel, tout en laissant aux membres du Conseil municipal le soin d’en étudier les enveloppes. Cette manière de faire permettait de questionner les services, voire d’auditionner les bénéficiaires.

M. Kanaan pense que cela est en partie possible. Il s’engage à réfléchir à une présentation des conventions et des intentions en matière de subventionnement, en sachant que certaines manifestations ne peuvent pas être anticipées une année avant.

### *Gratuités*

Abordant la rubrique des gratuités (pages 113-115), un commissaire s’étonne de voir des écarts d’une année à l’autre dans une rubrique où les valeurs devraient être stables.

M<sup>me</sup> Koelliker répond que ces écarts sont dus, probablement, à une erreur de tarification de la Gérance immobilière municipale (GIM), en 2018. M<sup>me</sup> Bonvin complète en disant qu’il est difficile de compter précisément les temps de gratuité dans les piscines et les patinoires (page 114), par contre l’utilisation des terrains de football s’avère trop complexe pour être chiffrée. Comme la gratuité est comptabilisée à partir de l’utilisation réelle, ces chiffres seront disponibles dans les comptes 2018.

Un commissaire rappelle que les comptes ne sont pas systématiquement confiés aux commissions spécialisées.

Une commissaire pose une question sur les buvettes et restaurants.

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'à l'heure actuelle il n'y a que deux restaurants, au Richmond et à Varembe, qui sont réglés par des baux à loyer octroyés par la GIM. Les buvettes des stades, en revanche, sont confiées à des clubs sportifs. Elles ne sont exploitées que pendant les heures d'ouverture des centres sportifs et ne sont donc pas rentables. Les buvettes font l'objet de conventions de service public conclues par le SPO. Il ne s'agit pas de gratuités, donc elles ne figurent pas dans cette rubrique.

Concernant les amortissements, un commissaire s'étonne de voir un budget pour un amortissement de l'extension VIP de la patinoire des Vernets, alors que le Genève Servette Hockey Club (GSHC) vient de demander le report des travaux (page 167).

M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il en est ainsi car le report des travaux a été demandé après calcul de l'amortissement, qui suit l'inscription du crédit dans les investissements. En revanche, l'amortissement ne figurera pas dans les comptes.

Avant de clore l'audition, le président demande au DCS de transmettre à la commission des sports la lettre du GSHC sur le report des travaux d'extension de la zone VIP.

Le président remercie M. Sami Kanaan, M<sup>me</sup> Carine Bachmann, M<sup>me</sup> Martine Koelliker, M<sup>me</sup> Sybille Bonvin et M. Gianni Dose de leur participation à l'audition et leur donne congé. La commission des sports poursuit l'étude de la proposition PR-1310.

### *Discussion et vote*

Au nom des commissaires du Parti libéral-radical, il est demandé que le DCS fournisse une liste complète mentionnant les entités subventionnées par le SPO et les montants budgétés pour chaque bénéficiaire. Le groupe du Parti libéral-radical ne peut pas voter le projet de budget en l'état.

Les commissaires du Parti socialiste sont prêt-e-s à voter le projet de budget ce soir. Le magistrat s'est engagé à fournir les renseignements demandés et il n'y a pas lieu de douter.

Un commissaire propose de reporter le vote sur le projet du budget et de réfléchir à un amendement pour rétablir les lignes nominatives. Il explique qu'il est déstabilisant de passer d'un mode de fonctionnement à un autre radicalement différent. On voit ainsi disparaître plusieurs dizaines de lignes de subventions nominatives, regroupées dans cinq lignes budgétaires de plusieurs centaines de milliers de francs. S'il est peut-être risible de faire des lignes à 1000 francs, il serait raisonnable de fixer un seuil et de laisser au magistrat une marge pour répondre à des petits besoins. Par contre, il n'est pas admissible de confronter

le Conseil municipal à des fonds généraux qui s'apparentent à des black box. Il se souvient que quand il est entré au Conseil municipal en 2007, le magistrat Tornare avait expressément choisi la transparence.

Au nom du Mouvement citoyens genevois, le président souhaiterait voter ce soir.

Le président consulte la commission des sports sur le report du vote du projet de budget 2019 à la séance du 27 septembre 2018.

Par 8 oui (2 EàG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC, 1 MCG) contre 2 non (S) et 2 abstentions (Ve, S), le report du vote du projet au 27 septembre est accepté.

Par ailleurs, à une large majorité, la commission demande que les lignes des fonds soient détaillées afin de permettre aux commissaires de proposer des amendements dans le projet de budget 2019. Elle propose que les détails soient mentionnés à partir de 5000 francs de subventions annuelles.

### **Séance du 27 septembre 2018**

Au nom de la commission, le président accuse réception des documents suivants: «Subventions SPO – Prévisions 2018»; «Service des sports – Subventions monétaires», ainsi qu'une copie d'une lettre du GSHC du 7 mai 2018, adressée aux magistrats Rémy Pagani et Sami Kanaan. Ces documents avaient été demandés au DCS à la séance du 20 septembre. Il accuse également réception de quatre documents relatifs à Genève SnowSports, dont deux courriers.

La commission reprend l'étude de la proposition PR-1310 portant sur le projet de budget 2019 de la Ville de Genève, dont elle a traité à la séance du 20 septembre.

Le président commente les documents reçus du DCS, «Subventions SPO – Prévisions 2018» et «Service des sports – Subventions monétaires». Il constate avec satisfaction les détails contenus dans le tableau «subventions monétaires», mais observe qu'il n'y a presque plus d'indications sur les subventions nominales pour 2019.

### *Discussion*

Un commissaire déplore décidément cette nouvelle manière de présenter le budget des subventions du SPO. Dans ces conditions, sans explications détaillées sur les choix des lignes de subventions, il ne voit pas à quoi peut servir l'étude du projet de budget.

Une commissaire propose de faire une recommandation pour recevoir d'office, chaque année, avec le budget, les détails comme ceux reçus ce soir.

Une autre commissaire souhaiterait savoir quel est l'objectif de cette demande de détails.

Le président répond que l'objectif est d'avoir la possibilité d'étudier effectivement le budget dans son contenu. En observant les détails, on peut observer comment le DCS répartit l'argent attribué aux sports.

Pour un autre commissaire, le problème est aussi que dans une présentation par fonds, les conseillers municipaux ne peuvent pas voir si une association ne reçoit soudainement plus de subventions. On n'aurait pas non plus le moyen d'en connaître la raison.

Le président loue la qualité du tableau des subventions monétaires. Il est d'avis que, l'année prochaine, le même document devrait être présenté aux commissaires avec les documents du projet de budget.

Il est rappelé que, la semaine dernière, un groupe se proposait de présenter un amendement qui rétablisse la présentation du budget avec des lignes nominatives à partir d'un certain montant.

Une commissaire peut comprendre le souci des détails dans l'étude des comptes annuels. Par contre, pour l'étude du budget, elle est favorable à une étude des politiques publiques et à des questions générales.

Pour un commissaire, avoir les moyens de comprendre l'articulation des politiques des fonds est la moindre des choses. Le Conseil municipal a un rôle institutionnel de regard, de critique et de recommandation sur les politiques définies par l'exécutif. Voter sur un budget à deux positions est un exercice insuffisant. Il est d'avis que la brochure du projet de budget ne vaut pas son coût. Il soutient l'idée de la recommandation et espère que la commission des finances la comprendra.

Le président rappelle qu'il demande, depuis plusieurs années, les détails des subventions, à la commission des arts et de la culture et à la commission des sports. Il a pourtant l'impression que plus on demande d'informations, moins on en reçoit.

Consultés par la présidence, l'opportunité de rédiger une recommandation est approuvée à l'unanimité des membres présent-e-s.

La recommandation, proposée par plusieurs membres, est ainsi libellée: «La commission des sports désire, pour étudier le projet de budget 2020, une présentation la plus détaillée possible des lignes budgétaires des associations et des entités subventionnées et des manifestations organisées par la Ville, à l'instar de la documentation livrée à la commission des sports du 27 septembre 2018, complétée des indications des colonnes budgétaires et du projet de budget.»

Présentée au vote, la recommandation ci-dessus est approuvée, à l'unanimité des commissaires présent-e-s, pour être intégrée dans le rapport sur l'étude de la proposition PR-1310.

*Prise de position des groupes*

Le président demande aux commissaires d'expliquer les positions des groupes sur l'ensemble du projet de budget 2019.

Les commissaires du Parti libéral-radical refuseront le projet de budget sur le sport. Le groupe du Parti libéral-radical présentera des amendements et des associations qui, à son avis, méritent d'être éligibles à des aides.

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois voteront l'abstention. Il ne s'agit pas de montrer une défiance envers la gestion de la politique sportive par le DCS, mais de dénoncer le manque de clarté des documents du projet de budget.

Les commissaires du Parti démocrate-chrétien voteront également l'abstention, en raison du manque de clarté de la présentation du projet de budget.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, annonce qu'il votera également l'abstention.

Le président soumet à l'approbation de la commission des sports la proposition PR-1310 portant le projet de budget 2019 de la Ville de Genève.

Par 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S) contre 2 non (LR) et 5 abstentions (2 DC, 1 UDC, 2 MCG), le projet de budget 2019 du DCS est accepté.

10 octobre 2018

## **Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2019.**

### **Rapport de M. Thomas Zogg.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 12 septembre 2018. La commission s'est réunie pour traiter cet objet lors des séances des 20 et 27 septembre 2018, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par MM. Nicolas Rey et Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

### **Séance du 20 septembre 2018**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, magistrat en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de ses collaboratrices et collaborateurs, M<sup>me</sup> Stéphanie Sturzenegger, directrice, M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, et M. Sébastien Vionnet, responsable du Contrôle interne et gestion*

M. Barazzone commence par rappeler les objectifs et perspectives pour 2019 en matière de secours et de sécurité, de propreté et d'environnement et de gestion des espaces verts.

Concernant le Service d'incendie et de secours (SIS), M. Barazzone annonce qu'ils sont «dans les clouds» par rapport à ce qui avait été annoncé l'année dernière, notamment dans le développement des casernes.

S'agissant de la police municipale, M. Barazzone informe que son département est parvenu, à coût constant, à créer deux services: l'ancien Service de l'espace public et le nouveau Service de police municipale.

A propos de l'environnement, M. Barazzone notifie que le montant destiné à l'incinération est plutôt stable, et ce grâce à une augmentation globale du compost.

En matière d'espaces verts, il rappelle rapidement les projets relatifs au bois de la Bâtie et à la roseraie du parc La Grange.

Il conclut en informant qu'une campagne de sensibilisation contre le littering (visant notamment les mégots de cigarettes) va être lancée. De nouveaux outils sont en cours de développement, en collaboration avec une start-up de l'Ecole

polytechnique fédérale de Lausanne, afin de visualiser physiquement les comportements et les éventuelles causes en lien avec ce littering (emplacement des cendriers, zones plus touchées, etc.).

M. Barazzone aborde ensuite les principaux écarts, qu’il commente.

M. Vionnet intervient en expliquant que l’écart relatif aux revenus financiers s’explique par une adaptation du budget en ce qui concerne les taxes de chantier qui ont été modifiées par le Grand Conseil. Or, cette modification à la baisse a nécessité une adaptation du budget.

La présidente signale que les tableaux aux pages 10-23 illustrent ce dont M. Barazzone a déjà parlé et invite donc à se rendre à la page 119.

### *Questions-réponses*

Un commissaire pose une question relative à la police municipale. Il rappelle que l’on constate une augmentation des cas de délinquance et que la majorité des agressions et des délits touchent désormais la commune de Genève. Il demande donc quel bilan en tire M. Barazzone, notamment en matière d’engagement des agent-e-s de la police municipale (APM); est-ce que le nombre de 200 APM suffit pour la Ville de Genève? Il rappelle que ce chiffre repose sur ce qui se fait dans la plupart des autres villes de Suisse, où l’on dénombre un APM pour 1000 habitants. Or, la population de la Ville de Genève a déjà augmenté. De plus, la situation de la Ville de Genève est particulière en raison d’une frontière qui ressemble à une véritable passoire, puisque notamment le travail des gardes-frontière se limite désormais à tamponner des passeports. Le conseiller municipal estime que cette hausse va aller en s’aggravant notamment avec l’ouverture de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Il aimerait donc entendre l’avis du magistrat à ce sujet.

M. Barazzone le remercie pour cette question qui a trait à un important débat. Concernant l’augmentation de la délinquance, il précise qu’il ne peut rien affirmer à ce sujet, car il ne dispose pas de statistiques récentes de la police cantonale en la matière. Or, toute généralisation s’avère délicate car un type d’infractions peut tout à fait augmenter alors que d’autres peuvent diminuer. Cependant, il déclare ne pas être insensible aux cas d’agressions – notamment en soirée – qui sont survenus cet été. Concernant l’agression «du Petit Palace», il rappelle qu’elle a eu lieu après la fin de l’engagement de la police municipale, qui arrête son service à 3 h du matin.

Il poursuit en rappelant qu’en l’état, la police municipale ne dispose pas des compétences pour remplir des missions d’ordre public. En effet, elle se concentre sur les incivilités ainsi que le maintien de la tranquillité publique (selon l’article 5 de la loi sur les agents de la police municipale (LAPM)). Ainsi, si l’on augmente la présence d’APM, mais que ces derniers doivent faire face à des rixes ou à d’autres

types d'agressions violentes (notamment domestique, qui ont augmenté), ce ne serait pas très utile, dans la mesure où les APM n'auraient pas la compétence d'agir, de par la loi.

Le même commissaire en conclut donc que si des APM assistent à une rixe, ils ne font que regarder.

M. Barazzone précise que ce n'est pas ce qu'il a dit. Dans pareil cas de figure, les APM doivent tenter de «calmer le jeu» et s'ils n'y parviennent pas, ils ont l'ordre de faire appel à la police cantonale. Il poursuit en affirmant que si l'on souhaite augmenter la sécurité aux abords des boîtes de nuit, il faut augmenter le nombre de policiers cantonaux et pas municipaux. Aujourd'hui, le rôle de la police municipale est celui d'une police de proximité qui doit faire de l'îlotage si possible à pied ou à vélo et afficher une présence sur le terrain. M. Barazzone reconnaît que la police municipale, comme tout corps de police, peut et doit s'améliorer, mais il insiste sur le rôle de réseautage sur le terrain qui est le sien; les APM doivent connaître le terrain et permettre ainsi de faire remonter les informations pratiques à la police cantonale. Concernant l'îlotage, il rappelle que le Grand Conseil a décidé la création d'une nouvelle division de la police cantonale qui doit se charger également de cette mission de police de proximité qui est engagée en général jusqu'à 22 h, tandis que les APM le sont jusqu'à 3 h du matin les jeudis, vendredis et samedis. Cela crée donc un décalage. Il poursuit en expliquant que, dans le cadre de la commission consultative de sécurité, il s'est assuré auprès de M. Maudet, et d'autres magistrats communaux, qu'il n'y aurait pas de doublons en matière d'îlotage, car cela n'apporte rien au contribuable. Il faut en effet disposer d'une certaine complémentarité entre ces deux forces. M. Barazzone estime en effet qu'à partir de 23 h, le métier de policier municipal change, car les dangers sont de nature différente. Il déclare d'ailleurs qu'il est contre l'engagement des APM vingt-quatre heures sur vingt-quatre, car cela limite leur engagement de proximité durant la journée, ce qui va à l'encontre de leur mission primordiale. Il ajoute que leur engagement de nuit n'aurait de sens que si les APM avaient les mêmes compétences et les mêmes moyens que la police cantonale. Or, pour l'heure ce n'est pas le cas. Il estime donc qu'en matière de questionnement politique, il faut d'abord trancher la question des compétences et des moyens avant d'aborder celle des effectifs.

Une commissaire constate que si l'on se fait harceler devant un poste de police, il ne se passe rien.

M. Barazzone l'invite alors à lui faire part du cas précis auquel elle semble faire référence, afin de voir ce qu'il s'est réellement passé. Il rappelle en outre que la police municipale – tout comme la police cantonale – est soumise à l'obligation de porter secours, mais la question de la proportionnalité et de la mise en danger des agents entre en ligne de compte. M. Barazzone rappelle que

la présence policière peut déjà dissuader des individus de commettre une agression. Cependant, il répète qu'en matière de maintien de l'ordre, ce n'est pas la police municipale qui est en charge, aujourd'hui.

Un commissaire rappelle que les chiffres de la criminalité sont en baisse pour l'année 2018 (-31% entre 2011 et 2017), même s'il reconnaît que la criminalité a changé de forme, notamment la nuit. Il poursuit en expliquant que sa position est partagée, dans la mesure où il constate aussi que la police municipale passe davantage de temps que la police cantonale sur le terrain. En effet, il rappelle que la police cantonale n'a cessé de souligner qu'elle est en sous-effectif, notamment en matière de police de proximité, et qu'elle ne peut par conséquent pas intervenir rapidement. Il se demande donc si les APM sont suffisamment bien formés pour faire face aux risques auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leur engagement, et s'il ne serait pas judicieux de mettre un terme à l'exception genevoise en permettant aux APM de passer, à l'instar de leurs homologues des autres cantons, un brevet fédéral.

M. Barazzone rappelle que la question de la formation et de la certification relève du Canton. La Ville de Genève ne peut pas décider d'elle-même de faire passer le brevet fédéral à ses APM. Des modules de formation continue ont été mis sur pied pour les agents qui ont été engagés il y a des années. Il souligne que cet effort de formation des APM, pour les compétences qu'ils doivent exercer, est constant. Toutefois, l'adaptation des modules de formation est liée à la question politique de base du changement des compétences.

Il poursuit en signalant que cette discussion se focalise sur ce que la police municipale ne fait pas. Or, il aimerait revenir sur les missions extrêmement utiles que remplit la police municipale et renvoie les commissaires au bilan d'activité de la police municipale (qu'il leur retransmet d'ailleurs volontiers) qui démontre que les APM réalisent un travail absolument admirable. M. Barazzone cite quelques exemples, comme celui de l'identification des problèmes en amont, de la capacité à calmer le jeu par leurs connaissances des personnes impliquées. Il tient à souligner que la police municipale joue un rôle crucial dans le «bien-vivre-ensemble».

Un commissaire conclut qu'en réalité tout tourne autour du fameux article 5 de la LAPM. Il demande quelle serait la démarche à entreprendre afin de régler ce problème.

M. Barazzone précise que ce n'est pas son rôle de donner des conseils politiques. Il rappelle ensuite que la loi est modifiable en tout temps par les députés. Cependant, il précise que ce n'est pas parce qu'une loi est modifiée que les effets de cette modification se font immédiatement sentir, en particulier lorsque cela implique de la formation, de la sélection etc. Il poursuit en ajoutant que si l'on veut que les policiers municipaux aient le même rôle que les policiers cantonaux

(comme à Lausanne), cela pose la question de la fusion, selon lui, d'un point de vue théorique du moins. Cela pose également une question de coûts et de périmètre d'engagement des agents.

Un commissaire demande si les APM sont formés pour se défendre – et ils en ont les moyens (bâton tactique, spray au poivre et éventuellement gilet pare-balles) – s'ils doivent intervenir dans le cadre d'une rixe.

M. Barazzone lui confirme que les APM sont formés pour se défendre, mais ajoute qu'ils sont également formés pour savoir s'ils doivent ou non intervenir. Il répète que c'est une question de proportionnalité. Le soir les APM patrouillent à trois ou quatre (et pas seulement en binôme) et ils sont formés à ne pas se mettre en danger. Néanmoins, il est évident que s'ils peuvent intervenir, ils le font.

Une commissaire tient à souligner l'excellent travail accompli par les APM, notamment en matière de police de proximité et ce, même si leur statut n'est pas toujours très clair. Elle souligne l'importance – en précisant qu'elle s'adresse avant tout au fonctionnaire en charge – de les encourager à développer leur réseautage dans les quartiers dans lesquels ils sont engagés. Elle précise que cette remarque est liée à ce qu'elle a pu entendre au contact des APM et que ces derniers ne semblaient pas sûrs de pouvoir aller boire des cafés dans les établissements de leurs secteurs, etc. Elle prend notamment l'exemple des établissements médico-sociaux (EMS). Or, elle s'est engagée à faire remonter ces questionnements en commission, ce qu'elle profite de faire à présent.

Un commissaire déclare qu'il regrette la tournure que prend cette discussion. En effet, on ne parle que de sécurité et de criminalité, alors qu'on a pu constater que la criminalité n'a jamais été aussi basse à Genève, depuis ces six dernières années. Il précise qu'il se réfère aux données présentées par la police en 2017. Il rappelle qu'on dénombre 61 infractions au Code pénal par jour entre 2011 et 2017, ce qui représente une diminution de 31%. Les cambriolages (sans effraction), les rixes entre jeunes, les violences contre la police et la cybercriminalité sont cependant en augmentation. La problématique de la violence des jeunes pose des questions fondamentales notamment en lien avec le système éducatif (dont la plupart viennent de sortir) et le commissaire estime qu'il ne s'agit pas de se poser la question de savoir s'il faut que les APM soient armés ou non.

Il aimerait en outre discuter des autres domaines du dicastère de M. Barazzone. Il précise qu'il ne s'agit pas de minimiser ou nier des problèmes existants mais il ne faut pas pour autant faire le jeu de l'instrumentalisation de ces problématiques dont font preuve certains partis.

M. Barazzone rappelle que le rôle de la police municipale n'est pas simplement d'intervenir en cas de problème, mais d'agir en amont, justement avec le

réseautage dont il a été fait mention, non seulement avec les commerçants des quartiers mais aussi avec les associations de jeunes et les habitants de manière plus générale. Ce travail est très important et on a tendance à le sous-estimer. Il déclare que les effets de cette police de proximité ne se traduisent pas simplement sous la forme de statistiques, mais plutôt dans l'atmosphère générale d'un quartier.

Le même commissaire explique qu'il a déjà eu affaire à des problèmes d'insalubrité et d'insécurité. A l'époque c'était M. Maudet qui occupait la place de M. Barazzone et une importante coopération entre la police municipale et la police cantonale ainsi qu'avec d'autres services de l'Etat avait pu être mise en place. Il précise que ce n'est pas par de simples démonstrations de force qu'il avait été possible d'améliorer de façon considérable la situation. Il tient à souligner que pas tous les jeunes dysfonctionnent et à rappeler que les jeunes qui sont parvenus à faire fuir les agresseurs du Petit-Palace étaient des «Kosovars», alors que les agresseurs de Saint-Jean étaient de «bons Suisses». Il n'est donc pas possible d'affirmer qu'il y a les «méchants basanés» d'un côté et «les bons Suisses victimes» de l'autre, ce qu'on entend pourtant en permanence.

La présidente aborde ensuite la page 122.

Une commissaire pose une question relative au tri des déchets et aux adaptations qui devaient survenir dans certains immeubles (containers, etc.). Or, elle signale que dans son immeuble rien n'a changé. Elle demande par conséquent si la Voirie rencontre des problèmes en la matière.

M. Barazzone précise que les régies et les propriétaires sont sensibilisés à la problématique, mais qu'il n'y a pas de mesures restrictives les forçant à faire le nécessaire; il invite les commissaires à lui faire part des immeubles problématiques, ce qui pourrait grandement aider ses services à faire le nécessaire.

Un commissaire demande comment la valeur cible de 192 kg d'émission de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) par habitant a été calculée, sachant que le taux de recyclage par ménage est en dessous de la moyenne suisse (<2%). Deuxièmement, il demande pourquoi la statistique ne comprend pas le taux de recyclage des déchets industriels.

M. Barazzone explique, en réponse à la deuxième question, que la Ville de Genève n'est responsable que de la collecte des déchets des ménages et pas des entreprises qui relèvent de privés, exception faite de la fameuse «tolérance communale», mais cela n'aurait pas de sens d'établir une statistique sur une quantité aussi restreinte. Concernant la première question, M. Barazzone rappelle qu'auparavant on calculait le taux de tri en pourcentage et que l'objectif cantonal est de 50%. En Ville de Genève on connaît une augmentation de 1% par année. Or, la stratégie menée en matière de tri des déchets organiques notamment participe directement de cette augmentation conséquente de ce pourcentage. L'établissement de cette

valeur-cible s'explique par la nécessité de disposer d'une plus grande précision (par rapport au pourcentage). En effet, traduit en pourcent, il s'agit d'une augmentation de 1% par année.

Le même commissaire en conclut que d'ici à deux ans, l'objectif sera atteint.

M. Barazzone lui répond que les données auxquelles se réfère le conseiller municipal concernent le Canton. Il précise qu'en Ville de Genève le taux est pour l'instant de 37%. En outre, il suffit d'augmenter le taux de 2% en Ville de Genève pour que le taux cantonal augmente beaucoup plus et représente un énorme impact en termes de tonnage.

Un commissaire constate qu'on construit, en Ville de Genève, une multitude d'immeubles et qu'un grand nombre d'habitants qui s'y installent sont accompagnés par un chien. Or, on constate qu'il manque de plus en plus d'emplacements destinés aux déjections de ces animaux. Il demande s'il adresse cette problématique au bon magistrat.

M. Barazzone rappelle que depuis deux ans, le nombre de parcs ou du moins des «espaces» à chiens a augmenté (notamment sur la rive droite). Il propose de transmettre la liste à la commission.

Le même commissaire prend l'exemple du quartier de Châtelaine. Il existe un parc près des pompes funèbres, qui est non seulement jonché de déjections, mais en plus occupé par les dealers, ce qui dissuade beaucoup de gens d'y aller. Il annonce qu'il envisage de déposer un texte portant sur la question.

M. Barazzone en conclut que la réponse à cette problématique pourrait éventuellement être un nouvel agencement de l'éclairage public ou alors un renforcement de la présence policière. Néanmoins, la réponse qu'il vient de donner reste valable: de nouveaux espaces ont été trouvés, notamment en collaboration avec les associations canines. Il propose au conseiller municipal de déposer le texte dont il a fait mention, ce qui soutiendrait l'action entreprise par ses services.

La présidente intervient en déclarant que les parcs à chiens n'empêchent aucunement les gens de ramasser les crottes.

M. Barazzone confirme qu'ils ont également travaillé à une amélioration de la signalisation, afin de mieux expliquer aux propriétaires de chiens ce que l'on attend d'eux.

Un commissaire demande, à propos du tri, ce qu'il adviendrait si l'objectif de 192 kg d'émission de CO<sub>2</sub> par habitant n'était pas atteint.

M. Barazzone répond qu'aucune «sanction» n'est prévue à ce stade, même s'il est possible que le Conseil d'Etat décide d'introduire la taxe au sac. Cependant, il rappelle qu'une quantité plus importante coûte plus cher à la Ville de

Genève. Il souligne en outre qu'il n'est pas nécessaire de menacer les gens pour que les comportements changent, comme en témoigne l'augmentation de 1% par année que connaît la Ville.

La présidente aborde ensuite la page 124.

Un commissaire aimerait comprendre les 70 000 francs de charge de transfert relative à la gestion des déchets.

M. Vionnet explique que le terme «charge de transfert» est un libellé du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). La charge de 70 000 francs correspond à un dédommagement aux cantons/communes pour le traitement des déchets carnés au Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEDEC).

Un commissaire pose une question relative à la ligne 11 «sécurité publique – charges» page 125. Il demande comment s'explique la vingtaine de millions de différence.

M. Vionnet l'invite à se rendre à la page suivante et explique que la différence correspond au budget transféré du Service de l'espace public au Service de la police municipale.

Le même commissaire pose une question relative au Service du feu. Il demande si M. Nicolas Schumacher est toujours le commandant ad interim du Service d'incendie et de secours (SIS).

M. Barazzone répond que non, M. Schumacher étant à présent chef de service à part entière.

Un commissaire demande comment s'explique la diminution de charges pour la gestion des déchets par la voirie (page 128, ligne 73).

M. Vionnet explique que l'écart est le reflet des mouvements du budget entre les deux politiques publiques (collecte des déchets et nettoyage du domaine public). Il ne s'agit en aucun cas de collectes supplémentaires.

Un commissaire a une question relative à la rubrique «aide sociale et asile» mentionnée à la page 132. Il rappelle que ce domaine relève de la Confédération puis du Canton.

M. Vionnet précise que le département dispose de deux lignes de subventions pour tout ce qui concerne les actions sur le domaine public. Le libellé «asile» relève là aussi de MCH2 qui est lui fédéral. Il s'agit donc de catégories mais qui ne sont pas pertinentes pour la Ville de Genève.

Un commissaire pose une question relative à la rubrique «logistique et manifestations» (page 133). Il aimerait connaître la part de matériel et la part des moyens humains dans le chiffre à la ligne 32.

M. Barazzone explique qu'il n'est pas possible, au budget, de connaître la part entre le matériel et la main-d'œuvre. Le montant indiqué correspond au total des gratuités accordées.

Un commissaire souhaiterait savoir où se trouve la ligne relative à l'Escale.

M. Barazzone répond qu'elle se trouve sous la direction du département et dans les services. Il précise toutefois que l'Escale n'aura pas besoin d'autant de moyens en 2019 qu'en 2018.

Le même commissaire demande ce qui est prévu à ce sujet.

M. Barazzone explique qu'il a été décidé de maintenir cette opération. Cependant la subvention «soutien espace public – culture» a permis de rémunérer les artistes. En outre, une autre ligne (au sein de la direction du département) a permis de faire appel à des prestations de tiers, par exemple des agents de sécurité; il tient néanmoins à préciser qu'aucune déprédation n'a été à déplorer. Il conclut en déclarant que l'Escale aura bel et bien lieu l'été prochain.

Un commissaire demande quel a été l'impact budgétaire des «Fêtes de Genève», d'autant plus depuis que la voilure a été réduite.

M. Barazzone explique que les «Gratuités SEP Taxes manifestations» ont été adaptées en tenant compte du fait qu'il ne devrait pas y avoir des Fêtes de Genève «grand format» l'année prochaine. C'est au Canton de trancher la question et il souligne qu'il est peu probable qu'un grand format soit organisé en moins de douze mois.

Le même commissaire précise qu'il se réfère aux prestations en nature (mises à disposition de l'espace public, etc.).

M. Barazzone répond que ces prestations sont très difficiles à budgéter.

Un commissaire souhaiterait revenir sur une réponse que le Conseil d'Etat a faite concernant la remise à niveau des équipements de collecte, notamment les camions de collecte munis de pesée embarquée. Il demande si cela est prévu.

M. Barazzone lui répond que le Conseil d'Etat a décrété que la Ville de Genève disposait de ce genre de camions alors que ce n'est pas le cas. Il informe ensuite qu'il doit rencontrer M. Antonio Hodggers en octobre prochain pour discuter des questions relatives aux déchets. Cette décision de rencontre explique d'ailleurs l'absence d'échange de lettres entre la Ville de Genève et le Conseil d'Etat à ce sujet.

Un commissaire explique qu'il a assisté au départ du Cirque Knie de la plaine de Plainpalais il y a quelques jours et qu'il a constaté que d'immenses pieux destinés à faire tenir le chapiteau étaient plantés dans le sol. Il demande qui est chargé de la remise en état du sol.

M. Barazzone répond que la remise en état du sol est à la charge du Cirque Knie. Concernant la question de savoir si cela peut engendrer des dégâts dans le sous-sol, il invite le conseiller municipal à s'adresser directement au département de l'aménagement.

La présidente aborde ensuite les pages 168 et suivantes.

M. Barazzone rappelle qu'il n'a aucune prise sur les amortissements.

Une commissaire rappelle qu'il existait à la rue Lombard un espace végétalisé qui ne l'est plus en raison d'un projet de construction d'un immeuble étudiantin à cet endroit. Or, il ne semble pas certain que ce projet voie le jour. Elle demande donc si, dans l'éventualité où ce bâtiment n'était pas construit, l'on peut espérer quelque chose de convenable en matière de végétalisation à cet endroit.

M. Barazzone lui répond que si la Ville de Genève n'est plus propriétaire du terrain, alors elle ne pourra pas y faire ce qu'elle souhaite. Cependant, si cela est le cas, il faudrait qu'il s'informe davantage sur ce qui serait envisageable à cet endroit et propose d'en reparler ultérieurement.

Un commissaire demande, s'agissant de l'hypothétique fusion entre les polices municipale et cantonale et des statistiques mentionnées, s'il serait possible d'approcher les APM afin de savoir ce qu'ils en pensent.

M. Barazzone répond qu'il voit très régulièrement les APM, particulièrement la commandante, et il s'apprête d'ailleurs à procéder à des immersions dans les postes de police, très prochainement. Il précise qu'il rencontre également régulièrement la commission du personnel. S'il est vrai qu'on leur pose des questions, il rappelle que les objectifs politiques sont fixés par les magistrats en accord avec le Conseil municipal. Il ajoute que le débat qui a eu lieu aujourd'hui doit se régler au niveau cantonal, pour des raisons de compétences.

Le même commissaire rejoint ce qui vient d'être dit, mais demande à nouveau s'il serait envisageable de déléguer une petite mission afin de questionner les APM.

M. Barazzone estime qu'il n'est pas nécessaire de faire un sondage sous cette forme. Il n'en voit d'ailleurs pas l'utilité. Il rappelle une nouvelle fois qu'il est en contact permanent avec les APM. En outre, la nouvelle commandante en charge les connaît bien et il faut lui laisser le temps de prendre ses marques et de disposer des meilleures conditions pour mener ses troupes; il faut lui laisser la gestion opérationnelle des décisions politiques prises par le magistrat. Il conclut en déclarant que le dialogue et la prise d'informations avec la base se font.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du groupe du Parti démocrate-chrétien constate que ce budget en tant que tel correspond au département tel qu'on le connaît. Cependant, il

tient à souligner qu'à cause de la nouvelle méthode comptable qu'on y applique, il est de plus en plus difficile de comprendre les documents qui sont distribués, surtout dans le détail. Heureusement qu'il existe encore des objectifs généraux et des lignes directrices. Cela dit, il annonce que son groupe va voter ce budget notamment parce que le parti a pleinement confiance dans les services du magistrat en question.

Un commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre constate avec joie que le Parti démocrate-chrétien a confiance dans son magistrat, ce qui, il tient à le rappeler, n'était pas le cas il y a deux ans, lorsque le Parti démocrate-chrétien avait refusé de voter le budget présenté par son magistrat. Il poursuit en rejoignant ce qui vient d'être dit par son collègue du Parti démocrate-chrétien relativement à l'exercice comptable du budget. En effet, le commissaire estime que cela devient beaucoup trop simpliste, si ce n'est binaire. C'est pourquoi il est crucial qu'un débat politique ait lieu autour de cette table. Il considère que les questions soulevées aujourd'hui vont sans doute avoir des conséquences sur le budget et cela témoigne du fait que les conseillers municipaux vont devoir adopter une posture politique plus active et donc, selon lui, plus intéressante. Il conclut en déclarant que son groupe votera ce budget, qui est bien tenu.

Un commissaire du groupe du Parti libéral-radical déclare que son groupe trouve également que ce budget est bien tenu. Cependant, pour revenir aux propos de son collègue de l'Union démocratique du centre, il estime qu'il n'est peut-être pas très idéal de lancer des débats ici, dans la mesure où les commissaires disposent de peu de temps et que les documents sont de plus en plus compliqués comme l'a remarqué précédemment le commissaire du Parti démocrate-chrétien. Il déclare qu'il serait judicieux à l'avenir que les commissaires reçoivent les documents bien plus en amont, afin de mieux les étudier et de mieux se préparer. Il conclut en déclarant que son groupe votera lui aussi ce budget.

Un commissaire du Parti socialiste déclare qu'il rejoint plus volontiers la position de son collègue du Parti démocrate-chrétien et moins celle de son autre collègue de l'Union démocratique du centre. Il estime en effet que cet exercice n'est pas binaire, mais bien opaque pour un «simple» conseiller municipal. L'exercice formel se déroule, mais il faut se demander si cela est bien satisfaisant politiquement. Il conclut en déclarant que son groupe votera ce budget dont la présentation est quant à elle satisfaisante, malgré les réserves qui viennent d'être évoquées.

Un commissaire des Verts annonce que son groupe se joindra à la position du groupe socialiste en termes de satisfaction. Concernant le MCH2, il estime qu'il faut se demander s'il ne serait pas judicieux que les membres du Conseil municipal disposent d'une formation ad hoc permettant une meilleure compréhension de ce modèle comptable. Il précise toutefois que son parti souhaiterait «verdir» ce budget, notamment en ce qui concerne les objectifs de recyclage qui sont certes

notables, mais dont les moyens mériteraient d’être questionnés et analysés afin de voir s’il est possible d’aller plus loin et d’atteindre plus rapidement les objectifs de la Confédération et de la COP21. Il ajoute que la question d’une meilleure formation des APM doit encore être répondue.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare que le budget semble bien tenu de même que ses objectifs. C’est pourquoi son groupe votera ce budget.

Un commissaire du groupe Mouvement citoyens genevois déclare que ce budget semble conforme à la ligne défendue par son groupe, en ce sens qu’il paraît être à l’équilibre et que son groupe est attentif sur ce point. Concernant la problématique en lien avec une certaine opacité dont il a été précédemment question lors de l’étude de ce budget, il informe que le groupe Mouvement citoyens genevois sera sensible aux détails, ce dont il sera ultérieurement question d’ailleurs, avant de se prononcer définitivement sur ce budget. Il conclut en déclarant que pour l’heure et afin de ne pas parasiter l’action du Conseil administratif, son groupe le votera.

La présidente passe au vote le budget du DEUS, qui est accepté à l’unanimité par la commission par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC).

### **Séance du 27 septembre 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement (DFL), et de M. Dominik Madon, directeur de la Direction des systèmes d’information et de communication (DSIC)*

M<sup>me</sup> Böhler rappelle aux commissaires qu’ils disposent des documents nécessaires en ce qui concerne les comptes de la DSIC et du DFL. Elle explique que des reclassements ont été opérés pour satisfaire aux conditions de MCH2, mais qu’il n’y a pas de nouveaux éléments dans le budget.

#### *Questions-réponses*

Un commissaire demande s’il serait possible de connaître les principales priorités de la DSIC et les problèmes rencontrés pour 2019 et pour les années à venir.

M<sup>me</sup> Böhler informe qu’il est possible de présenter le plan directeur informatique à la commission. M. Madon explique qu’un plan directeur informatique a été validé par le Conseil administratif au début de l’année. Ce plan s’étale sur quatre ans et regroupe l’ensemble des initiatives faisant sens pour la Ville et venant des directions de départements. Un «bench-marking» a été fait pour identifier les besoins et enjeux auxquels fait face chaque département, puis un bilan de ce qui existe dans le monde actuellement. La Ville ne s’était jamais dotée

d'un tel plan. L'organe de gouvernance inclut M<sup>me</sup> Salerno, M. Kanaan, ainsi que M. Barazzone. Les priorités politiques de ce plan pour M<sup>me</sup> Salerno sont liées aux enjeux des systèmes d'information des ressources humaines, notamment dans la gestion collaboratrice/collaborateur, mais aussi les liens entre les nombreux services de la Ville. Les flux d'information entre la direction des ressources humaines (DRH) et les différents services pourront ainsi être mieux organisés. Pour M. Barazzone, les questions de numérisation sont au cœur de l'action de ce plan, avec pour objectif de limiter au minimum l'utilisation des documents papier. M. Kanaan souhaite de son côté implanter à Genève le concept de «smart city» et faire un lien avec les habitants de la commune, ainsi que développer «l'open data» dans la Ville. Le plan directeur contient beaucoup d'axes stratégiques avec des initiatives.

M<sup>me</sup> Böhler ajoute que l'idée est de dématérialiser les flux, n'avoir plus qu'à vérifier les informations, éviter les doubles saisies, pour ce qui concerne les systèmes d'information de gestion des ressources humaines (SIRH). Une réflexion va être entamée sur SAP pour la partie financière, l'approbation des factures, les problématiques de maintenance ou encore la capacité des outils actuels à répondre à ces enjeux.

Un commissaire demande s'il s'agit du plan quinquennal à la page 56.

M. Madon lui répond que c'est le cas. Le même commissaire demande pourquoi avoir créé une application sur les activités estivales à Genève sans la faire fonctionner l'hiver par exemple, et demande si le site de la Ville va être amélioré, comme cela avait été dit par le passé. M. Madon lui répond qu'un appel d'offres a dû être refait pour rentrer dans le budget, et que le processus est actuellement en cours. La difficulté vient de la migration en vue de transférer toutes les pages de l'ancien site dans le nouveau. Pour la deuxième question, c'est le département de la culture et du sport (DCS) qui s'en est chargé, et la DSIC n'a pas eu son mot à dire dans ce projet.

Le même commissaire demande par la suite ce qui va être fait pour la numérisation des documents du Conseil municipal et du Conseil administratif.

M. Madon souligne la difficulté de donner toutes ces informations dans un seul paragraphe, mais le travail est toujours en cours. Il rappelle que 20 à 30 projets sont gérés simultanément par la DSIC. Il s'agit d'un projet de long terme, qui n'est pas mis en avant dans cette brochure.

Le même commissaire regrette que cela ne soit pas le cas.

M. Madon comprend qu'il y a un manque de communication, mais espère qu'une communication pourra être faite d'ici à la prochaine législature, avec des avancées significatives d'ici là, comme son service s'y était engagé. Il ajoute

également que pour l'instant, tant qu'il n'y a pas eu de réponse à l'appel d'offres, le projet peut difficilement avancer, mais il espère que cela sera bientôt le cas.

M<sup>me</sup> Böhler ajoute que si la commission le souhaite, les documents concernés peuvent lui être transmis. Elle ajoute également que chaque magistrat choisit de parler des sujets qu'il désire voir mis en avant, mais que cela ne signifie pas que rien n'est fait pour un projet non mentionné.

M. Madon précise que ce sont surtout les projets sur le court terme qui seront mis en avant sur ces brochures.

La commission entame l'examen de la page 31.

M<sup>me</sup> Böhler indique que les recadrages s'expliquent par la séparation entre les dépenses corporelles et incorporelles ainsi que par MCH2, qui demande de comptabiliser les renouvellements de licences dans les acquisitions. Le total ne change toujours pas entre 2018 et 2019 malgré ces reclassements.

Le même commissaire demande comment les services ont pu permuter les positions du projet de budget 2018 avec celles du projet de 2019 quand MCH2 n'avait pas encore été adopté.

M<sup>me</sup> Böhler répond qu'il y existe une table de conversion qui a permis de redistribuer en fonction du nouveau plan de compte MCH2.

La commission entame l'examen de la page 58.

Le même commissaire s'étonne que les conseillers municipaux utilisent un réseau internet ouvert, avec un faible niveau de protection. Il souligne qu'ils reçoivent par exemple souvent des spams et pose la question de la sécurité informatique au Conseil municipal.

Une commissaire lui notifie qu'il fait une confusion entre les adresses e-mails publiques des commissaires et le réseau internet, qui nécessite lui une identification.

M. Madon ajoute que la connexion est chiffrée quoi qu'il en soit.

La commission entame l'examen de la page 64.

Un commissaire demande à quoi correspond l'augmentation de 35% des charges de la ligne 31.

M. Madon répond que tous les comptes ayant un budget supérieur à 1 million sont ventilés. La clé de répartition utilisée dans ce cas précis correspond à l'année précédente, et le service s'est calé sur la répartition de 2018. Il s'agit de statistiques plus que d'une réelle augmentation.

*Discussion et vote*

Un commissaire du groupe du Parti démocrate-chrétien estime que MCH2 rend la lecture du budget plus difficile. Dans ces conditions les explications générales données par les départements sont satisfaisantes et son groupe votera le budget.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche annonce que son groupe votera le budget, la lecture de ce budget étant facile et complète.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe votera le budget en prenant acte des doutes du Conseil administratif sur MCH2.

La présidente ouvre le vote sur le budget de la DSIC, qui est approuvé par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (LR).

*Annexe:* note de M. Barazzone du 20 septembre 2018 suite à son audition à la CSDOMIC

## **PB2019 – audition CSDOMIC du 20.09.2018**

**PB déposé : excédent de CHF 23'202**

### **1) Perspectives et objectifs 2019**

#### **Secours et sécurité :**

- Exploitation des 3 casernes 24h/24h en 2020
  - continuation des travaux dans les casernes
  - mise en œuvre de la nouvelle organisation du service
- Prérogatives des APM
  - nouveau modèle de formation continue en collaboration avec la police cantonale

#### **Propreté et écologie :**

- Amélioration du tri des déchets valorisables
  - Diminution du taux de déchets incinérés

#### **Espaces Verts**

- Promotion de la biodiversité et végétalisation de l'espace public
  - Conversion des surfaces de bitume en surfaces végétalisées et plantation d'arbres dans le cadre de la PR 1127 en cours de réalisation

### **2) Autres projets prioritaires :**

#### **Espaces Verts**

- Bois-de-la-Bâtie : Lancement des travaux de valorisation
- Rénovation de la Roseraie du Parc de la Grange

### **3) Personnel**

Départements Services	fixes équivalent temps plein						auxiliaires en francs			
	B 2018 postes	Nvx postes	Postes par extrait CA	Augm. taux	Transferts Variation par DB	PB 2019 Total	PB 2019 CHF	B 2018 CHF	écart CHF	
Environnement urbain et sécurité	1'243.1	-	2.0	-	2.0	-0.9	1'242.2	1'595'174	1'675'000	79'826
4001 Direction environnement urbain et sécurité	12.2	-	-	-	-	-0.1	12.1	440'000	440'000	-
4003 Incendie et secours	310.1	-	2.0	-	-	1.1	313.2	139'670	160'000	20'330
4006 Service de la police municipale	-	-	-	-	216.4	-	216.4	-	-	-
4007 Service de l'espace public	295.3	-	-	-	-216.4	-1.2	77.7	60'000	60'000	-
4009 Logistique et manifestations	78.3	-	-	-	-	-0.3	78.0	325'868	330'000	-3'132
4010 Voirie - Ville propre	343.3	-	-	-	2.0	0.3	341.6	381'767	430'000	48'233
4011 Service des espaces verts	203.9	-	-	-	-	-0.7	203.2	246'868	255'000	-8'132

- \* SIS – 2 postes « Ad personam »
- VVP – Réadaptation professionnelle

1) Principaux éléments suite aux arbitrages PB2019:

<b>Principaux écarts relatifs au PB2019</b>				
	<b>PB2019</b>	<b>BU2018</b>	<b>Ecart</b>	<b>CR2017</b>
3 Charges	242'240'961	231'814'330	10'426'630	252'916'325
30 Charges de personnel	168'114'560	165'251'629	2'862'931	161'037'958
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	54'741'141	46'005'458	8'735'683	70'236'171
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'039'961	9'647'105	-607'143	9'861'881
34 Charges financières	0	0	0	-4'526
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	110'000	110'000	0	0
36 Charges de transfert	633'300	633'300	0	8'682'272
39 Imputations internes	9'601'999	10'166'839	-564'840	3'102'569
4 Revenus	87'079'595	77'571'966	9'507'629	89'187'258
42 Taxes	24'537'500	12'143'500	12'394'000	15'580'228
43 Revenus divers	324'500	156'775	167'725	258'054
44 Revenus financiers	36'194'000	39'553'123	-3'359'123	55'349'534
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	0	0	0	43'793
46 Revenus de transfert	17'130'018	16'330'018	800'000	15'492'873
49 Imputations internes	8'893'577	9'388'550	-494'973	2'462'777

**Explication des principaux écarts**

Chap. 30	Mécanismes salariaux
Chap. 31	Reprise du mandat de contrôle de stationnement attribué à la Fondation des parkings (8.5 mios)
Chap. 33	Revalorisation des immobilisations selon norme MCH2
Chap. 35	-
Chap. 36	-
Chap. 39	Baisse des coûts des gratuités « taxes manifestations »
Chap. 42	Reprise du mandat de contrôle de stationnement attribué à la Fondation des parkings (12.2 mios)
Chap. 43	Charges de personnel ou prestations financées par le budget de fonctionnement et consacrées aux projets d'investissement (SEVE)
Chap. 44	Diminution des revenus de la Taxe chantiers (SEP)
Chap. 46	Augmentation de la participation des communes aux frais de fonctionnement du SIS
Chap. 49	Baisse des revenus des gratuités « taxes manifestations »